

# RAPPORT

## DÉVELOPPEMENT DURABLE





## Préambule

La loi n° 2012-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a introduit l'obligation de la rédaction d'un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens, dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Le décret n° 11-687 du 17 juin 2011 et la circulaire du 03 août 2011 sont venus préciser le contenu de ce rapport.

① La 1<sup>ère</sup> partie de ce rapport propose une **lecture des compétences exercées par le Conseil départemental au regard des 5 engagements de développement durable**. Ces engagements, décrits dans le référentiel national des Agendas 21, sont les suivants :

- la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires
  - lutte contre les précarités, insertion et emploi, suivi des personnes en difficulté, protection de l'enfance, politiques en faveur des personnes âgées/handicapées, lien social,
  - aménagement numérique, accompagnement des territoires.
- le bien-être et l'épanouissement des êtres humains
  - accès au logement, à l'éducation, à la connaissance, à la santé, aux services publics, aux sports et loisirs, à la culture.
- les modes de production et de consommation responsables
  - économie sociale et solidaire, emploi local, agriculture respectueuse de l'environnement, circuits alimentaires de proximité, prévention des déchets, éducation à l'environnement.
- L'environnement
  - préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux.
- la lutte contre le changement climatique
  - maîtrise des consommations énergétiques, énergies renouvelables, mobilité, urbanisme.

② La 2<sup>nde</sup> partie de ce rapport aborde le **fonctionnement interne de la collectivité, et témoigne de la recherche de son exemplarité** en matière de développement durable dans les domaines suivants :

- les ressources humaines
  - épanouissement professionnel des agents, conditions et relations de travail, solidarité.
- les finances
  - maîtrise des dépenses, stratégie d'endettement, certification des comptes, optimisation des aides financières.
- la commande publique
- le patrimoine
  - rénovation, construction et entretien du bâti, consommations d'énergie, flotte de véhicules, gestion des déchets.

③ La 3<sup>ème</sup> partie de ce rapport illustre comment la collectivité tend à **développer des modalités d'élaboration et de mise en œuvre** de ses politiques et de son fonctionnement interne **au regard d'une démarche de développement durable**.

La manière dont sont conduites les opérations doit en effet répondre à un certain nombre de principes, détaillés dans le référentiel national relatif aux Agendas 21 ; il s'agit de :

- la **participation** des acteurs avec lesquels une co-construction est à privilégier,
- la **transversalité** de l'approche pour une meilleure cohérence d'action,
- l'organisation du **pilotage**,
- l'**évaluation** qui doit mesurer les résultats attendus, situer les marges de progrès et éclairer la prise de décision,
- l'**amélioration continue** qui doit répondre à la fois aux attentes d'aujourd'hui et de demain.

④ Cette 10<sup>ème</sup> édition du rapport développement durable de la collectivité contient également un chapitre dédiée à la crise sanitaire liée au covid-19 : ses impacts sur les politiques départementales et le fonctionnement de la collectivité méritaient en effet d'être consignés dans un « **cahier du confinement du printemps 2020** ».

➔ Tout naturellement, l'élaboration de ce rapport a impliqué l'ensemble des directions et services du Conseil départemental qui ont apporté une contribution enrichie au regard de la version précédente.

Ainsi, outre son obligation légale, ce rapport contribue à **mettre en lumière et à rendre compte de l'action menée par notre collectivité depuis plusieurs années en faveur du développement durable**, dans la continuité des préconisations :

- qui ont été formulées :
  - lors du Sommet de la Terre organisé par l'ONU à Rio en 1992,
  - lors de l'adoption par les Nations Unies en septembre 2015 de l'Agenda 2030 pour le développement durable et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD),
- et que nous avons notamment traduites dans le cadre d'un Agenda 21 adopté en décembre 2011, renouvelé en septembre 2017 et renforcé par la délibération de décembre 2021 en faveur de la transition écologique et solidaire.

## Sommaire

# 1 Les POLITIQUES DEPARTEMENTALES qui répondent aux ENGAGEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE..... 8

## 1.1 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations ..... 9

### *Solidarité HUMAINE et cohésion SOCIALE..... 9*

#### **1.1.1 Soutenir la fonction parentale et assurer la protection de l'enfance10**

- ☞ Contexte / Enjeux..... 10
- ① Une mission institutionnelle de protection de l'enfance ..... 12
- ② Enfants mineurs : une diversification de l'offre de prévention et de protection..... 13
- ③ Jeunes majeurs : un accompagnement éducatif et/ou matériel pour préparer à l'autonomie..... 17

#### **1.1.2 Lutter contre la pauvreté en favorisant l'insertion..... 19**

- ☞ Contexte / Enjeux..... 19
- ① Un cadre départemental d'action qui s'inscrit dans des objectifs nationaux et européens ..... 21
- ② L'accès à l'allocation RSA et sa gestion ..... 24
- ③ L'accompagnement du public soumis à droits et à devoirs ..... 26
- ④ Offre départementale d'insertion ..... 28
- ⑤ Facilitation du retour à l'emploi..... 31

#### **1.1.3 Garantir des conditions de vie autonomes aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap..... 32**

- ☞ Contexte / Enjeux..... 32
- ① Structurer et animer la politique départementale de l'autonomie..... 34
- ② Accompagner les familles dans leurs démarches..... 35
- ③ Prévenir la perte d'autonomie..... 36
- ④ Améliorer l'accompagnement des personnes à leur domicile..... 38
- ⑤ Développer une offre alternative entre le domicile et l'établissement. 43
- ⑥ Soutenir l'offre d'accueil en établissement ..... 45
- ⑦ Garantir l'accès aux droits des usagers..... 46
- ⑧ La contractualisation avec les établissements et services..... 51

<i>Solidarité et cohésion TERRITORIALE</i> .....	53
<b>1.1.4 Maintenir l'accès des services au public</b> .....	<b>53</b>
<b>1.1.5 Contribuer à la transition numérique du territoire axonais</b> .....	<b>54</b>
① Les infrastructures numériques .....	55
② Les usages numériques .....	58
<b>1.1.6 Accompagner les collectivités</b> .....	<b>60</b>
① Un accompagnement financier .....	60
② Un accompagnement technique au travers d'une agence départementale d'ingénierie .....	62
<b>1.2 Epanouissement, bien être, qualité de vie</b> .....	<b>63</b>
<b>1.2.1 Contribuer à la réussite éducative</b> .....	<b>63</b>
☞ Contexte / Enjeux .....	63
① De meilleures conditions d'apprentissage pour les collégiens .....	65
② Solidarité dans la scolarisation de certains élèves .....	67
<b>1.2.2 Favoriser l'accès à l'emploi</b> .....	<b>69</b>
<b>1.2.3 Agir pour la santé</b> .....	<b>74</b>
☞ Contexte / Enjeux .....	74
① Santé des femmes enceintes et des jeunes enfants .....	75
② Promotion de comportements favorables à la santé .....	76
③ Actions en matière de santé environnementale .....	77
④ Accès aux services de santé .....	78
⑤ Le LDAR, un outil au service de la sécurité sanitaire .....	79
<b>1.2.4 Favoriser l'accès à un logement, sain et économe</b> .....	<b>80</b>
☞ Contexte / Enjeux .....	80
① Concevoir et animer une politique départementale de l'habitat et du logement .....	81
② Améliorer l'accès au logement .....	84
③ Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne .....	88
<b>1.2.5 Favoriser la mobilité</b> .....	<b>92</b>
Culture – Vie sociale – Jeunesse – Sport - Loisirs .....	94
<b>1.2.6 Favoriser l'accès au sport</b> .....	<b>94</b>
<b>1.2.7 Favoriser l'accès à la culture</b> .....	<b>97</b>
① Développement culturel et éducation tout au long de la vie .....	98
② Le Département soutien de la lecture publique au travers de la BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L' AISNE .....	102

③ Le Département, acteur de la conservation de la mémoire écrite au travers des ARCHIVES DEPARTEMENTALES.....	106
④ Le Département, opérateur et médiateur en ARCHEOLOGIE .....	108
⑤ Un département de Mémoire .....	111
<b>1.3 Modes de production et de consommation responsables .....</b>	<b>116</b>
<b>1.3.1 Poursuivre l'accompagnement financier des secteurs du tourisme et de l'agriculture .....</b>	<b>116</b>
① Favoriser une offre touristique de qualité .....	117
② Préserver l'activité agricole du département.....	118
<b>1.3.2 Favoriser le développement d'une production et d'une consommation alimentaire durable .....</b>	<b>119</b>
☞ Contexte / Enjeux.....	119
① Soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement .....	121
② Soutien au développement des circuits courts alimentaires .....	121
③ Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges.....	125
<b>1.3.3 Favoriser l'appropriation par tous des enjeux du développement durable .....</b>	<b>128</b>
☞ Contexte / Enjeux.....	128
① Sensibilisation du grand public .....	128
② Sensibilisation des partenaires .....	132
③ Sensibilisation des usagers .....	134
④ Sensibilisation des élus et des agents.....	135
<b>1.4 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....</b>	<b>137</b>
<b>1.4.1 Préserver la biodiversité du territoire.....</b>	<b>137</b>
☞ Contexte / Enjeux.....	137
<b>1.4.2 Préserver les ressources et maîtriser les pollutions du territoire .</b>	<b>141</b>
☞ Enjeux.....	141
① Préservation de la ressource en eau .....	142
② Gestion rationnelle des ressources naturelles .....	143
<b>1.4.3 Contribuer à de bonnes pratiques agricoles en matière de fertilisation .....</b>	<b>144</b>
<b>1.5 Lutte contre le changement climatique .....</b>	<b>146</b>
☞ Contexte / Enjeux.....	146
<b>1.5.1 Mesures d'atténuation .....</b>	<b>147</b>
<b>1.5.2 Mesures d'adaptation .....</b>	<b>149</b>

## 2 LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE et RESPONSABLE ...150

### 2.1 Les engagements du développement durable dans la gestion des RESSOURCES HUMAINES..... 151

☞ Contexte / Enjeux..... 151

① Concilier performance des services et épanouissement professionnel des agents ..... 152

② Etre attentif aux conditions et relations de travail des agents..... 154

③ Appliquer le principe de solidarité aux ressources humaines ..... 158

④ Accompagner les modifications des pratiques professionnelles induites par le déploiement des usages numériques ..... 160

### 2.2 Les engagements du développement durable dans le pilotage des FINANCES..... 162

☞ Contexte / Enjeux..... 162

① Porter une stratégie financière et budgétaire..... 165

② Fiabiliser la qualité de l'information financière par l'expérimentation de la certification des comptes locaux ..... 169

③ Optimiser les aides financières..... 170

### 2.3 Les engagements du développement durable dans la COMMANDE PUBLIQUE ..... 172

☞ Contexte / Enjeux..... 172

① Une politique d'achat en cours de définition ..... 172

② Des critères et clauses de nature environnementale et sociale... .. 173

③... à des critères et clauses de nature plus globale ..... 176

### 2.4 Gérer durablement le PATRIMOINE..... 176

☞ Contexte / Enjeux..... 176

① Organiser la gestion immobilière en fonction des usages et des disponibilités foncières..... 177

② Réduire les consommations de fluides (énergie et eau) dans les bâtiments ..... 178

③ Entretien durablement le patrimoine..... 182

④ Réduire l'empreinte environnementale des déplacements des agents ..... 183

⑤ Intégrer davantage les principes de l'économie circulaire dans le fonctionnement de la collectivité ..... 186

## **3 GOUVERNANCE au regard d'une démarche de développement durable.....190**

### **3.1 Participation des acteurs..... 191**

#### **3.1.1 Politiques sociales et « pouvoir d'agir » : les personnes accompagnées participent à leur prise en charge ..... 192**

- ① Dans le domaine de l'enfance ..... 192
- ② Dans le domaine de l'insertion..... 195
- ③ Dans le domaine du handicap ..... 199
- ④ Dans le cadre de l'accueil des personnes accompagnées et de l'action sociale ..... 200

#### **3.1.2 L'engagement citoyen des axonais ..... 201**

- Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ..... 201

#### **3.1.3 Des agents acteurs des projets de service ..... 202**

### **3.2 Transversalité / Globalité..... 202**

#### **3.2.1 A la recherche d'une cohérence d'action avec les partenaires ..... 203**

- ① Dans le domaine de l'enfance ..... 203
- ② Dans le domaine de l'insertion..... 204
- ③ Dans le domaine du handicap ..... 208
- ④ Pour le développement des territoires ..... 210
- ⑤ Dans le domaine de la culture ..... 211

#### **3.2.2 Transversalité dans les méthodes de travail en interne ..... 211**

### **3.3 Organisation du pilotage ..... 213**

- ① L'organisation générale du pilotage au sein de la collectivité ..... 213
- ② L'adaptation de l'organisation des moyens humains ..... 214
- ③ Le pilotage des schémas / plans et grands projets départementaux 216

### **3.4 Dispositif d'évaluation et Dynamique d'amélioration continue ..... 217**

- ① L'Agenda 21 ..... 217
- ② Propos conclusifs ..... 220

## **4 Glossaire .....223**

# 1.

**Les politiques  
départementales  
qui répondent aux  
engagements  
du développement durable**

L'objectif de **développement durable** est recherché de façon **concomitante et cohérente**, grâce aux **cinq engagements suivants** (article 110-1 du Code de l'environnement) :

- la **cohésion sociale** et la **solidarité entre territoires et entre générations**,
- l'**épanouissement** de tous les êtres humains,
- les dynamiques de développement suivant des **modes de production et de consommation responsables** – transition vers une économie circulaire,
- la préservation de la **biodiversité**, la protection des **milieux** et des **ressources**,
- la lutte contre le **changement climatique** et la protection de l'atmosphère.

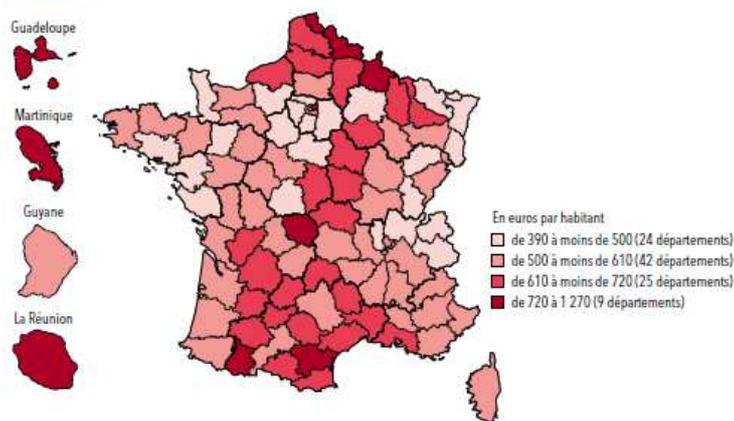
☞ Les politiques menées par le Département répondant, pour la plupart, à plusieurs de ces engagements, celles-ci sont décrites ci-après en fonction de leur enjeu principal.

## 1.1 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations

### Solidarité HUMAINE et cohésion SOCIALE

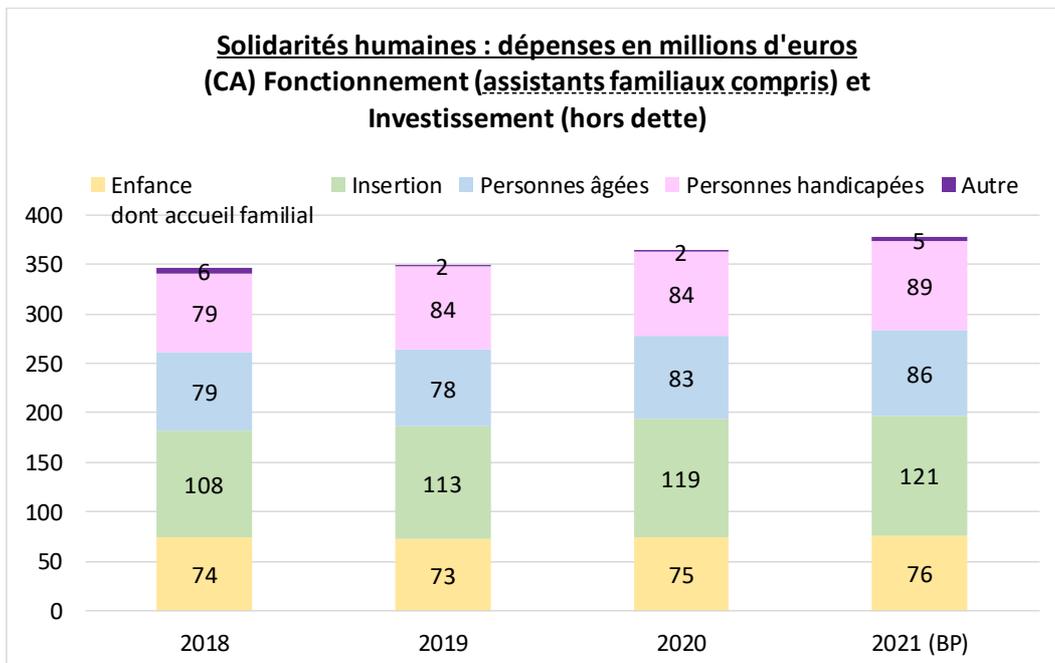
Qu'il s'agisse de l'autonomie des personnes, de l'insertion, de la famille et de l'enfance, les solidarités sont au cœur des compétences légales et des priorités du Conseil départemental, et constituent une part prépondérante des ressources budgétaires et humaines.

**Carte 2** Dépenses annuelles totales nettes d'aide sociale par habitant, en 2018



**Note** > Au niveau national, la dépense annuelle totale nette d'aide sociale des départements est de 580 euros par habitant. La médiane, c'est-à-dire la valeur en dessous de laquelle se situent la moitié des départements, est égale à 560 euros par habitant.

Source : L'aide et l'action sociale en France - édition 2020 – DREES



Les politiques de solidarités humaines représentent **en 2021 : 377 millions d'euros, soit 57% du budget** (frais des assistants familiaux compris et hors dette).

## 1.1.1 Soutenir la fonction parentale et assurer la protection de l'enfance

### Contexte / Enjeux

#### ➤ Dans le monde

- Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) (1989)
- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



#### ODD 16

*Sociétés pacifiques et inclusives – Justice  
Institutions efficaces, responsables et ouvertes*

*16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et la traite, et à toutes formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants*

#### ➤ En France

La loi du 5 **mars 2007 réformant la protection de l'enfance** a fortement mis l'accent sur la prévention.

La loi du 14 **mars 2016 relative à la protection de l'enfant** a impacté les pratiques départementales sur de nombreux champs :

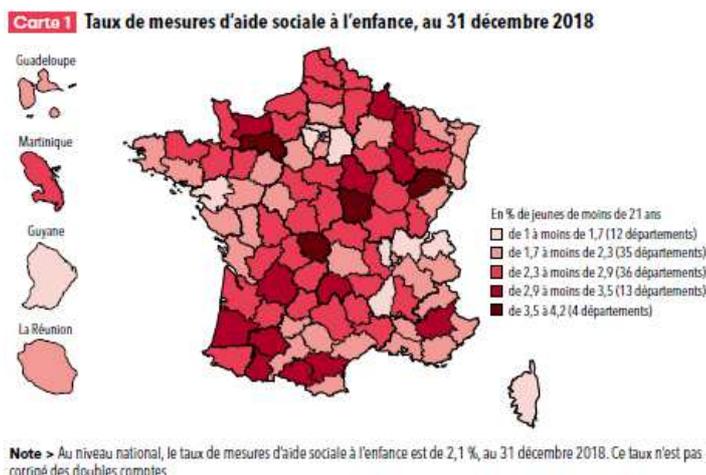
- le renforcement de la gouvernance de la politique de protection de l'enfance à l'échelon national et départemental,
- l'amélioration du repérage des enfants en danger,
- le renforcement de la prévention,

- la sécurisation des parcours de l'enfant,
- la préparation de l'autonomie des jeunes.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (septembre 2018) ambitionne la « fin des sorties sans solution » à l'atteinte de la majorité des jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Par ailleurs, en **novembre 2019**, à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, un **nouveau plan de lutte contre les violences faites aux enfants** a été présenté, couvrant la période 2020 à 2022.

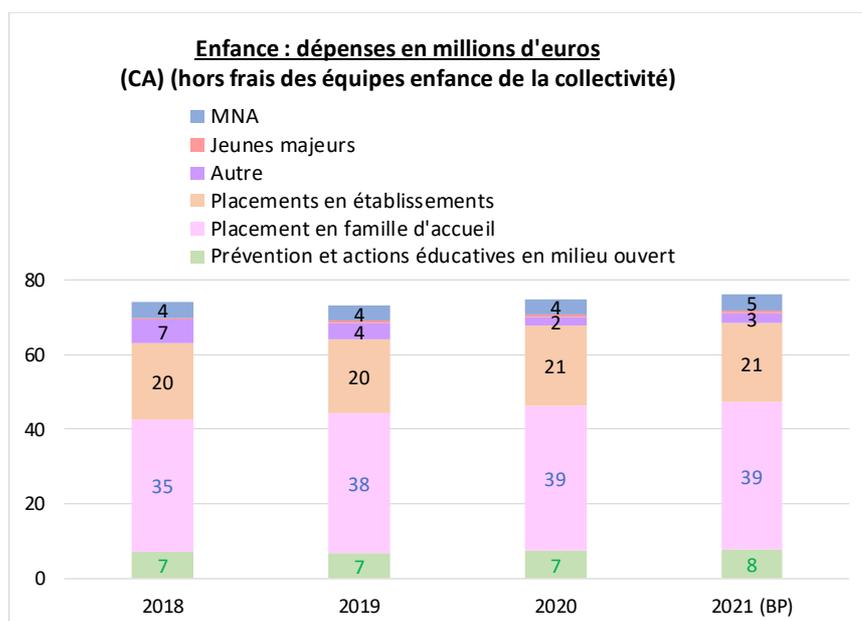
### ➤ Dans l'Aisne



S'agissant des **jeunes de moins de 21 ans**, le taux de mesures d'aide sociale à l'enfance dans le Département de l'Aisne se situe dans la moyenne (tranche de 2,3 à 2,9%).

S'agissant plus spécifiquement des **mineurs**, au 31 décembre 2020, le taux de prise en charge des moins de 18 ans pour le département de l'Aisne est de 3,12% (3,02% en 2019).

Les dépenses consacrées à la prévention et à la protection de l'enfance sont en nette augmentation depuis quelques années.



La politique en faveur de l'enfance et de la famille représente

**en 2021  
76 millions  
d'euros  
soit 11 % du  
budget**

(hors dette).

# ① Une mission institutionnelle de protection de l'enfance

## ❖ Un cadre départemental d'action qui s'inscrit dans des objectifs nationaux

### ➤ Un Contrat Départemental pour la Prévention et la Protection de l'Enfance (CDPPE)

Fin 2019, le Département s'est porté volontaire parmi 30 autres Départements pour contractualiser avec l'Etat qui venait alors de présenter la **stratégie nationale de prévention et la protection de l'enfance 2020-2022**.

Après un diagnostic, suivi d'une phase de négociation et de définition des actions à mettre en œuvre dans le cadre de la contractualisation, le CDPPE a été signé le 13 octobre 2020. Ce contrat tripartite (Préfet/ARS/Département) a permis dès la fin de l'année 2020 d'impulser et de renforcer des actions concrètes afin de développer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants, améliorer la situation des enfants protégés et produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins dans les territoires.

La situation sanitaire et le confinement au cours de l'année 2020 ont impacté la mise en œuvre de certaines actions notamment les actions de formations qui n'ont débuté pour certaines qu'en fin d'année 2021.

Un rapport d'exécution du contrat pour l'année 2020 a été adressé le 30 avril 2021 aux services de la DDETS et de l'ARS, puis présenté pour avis lors du comité de pilotage de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance du 30 septembre 2021.

Les financements obtenus sont conformes à ceux prévus dans le contrat à savoir : 1 592 165€ au titre de la loi de finances (programme 304) et 441 488€ au titre du fonds d'intervention régional (FIR) versés au Département, ainsi que 417 876€ au titre de l'ONDAM médico-social versés directement aux établissements et services médico-sociaux.

### ➤ Les orientations du schéma départemental de l'enfance et de la famille (2021-2025)

L'action du Département s'inscrit dans le cadre d'un schéma départemental de la famille et de l'enfance adopté en novembre 2020 pour la période 2021-2025.

L'ensemble des acteurs du champ de la prévention et de la protection de l'enfance ont collaboré avec les services du Département, afin de définir les axes forts de la politique de l'enfance et de la famille pour cinq années :

- axe 1 : renforcer la politique de **prévention globale** au bénéfice des enfants, des adolescents et des familles,
- axe 2 : garantir la **qualité et la continuité du parcours** et de l'accueil en protection de l'enfance,
- axe 3 : poursuivre la dynamique de **diversification et de régulation du dispositif d'accueil et d'accompagnement** en protection de l'enfance,
- axe 4 : faire évoluer les **pratiques des professionnels** et **renforcer la place des usagers** afin d'adapter les interventions dans le champ de la prévention,
- axe transversal : structurer la **gouvernance** du schéma.

En 2021, le schéma départemental est entré dans sa phase de réalisation. Les pilotes des 37 actions ont été retenus et une lettre de mission guidant leur intervention leur a été remise lors d'une réunion commune. Les instances de pilotage ont été précisées et les 5 groupes thématiques définis.

## ② Enfants mineurs : une diversification de l'offre de prévention et de protection

### ❖ Le Département soutient les acteurs œuvrant en faveur de la parentalité

Il s'agit d'actions préventives organisées par des associations qui apportent soit un **soutien de premier niveau aux parents en difficulté**, soit une **réponse en situation de conflit liée aux séparations dans le cadre de la médiation familiale**.

Ces actions comprennent :

- le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) depuis 2005. Chaque année, le REAAP lance, pour le compte de ses financeurs, un appel à projets commun sur le thème de la parentalité ; les projets sont sélectionnés par les co-financeurs,
- le développement de la Médiation Familiale depuis 2007 et, plus récemment, la création d'espaces de rencontre parents / enfants,
- le soutien aux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Le Conseil départemental intervient sur le fondement d'un protocole signé avec l'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), le Ministère de la Justice, la CAF de l'Aisne, la MSA et la ville de Saint-Quentin pour la Médiation Familiale et les Espaces Rencontres.

Le crédit relatif à ces actions s'élève à 52 500 €.

### ❖ La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)

Afin d'optimiser et **sécuriser le dispositif de repérage et de prise en charge de l'enfance en danger**, le Département a mis en place une Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

Des moyens supplémentaires ont été alloués dans le cadre du CDPPE et la CRIP est désormais composée de 3 cadres, 4 secrétaires, 1 médecin référent et 1 psychologue, en sus des 21 agents évaluateurs.

Au 31 décembre 2020, la CRIP recensait pour l'année 2020 :

- 3 110 informations entrantes (IE),
- 45% des IE ont été qualifiées en Informations Préoccupantes (IP) et ont donc fait l'objet d'une évaluation par la CRIP.

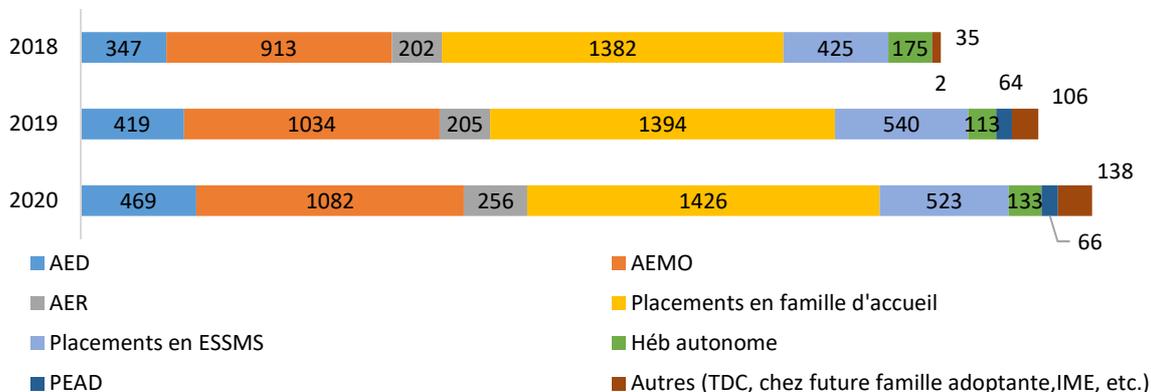
Les principaux pourvoyeurs d'IP sont les forces de l'ordre et la justice (police, gendarmerie, parquet et juges des enfants), des anonymes et l'Éducation nationale.

### ❖ Protection de l'enfance : dispositifs traditionnels et expérimentations

Renforcé dans son rôle de chef de file de la politique de protection de l'enfance par la loi du 14 mars 2016, le Département propose, aux familles en difficulté, un soutien matériel, financier, éducatif ou psychologique et, le cas échéant lorsque cela s'avère nécessaire, une prise en charge partielle ou totale des enfants.

Le dispositif de protection de l'enfance est mis en œuvre graduellement selon les besoins et la gravité des situations.

### Evolution de la répartition du nombre de mesures exercées (mesures éducatives à domicile et placements) :



Source : Observatoire départemental de la protection de l'enfance de l'Aisne : les chiffres clés 2020

### Dispositifs classiques

#### ➤ Des aides financières ou matérielles

Ces aides sont apportées à domicile par des **Techniciens en Intervention Sociale et Familiale (TISF)** et **d'Aides à la Vie Sociale (AVS)**. Un montant de 920 000€ est consacré à la mise en œuvre de ces aides en 2021.

#### ➤ Des actions éducatives en milieu ouvert (44% des mesures)

D'un montant de 5 600 000€ en 2021, les actions éducatives prennent la forme :

- **d'un Accompagnement Educatif à Domicile (AED)** avec l'accord des parents (469 mesures en 2020 dont 336 mineurs et 133 Contrats Jeunes Majeurs),
- **d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO)** prescrites par le Juge des enfants (1338 mesures en 2020, 1 239 mesures en 2019),
- dont des **Actions Educatives en Milieu Ouvert Renforcées (AEMOR)** ordonnées par le Juge des enfants, offrant un accompagnement renforcé en termes de présence auprès du mineur et de sa famille (256 en 2020, 205 en 2019).

#### ➤ Des mesures de placement (56% des mesures)

Les mesures de placement regroupent l'ensemble des bénéficiaires accueillis à l'ASE dans le cadre d'une **mesure administrative ou judiciaire**, ainsi que dans le cadre d'une mesure de placement direct par le juge.

Le placement a concerné 2 250 enfants en 2020 (2 197 en 2019), dont notamment :

- 1 426 en accueil familial (environ 647 assistants familiaux),
- 523 en établissements dans une des unités de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille (EDEF) ou en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS),

## Dispositifs innovants

La **volonté départementale de développer une palette d'offre d'accompagnement diversifiée** s'est traduite par :

### ➤ **La mise en place du Placement Educatif à Domicile (PEAD)**

Le PEAD a pour objectif d'offrir une alternative au placement en établissement ou accueil familial, et de replacer les parents dans leur rôle, évitant ainsi séparations et ruptures. Il favorise également les mainlevées de placement en offrant un cadre protecteur.

Il offre aux mineurs et à leur famille un accompagnement global (éducatif, social, psychologique, administratif), mené par une équipe pluridisciplinaire.

Le rythme d'accompagnement est au minimum de 3 fois par semaine aux horaires-clés pour les parents et les enfants (matin, soir, week-end et jours fériés).

Lors d'une situation de crise, le dispositif prévoit la possibilité d'un repli en urgence dans un établissement ou dans une famille d'accueil.

Ce dispositif s'appuie sur 2 prestataires qui interviennent depuis octobre 2018 :

- l'AJP pour le secteur nord du département (UTAS de Saint-Quentin, La Fère, Guise et Hirson),
- l'EDEF pour le secteur sud du département (Laon, Soissons, Château-Thierry).

Ce dispositif répond véritablement aux besoins puisque de 30 places à sa création, il est passé à 120 places déployées sur l'ensemble du territoire départemental sur l'année 2021 en s'appuyant sur les porteurs actuels : EDEF et AJP, avec un objectif de 135 places programmées pour le début d'année 2022.

### ➤ **Créations de dispositifs ASE/handicap**

Dans le cadre de la contractualisation Préfet/ARS/Département pour la prévention et la protection de l'enfance 2020-2022 et notamment son action « garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap », le Département a travaillé avec trois porteurs sur la création de 3 dispositifs innovants.

#### - Extension de l'équipe mobile pour un public ASE :

Ce dispositif innovant et partenarial vise à venir en soutien et en appui des professionnels au sein des MECS et des familles d'accueil, accompagnant des enfants et adolescents en situation de handicap. L'équipe mobile propose un accompagnement temporaire qui ne se substitue pas aux professionnels qui la sollicitent.

L'équipe mobile a débuté son intervention le 4 janvier 2021. Une montée en charge progressive a été mise en œuvre.

#### - Création d'un Dispositif d'accueil familial spécialisé :

Ce dispositif spécialisé vise à accompagner les assistants familiaux dans l'identification des besoins particuliers des enfants en situation de handicap permettant ainsi de sécuriser les parcours de ces enfants protégés et prévenir les ruptures.

Il s'agit d'un accompagnement à domicile, avec des rencontres, des entretiens, mais également de temps collectifs visant à accompagner et professionnaliser les assistants familiaux notamment via des café-famille d'accueil, des formations, des sensibilisations sur des outils de communication, de gestion de crises, etc.

Ce dispositif fonctionne depuis le 20 janvier 2021.

#### - Expérimentation d'un Centre thérapeutique :

Le Département a accompagné l'expérimentation d'un centre thérapeutique pour les enfants accueillis à l'ASE nécessitant un accompagnement psychologique.

Il s'agit d'interventions collectives à partir d'ateliers de communication (peinture, danse, théâtre). Chaque atelier est suivi de la participation à un groupe thérapeutique d'une durée de deux heures.

Le centre thérapeutique fonctionne à Laon depuis le 8 janvier 2021.

## ❖ Autres mesures de protection de l'enfance

### ➤ Le Projet Pour l'Enfant (PPE)

cf. 3.1.1 ①

### ➤ L'examen du statut des enfants confiés

cf. 3.2.1 ①

### ➤ L'accompagnement spécifique des situations complexes

cf. 3.2.1 ①

### ➤ La santé des enfants de 7 à 17 ans

Le Département a établi une convention avec l'Association Nationale pour la Protection de la Santé (ANPS) afin d'établir des examens de préventions en santé des enfants confiés. Ils portent sur :

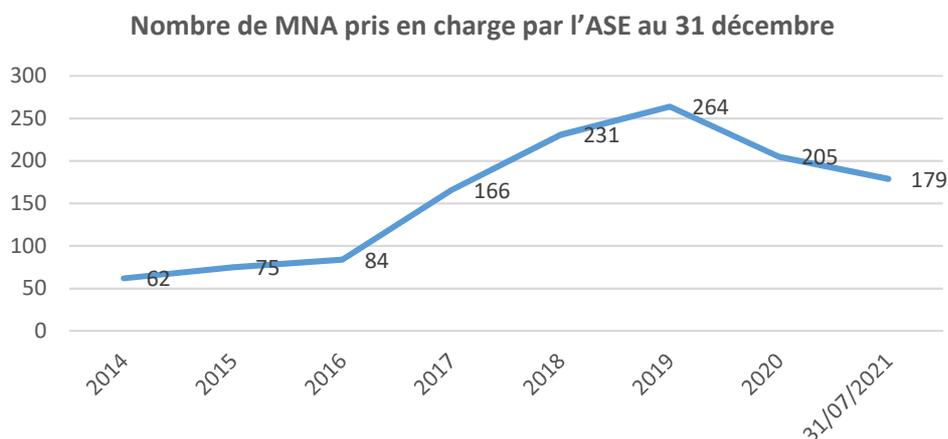
- le dépistage des problèmes de santé et psychologiques,
- la vérification de l'état vaccinal,
- l'orientation, le cas échéant, vers des professionnels de santé,
- l'éducation à la santé.

## ❖ Le cas particulier des Mineurs Non Accompagnés : 8,60 % des enfants accueillis

Le Département organise un accompagnement adapté aux spécificités des Mineurs Non Accompagnés (MNA), anciennement appelés MIE (Mineurs Isolés Etrangers).

La loi du 14 mars 2016 de protection de l'enfant est venue confirmer le rôle du Département dans l'accompagnement de ce nouveau public.

Ainsi, au 31 juillet 2021, le Département accueillait **179 Mineurs Non accompagnés**.



Source : Observatoire départemental de la protection de l'enfance de l'Aisne : les chiffres clés 2020

L'effectif des MNA pris en charge par les services de l'ASE du département de l'Aisne entame une diminution sur l'année 2020. La variation est de -22% entre l'année 2019 et 2020 pour le département de l'Aisne et devrait se confirmer en 2021. Cette baisse des arrivées s'explique par l'épidémie de COVID-19 et les lois d'état d'urgence successives. Les confinements dans différents Etats-membres, les restrictions de déplacements et les fermetures temporaires des frontières ont ainsi fortement limité l'accès au territoire français en 2020.

#### ➤ **Mission d'évaluation**

Le Département prend en charge l'évaluation des jeunes se présentant comme MNA sur le territoire départemental.

Cette évaluation est réalisée par l'Etablissement Départemental de l'Enfance et la Famille (**EDEF**) qui dispose d'une cellule de 2 places d'évaluation des MNA adossée au DAMIE (Dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés) de Soissons.

En 2020, 36 évaluations ont été réalisées, 47,2% des mineurs évalués ont été reconnus mineurs.

#### ➤ **Dispositif d'accueil et d'accompagnement des MNA**

Une fois leur minorité reconnue, et afin d'assurer sa mission d'accompagnement des MNA de façon qualitative, le Département a, dès septembre 2015, mis en place des dispositifs d'accueil spécialisés permettant de répondre à la spécificité de ces prises en charge.

Une adaptation de l'offre d'accueil aux besoins identifiés sur l'ensemble du département a été opérée au cours de l'année 2021, pour atteindre à ce jour **208 places dédiées financées**, réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

### ③ Jeunes majeurs : un accompagnement éducatif et/ou matériel pour préparer à l'autonomie

#### ➤ **Une équipe dédiée la préparation à l'autonomie et à l'accompagnement des jeunes majeurs**

La contractualisation **dans le cadre du plan pauvreté** a permis au Département de renforcer l'offre à destination des jeunes de 15 ans et plus, et de mieux préparer les fins de parcours en formalisant des partenariats (foyers jeunes travailleurs, mission locale) et en mettant en place des référents parcours jeune en 2020 dont la mission est :

- d'assurer la réunion de **préparation à la majorité** (16-18 ans),
- de **prévenir et accompagner les sorties sans solution** de l'ASE,
- d'apporter un **soutien à des jeunes** de 18-21 ans qui reviendraient pour demander de l'aide.

**3 « Référents Parcours Jeunes » sont opérationnels** depuis le 15 janvier 2020 et ont accompagné les 31 jeunes identifiés sans solution connus en 2019.

Ils recherchent avec eux tous les dispositifs possibles pour l'inclusion socio-professionnelle, démarche d'accès au logement y compris l'IML. Tous les jeunes devenus majeurs se voient proposer des solutions et seuls 12 jeunes sur l'ensemble de la cohorte des 226 majeurs en 2020 ont refusé toutes les propositions et accompagnements des professionnels.

De plus, les Référents de parcours jeunes sont chargés de la mise en œuvre des CJM pour les ex-MNA depuis 2020.

### ➤ Préparation à la majorité

Plusieurs actions du schéma départemental concernent directement la préparation à la majorité. En effet, le travail sur la sortie du placement et sur l'autonomie est un enjeu fort pour le Département.

De plus, les référents parcours jeunes vont contribuer à cette préparation en organisant sur chaque territoire des réunions de préparation à la majorité. Un groupe de travail a été constitué sur le dernier trimestre 2021 pour définir les modalités précises de ces réunions et répondre au mieux aux besoins des futurs jeunes majeurs.

### ➤ Accompagnement vers le logement : l'Intermédiation Locative (IML)

Le projet d'IML s'inscrit dorénavant dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, avec pour objectif d'accompagner les jeunes vers et dans le logement.

Deux opérateurs portent un dispositif : « Accueil et promotion » et la « Fondation des diaconesses de Reuilly ».

Le plan prévoit, en parallèle, le développement de places d'hébergement accompagné pour les jeunes de 18 à 25 ans, à travers la création d'une pension de famille accueillant des jeunes sortant de l'ASE.

Ainsi, 50 places d'IML et 20 places de pension de famille ont vu le jour en 2019.

**En 2021, 20 places d'IML supplémentaires** ont été financées dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté.

(➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Def03).

### ➤ Accompagnement à la formation et à l'emploi : suivi de jeunes sortis de l'ASE par Aisne Action Emploi

Dans le cadre de l'intermédiation possible entre employeurs et jeunes, l'expérimentation est également menée avec le partenaire Aisne Action Emploi du Département sur l'accompagnement de quelques jeunes dans son dispositif tel que :

- La méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande) en faveur des bénéficiaires du RSA durablement éloignés de l'emploi,
- L'action AIE (Aisne Initiative Emploi) en faveur des bénéficiaires du RSA prioritairement de niveau BAC et plus.

### ➤ Accompagnement financier au travers du Contrat Jeune Majeur (CJM)

Le Département propose aussi un **accompagnement éducatif et/ou matériel** à des jeunes majeurs de **18 à 21 ans**. Il s'agit d'un contrat aux fins éducatives conclu entre le Président du Conseil départemental et un jeune majeur qui en fait la demande et qui rencontre des difficultés susceptibles de compromettre gravement son équilibre. Les objectifs sont l'insertion sociale et l'accession à l'autonomie de ce dernier.

Au 31 décembre 2020, 190 jeunes bénéficiaient de cet accompagnement (147 en 2019, 101 en 2018). Entre 2019 et 2020 le nombre de contrats jeunes majeurs attribués a augmenté de 29% en raison du nombre important de MNA devenus majeurs.

Sur 190 CJM, 108 sont attribués à des MNA, en effet 57% des CJM attribués le sont à un ex-MNA.

Au cours de l'année 2020, 226 jeunes ont atteint la majorité soit un taux d'attribution des CJM de 84%.

## 1.1.2 Lutter contre la pauvreté en favorisant l'insertion

### Contexte / Enjeux

#### ➤ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



#### ODD 1

*Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*

*1.2 D'ici 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes / femmes / enfants de tous âges souffrant de pauvreté telle que définie dans chaque pays*



#### ODD 8

*Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*

*8.5 D'ici 2030, parvenir au plein emploi productif*



#### ODD 10

*Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre*

*10.2 D'ici 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique*

#### ➤ En France

- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 (2019)



*Priorité 1.1 : Ne laisser personne de côté*

*Priorité 1.2 : [...] systématiser la prise en compte des enjeux de pauvreté dans les politiques publiques*

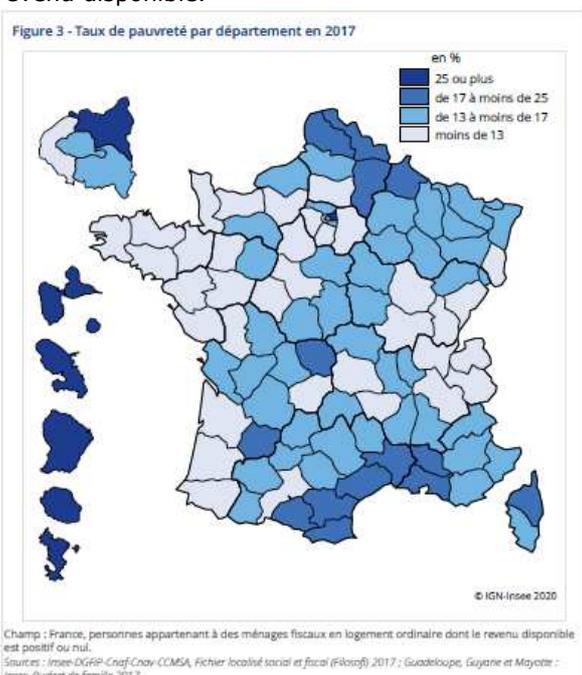
- **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** (septembre 2018) comportant plusieurs mesures phares relatives à l'autonomie et à l'emploi : création d'un revenu universel d'activité, renforcement de l'accompagnement de tous les allocataires des minima sociaux, création d'un service public de l'insertion, accès à l'emploi au cœur de l'action sociale, rénovation du travail social.
- **Fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi** doté de 135 millions en 2019, de 177 millions en 2020 et de 208 millions en 2021. Ce soutien permet d'accompagner des projets et des actions relevant de la compétence départementale en matière sociale ou d'insertion professionnelle.
- Création d'un Conseil de l'inclusion dans l'emploi se substituant au Conseil national de l'insertion par l'activité économique (novembre 2018).

- **Concertation** institutionnelle et citoyenne relative à la **création d'un Revenu Universel d'Activité (RUA)** (2<sup>nd</sup> semestre 2019) en vue de la préparation d'une loi harmonisant les conditions et modalités d'accès aux minimas sociaux
- **Déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)** (2020-2022)
- **Expérimentation de la recentralisation du financement du RSA** (2020-2021)

➤ **Dans l'Aisne**

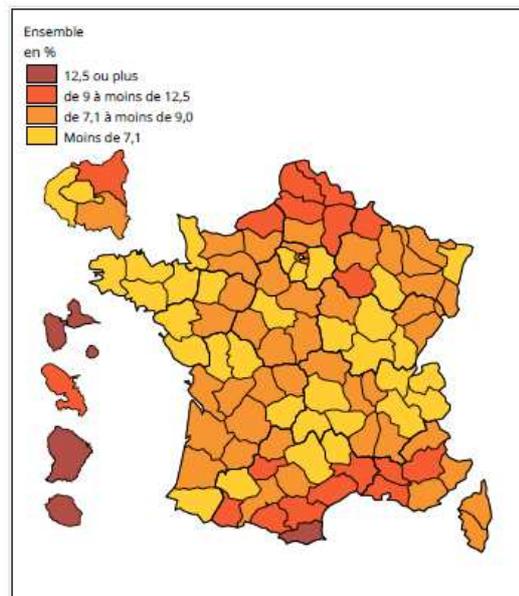
**Taux de pauvreté (2017)**

Le taux de pauvreté est la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible.

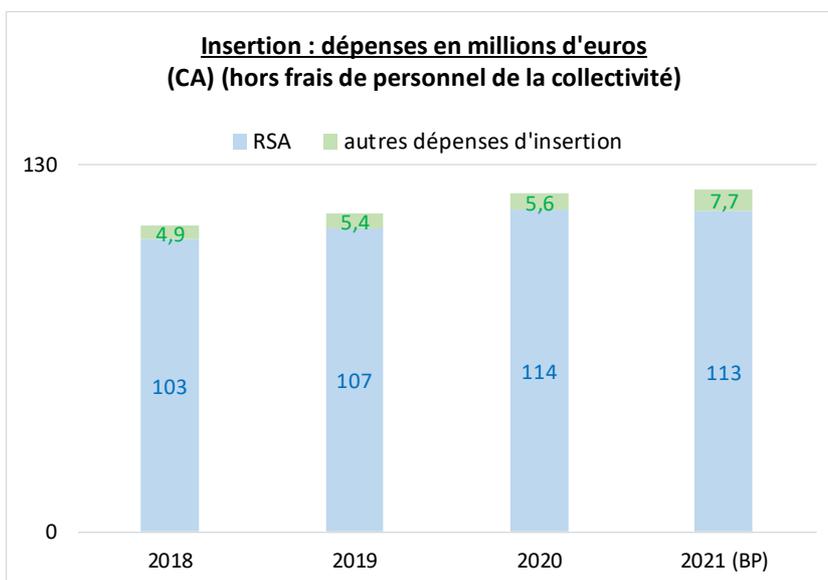


Aisne 18,5% >> France métropolitaine 14,8%

**Taux de chômage (2020)**



Aisne 11,1% >> France métropolitaine 7,8%



L'insertion représente

**en 2021  
121 millions  
d'euros  
soit 18 % du  
budget**

(hors frais de personnel de la collectivité)

## ① Un cadre départemental d'action qui s'inscrit dans des objectifs nationaux et européens

L'action du Département résulte de l'articulation entre les documents cadres suivants :

- **Programme Départemental d'Insertion 2016-2020** (adopté en juillet 2016),
- Convention d'appui à la **lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi** (signé en juin 2019) ayant pris le relai du Fonds d'Appui aux Politiques de l'Insertion (FAPI),
- **Stratégie départementale pour l'insertion et l'accès à l'emploi** (adopté en juin 2019),
- Gestion d'une enveloppe du **Fonds Social Européen** (depuis 2014).

### ❖ Un Plan Départemental d'Insertion (PDI)

Le PDI adopté en 2016 a pris le relais d'un premier PDI ayant couvert la période 2011-2013. Il a été prolongé pour les années 2021 et 2022.

Le Département a défini 7 orientations majeures :

- S'agissant du dispositif d'accompagnement du public
  - donner la priorité à l'accès à l'emploi,
  - dynamiser les parcours d'insertion avec, comme finalité, le retour à l'activité,
  - garantir un dispositif d'insertion efficient et adapté au public,
  - responsabiliser les usagers et animer une logique de droits et devoirs.
- S'agissant de l'accès à l'allocation et sa gestion
  - garantir le juste droit et lutter contre les indus et la fraude.
- S'agissant de la gouvernance de la politique insertion
  - mettre en œuvre la politique insertion avec une gouvernance renouvelée,
  - associer les usagers à la définition, la conduite et l'évaluation de la politique insertion.

### ❖ Le Département aux côtés de l'Etat au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

En lien avec ses partenaires (Etat, Pôle Emploi, Aisne Action Emploi, ...), le Département a identifié les enjeux suivants :

- Enfants et Jeunes
  - enjeu 1 : accompagner, anticiper et préparer les jeunes vers l'autonomie,
  - enjeu 2 : soutenir les jeunes et sortants de l'ASE vers et dans l'hébergement et le logement,
  - enjeu 3 : développer l'intermédiation entre jeunes et employeurs, accompagner vers et dans l'emploi.
- - Insertion
  - enjeu 4 : adopter un accompagnement dynamique, réactif et modulable,
  - enjeu 5 : lever les freins à l'emploi,
  - enjeu 6 : renforcer le pouvoir d'agir de l'allocataire du Revenu de Solidarité Active (ARSA) pour qu'il soit un acteur impliqué dans son parcours,
  - enjeu 7 : soutenir l'accès à l'emploi par l'activité.
- - Refonte et valorisation du travail social
  - enjeu 8 : faire évoluer les pratiques sociales au service de la population,
  - enjeu 9 : renforcer et faciliter l'accès aux droits,
  - enjeu 10 : affirmer la démarche d'« Aller vers » les publics.

A partir de ces enjeux, 8 fiches actions ont été construites en lien avec les services de l'Etat : 4 actions constituent le socle commun d'engagements, et les 4 autres définissent les initiatives départementales.

Les crédits versés à ce titre par l'Etat se sont élevés à : 693 540 € en 2019, à 1 284 417 € en 2020 et 1 350 000 € inscrits pour l'année 2021.

## ❖ Le Département et la définition d'une nouvelle stratégie départementale pour l'insertion et l'accès à l'emploi

Dans la continuité de la contractualisation du Plan Pauvreté, le Département a validé, par délibération du 24 juin 2019, le **principe d'une nouvelle stratégie pour l'insertion et l'accès à l'emploi** sur la base des orientations générales fixées dans le PDI 2016-2020.

Il entend ainsi impulser, au travers le Plan Aisne Actif Plus, de nombreux dispositifs ayant pour **objectif principal de créer des leviers vers l'emploi** pour les allocataires du RSA, en les accompagnant et en les valorisant tout au long de leur parcours d'insertion.

Ces dispositifs sont présentés de la manière suivante :

- Enfance /ASE
  - le Mécénat pour un parcours qualifiant des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (fiche 1),
- Mieux accompagner / lever les freins
  - accompagnement global (fiche 2),
  - aide personnalisée à la reprise d'activité (fiche 3),
- Se doter de moyens d'insertion
  - bénévolat et citoyenneté (fiche 4),
  - découverte de l'entreprise et formation (fiche 5),
  - appel à projets Insertion (fiche 6),
- Vers l'emploi
  - soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) (fiche 7),
  - clauses d'insertion sociale (fiche 8),
  - activités saisonnières (fiche 9),
  - soutien à l'embauche (fiche 10).

L'ensemble de ces dispositifs contribue aux enjeux d'un renforcement de la stratégie d'innovation et d'accès à l'emploi, à savoir constituer une offre mobilisable riche, variée et en adéquation avec les besoins des publics, en complément du droit commun existant.

Il s'agit d'inciter et de valoriser la mobilisation des allocataires du RSA en référence au temps de travail applicable à tout salarié, et ainsi lever les représentations en rendant visible la mobilisation des allocataires du RSA dans des actions rémunérées au non, tout en objectivant l'investissement des publics dans leur insertion sociale ou professionnelle.

Cette stratégie impliquait la **révision du dispositif de contractualisation par la création d'un Contrat d'Engagement Réciproque Plus (CER+) pour valoriser les engagements de l'allocataire, mais aussi l'accompagner dans leur réalisation** via un dispositif d'aides individuelles, ainsi que par la création d'un livret de compétences dédié aux allocataires du RSA pour retracer et positiver les démarches effectuées en lien avec ce dispositif.

Courant 2020, des groupes de travail ont été constitués à cet effet, en lien avec les territoires, afin de travailler à la mise en place de ces nouveaux outils. Le CER + est en phase d'expérimentation depuis juin 2020 et le livret Compétences + sera remis lors des journées Aisne Actif + qui se tiendront sur l'ensemble du département à l'automne 2020.

## ❖ Le Département, gestionnaire d'une enveloppe du Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2014-2020

Le FSE constitue un outil de la politique européenne en matière de cohésion sociale. Il est géré selon 2 modalités :

- un programme régional axé sur la formation,
- un programme national axé sur l'emploi et l'inclusion. L'un des 3 axes de ce programme a pour objet de « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ». Sa gestion pouvant en être déléguée, le Conseil départemental s'est porté volontaire, fin 2014, pour être gestionnaire de cette enveloppe.

Le territoire axonais est concerné par 2 structures de gestion de cet axe du FSE : le Département et l'Association Départementale des PLIE de l'Aisne (ADPA) qui regroupe 4 PLIE (PLIE de l'agglomération du Saint-Quentinois, PLIE du Pays du Vermandois, PLIE du Sud de l'Aisne et PLIE des Trois Rivières).

La subvention globale que gère le Département lui permet de financer ainsi une partie des interventions de sa propre politique insertion, mais aussi celle des PLIE non adhérents à l'ADPA et des territoires non couverts par un PLIE.

Le montant de cette enveloppe est de **8,6 millions d'euros pour la période 2014-2020**, dont :

- 2,7 millions d'euros pour les la période 2014-2017

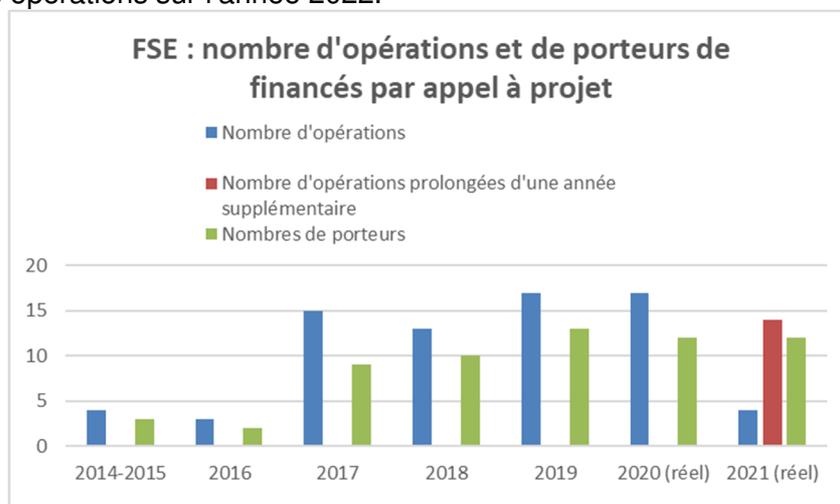
L'enveloppe a été programmée à 102 % et mandatée à hauteur d'environ 92 %, soit 2 732 875 euros. Tous les dossiers sont soldés. La sous-réalisation constatée est de 10 %.

- 5,9 millions d'euros pour la période 2018-2020

Le Département de l'Aisne a pu bénéficier d'un abondement de son enveloppe par transfert de crédits régionaux non consommés des axes 1 et 2 vers l'axe 3 pour couvrir les besoins de l'année 2021 (dans l'attente du lancement de la programmation 2021-2027).

L'enveloppe est programmée à 114 % et mandatée à hauteur d'environ 44 %, soit 2 588 421 euros. Des sous-réalisations plus importantes sont à prévoir pour l'année 2020 en raison de l'état d'urgence sanitaire et des périodes de confinement.

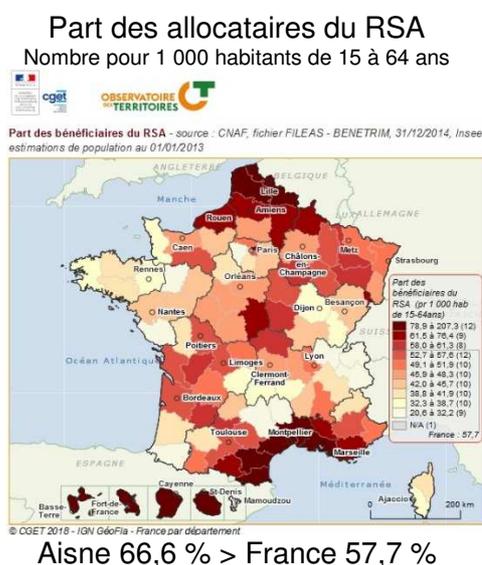
De plus, dans le cadre de la réponse de l'Union Européenne à la pandémie de COVID-19, l'initiative REACT EU pourrait venir abonder l'enveloppe du Conseil départemental de l'Aisne, sous réserve de la délégation de ces crédits. Cette enveloppe dédiée pourra financer des opérations sur l'année 2022.



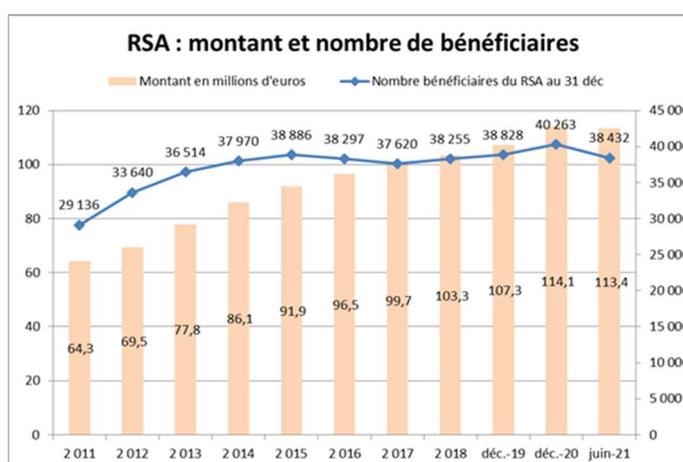
**L'Assemblée a validé le principe d'une nouvelle candidature dans la gestion du FSE pour la période 2021-2027.**

## ② L'accès à l'allocation RSA et sa gestion

❖ Le RSA dans l'Aisne en 2021 : 17 500 foyers – 38 400 personnes (dont 32 200 adultes) – 113 millions d'euros votés



Aisne 66,6 % > France 57,7 %



Au 30 juin 2021, le public allocataire du **Revenu de Solidarité Active** (RSA) était composé de 17 530 foyers regroupant 38 432 personnes (dont près de 32 200 adultes). Ce public, en croissance de 2009 (date de mise en place du RSA) à 2015, a connu une légère tendance au tassement entre 2015 et 2017 pour augmenter, de nouveau, jusqu'en novembre 2020. Depuis, on observe une baisse du nombre de foyers allocataires. En juin 2021, leur nombre s'élève à 17 530 contre 18 257 en juin 2020, soit une baisse de 4%.

Après avoir connu un accroissement régulier de la dépense RSA ces dix dernières années, la tendance 2021 est à la baisse. Le montant versé en 2020 s'élevait à hauteur de 113,8 millions. Pour 2021 le montant à verser est estimé à un peu moins de 113 millions.

La compensation des dépenses RSA par l'Etat s'élève à 47 209 386€ pour l'année 2020, ce qui représente 41,46 % de l'allocation versée. Pour 2021, cette compensation est estimée à 46 776 897 €.

### ❖ Garantir le juste droit

Garantir le juste droit consiste à faire en sorte que l'allocation RSA soit versée en considération de la situation réelle dans laquelle se trouve l'utilisateur. Cela implique donc une connaissance fine des règles et des situations parfois complexes par les professionnels qui accompagnent les publics dans leur demande de RSA, mais également de lutter contre la fraude afin de garantir l'équité de traitement entre les usagers.

- L'adoption du Guide de l'allocation du RSA par l'Assemblée départementale en novembre 2018 s'inscrit dans cet objectif. Ce guide sera mis à jour autant que de besoin, en fonction de l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence applicables au dispositif RSA.

- Le Département poursuit également sa politique de lutte contre la fraude en lien avec les organismes payeurs (CAF et MSA) :
  - en demandant le cas échéant aux organismes payeurs de réaliser des contrôles de situation des allocataires du RSA via des agents assermentés,
  - en engageant si nécessaire une procédure contentieuse à l'encontre des usagers concernés. En cas de fraude avérée, l'usager s'expose au remboursement des sommes indûment versées, à des sanctions financières (amendes) et à des poursuites pénales.

## ❖ Autres dispositifs de lutte contre la pauvreté

Le Conseil départemental apporte également des aides aux personnes en difficulté au travers des 3 dispositifs suivants :

- Le **Fonds Départemental d'Aide Sociale Exceptionnelle (FDASE)**

Ce fonds créé à l'initiative du Conseil départemental a été doté en 2020 d'un montant de 117 149 € (+ 140% par rapport à 2019) au bénéfice de 436 personnes (+ 140% par rapport à 2019).

Le règlement de ce dispositif est actuellement toujours en cours de révision, afin de prendre en compte les évolutions sociétales, les besoins actuels des axonais, et l'arrêt prochain de versement d'espèces aux usagers par les paieries.

A noter qu'à partir de mars 2020, compte tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19, une nouvelle procédure relative à l'instruction des demandes de FDASE a été créée, afin de proposer une procédure de paiement adaptée, aux nouveaux besoins et contraintes des usagers et aux conditions de travail des agents de département durant le confinement. L'attribution de ces aides a également fait l'objet d'une plus grande souplesse. Au-delà d'une plus grande réactivité, cette procédure *ad hoc* a aussi permis de soutenir des nouveaux publics pour lesquels la crise sanitaire a déstabilisé le budget, risquant d'anéantir ou de compromettre leurs efforts d'insertion professionnelle et sociale. Ce dispositif *ad hoc* perdure aujourd'hui.

- Le **Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**

Le FAJ constitue un dispositif de prévention et de lutte contre l'exclusion des jeunes de 18 à 24 ans révolus. Il vise à apporter un soutien financier particulier aux jeunes en grande précarité, en favorisant leurs démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Les dépenses de ce fonds atteignent 112 878 € en 2020, hors des frais de gestion.

La moyenne des aides individuelles accordées est sensiblement identique à celle de l'année précédente.

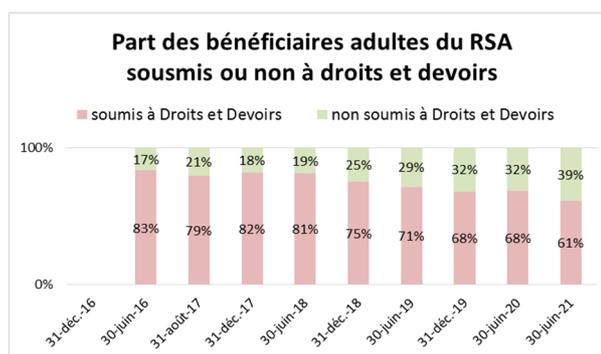
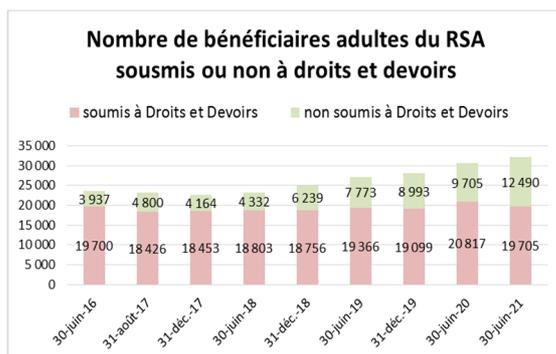
- les **Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)**

Les MASP contractualisent l'accompagnement social et budgétaire avec les personnes dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs ressources (180 000 € votés au BP 2021).

### ③ L'accompagnement du public soumis à droits et à devoirs

Tout allocataire ou conjoint d'allocataire appartenant à un foyer ayant un droit ouvert au RSA, et étant sans emploi ou avec un revenu d'activité professionnelle inférieur à 500 euros par mois, est soumis aux « droits et devoirs de l'allocataire du RSA ».

De plus, la loi garantit à tout allocataire soumis à droits et devoirs la possibilité de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique.



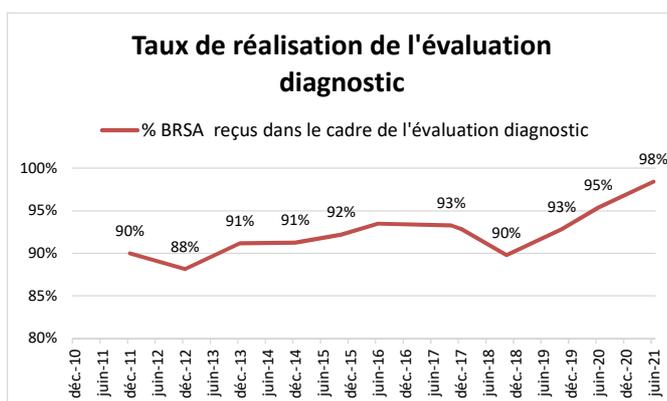
On constatait jusqu'en juin 2020 une augmentation du nombre d'ARSA soumis à droits et devoirs, elle-même liée à la recrudescence du volume d'allocataires du RSA. Plusieurs raisons à cela : développement de la télé-procédure, modification du régime d'assurance chômage, arrêt partiel des contrats aidés. Or, un mouvement de baisse s'est amorcé en 2021, baisse qui ne concerne pas les Allocataires du RSA non soumis à droits et devoirs dont les chiffres sont en constante augmentation.

#### ❖ Du 1<sup>er</sup> entretien au Contrat d'Engagement Réciproque

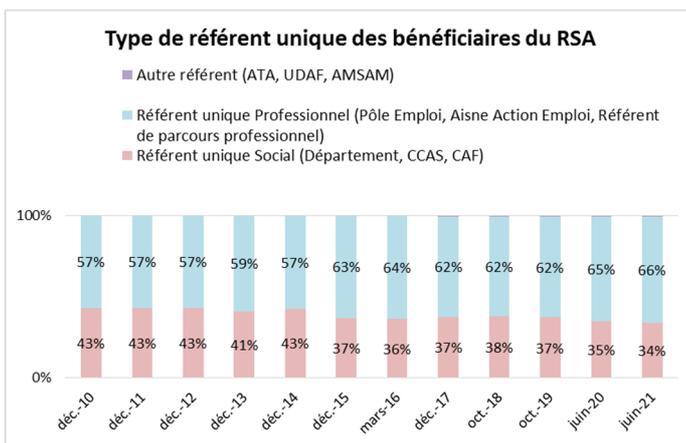
Les équipes du Conseil départemental se mobilisent au quotidien pour :

- Améliorer l'effectivité de l'accompagnement des allocataires du RSA soumis à droits et à devoirs par la nomination d'un **référént unique**.

98,42 % des allocataires du RSA avaient été reçus fin juin 2021 dans le cadre de l'évaluation-diagnostic (taux supérieur à l'objectif fixé par le Plan Départemental d'Insertion de 90 %),



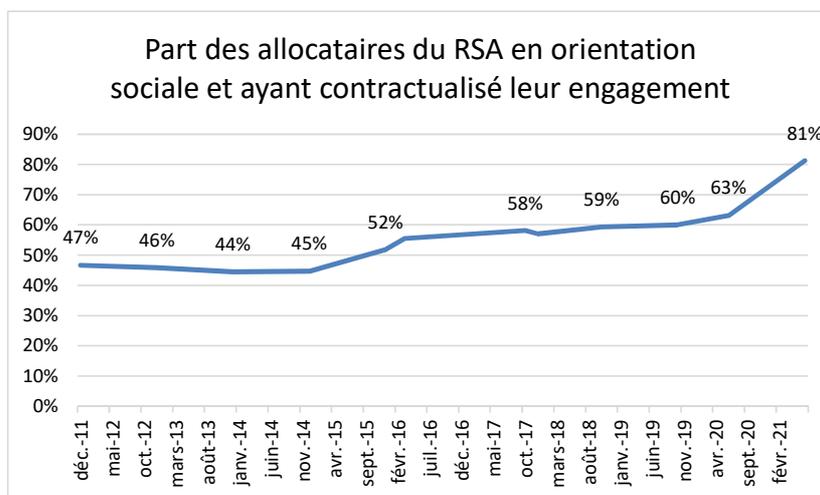
On constate une augmentation importante de nombre d'évaluations diagnostics réalisées, consécutives à la démarche contractuelle engagée dès juin 2019 avec l'État dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la Pauvreté.



Il est constaté que la part des allocataires faisant l'objet d'une orientation sociale a diminué à compter de 2015.

Cette baisse progressive de l'orientation sociale peut s'expliquer en partie par la refonte totale courant 2013 de l'outil et de l'évaluation diagnostic conduisant à objectiver l'orientation du public.

- Définir avec l'allocataire des objectifs d'insertion réalistes et évaluables



Fin juin 2021 près de 5 300 des 6 500 allocataires du RSA orientés vers un référent unique autre que Pôle Emploi avaient **contractualisé leur engagement** (soit un taux de 81,27 %), soit très bien au-dessus de l'objectif de 60 % fixé par le Plan Départemental d'Insertion) et toujours en progression continue (de 47 % en décembre 2011 à plus de 81 % en février 2021) L'objectif est d'atteindre les 100 % fixés dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la Pauvreté.

## ❖ Animation de la logique de droits et devoirs pour une meilleure responsabilisation des usagers

A ce titre, on peut notamment mentionner la vérification régulière, par les équipes insertion, de l'effectivité de l'inscription à Pôle Emploi pour les publics orientés en professionnel. Cette action s'est renforcée depuis l'année 2017, avec le lancement de « la sécurisation de parcours » (cf. infra).

Au 30 juin 2021, près de 80% des ARSA orientés vers Pôle Emploi étaient effectivement inscrits à Pôle Emploi.

## ❖ Progression et sécurisation du parcours d'insertion

A l'occasion de la refonte en 2017 de la stratégie du FSE (programmation 2014-2020), le Département a mis en œuvre un suivi spécifique des publics RSA soumis à droits et devoirs, ayant pour principal objectif la sécurisation du parcours d'insertion **lors de la réorientation d'un accompagnement social vers un accompagnement Pôle Emploi**.

L'objectif de cette action est de sécuriser, pendant la première année, les démarches que doivent engager les allocataires du RSA réorientés d'une orientation sociale vers Pôle Emploi. Ainsi sont opérées plusieurs vérifications avec l'allocataire sur la réalité de l'inscription en qualité de demandeur d'emploi et le respect de ses obligations, la possibilité d'une orientation vers les actions d'insertion et/ou le champ de la formation. Cette action a vocation à anticiper les ruptures potentielles de parcours, les décrochages dans le respect des obligations liées à la perception de l'allocation RSA.

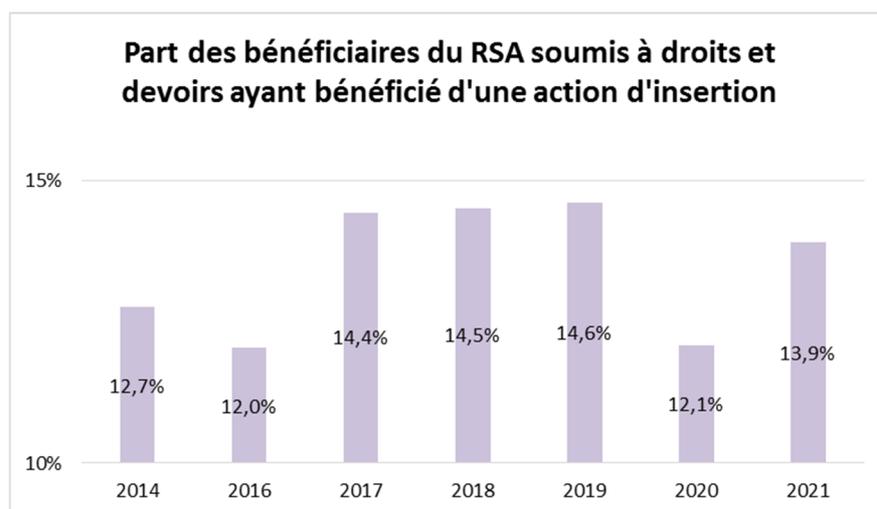
Cette action bénéficie d'un cofinancement du Fonds Social Européen depuis 2017. Ce dispositif a été installé en 2017 pour les UTAS de Saint-Quentin et de Soissons en 2017, puis en 2018 pour les UTAS de La Fère et de Laon, et en 2019 pour les UTAS de Château-Thierry et de Thiérache.

En 2018, 1 200 allocataires du RSA ont bénéficié de ce dispositif ; 1 399 en 2019 et 1 247 en 2020.

## ❖ La coordination des interventions autour de l'allocataire du RSA

cf. 3.2.1 ②

### ④ Offre départementale d'insertion



Après avoir stagné autour de 13 % entre 2014 et 2016, **la part des ARSA soumis à droits et devoirs ayant bénéficié d'une action d'insertion** a augmenté en 2017 pour atteindre **15 %**. Ce chiffre qui était relativement stable entre 2017 et 2019, a baissé en 2020, et tend à remonter en 2021 à son niveau d'avant 2020.

Cette augmentation peut s'expliquer par l'effet conjugué de l'augmentation du nombre de ARSA à compter de 2017, et de la redynamisation de la politique départementale d'insertion et la contractualisation Plan Pauvreté.

## ❖ L'optimisation de l'appel à projets Insertion et l'extension du financement des Ateliers Chantiers d'Insertion

### ➤ Appels à projets

Dans le cadre de son **Programme Départemental d'Insertion**, le Département lance chaque année un **Appel à projets Insertion** en vue de proposer aux allocataires du RSA une offre d'insertion adaptée à leur parcours.

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2019, l'Assemblée départementale a décidé la refonte des actions de son appel à projets insertion pour répondre, au mieux, aux besoins identifiés des allocataires du RSA, dans la perspective d'une sortie pérenne du dispositif.

Les nouvelles orientations de l'appel à projets s'articulent autour de deux axes déclinés chacun en deux thématiques :

- Axe 1 : l'accompagnement vers l'insertion professionnelle durable / Emploi
  - thématique 1 : les actions d'**Accompagnement Professionnel Spécialisé (APS)**  
*Le dispositif d'accompagnement des allocataires du RSA par le référent unique ne permet pas toujours de prendre en compte les particularités de certains parcours. Ces actions ont vocation à proposer différentes approches de l'accompagnement.*
  - thématique 2 : la « **Mobilité** »  
*La mobilité est un facteur déterminant d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, et plus précisément des allocataires du RSA. Cette problématique est particulièrement aiguë sur les territoires ruraux en raison, soit de l'insuffisance ou parfois de la méconnaissance de l'offre de transport, soit de l'absence de véhicule personnel (ou vétusté de celui-ci).  
Ces actions proposées ont vocation à agir sur l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.*
- Axe 2 : les actions pour dynamiser le parcours d'insertion
  - thématique 1 : accompagner les parents de jeunes enfants vers l'emploi ou la formation (accompagnements au **mode de garde**)  
*Les allocataires du RSA peuvent s'installer dans une organisation de vie (personnelle / familiale) et exprimer par la suite des difficultés à se projeter dans la reprise d'une activité de manière autonome. Ces actions proposées ont vocation à agir sur l'ensemble des freins à l'autonomie et la gestion du temps pour lever les obstacles liés aux difficultés d'organisation de la vie quotidienne, et prioritairement à la garde des enfants pour accéder à l'emploi / formation.*
  - thématique 2 : **accompagner vers les Temps d'Activités Bénévoles (TAB)**  
*Plus d'un tiers des allocataires du RSA soumis à droits et devoirs est orienté en insertion sociale. Cette orientation est motivée par l'existence d'au moins un « frein social » empêchant l'accès à la recherche d'emploi directe. Le Département souhaite dynamiser l'accompagnement de ces publics, pour permettre l'orientation vers un parcours d'insertion professionnelle et l'implication vers des actions de bénévolat.*

*Ces actions ont vocation à accompagner vers la solidarité bénévole et l'insertion professionnelle, par le biais d'une valorisation des compétences et la résolution de problématiques sociales.*

La programmation 2021 concerne **57 projets** pour un financement à hauteur de **1 179 000 €** auquel s'ajoute 117 000 € au titre de la bonification prévisionnelle pour les actions " accompagnements professionnels spécialisés" et " temps d'activités bénévoles". Cette bonification est versée en fonction des résultats de sorties, soit :

- 200 € pour toute sortie vers une formation qualifiante Programme Régional de Formation (PRF) ou vers un emploi durable de plus de 3 mois hors Atelier Chantier Insertion (ACI), concernant les accompagnements professionnels spécialisés,
- 150 € pour toute sortie vers une formation pré qualifiante ou qualifiante PRF, l'accès à l'emploi (1 mois minimum) ou signature d'une convention d'accueil et d'accompagnement "Bénévolat" avec une association et la signature du contrat CER+, concernant les temps d'activités bénévoles.

Dans l'objectif d'améliorer, d'adapter et de consolider l'offre d'insertion en vue de garantir des parcours personnalisés et sans rupture, **il est envisagé, au cours de second semestre 2022, une redéfinition de l'appel à projet insertion actuel.** Les nouvelles orientations devront permettre de proposer des actions innovantes, de faciliter la notion de parcours de l'allocataire avec l'emploi comme objectif, de favoriser des passerelles fortes entre les acteurs de l'insertion sociale et ceux de l'insertion professionnelle, et d'élargir l'offre d'insertion concernant la mobilité.

### ➤ **Financement des ACI**

*Pour mémoire, les Ateliers Chantiers d'Insertion sont des structures appartenant au champ de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ils emploient des allocataires sous la forme de contrats à durée déterminée d'insertion, en leur proposant un accompagnement socioprofessionnel individualisé afin de permettre un retour vers une activité professionnelle.*

Concernant les Ateliers et Chantiers d'Insertion, ceux-ci sont financés, depuis 2020, hors appel à projets, afin d'ouvrir largement l'accès des publics à l'ensemble des ACI du Département.

En 2021, le département a financé 68 Ateliers Chantiers d'Insertion, soit 3 de plus qu'en 2020, pour un financement de 2,3 millions d'euros, représentant 402 ETP ARSA. A ce montant, peut s'ajouter une bonification versée en fonction des résultats de sorties tout public, soit :

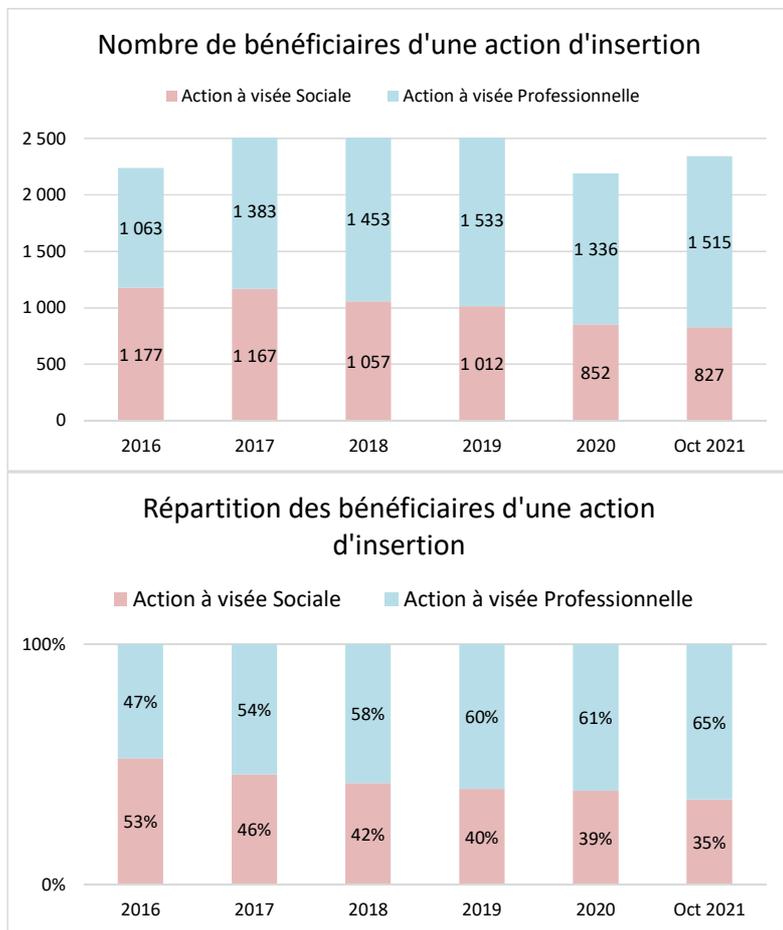
- 1 000 € pour toute sortie vers un emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, création ou reprise d'entreprise, intégration dans la fonction publique) et pour toute sortie vers un emploi de transition (CDD de mois de 6 mois, contrat aidé de droit commun),
- 500 € pour toute sortie positive (Embauche dans une autre SIAE, Formation qualifiante ou pré-qualifiante).

### ➤ **Bénéficiaires des actions d'insertion**

En définitive, l'ensemble de ces actions d'insertion peuvent être classées en deux catégories :

- Les **projets à finalité sociale** qui s'adressent à des allocataires du RSA éloignés de l'emploi et qui rencontrent des difficultés sociales ou des freins à la reprise d'emploi. Ils comprennent 3 types d'actions :
  - la « mobilité »,

- les accompagnements au mode de garde,
- les accompagnements vers les Temps d'Activités Bénévoles (TAB).
- Les **projets à visée professionnelle** qui présentent une finalité pédagogique et non occupationnelle. Ils comprennent 2 types d'actions :
  - les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI),
  - les actions d'Accompagnement Professionnel Spécialisé (APS).



L'appel à projets 2020 a permis de positionner **2 188 personnes** sur des actions d'insertion.

**La tendance est à la diminution des actions à visée sociale et à une augmentation de celles à visée professionnelle.** Cette évolution s'explique par une volonté du Département de développer davantage son implication dans le retour à l'emploi. De ce fait, les actions d'accompagnement professionnel spécialisé sont plus plébiscitées par les référents. Elles constituent une vraie passerelle vers l'accès aux dispositifs de droit commun menant vers l'emploi.

## ❖ Clause d'insertion et marchés réservés de la collectivité

Cf. 2.3. ①

### ⑤ Facilitation du retour à l'emploi

Les actions menées en vue de faciliter le retour à l'emploi sont abordées dans l'engagement « Epanouissement, bien-être, qualité de vie », accès à l'emploi.

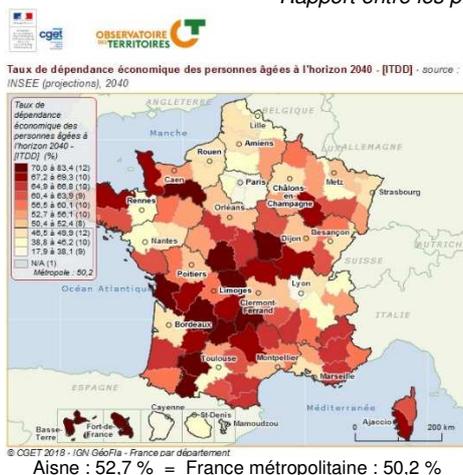
# 1.1.3 Garantir des conditions de vie autonomes aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

## Contexte / Enjeux

### ➤ En France

Vieillesse et grand âge : une population vieillissante et un cadre réglementaire en rénovation

Rapport entre les plus de 65 ans et les 15 à 64 ans



Note de lecture : en 2040, en France métropolitaine, pour 100 personnes en âge de travailler, il y aura 50,2 personnes âgées de 65 ans et plus.

Note : l'indicateur, pertinent au niveau national, reflète la pression potentielle sur les dépenses publiques résultant de la structure par âge de la population. Au niveau départemental, il prend un autre sens, traduisant davantage l'équilibre entre les générations.

Entre 2007 et 2040, le rapport entre la population des personnes âgées et celle en passe de travailler passerait de 28 % à 50 %, sous l'hypothèse d'un prolongement des tendances démographiques observées depuis 1990.

- La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a introduit de nombreuses dispositions qui ont impacté le Département : réforme de l'APA à domicile, refonte de l'aide à domicile, développement de l'accueil familial, généralisation des CPOM dans les EHPAD, ainsi qu'une gouvernance renouvelée.
- Le Projet de loi Grand Age et autonomie, qui devait venir réformer les financements du Grand-âge a finalement été repoussé au-delà de la future élection présidentielle.
- La Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 vient revaloriser le tarif APA à 22 euros.
- L'avenant 43 de la Branche Accompagnement à Domicile est venu revaloriser les salaires des auxiliaires de vie des SAAD associatif d'environ 15%.

### Handicap

Quelques grandes lois qui ont marqué le cadre législatif français dans le champ du handicap :

- La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées de 1975 est celle qui a fixé pendant 30 ans le cadre législatif français. Cette loi a défini des droits aux personnes handicapées, et a instauré le principe de solidarité nationale comme étant obligatoire.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a entièrement rénové la loi de 1975. Elle a mis la personne en situation de handicap au centre des préoccupations. On parle désormais de la notion de compensation du handicap pour permettre à tous de réaliser son projet de vie. Elle instaure ainsi un droit à compensation.

- La loi de Modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a introduit la mise en place du dispositif de Réponse Accompagnée Pour Tous (dit « RAPT »).

## ➤ Dans l'Aisne

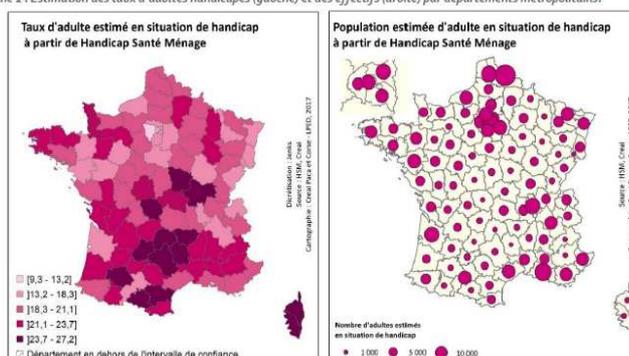
- Une population vieillissante

A l'image de la population française, les projections démographiques axonaises prévoient un **fort accroissement du taux de personnes âgées** :

- la tranche d'âge des personnes de 60 à 79 ans représentait 17 % de la population axonaise en 2008, 20 % en 2017 (augmentation de 20 %) et pourrait atteindre 23 % en 2030 (augmentation de 40 %),
- en 2018, dans l'Aisne : la part des personnes âgées de plus de 75 ans représentait 9,1 % de la population et la part des personnes âgées de 85 ans et plus représentait 3,2 % de la population,
- en 2018, dans l'Aisne, plus de 25 % des personnes âgées de 75 ans et plus étaient bénéficiaires de l'APA (à domicile ou en établissement) contre 21,4 % à l'échelon national.

- Des publics en situation de handicap surreprésentés dans l'Aisne

Planche 2 : Estimation des taux d'adultes handicapés (gauche) et des effectifs (droite) par départements métropolitains.

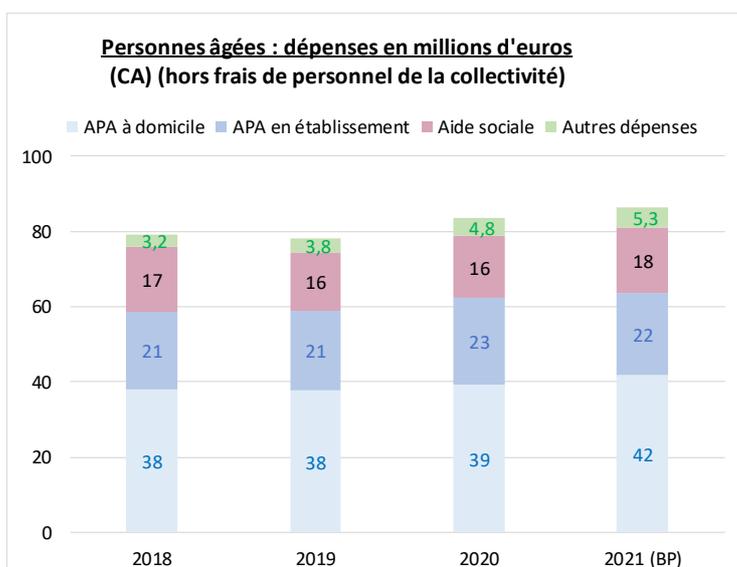


Les publics en situation de handicap sont surreprésentés dans le département de l'Aisne par rapport à la moyenne nationale.

- Quelques chiffres sur les ESMS accueillant et/ou intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap dans l'Aisne

L'Aisne dispose en 2020 de :

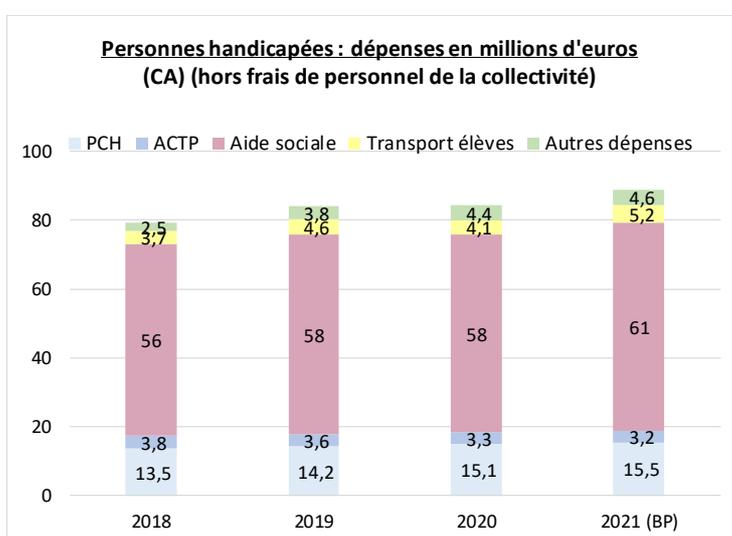
- 61 établissements publics et privés pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'une capacité totale autorisée de 5 624 places,
- 9 résidences autonomie pour personnes âgées d'une capacité totale autorisée de 449 places,
- 54 établissements et services autorisés relevant de la compétence du Conseil départemental pour une capacité de 1 929 places à destination des personnes handicapées,
- 48 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et autorisés par le Conseil départemental,
- 7 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).



La politique en faveur des personnes âgées représente

**en 2021  
86 millions d'euros  
soit 13 % du budget**

(hors frais de personnel de la collectivité)



La politique en faveur des personnes handicapées représente

**en 2021  
89 millions d'euros  
soit 13 % du budget**

(hors frais de personnel de la collectivité)

## ① Structurer et animer la politique départementale de l'autonomie

### ❖ Un schéma unique à destination des personnes âgées et en situation de handicap pour la période 2018-2022

Le schéma départemental de l'autonomie (SDA) a été adopté en fin d'année 2018 par l'Assemblée départementale, et a été présenté devant l'ensemble des partenaires le 28 janvier 2019.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans un contexte où les politiques nationales en direction des publics en perte d'autonomie, en raison de l'avancée en âge ou des situations de handicap, connaissent des mutations importantes avec les promulgations à venir de textes législatifs importants (loi Grand Age et autonomie).

Un bilan du SDA a été réalisé courant d'année 2021. Il a permis de faire un point d'étape de chacune des 21 fiches-actions qui le composent et de définir les priorités pour les 2 dernières années du Schéma. Des réunions avec l'ensemble des services concernés et

des groupes de travail avec le CDCA a permis d'actualiser le contexte territorial et réglementaire et de proposer des réorientations de certains objectifs.

Le prochain Schéma Départemental de l'Autonomie doit être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et des travaux sont prévus sur l'année 2022 pour son élaboration.

## ❖ **Garantir la place de l'utilisateur dans la gouvernance de la politique de l'autonomie**

Le **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie** (CDCA) a été installé en juin 2017. Cette instance a remplacé le Comité Départemental des retraités et personnes âgées et le Conseil consultatif des personnes handicapées. Les formations spécialisées personnes âgées et personnes handicapées se sont chacune réunies pour définir les différentes commissions de travail et un calendrier annuel.

Les membres du CDCA sont élus pour 3 ans.

Les mandats des membres du CDCA arrivant à terme en juin 2020, de nouvelles élections ont eu lieu et un nouveau CDCA a pu être constitué dès septembre 2020. Une première réunion plénière a pu se tenir en octobre 2021, permettant l'élection des 2 vice-présidents et posant ainsi les bases des 3 années à venir.

Les membres du CDCA ont été fortement impliqués dans les travaux liés au bilan du SDA. 5 groupes de travail ont ainsi été constitués et se sont réunis à 11 reprises pour étudier le bilan de chacune des 21 fiches-actions du Schéma et proposer des évolutions ou réorientations.

## ② **Accompagner les familles dans leurs démarches**

Créés en 2001 et pilotés par le Conseil départemental de l'Aisne, les **Centres Locaux d'Information et de Coordination** (CLIC) accueillent, informent, conseillent, orientent et accompagnent les personnes âgées et leurs familles.

Les CLIC centralisent l'information sur les prestations et services d'aide à domicile existants, ainsi que sur les structures d'hébergement, et accompagnent les personnes âgées dans leurs démarches (recours à une aide à domicile, portage de repas, ...).

Répartis sur l'ensemble du département, les 7 CLIC sont ouverts à tous et leurs services sont gratuits.

Le personnel de l'ensemble des CLIC représente environ 21 Equivalent Temps Plein sur le département, pour un budget annuel de près d'1 million d'euro (1 040 820 € en 2020).

En 2020, les CLIC se sont vus confier une mission « prévention de la perte d'autonomie », afin de leur permettre de mener des actions collectives d'information autour des thématiques de prévention et de soutien aux proches aidants en risque d'épuisement.

Pendant la crise Covid-19 et sur toute l'année 2021, les CLIC ont pu notamment mener des actions individuelles de soutien psychologique auprès des seniors grâce à des financements de la Conférence des Financeurs.

### ③ Prévenir la perte d'autonomie

Conformément à la loi ASV de 2015, et depuis septembre 2016, le Département :

- anime la Conférence des financeurs qui établit un programme de financement d'actions,
- et lance chaque année des **appels à projets** auprès des acteurs locaux et des résidences autonomie (ouvertes à l'ensemble des personnes âgées résidentes ou non).

#### ➤ **Le programme 2020-2022 de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)**

Une évaluation du 1<sup>er</sup> programme coordonné de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) a été menée et a permis d'écrire le nouveau programme 2020-2022.

**L'accent a été mis par la CFPPA sur la nécessité de pouvoir bâtir des projets de territoires co-portés, et dans lesquels un repérage des publics les plus fragiles et vulnérables doit être davantage opéré.**

Ce programme a été travaillé au préalable en groupe de travail CDCA, puis présenté en plénière aux membres de la formation personnes âgées du CDCA, et a reçu un avis favorable.

Les 6 objectifs du programme sont :

- axe 1 : favoriser et/ou améliorer l'autonomie des personnes âgées et l'aide aux proches aidants par le **recours aux équipements et aides techniques individuelles**,
- axe 2 : accompagner les **résidences autonomie** dans la mise en place d'actions de prévention,
- axe 3 : renforcer le **rôle des SAAD** en matière de prévention,
- axe 4 : soutenir le déploiement d'une offre individuelle de prévention à destination des seniors conduit par les **SPASAD**,
- axe 5 : soutenir et développer une stratégie **d'aide aux aidants**,
- axe 6 : favoriser le développement d'un **parcours de la prévention** pour les personnes fragiles par le déploiement d'actions de prévention collectives sur l'ensemble du territoire.

**En 2020, 3 objectifs prioritaires ont été mis en avant :**

- le **développement d'actions de prévention** au plus près des personnes âgées, fragiles et isolées, avec une priorisation des actions menées en zones prioritaires (telles que définies dans le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics),  
Ainsi, le comité de sélection des dossiers s'est attaché à prioriser les projets incluant une action de repérage des plus fragiles (par le biais de partenariat avec des CCAS / SAAD ...) et/ou intervenant en zone rurale et prioritaire d'après le schéma.
- le **déploiement des aides techniques** au domicile des personnes âgées, avec un appel à projet spécifique lancé en août 2020 autour de la mise en place d'évaluations au domicile des personnes menées par des ergothérapeutes,
- la CNSA ayant étendu les financements de la CFPPA aux actions « **aides aux aidants** », l'appel à projet 2020 a pu inclure un axe spécifique sur cette thématique. Un seul projet a pu être financé en 2020, mais les travaux continuent en 2021 pour augmenter l'offre à destination des proches aidants.

La crise sanitaire a mis à mal les programmations des porteurs de projet, notamment pendant les périodes de confinement sur 2021. Une ouverture de la Conférence pour l'utilisation des crédits pour financer des actions individuelles, au domicile a cependant

permis à plusieurs porteurs de continuer leurs actions auprès des personnes âgées. Cette procédure d'exception a été étendue jusqu'à la fin de l'année 2021.

**Cette période a permis aux porteurs d'innover et de trouver de nouveaux modes d'actions** : mise en place d'actions par le biais du téléphone, et de la visioconférence.

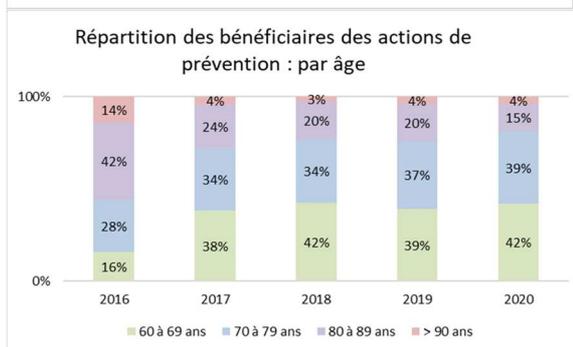
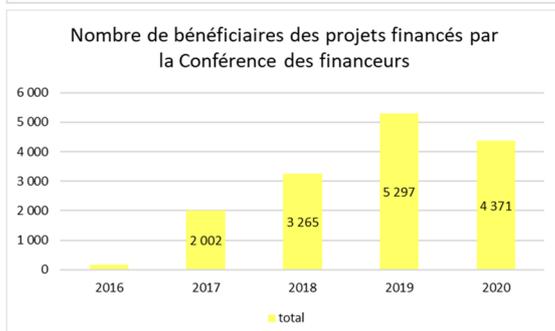
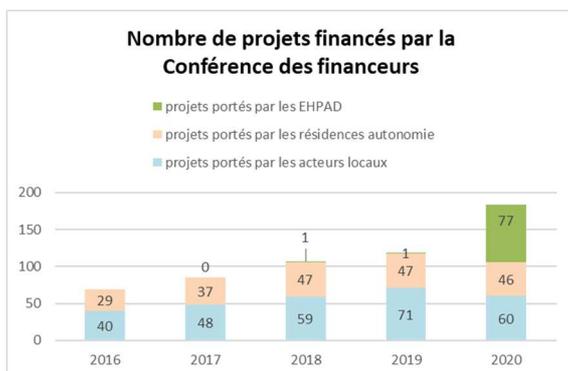
**Au cours des années 2020 et 2021, afin de faire face aux conséquences d'un isolement prolongé en EHPAD, la Conférence des Financeurs a révisé sa stratégie et proposé de nouvelles actions**, notamment en faveur des résidents en EHPAD :

- donateur de 70 tablettes en 2020,
- appel à projet pour financer des achats de matériels ludiques et occupationnels en 2020,
- appel à projet fin 2020 pour le maintien des visites des familles en EHPAD,
- appel à projet en mai 2021 intitulé « la Culture entre dans les EHPAD » permettant à 39 EHPAD de bénéficier d'actions culturelles : pièces de théâtre, jeux traditionnels...

➤ **Une montée en puissance du programme de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)**

A noter que l'appel à candidature auprès des porteurs, lancé en fin d'année 2019, l'a été via la plateforme dématérialisée <https://www.demarches-simplifiees.fr>, permettant ainsi un gain de temps important et l'économie de centaines de pages imprimées. 81 dossiers ont ainsi été réceptionnés et traités de manière entièrement dématérialisée en 2019 et tout autant en 2020.

Cet outil sert également au lancement des nouveaux appels à projet du service : appel à projet relatif aux actions de formation des aidants.



(➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Dpas01).

## ④ Améliorer l'accompagnement des personnes à leur domicile

### ❖ Aides techniques et adaptation des logements : vers un accès référencé et facilité

**Au niveau de la Conférence des Financeurs**, jusqu'en 2019, plusieurs projets domotiques expérimentaux ont été financés. Ces projets ont permis l'installation de dispositifs domotiques (capteurs d'activité, chemins lumineux, outils connectés, ...)  
Cependant, les évaluations des différents projets domotiques n'ont pas apporté de résultats concluants à long terme. Aussi, priorité a été donnée par la Conférence des Financeurs à l'équipement en **aides techniques dites simples**.

Par ailleurs, le **PIG** opérationnel depuis 2019 comporte un volet dédié à l'autonomie. Ce dispositif permet de financer des **travaux d'adaptation du logement** (exemple : remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied, installation d'un monte-escalier électrique, pose de volets roulants motorisés, etc.).

#### ➤ **L'accès aux aides techniques**

*Les aides techniques peuvent aller du petit équipement (simple ou domotique) à l'installation d'équipement(s) plus complexe(s) nécessaire(s) au maintien à domicile comme :*

- *aide à la mobilité et au transfert (cane ou déambulateur, fauteuil roulant, lève personne, barres d'appui, de seuil, chemin lumineux, ...),*
- *aide pour les sanitaires (siège de douche, rehausseur de toilettes, ...),*
- *aide la préhension, l'habillement et au repas (pince, enfile bas, verre connecté, pilulier connecté, couverts spécifiques, ...),*
- *aide pour la communication et l'information (loupe électronique, téléphone amplifié, prothèses auditives, ...).*

L'accès aux aides techniques pour les personnes âgées est devenu un axe prioritaire du Programme coordonné de la Conférence des Financeurs (axe 1). Ainsi, **un règlement d'attribution d'aides financières pour l'acquisition d'aides techniques dans le cadre de l'APA a été élaboré**, ainsi qu'un référentiel des aides techniques éligibles. Ce dispositif est opérationnel depuis le dernier trimestre 2020.

Au 21 octobre 2021, 71 demandes d'aides financières ont été déposées auprès du Service Accès aux Droits des Usagers (SADU) du Conseil départemental. Les 62 demandes recevables ont fait l'objet d'une subvention pour un montant total de 19 938 €, soit 8 175 € de financement APA et 11 763 € de financement Conférence des financeurs (18 dossiers sur 62).

**En parallèle, un appel à projet** a été publié en août 2020, visant à renforcer le **dispositif d'évaluation sur les besoins** en aides techniques au domicile, **et en donnant une meilleure visibilité** des aides techniques **par le biais d'actions de sensibilisation et d'exposition**.

Les objectifs opérationnels de cet appel à projets sont de :

- 1) Mettre en place un dispositif d'évaluation gratuit des besoins au domicile par des ergothérapeutes diplômés, notamment en faveur des personnes en GIR 1 à 4, et en collaboration avec les évaluateurs du Conseil départemental, dans le cadre de la stratégie d'attribution d'aides financières individuelles pour l'acquisition d'aides techniques.

« Merci Julie ! » en tant que structure de l'économie sociale et solidaire a été retenue.

Depuis le démarrage de l'action, en avril 2021, les ergothérapeutes ont réalisé 57 interventions à domicile sur 5 mois (du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 août 2021).

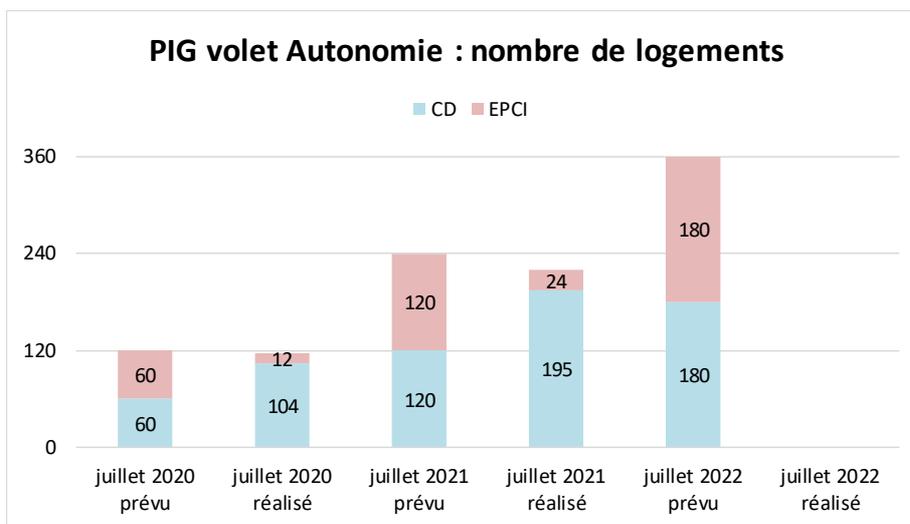
- 2) Proposer des actions de sensibilisation et d'exposition d'aides techniques (forums, appartements témoins, solutions itinérantes, ...), afin d'accompagner les personnes âgées dans la découverte des nouvelles aides techniques et domotique, leur permettre de les tester et d'en avoir une utilisation adaptée.

La Conférence des Financeurs a accordé un financement à Soliha pour la mise en œuvre de 30 sorties du camion d'exposition d'aides techniques, le Soliha Truck. En raison de la crise Covid19, les sorties ont dû être reportées. L'inauguration a finalement eu lieu le 7 octobre 2021 sur la commune de Rozoy-sur-Serre. Outre la démonstration d'aides techniques, le Soliha Truck apporte également des conseils en matière d'économie d'énergie et d'isolation.

### ➤ **L'adaptation des logements au travers du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental**

Dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle en vue de la reconduction d'un PIG départemental, un volet de l'étude avait été consacré à l'adaptation des logements au vieillissement.

Le PIG départemental est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019. L'objectif est d'adapter, sur une période de 3 ans, 360 logements au vieillissement et au handicap. Pour mémoire, 234 dossiers avaient été inscrits dans le cadre du précédent PIG qui avait couvert la période de 2015 à 2017.



Par ailleurs, le PIG départemental s'achève le 30 juin 2022.

### ❖ **Aide humaine : vers un accompagnement de l'évolution des services intervenant au domicile**

#### ➤ **Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)**

49 **Services d'Aide A Domicile** (SAAD) interviennent sur le territoire axonais auprès des personnes âgées et en situation de handicap, 26 sont habilités à l'aide sociale.

## 1 - Travaux de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des SAAD

Dans le cadre des travaux nationaux de refondation de l'aide et d'accompagnement à domicile, le Département s'est inscrit, au même titre que 65 autres Départements, dans la **démarche de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des SAAD**, et a bénéficié en 2020 et en 2021 d'une enveloppe annuelle de 796 000 € versée par la CNSA. L'objectif de cette réforme est de permettre une plus grande équité de traitement, de rendre l'offre plus lisible, d'assurer une meilleure transparence tarifaire et de mieux maîtriser les restes à charge pour les usagers.

A l'issue des 2 années d'expérimentation, le modèle rénové devrait reposer sur un tarif de référence national applicable à tous les SAAD et un complément de financement (appelé dotation complémentaire ou « modulation positive ») attribué aux services en contrepartie d'engagements en matière de qualité d'accompagnement tels que le profil des personnes accompagnées, la couverture territoriale, les horaires d'intervention, ...Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 vient de valider un nouveau tarif national à 22 euros par heure et le principe de dotations complémentaires à hauteur de 3 euros par heure. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau modèle de financement restent à définir par la CNSA.

## 2 - La poursuite du partenariat avec la CNSA autour de la structuration et de la modernisation du secteur de l'aide à domicile

La convention 2017-2018 passée entre le Conseil départemental et la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile, qui s'inscrivait dans la lignée d'un partenariat engagé depuis de nombreuses années entre le Département de l'Aisne et la CNSA au bénéfice des services d'aide à domicile (SAAD), a été renouvelée pour les années 2020 à 2022 autour de 3 axes et 7 fiches-actions :

### • **Axe 1 : Structuration de l'offre : regroupement de SAAD**

Constat d'une multiplicité de SAAD (49 services) avec des statuts juridiques différents (associatifs, privés commerciaux, communaux, intercommunaux), d'un chevauchement des territoires SAAD, des difficultés de fonctionnement, de recrutement et de maîtrise des coûts, le regroupement des SAAD est nécessaire pour garantir leur viabilité économique et assurer une qualité de service rendu à l'utilisateur.

Les projets de coopération sur les territoires peuvent avoir pour objet :

- la création d'un groupement d'employeurs,
- le travail en réseau et en partenariat pour partager des problématiques, expérimenter des outils, des procédures ou des projets communs,
- le rapprochement entre services,
- la mise en place d'outils communs RH (pool d'intervenants à domicile mutualisés, pool de remplacement, dispositif facilitant le recrutement sur un territoire donné).

Dans ce cadre un appel à projet a été lancé par les services du Département qui a retenu 2 projets : 1 projet de fusion de 2 SAAD et une étude de faisabilité pour la mutualisation des fonctions entre 2 SAAD.

### • **Axe 2 : Modernisation du secteur : télégestion et télétransmission**

La modernisation des services est un enjeu majeur du secteur de l'aide à domicile. C'est pour cela que le Département souhaite poursuivre le déploiement d'outils, tels que la télégestion, permettant **d'améliorer la gestion des structures et des prestations** en vue de garantir une meilleure prise en charge des usagers. Plusieurs actions sont prévues :

- Action 2.1 : télégestion

Le Département souhaite accompagner le déploiement de dispositif de télégestion pour les services qui ne seraient pas déjà équipés.

En 2020, 3 SAAD ont été accompagnés dans leur projet de mise en place de la télégestion ou de renouvellement de leur parc de téléphones.

En 2021, un nouvel appel à projet lancé en septembre 2021 devrait permettre également d'accompagner de nouveaux SAAD dans leur projet.

- Action 2.2 : mise en place de la télétransmission

La télétransmission doit permettre aux SAAD et au Conseil Départemental de dématérialiser les informations qu'ils échangent, notamment pour la mise en œuvre des interventions, du contrôle d'effectivité des interventions et le paiement des prestations. Elle implique des systèmes d'informations interfacés, capables d'échanger ces informations.

Le suivi de l'activité constitue un enjeu majeur de la réussite de ces CPOM, notamment en ce qui concerne le calcul des bonifications. Aussi, la mise en place de ces CPOM s'est accompagnée du **déploiement d'un outil de télétransmission des données d'intervention des SAAD** directement depuis leur outil de télégestion : Domatel. La mise en place d'une plateforme de télétransmission est opérationnelle depuis 2020 pour les 6 SAAD sous CPOM, puis pour une seconde vague de 9 SAAD en 2021, puis la télétransmission sera généralisée à l'ensemble des SAAD.

- Action 2.3 : transformation organisationnelle des services

Sur l'exemple du modèle « Buurtzorg », un SAAD du Département a pu développer la gestion en équipes autonomes, un autre expérimente ce modèle de gestion autonome des équipes intervenantes sur des petits secteurs de leur territoire d'intervention.

Les échanges avec les SAAD montrent un réel souhait des services par rapport aux innovations en matière d'organisation du travail. La mise en œuvre de ce modèle nécessite des temps d'accompagnement des équipes et un profond changement culturel à conduire.

Le Département souhaite être facilitateur du déploiement de ce modèle, et accompagner les expérimentations par la prise en compte du besoin en termes de conduite du changement et de transformation des missions des intervenants et des responsables de secteur.

Dans le cadre d'un appel à projet lancé en 2021, 2 SAAD ont été retenus pour être accompagnés dans la mise en place d'équipes autonomes.

● **Axe 3 : Professionnalisation du secteur**

Les SAAD du Département sont confrontés à la problématique de recrutement de personnel qualifié. Les conditions de travail, le nombre élevé d'accidents du travail et de maladies professionnelles, les petits contrats, ont un retentissement important sur l'image du métier et du secteur. Ces difficultés de recrutement conduisent à une désorganisation du travail, des équipes sur-sollicitées, et à la dégradation de la qualité des soins et de la prise en charge.

L'action a pour objectif de faciliter le recrutement par les SAAD de personnels formés, et de sécuriser la prise de poste des nouveaux arrivants.

➤ **Le cas particulier des SPASAD**

Les expérimentations concernant les Services Polyvalents d'aide et de soins à Domicile (SPASAD) se poursuivent avec 2 SPASAD toujours en expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021, qui viennent compléter les 3 autres SPASAD autorisés (ADMR de Montcornet, SPASAD de Gauchy et ACAPA).

## ➤ **Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)**

Le Département a souhaité renforcer le nombre de places disponibles auprès des 10 SAVS et des 5 SAMSAH axonais, et permettre une couverture de l'ensemble du territoire.

C'est la raison pour laquelle le Département a rédigé, en 2015, un cahier des charges qui définit clairement le rôle et les missions des SAVS et des SAMSAH. Ce cahier des charges permet notamment une plus grande polyvalence de ces services, notamment des SAVS.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ces services se sont vus accorder une dotation globale. Une file active a également pu être mise en place sur 30 % des places autorisées, permettant ainsi aux SAVS et SAMSAH d'accompagner davantage de personnes en situation de handicap. En 2020, deux SAMSAH ont été créés sur des zones actuellement non couvertes (Thiérache et Sud de l'Aisne), portés respectivement par la Fondation Savart et l'APEI des 2 Vallées par redéploiement de places existantes de SAVS.

## ❖ **L'aide aux aidants**

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) a permis une **reconnaissance du rôle d'aidant**, qui se concrétise désormais par l'évaluation de ses besoins, notamment lors de l'évaluation des demandeurs de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Des offres de répit sont développées par les Départements (accueil de jour, hébergement temporaire). Dans l'Aisne, en dehors des hébergements temporaires, des accueils de jours, de trois plateformes de répit, il existe peu d'offres structurées à destination des aidants.

Le Conseil départemental de l'Aisne a souhaité, dans son schéma départemental de l'autonomie 2018-2022, inscrire l'aide et le soutien aux aidants comme un axe prioritaire.

C'est sur la base d'un diagnostic réalisé en 2019 que la nouvelle Convention Section IV, signée le 20 juillet 2020 entre le Conseil départemental et la CNSA, s'est attachée pour définir **4 actions spécifiquement dédiées à la question de l'aidant** :

- Action 4.1 : centralisation de l'information à destination des aidants PA/PH,
- Action 4.2 : actions de sensibilisation des aidants de personnes en situation de handicap,
- Action 4.3 : actions de formation en faveur des aidants de personnes en situation de handicap
- Action 4.4 : actions collectives de soutien psycho-social en faveur des aidants de personnes en situation de handicap.

Ces actions ne se sont pas encore déployées en raison de la crise Covid mais également dans l'attente de l'installation des plateformes de répit PH, à l'initiative de l'ARS (installation prévue en fin d'année 2021). L'ensemble des actions du Département devront s'inscrire en complémentarité de l'action des plates-formes de répit.

(➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Dpas03).

D'autres dispositifs tels que la Conférence des Financeurs, ou encore des travaux conjoints avec l'ARS autour d'un diagnostic de l'offre d'accueil de jour et l'offre d'hébergement temporaire, vont pouvoir accompagner la stratégie posée par le Schéma départemental de l'Autonomie, de diversification et de développement de l'offre en faveur des aidants.

A noter qu'une rencontre spécifique sur le thème des aidants a été organisée avec les membres de la Conférence des Financeurs pour une **coordination de la programmation de leurs actions** visant à la mise en œuvre de financements de la Conférence des Financeurs dédiés. Un appel à projet dédié sera lancé en début d'année 2022 en ce sens.

## ⑤ Développer une offre alternative entre le domicile et l'établissement

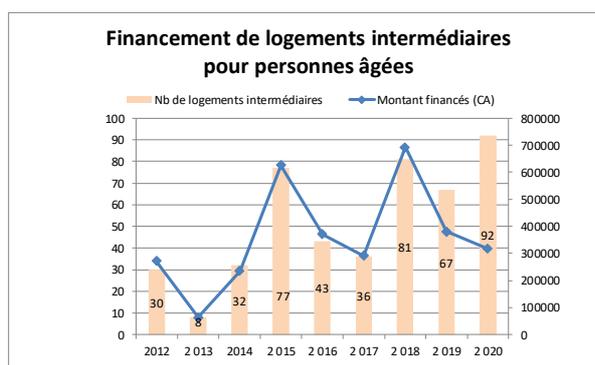
L'enjeu est d'élargir la palette de l'offre entre le tout domicile et le tout établissement, en favorisant des solutions alternatives : accueil familial, résidences autonomie, habitat inclusif (logements regroupés avec une mutualisation des services accompagnant les personnes).

### ❖ Logement intermédiaire

Les logements intermédiaires sont des **logements adaptés au vieillissement** ; ils n'offrent **aucun service**, contrairement aux résidences autonomie.

S'agissant des personnes âgées, le Département encourage les initiatives de logements intermédiaires. Ces opérations présentent l'intérêt d'offrir, à des personnes âgées encore autonomes, des petits logements de plain-pied adaptés à la dépendance. Les critères d'éligibilité sont la proximité des services et des commerces, des loyers modérés.

Depuis 2006, le Département subventionne 5 % du coût de l'opération plafonné à 100 000 € par logement, ainsi que 50 % du coût lié à l'adaptation plafonné à 10 000 € par logement.



Dans le cadre du plan d'actions 2021 signé avec OPAL 02, le financement de 52 logements est prévu pour un financement de 416 000 €.

### ❖ Résidence Autonomie

*Ces résidences sont conçues pour accueillir dans un logement des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles. Les résidences autonomie accueillent aussi bien les personnes seules que les couples. Elles ont une vocation sociale, le coût des loyers est donc modéré.*

On compte aujourd'hui 9 résidences autonomie sur l'ensemble du département, proposant au total 449 places réparties dans des studios T1, T2 ou T3. La répartition géographique de ces Résidences ne permet pas de couvrir l'intégralité du territoire axonais, et seule la moitié Ouest du département compte ce type d'hébergement intermédiaire.

Une 10<sup>ème</sup> résidence autonomie, le foyer Basselet, située à Laon a fait l'objet d'une procédure d'autorisation et est autorisée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

## ❖ Habitat inclusif

*L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Ce **mode d'habitat regroupé** est assorti d'un projet de vie sociale et partagée.*

L'habitat inclusif constitue une réponse complémentaire au logement ordinaire et une alternative à l'hébergement en institution. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé.

### ➤ L'installation de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif (CFPPA-HI)

Consacré par la loi ELAN (*Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique*), l'habitat inclusif a été intégré dans les missions de la Conférence des Financeurs, accompagné d'une enveloppe nationale à hauteur de 15 millions d'euros pour 2019, financé par la CNSA pour l'animation du projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif.

La CFPPA-HI sera chargée de :

- construire une réponse aux besoins locaux en matière d'habitat inclusif en permettant un partage des diagnostics territoriaux et en veillant à une coordination de leur action,
- veiller à s'appuyer sur l'existant et maintenir une souplesse de mise en œuvre en évitant la mise en place d'un nouveau dispositif ad hoc plus contraignant,
- mettre en place une logique partenariale en s'appuyant sur des acteurs déjà fédérés autour de la problématique de la perte d'autonomie,
- travailler conjointement par le biais d'appels à projets en communs et/ou coordonnés.

L'installation de cette nouvelle formation s'est faite lors de la plénière du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

La première mission de la CFPPA-HI sera de **réaliser un recensement** des projets d'habitat inclusif **et de définir une stratégie départementale de développement de ce nouveau type d'habitat.**

En ce sens des rencontres avec les différents porteurs de projet d'Habitat inclusif et les bailleurs sociaux ont lieu afin de recenser les projets existants et définir les critères des logements inclusifs éligibles à l'Aide à la Vie Partagée (AVP), nouveau dispositif créé dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021. L'AVP est destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées vivant dans un habitat inclusif dont le porteur aura passé une convention API (Accompagné, Partagé et Inséré dans la vie locale) avec le département. Elle sert à financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale ou encore la régulation du « vivre ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat (entourage, voisinage, services de proximité).

A cet effet, l'Assemblée Départementale du 6 décembre 2021 a autorisé le Président du Conseil départemental à signer ces conventions avant le 31 décembre 2022 afin de déployer l'AVP sur le territoire.

### ➤ L'émergence d'une offre d'Habitat Inclusif

Suite à la parution du décret du 24 juin 2019 relatif aux diverses dispositions en matière d'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, un **appel à candidature** a été lancé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France. L'instruction, menée conjointement avec les Conseils départementaux de la Région, a permis de retenir **2 projets axonais, à Soissons et à Laon** (quartier Champagne), portés respectivement par l'APEI de Soissons et l'UDAF.

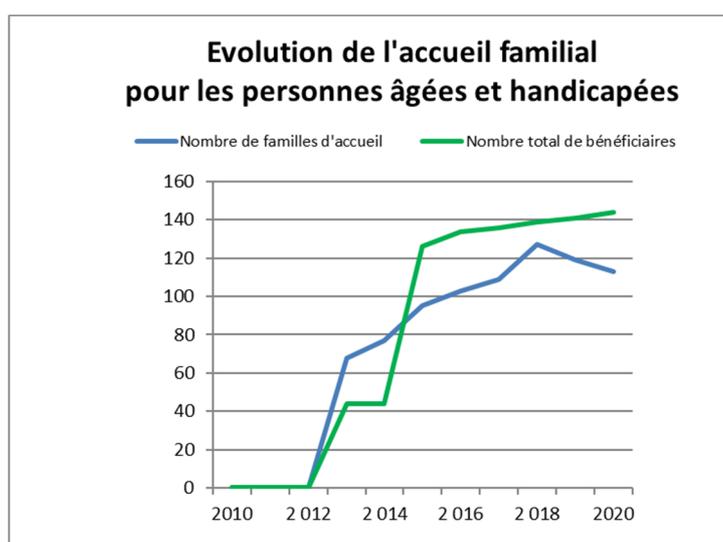
Le projet de l'UDAF a pu être mis en œuvre et connaît un réel succès, tandis que le projet d'APEI de Soissons a dû être abandonné. Un nouvel appel à projet de l'ARS permet de soutenir un nouveau projet à Soissons, porté par l'association Espoir 02.

## ❖ Accueil familial

*L'agrément des familles d'accueil est soumis à la décision du Président du Conseil départemental. Ce dispositif permet d'accueillir, contre rémunération, des publics fragiles dans un domicile ordinaire tout en le sécurisant par la présence continue de l'accueillant.*

Le Département a mis en place dès 2015, des Services Tiers Régulateurs pour mettre en œuvre ses compétences en matière d'accueil familial. Ainsi, l'ensemble du territoire axonais est couvert par trois **Services d'Accompagnement de l'Accueil Familial (SAAF)** qui sont :

- l'APEI de Saint-Quentin pour le nord du département,
- le groupe EPHESE pour le centre du département,
- l'APEI des deux vallées pour le sud du département.



Le nombre de bénéficiaires a connu une forte croissance en 2015, mais est depuis en stagnation, voire en baisse du fait de la volonté de professionnaliser davantage les accueillants familiaux via notamment des formations désormais obligatoires avant le premier accueil.

La nouvelle convention CD-CNSA section IV permet de continuer à **accompagner la professionnalisation des accueillants familiaux** en soutenant des actions de **formation** initiale ou continue, et des **groupes d'analyse de la pratique professionnelle**, afin de créer un réseau d'accueillants familiaux. Ainsi, outre des formations sur les premiers secours, la connaissance de la personne âgée et l'accompagnement dans les actes de la vie ordinaire, seront proposés aux accueillants familiaux des groupes de paroles permettant une analyse de pratique et un partage d'expérience.

## ⑥ Soutenir l'offre d'accueil en établissement

### ❖ La création de places en établissement pour personnes âgées et handicapées

**S'agissant des personnes âgées**, le Département a, en 2019, consacré plus de 224 196 € à l'équipement social des Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Le budget affecté en 2020 a été de 59 934 €.

**S'agissant des personnes en situation de handicap**, le Département contribue au financement des investissements réalisés dans les établissements et services d'accueil.

Dans le cadre du développement des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec les gestionnaires d'établissements, des places supplémentaires ont été créées : 42 en 2015, 34 en 2016, 46 en 2017, 28 en 2018, 25 en 2019 et 37 places en 2020.

## ❖ La création d'unité de vie pour personnes handicapées âgées

Les personnes handicapées, au même titre que l'ensemble de la population, connaissent une augmentation significative de leur espérance de vie, ce qui implique l'évolution des besoins en termes d'accueil, mais aussi en termes d'accompagnement.

C'est dans ce cadre qu'un appel à candidatures a été lancé au printemps 2018, conjointement avec l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, pour la création de 5 Unités de Vie pour Personnes Handicapées Agées (UVPHA) d'une capacité de 12 à 14 places par transformation de places existantes au sein des EHPAD et réparties équitablement sur l'ensemble du territoire départemental.

Le Conseil départemental alloue, pour chaque unité, un montant de 41 600 € permettant ainsi le recrutement d'un équivalent temps plein supplémentaire avec un profil éducateur spécialisé. Ces places d'UVPHA, ouvertes à des personnes en situation de handicap âgées d'au moins 55 ans, sont habilitées à l'aide sociale départementale.

Les 5 EHPAD retenus pour la mise en place d'une UVPHA par transformation de places existantes se situent sur les communes de La Capelle, Liesse Notre-Dame, Oulchy-le-Château, Rozoy-sur-Serre, Saint-Quentin. Une sixième unité a été autorisée par le Département, elle se situe au sein de l'EHPAD de Chézy-sur-Marne.

La mise en place des unités est effective depuis le premier semestre 2019.

Un premier bilan de l'activité des UVPHA sera effectué fin 2021.

## ⑦ Garantir l'accès aux droits des usagers

### ❖ Les allocations liées au déficit d'autonomie

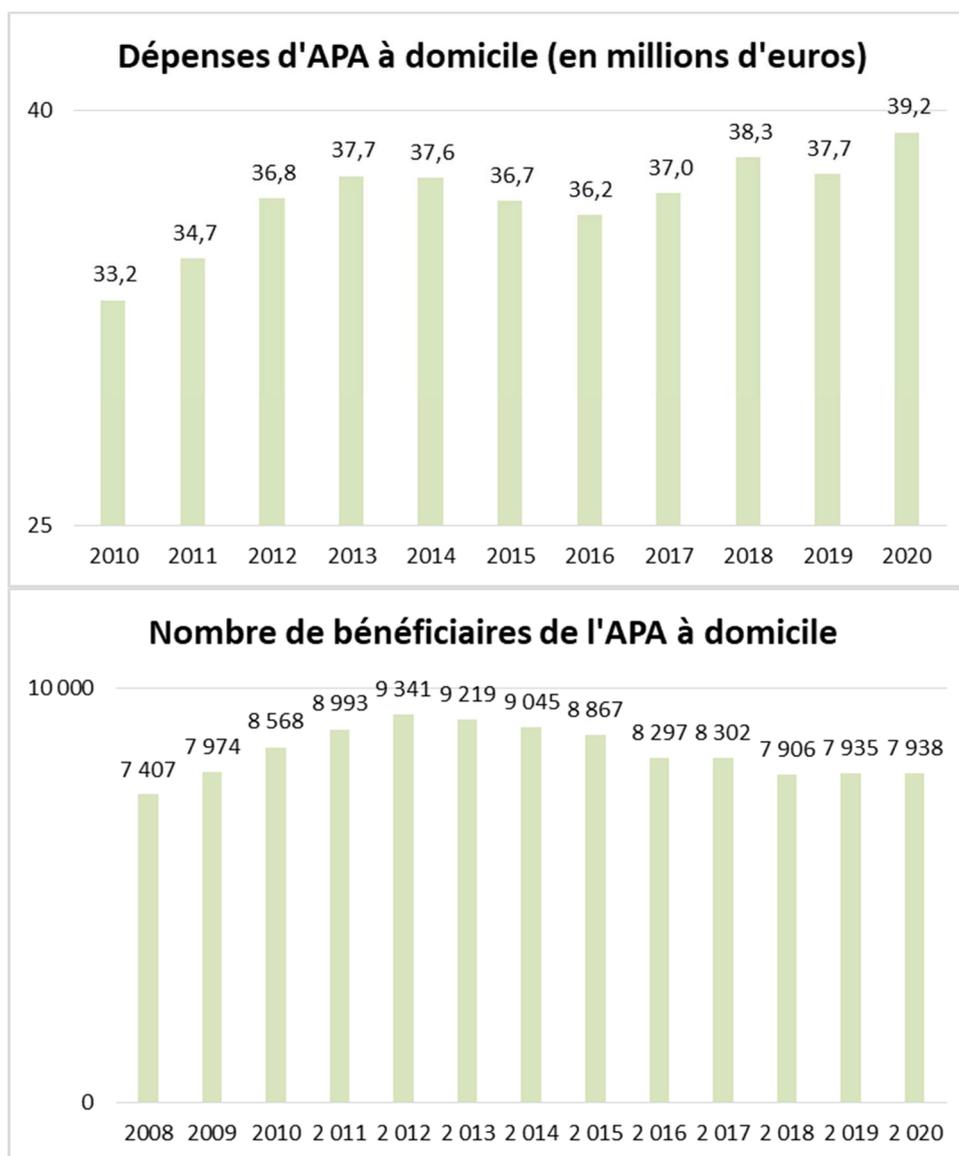
Les services du Département gèrent l'instruction des demandes de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et l'ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne).

Ces allocations ont pour fonction de permettre l'accomplissement des actes essentiels à la vie des personnes en perte ou en manque d'autonomie.

S'agissant des personnes en situation de handicap, on note en 2021 le déploiement de la mesure « **Droits sans limitation de durée** » qui concerne environ 15% des demandes formulées à la MDPH.

## ➤ L'APA à domicile : 39,2 millions d'euros – plus de 7 900 bénéficiaires

L'APA à domicile est attribuée aux personnes âgées qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne, et dont l'état de dépendance nécessite une surveillance régulière.



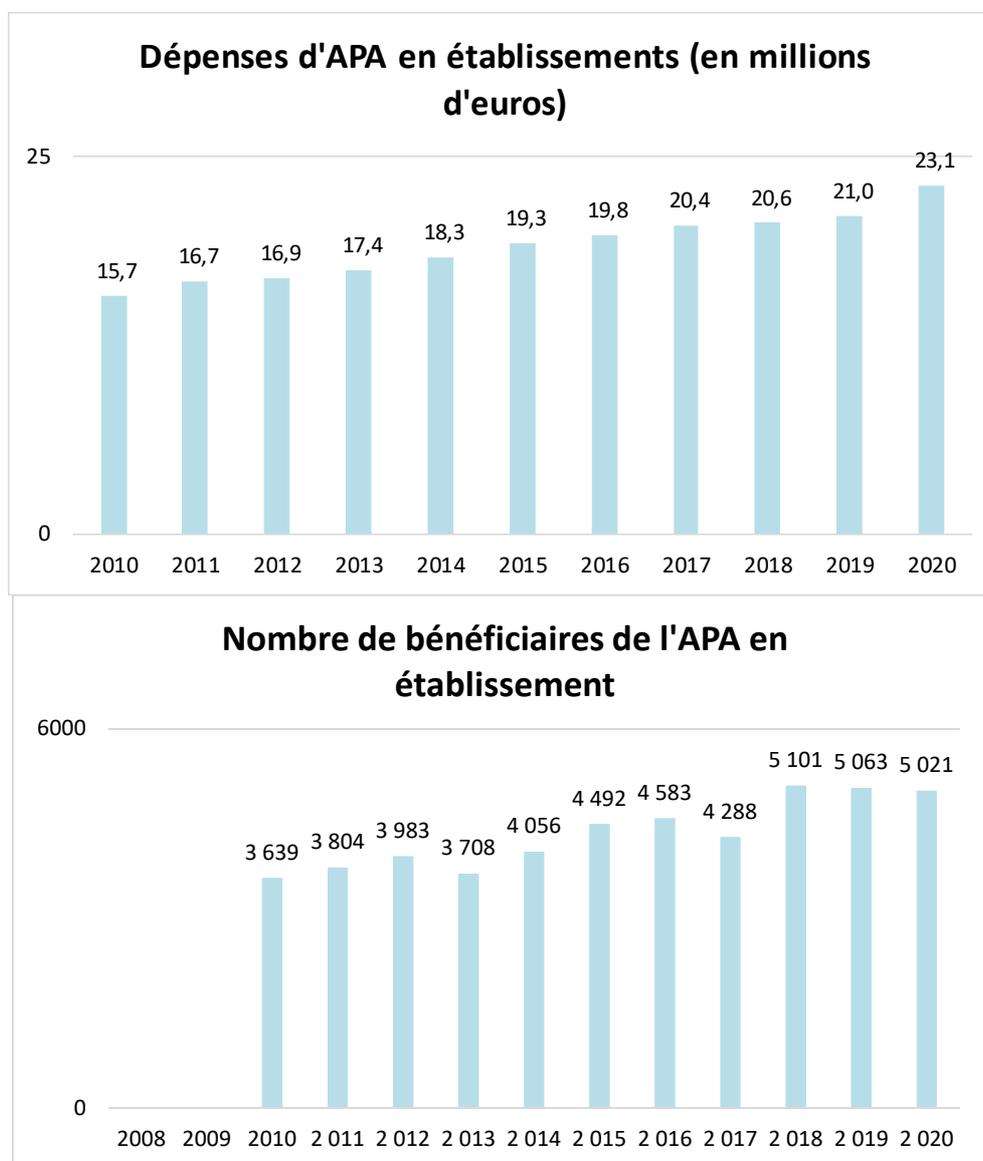
Les dépenses d'APA à domicile (39,2 millions d'euros) ont augmenté de 4 % par rapport à 2019, et ce malgré une stagnation relative du nombre de bénéficiaires : 7 938 bénéficiaires au 31/12/2020.

Cette double évolution à effet de ciseaux peut paraître paradoxale, d'autant plus qu'en 2019 l'effet était en sens inverse. Mais l'année 2020, marquée par la crise COVID, a certainement mis un coup d'arrêt au nombre de dossiers APA déposés, tandis que dans le même temps les mesures de soutien au secteur de l'aide à domicile (via l'APA) ont permis de maintenir le niveau de ressources des SAAD : dotation maintien d'activité, primes pour le personnel, pour les équipements.

Outre cette période complexe, et après une baisse continue depuis 2013 du nombre de bénéficiaires APA, il semblerait que la courbe ait amorcé une hausse qui, selon les données démographiques, devrait être durable. En effet, l'arrivée des baby-boomers dans l'âge de la dépendance est un phénomène prévisible et attendu.

➤ **L'APA en établissement : 23,1 millions d'euros – un peu plus de 5000 bénéficiaires**

L'APA en établissement aide ses bénéficiaires, âgés d'au moins 60 ans, à acquitter le tarif dépendance de leur structure d'accueil. A ce titre, elle contribue à une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie et améliore la vie des personnes concernées.



En 2020, les dépenses d'APA en établissement ont augmenté d'environ 4 % par rapport à 2019, et s'élèvent à 23,1 millions d'euros. Les dépenses d'APA en établissement sont liées à l'évolution des charges de dépendance, à l'évolution de la perte d'autonomie des résidents et à l'évolution du nombre de bénéficiaires (constant depuis 3 ans)

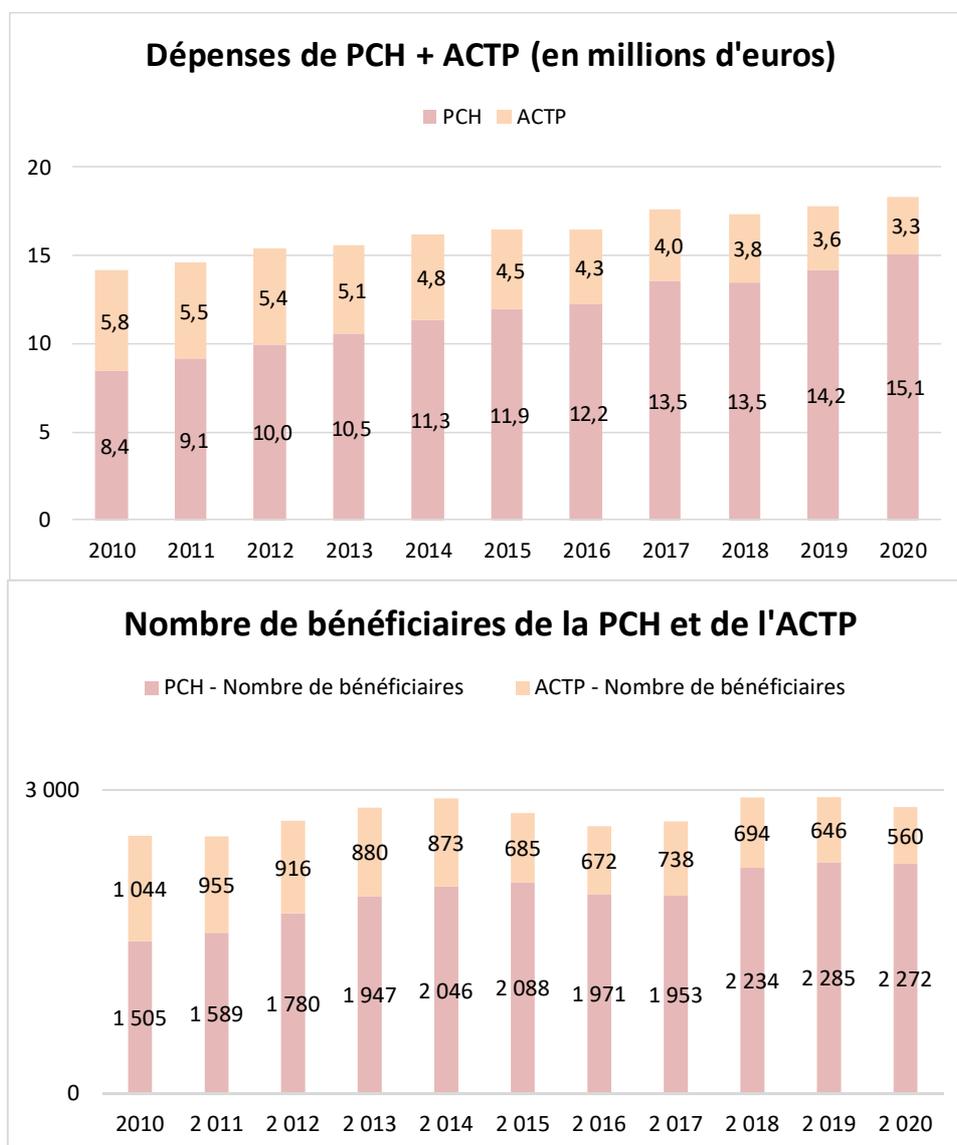
Dans l'Aisne, aujourd'hui près de 58 % des personnes accueillies en EHPAD sont classées en GIR 1 ou 2. **Les EHPAD accueillent aujourd'hui des profils de personnes de plus en plus dépendantes**, induisant nécessairement des moyens beaucoup plus conséquents.

➤ **La Prestation de Compensation du Handicap et l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) : 18,4 millions d'euros – 3 200 bénéficiaires**

L'ACTP a été remplacée depuis 2006 par la PCH. Néanmoins, les personnes percevant l'ACTP avant 2006 disposent d'un droit d'option entre cette dernière et la PCH, d'où une

baisse continue du nombre de bénéficiaires ACTP. L'ACTP ne peut pas se cumuler avec la PCH.

La PCH est octroyée par la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).



Concernant la PCH, on notera l'évolution croissante depuis la mise en place de cette prestation en 2006, avec stagnation depuis 3 ans. Plusieurs raisons peuvent, pour partie, expliquer cette situation :

- une meilleure connaissance du dispositif,
- une volonté de la personne en situation de handicap d'être maintenue à son domicile avec parfois des plans d'aide importants (aide technique, aménagement du véhicule, du logement, ...),
- davantage d'aide humaine permettant de répondre aux besoins des personnes présentant un handicap psychique.

Ainsi, entre 2017 et 2020, on constate une augmentation de 14 % du nombre de bénéficiaires de la PCH (enfant et adultes).

Pour l'année 2020, les dépenses de PCH s'élèvent à 15,1 millions d'euros, en augmentation de 6 % par rapport à 2019.

Les dépenses d'ACTP sont en constante diminution depuis la création de la PCH. En 2010, on comptait 1 044 bénéficiaires contre 560 en 2020.

Pour l'année 2020, le montant des dépenses ACTP est de 3,3 millions d'euros.

## ❖ L'aide sociale à l'hébergement

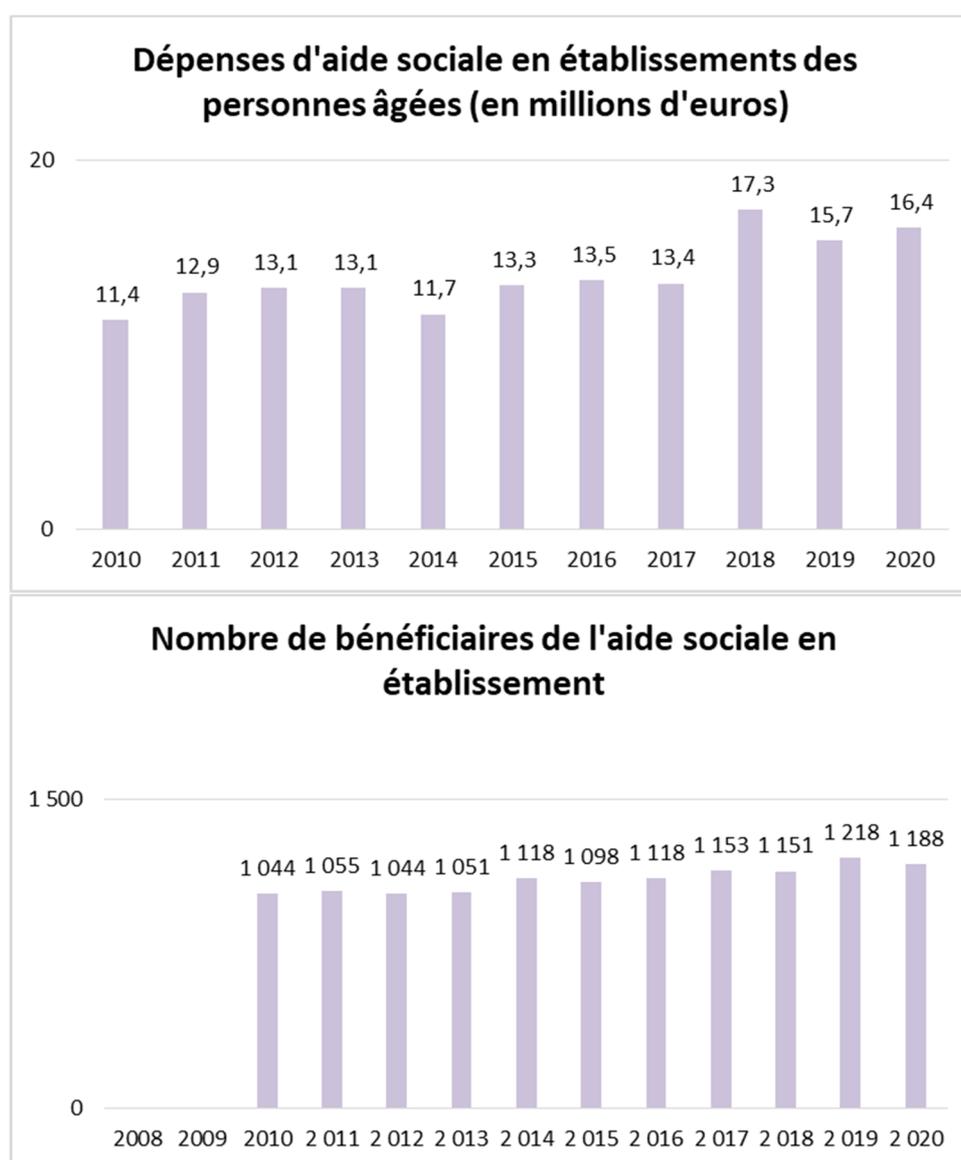
### ➤ Aide sociale pour personnes âgées : 16,4 millions d'euros – Près de 1200 bénéficiaires

L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées est destinée à aider le bénéficiaire à acquitter le tarif hébergement (ou « prix de journée ») de l'établissement où il réside, en cas d'insuffisance de ressources.

La personne âgée règle à l'établissement sa contribution à l'hébergement. L'établissement facture au Conseil départemental la différence entre les frais de séjour et la contribution du résident. Le Conseil départemental procède à la récupération des obligations alimentaires.

L'aide sociale intervient en dernier ressort. Les frais d'hébergement sont réglés dans l'ordre suivant par :

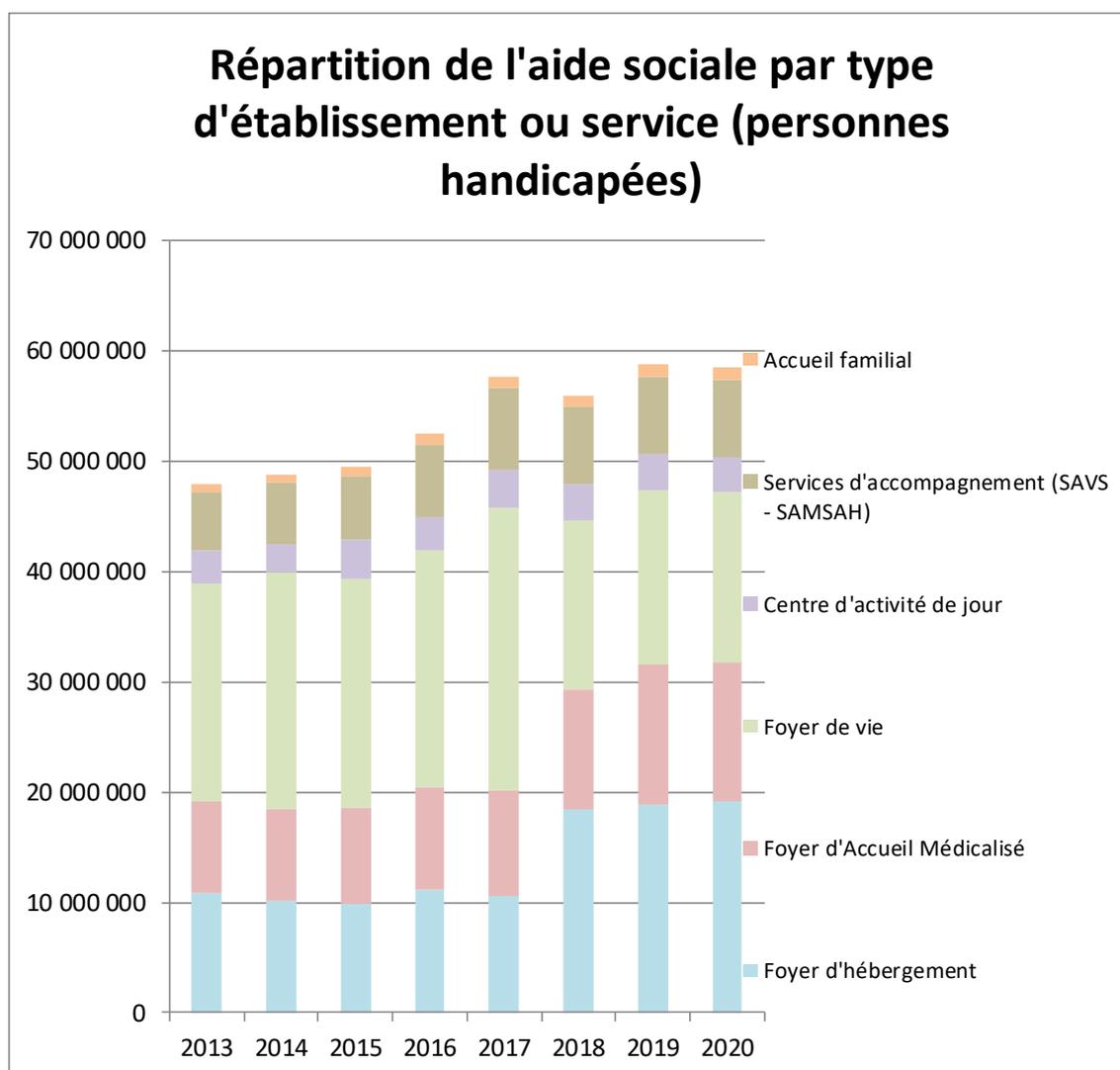
- la participation de la personne âgée,
- la participation de ses obligés alimentaires,
- l'aide sociale à l'hébergement en établissement PA du Conseil départemental.



En 2020, 16,4 millions d'euros ont ainsi été attribués au titre de l'aide sociale, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2019.

➤ **Aide sociale pour les personnes en situation de handicap : 58,4 millions d'euros – 1778 bénéficiaires**

58,4 millions d'euros ont été attribués en 2020 au titre de l'aide sociale à l'hébergement.



## ⑧ La contractualisation avec les établissements et services

Le Département s'est engagé dans un processus de contractualisation avec les établissements selon un calendrier fixé par arrêté par l'ARS. Les **Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** ont pour but de définir, pour une durée de 3 ou 5 ans, le cadre des engagements respectifs entre le Département et ces structures. Chaque CPOM est établi après un diagnostic précis et contient des objectifs développés dans un plan d'actions.

D'un point de vue budgétaire, la fixation annuelle du prix de journée ou du tarif horaire est remplacée par la détermination, en début de contrat, d'une dotation globalisée de référence.

Les CPOM constituent une démarche intéressante dans les méthodes de travail : partenariat fort entre les structures concernées et le Département, dialogue de gestion rénové, réflexion en termes d'organisation sur 3 ou 5 ans, vision à long terme des politiques mises en œuvre, définition de projets entrant dans les perspectives du Conseil départemental, responsabilisation des gestionnaires, intégration de clauses « développement durable ».

25 CPOM ont été signés jusqu'à présent :

- 8 concernent des organismes gestionnaires d'**ESMS** pour personnes en situation de **handicap** (Fondation Savart, AED, APEI de Saint-Quentin, APEI de Soissons, AEI de Tergnier, APF France Handicap, AJP et APEI des 2 Vallées) pour 39 établissements. La contractualisation se poursuit avec le groupe Ephese, l'APEI de Laon.
- 6 concernant les **EHPAD** (DOMUSVI pour 5 établissements, EHPAD de La Capelle, Bohain, Chézy, Rozoy, Vic sur Aisne). Les négociations sont terminées avec 2 organismes gestionnaires (représentants 9 établissements), et les CPOM sont en cours de signature,
- 6 avec des **SAAD** pour personnes âgées (AMSAM, Aid'Aisne, ADMR, Avenir Rural, CARCAT, CC Charly-sur-Marne),
- 5 CPOM avec les organismes gestionnaires des 9 **Résidences Autonomie** (AEP, AMSAM, CCAS Saint-Quentin, CCAS Tergnier, MARPA de Tupigny).

Des négociations sont en cours avec 12 EHPAD (portant sur des CPOM en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020) et avec 14 établissements PA (pour des CPOM démarrant au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Les objectifs stratégiques des CPOM, définis conjointement avec l'ARS et les organismes gestionnaires, portent sur les thématiques suivantes :

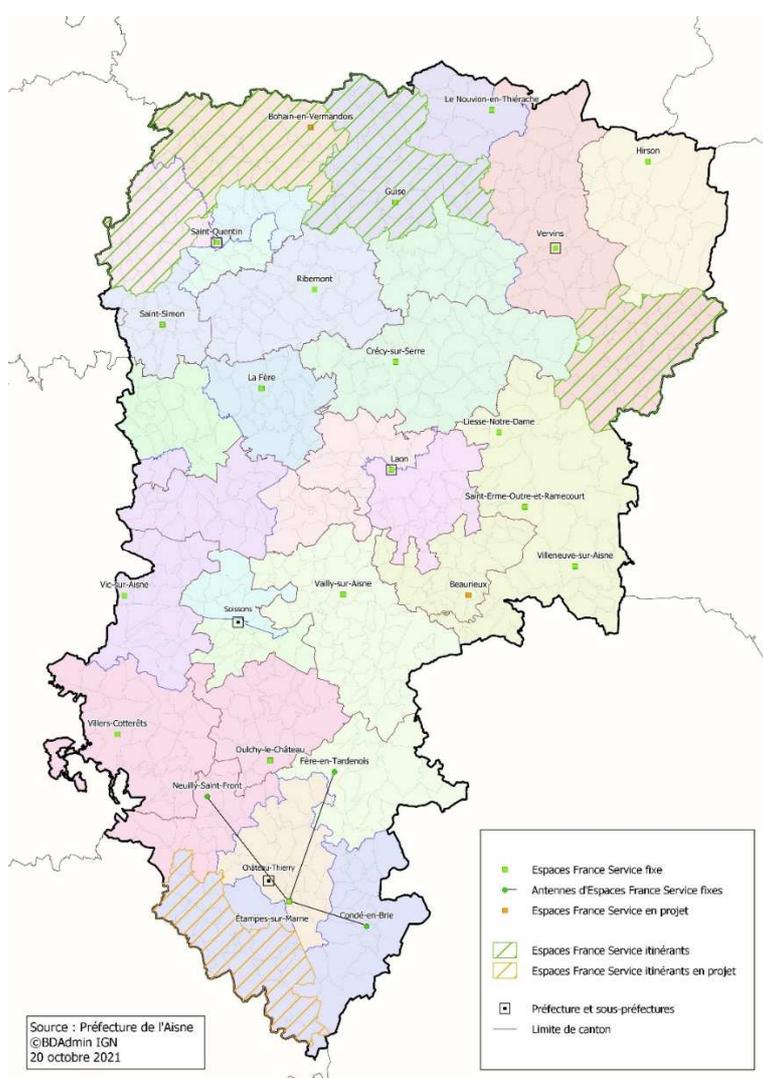
- gouvernance interne et optimisation du pilotage de la performance,
- **droits des usagers** et démarche d'amélioration continue de la qualité,
- développement de l'animation et du **lien social**,
- amélioration de la **qualité des soins** délivrés :
  - assurer une prise en charge médicale et paramédicale de qualité,
  - assurer une prise en charge médicamenteuse adaptée aux besoins des résidents et sécurisée,
  - prévenir les chutes et garantir une prise en charge efficace des patients chuteurs,
  - prévenir, dépister et prendre en charge la dénutrition chez la personne âgée,
  - accompagner la fin de vie et prendre en charge la douleur,
  - piloter la gestion du risque infectieux en EHPAD.
- contribution au parcours territorialisé des personnes âgées dépendantes,
- développement d'une politique éco-citoyenne et écoresponsable,
- contribution aux parcours territorialisés.

# Solidarité et cohésion TERRITORIALE

## 1.1.4 Maintenir l'accès des services au public

### ❖ Soutien à la création de Maisons de Services Au Public (MSAP)

Par ailleurs, au travers de sa politique d'accompagnement des territoires, le Département facilite la **création de Maisons de Services Au Public**. 220 000 € ont été ciblés sur les territoires du Val de l'Aisne, de Saint-Simon et d'Oulchy-le-Château (Schéma « plus de services au public » signé en 2012). Aucun financement n'est intervenu en 2020, ni en 2021.



La carte recense les structures labellisées « France Service » dans l'Aisne. Ce nouveau dispositif (qui remplace les MSAP, dont le label n'existera plus en fin d'année 2021) doit permettre aux citoyens de trouver au sein d'un guichet unique certains services tels que : CAF, CNAM, Pôle Emploi, La Poste, la DGFIP, les Ministères de l'Intérieur et de la Justice, CNAV, MSA) avec une qualité d'accueil renforcée et garantie. D'autres services complémentaires peuvent être proposés. A noter que les structures de Beurieux et de Bohain-en-Vermandois sont en cours de validation.

Hormis un soutien financier à la création, les services sociaux du Département, en particulier, participent activement à la diffusion des politiques sociales au sein de ces structures afin de faciliter l'accès au droit pour les usagers du territoire.

## ❖ Co-pilotage du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Le Département de l'Aisne et l'Etat ont élaboré un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), comme préconisé par la Loi NOTRe du 7 août 2015, avec un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 et une adoption par l'Assemblée départementale en date du 4 décembre 2017.

Une convention de partenariat a été proposée à l'ensemble des partenaires (au nombre de 39) qui l'ont adoptée : CAF, CARSAT, Collectivités, CPAM, Département, Education nationale, ERDF, Etat, Gendarmerie, la Poste, MSA, Pôle Emploi, SNCF...

Un bilan d'étape est en cours de réalisation et des ateliers spécifiques sont en programmation avec les partenaires en vue d'un Comité de pilotage début 2022.

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Datedd05)

## 1.1.5 Contribuer à la transition numérique du territoire axonais

### Contexte / Enjeux

#### ➤ En France

Dans la continuité du plan France Numérique 2008-2012, le Plan France numérique 2012-2020 vise 5 objectifs :

- mettre en place un écosystème favorable au développement des entreprises du numérique,
- permettre à tous les Français d'accéder aux réseaux et aux services numériques,
- développer la production et l'offre de contenus numériques,
- diversifier les usages et les services numériques,
- rénover la gouvernance de l'économie numérique.

Lancé au printemps 2013, le **Plan France Très Haut débit** vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, pour doter d'un accès Internet performant l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. La mise en œuvre du plan est évaluée à 20 milliards d'euros.

La **loi pour une République Numérique**, adoptée en 2016, a défini les règles applicables au numérique au sein de la communauté nationale (ouverture des données publiques, protection des données personnelles, droit au maintien de la connexion internet, accélération de la couverture numérique du territoire, ...).

Le **plan national pour un numérique inclusif est venu compléter les dispositifs**. Présenté en septembre 2018, il vise à accompagner et former les Français aux nouveaux usages et à une nouvelle culture.

## ① Les infrastructures numériques

Les services numériques sont en train de s'imposer, et les évolutions très rapides des technologies du numérique nécessitent un besoin croissant en infrastructures et en réseaux capables de supporter des débits importants, tant au niveau du mobile que du fixe. L'Aisne n'échappe pas à cette réalité et à ces enjeux. Des investissements très conséquents sont d'ores et déjà engagés.

### ❖ Les enjeux du SDAN

*SDAN = Schéma Départemental d'Aménagement Numérique*

Depuis la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, le Département est compétent en matière d'aménagement numérique sur le volet planification (article L1425-2 du Code général des collectivités territoriales).

Dans ce cadre, **une première étape de planification de l'action a été engagée** par le Département avec l'adoption, par l'Assemblée départementale, du schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) en décembre 2011. Ce document fixe les **orientations en matière de montée en débit et très haut débit pour l'ensemble du territoire axonais**. Ce document a été révisé et actualisé sur le volet infrastructures, il a été adopté par l'Assemblée départementale le 8 février 2016.

### ❖ Le déploiement des infrastructures numériques fixes

**Il est rappelé que seules les Communautés d'Agglomération de Saint-Quentin, du Pays de Laon et la ville de Soissons font l'objet d'un déploiement de la fibre optique par un opérateur privé. Le reste du territoire est du ressort d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP).**

Le programme d'aménagement numérique est prioritairement consacré au déploiement d'un réseau de communications électroniques très haut débit et mis en œuvre, depuis 2014, par l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA). En effet, l'USEDA, devenue un syndicat mixte, a permis d'élargir la gouvernance de ce programme par la présence des collectivités territoriales ayant transféré leur compétence « Communications électroniques ». Le Département, devenu membre de l'USEDA, accompagne financièrement le déploiement du très haut débit.

De son côté, pour permettre la réalisation d'une partie des investissements prioritaires, l'USEDA a engagé une Délégation de Service Public. Le titulaire est Aisne THD.

Parallèlement au programme de déploiement par le délégataire, pour lequel le Département contribue financièrement, l'USEDA a engagé un programme complémentaire de déploiement du Très Haut Débit, avec une participation financière des EPCI et, le cas échéant, pour favoriser la montée en débit, avec de lourds investissements pour les EPCI. Concrètement : le délégataire est chargé de la construction de 70 000 prises avec un accompagnement financier du Département, l'USEDA de 130 000 prises sans accompagnement financier du Département.

Sur ces derniers mois, le rythme de déploiement s'est accéléré et les objectifs fixés à fin 2020 (50% des prises FTTH) et fin 2025 (75% des prises FTTH) sont déjà atteints. Si 160 000 prises étaient installées en août 2020 (soit 80% de l'objectif), ce sont désormais 198 000 prises déployées au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**Pour la partie financée par le Département**, 55 000 prises raccordables étaient comptabilisées à mi-2018, 70 000 à mi-2019. A mi-2021, le nombre est stabilisé à 71 356 prises.

Le rythme de déploiement global de la fibre, dans le cadre du RIP, place le département de l'Aisne dans les tous premiers départements de France, avec un taux de pénétration très satisfaisant établi à 54,4 %.

Au 30 novembre 2021, 638 communes sont ouvertes à la commercialisation ce qui correspond à 189 154 prises. Début 2020, ces chiffres s'établissaient à 374 communes pour 45 000 prises.

Pour le projet FTTH strictement, le Département respecte son engagement de 21,9 millions d'euros inscrits à la convention financière avec l'USEDA. Ainsi, 79 % de sa contribution était réalisée fin 2021, avec 2 millions d'euros versés en 2021.

Une fois la phase de construction des infrastructures achevée, l'enjeu pour la transition numérique portera sur le développement des usages numériques.

## ❖ Le déploiement des infrastructures en matière de téléphonie mobile

Il a été constaté que le smartphone est souvent devenu le premier moyen utilisé pour se connecter à internet, d'où l'importance accrue d'une couverture mobile maximale du territoire départemental.

### ➤ Passage à la 4G

Par rapport à la 3G, la technologie 4G s'appuie sur un nouveau standard, le LTE (Long Term Evolution), qui permet une navigation bien plus rapide que la 3G, avec des temps de charge très courts et des temps de réaction rapides. Elle utilise les fréquences libérées par la télévision analogique : plus nombreuses, de meilleure qualité, elles permettent un transfert de données plus rapide. En effet, avec la 4G, le débit va être multiplié par 15 (jusqu'à 150 Mbps). La 4G permettra donc de développer les usages numériques à partir de son seul smartphone.

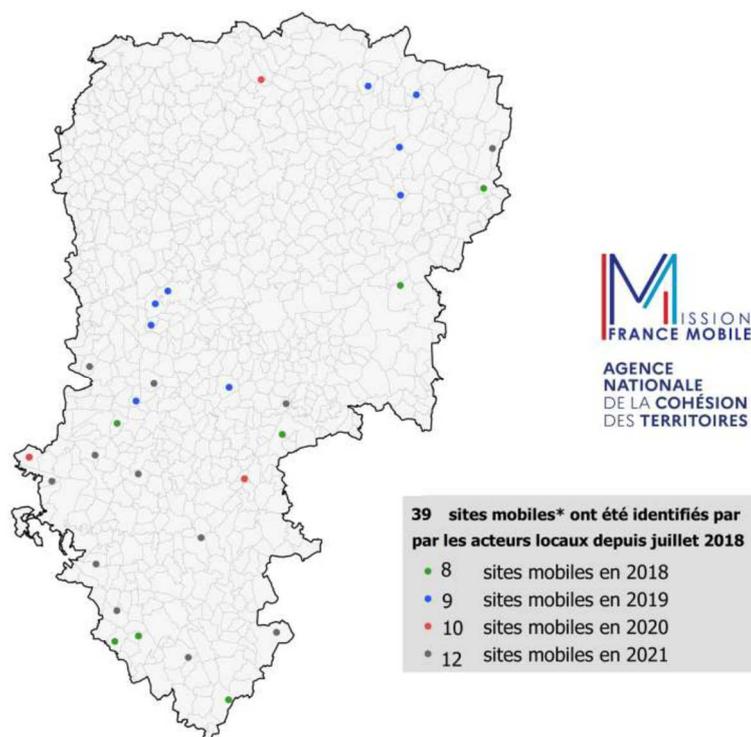
En matière d'infrastructures numériques mobiles, **le Département est propriétaire de 27 pylônes**. Ces pylônes sont **mis à disposition des opérateurs** afin de développer la 2G, la 3G ou la 4G au travers de conventions avec un opérateur dit opérateur leader. Orange est opérateur leader sur 11 sites, SFR sur 13 sites dont 1 site en commun avec FREE pour le faisceau hertzien et BOUYGUES sur 3 sites. Les opérations de maintenance se poursuivent sur ces équipements.

Dans le cadre du New Deal de début 2018, les opérateurs ont eu l'obligation de passer leurs installations à la 4G. Pour les 27 pylônes du parc départemental, l'opération a démarré avant 2020 et s'est terminée en 2021.

### ➤ Vers une résorption des zones blanches

Afin de réduire davantage la fracture numérique et de limiter le nombre de zones blanches restantes sur le territoire national, l'Etat a signé début 2018 un protocole d'accord avec les opérateurs de téléphonie mobile. Ce protocole, appelé le « New deal de la téléphonie mobile », prévoit la couverture mobile de 5 000 nouvelles zones, par opérateur jusqu'en 2024. Les coûts sont entièrement supportés par les opérateurs.

Suite aux propositions formulées par l'Exécutif départemental et le Préfet, des dotations départementales (puis régionales) sont attribuées. Pour 2021, ce sont à ce jour 12 pylônes supplémentaires qui ont fait l'objet d'un arrêté. Parmi ces 12 pylônes, 10 d'entre eux sont des pylônes « quatre opérateurs » : ils concernent les communes de (ou le secteur de) Bourg-et-Comin, Marigny-en-Orxois, Saint-Pierre-Aigle, Chézy-en-Orxois, Vierzy, Coincy, Chézy-sur-Marne, Juvigny, Vallées-en-Champagne, Morsain. Les deux autres pylônes avec un seul opérateur concernent Haramont et Leuze.



Depuis 2018, ce sont au total 39 sites qui sont identifiés par l'équipe projet départementale.

Pour chacune des nouveaux sites identifiés, les opérateurs disposent d'un an ou de deux ans pour édifier les pylônes et commercialiser une offre, selon que la commune met à disposition ou non un terrain adéquat.

Enfin, ponctuellement, au gré d'études plus poussées, la liste annuelle peut évoluer en cours d'année.

### ➤ Vers une meilleure connaissance des zones prioritaires

Afin de mieux cartographier le niveau de couverture mobile et identifier les zones prioritaires, le Département s'est engagé par ailleurs avec la Région Hauts-de-France et les autres départements de la Région.

D'abord, une application « Tu captés ? » basée sur du « crowdsourcing » (contribution/approvisionnement par la foule) a été initiée en 2019 au niveau régional ; le Département a financé 4 000 € auprès de la Région à cette fin.

Par ailleurs, des « drive tests » (véhicules qui circulent sur les routes) ont été engagés courant 2019 et permettent d'affiner les niveaux de couverture, et donc les sites à proposer chaque année pour le programme départemental du New Deal.

A l'avenir, il y aura probablement nécessité de réaliser de nouveaux « drive tests » afin de préciser plus encore les nouvelles zones prioritaires pour les programmations à venir.

## ② Les usages numériques

### ❖ Les enjeux de la SDUSN

*SDUSN = Stratégie de Développement des Usages et Services du Numérique*

En complément du SDAN, **une stratégie pour un développement des usages a été élaborée** et actée par délibération du 19 février 2018.

Deux volets transversaux (**gouvernance et e-administration**) et quatre secteurs prioritaires (**e-éducation, e-santé, médiation des publics fragiles, smartgrid ou réseaux intelligents**) y sont développés.

Cette stratégie se met progressivement en place en s'appuyant sur un réseau de partenaires publics et privés, et en lien avec d'autres schémas tels que le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, mis en œuvre à partir de 2019.

### ❖ Les travaux actuellement menés dans le cadre de la SDUSN

#### ➤ gouvernance

Le Département a délibéré courant 2021 pour la mise en place d'un Conseil départemental du numérique, qui fait l'objet d'un accompagnement par un prestataire à compter de fin 2021.

#### ➤ e-administration

- En direction des collectivités, avec l'accompagnement du Département, on peut citer :
  - l'accompagnement des collectivités via SPL X Demat pour permettre aux collectivités de répondre aux obligations légales : marchés publics, télétransmission Etat/DGFIP..., et cela à moindre coût,
  - l'accompagnement des collectivités pour le choix de matériel pédagogique et de câblage dans les écoles primaires, via l'ADICA, là aussi pour un coût relativement modique et accompagnement pour le déploiement d'un espace numérique de travail pour tous dès l'école primaire,
  - le financement des investissements via API tels que tiers-lieux, espaces de coworking, réhabilitation de locaux pour accueillir des micro-folies par exemple.

- Au sein de la collectivité : cf. 2.1 ④

#### ➤ e-santé

Sur le plan de la **E-santé**, il est bon de préciser que le Département n'est pas le principal acteur et qu'il s'agit plus particulièrement d'actions portées par l'ARS, par des hôpitaux et par d'autres établissements.

Néanmoins, le Département est tout de même amené à accompagner le développement de la e-santé et le sera sans doute encore davantage prochainement, notamment au sein de la Conférence des financeurs, dans les accompagnements des services d'aide à domicile, des logements adaptés.... Citons l'exemple du maillage des MSP : 5 d'entre elles pratiquent la télémédecine sur le territoire du pacte Sambre Avesnois Thiérache.

## ➤ e-education

cf. 1.2.1.

## ➤ lutte contre l'illectronisme (ou illettrisme numérique)

Le développement rapide des procédures administratives dématérialisées a fait apparaître une population éloignée du numérique à hauteur de 25 % environ. Par conséquent, la lutte contre l'illectronisme est devenue un enjeu majeur pour les collectivités et en particulier pour le Département dont le rôle est de faciliter l'accès aux droits.

L'accompagnement des **publics axonais en situation d'illectronisme a été engagé dès 2019 et repose sur :**

- la formation des travailleurs sociaux pour identifier les besoins des publics en situation d'illectronisme,
- **le déploiement de Pass numériques** sur le territoire,  
Ce dispositif consiste à former les publics éloignés du numérique aux usages numériques en suivant un parcours de formation adapté au cas par cas. Le Pass numérique, qui repose sur un système analogue aux chèques déjeuner, est remis à un public identifié par les services du Département. Le réseau de structures labellisées pour dispenser ce type de formation est en train de se constituer sur l'ensemble du territoire. La fin de l'année 2020 constitue la première année de déploiement. Un partenariat a par ailleurs été établi avec le GIP La Trousse à Projets : cette structure a identifié des parents référents qui pourraient être le relais auprès d'autres parents qui seraient en difficulté face au numérique. Pour ces parents référents, les Pass numériques permettront une montée en puissance dans leurs pratiques personnelles et leurs capacités de mieux transmettre aux autres parents.  
Au 4 novembre 2021, 104 carnets de Pass numériques ont été attribués.  
Compte-tenu de ce bilan, la fin de l'année 2021 va constituer une opportunité pour redéfinir les critères et les modalités de distribution des chèques, en vue d'une distribution plus massive.
- La mise en place d'une **équipe de 16 conseillers numériques** (septembre 2021) dans les UTAS, d'une part, et à la MDPH, et dans des bibliothèques conventionnées avec le Département, d'autre part.
- La mise en place de permanences numériques dans chaque UTAS.

## ➤ smart-grid

Le sujet des smart grids, ou par extension, des « Villes intelligentes » sera un des prochains sujets, comme d'autres, développés dans le cadre du Conseil départemental du numérique, en lien avec les acteurs locaux.

## 1.1.6 Accompagner les collectivités

### ① Un accompagnement financier

De longue date, le Département accompagne les collectivités territoriales pour favoriser un développement équilibré des territoires. La loi NOTRe de 2015 est venue renforcer le rôle du Conseil départemental en lui conférant la mission de chef de filât au titre des solidarités territoriales notamment.

En 2017, le Département a adopté une nouvelle politique d'accompagnement des Territoires qui comprend 2 dispositifs :

- l'Aisne Partenariat Investissement (API) fait suite au Contrat Départemental de Développement Local (CDDL mis en place en 2005).
- l'Aisne Partenariat Voirie (APV) fait suite au Fonds Départemental de Solidarité (FDS mis en place en 1979).

#### ❖ L'API et l'APV en bref

Les dispositifs (API et APV) reposent sur un principe commun :

- une enveloppe dédiée à des **opérations structurantes** gérées à l'échelon départemental :
  - ce volet de l'API a vocation à s'appuyer sur les différents schémas départementaux existants, qui permettent d'orienter en particulier les projets structurants d'intérêt supra-communal, et de répondre aux enjeux du territoire (taux d'aide déterminés par thématique),
  - ce volet de l'APV concerne les ouvrages d'art, les traverses d'agglomération, les dégâts d'intempéries, les voiries intercommunales, les aménagements de sécurité, et relève de l'enveloppe départementale.
- une enveloppe dédiée à des **projets et travaux locaux** gérés à l'échelon local, et compartimentée en 2 volets :
  - l'un, l'API, est destiné à financer les projets d'intérêt communal, dont les bénéficiaires sont les communes de moins de 20 000 habitants uniquement,
  - l'autre, l'APV, relève des enveloppes cantonales.

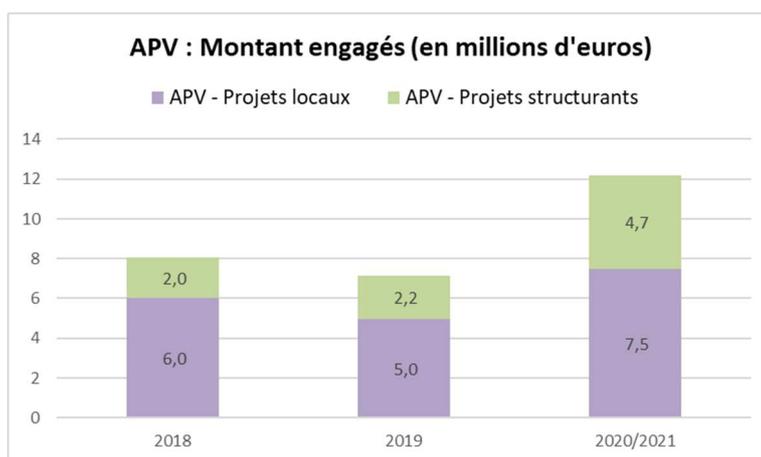
#### ❖ Les aides apportées en 2020 et 2021

Du fait de la crise sanitaire de 2020, deux campagnes API (2020 et 2021) se sont succédées.

##### ➤ Voirie

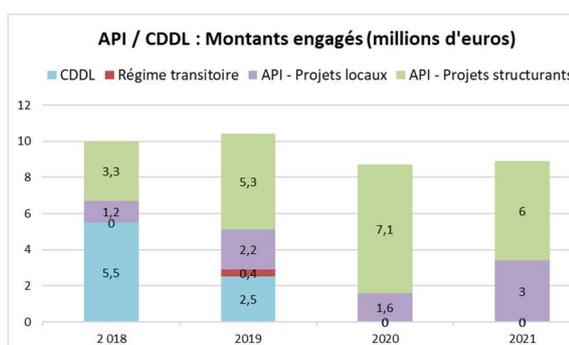
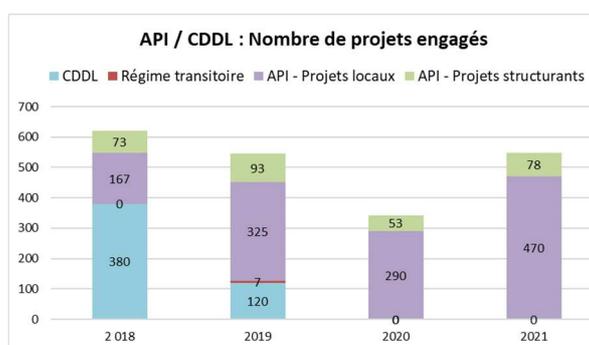
Le Programme APV 2020/2021, validé et voté par l'Assemblée départementale, s'élève à :

- 4 690 554 d'euros pour l'enveloppe départementale,
- 7 500 000 d'euros pour l'enveloppe cantonale.

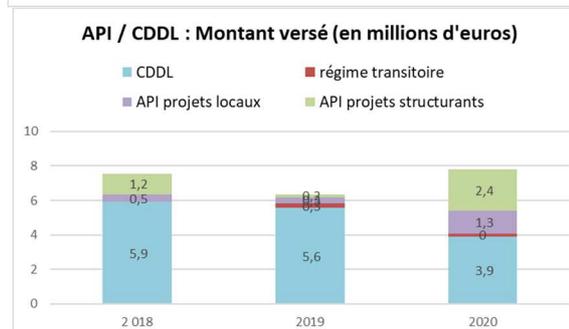


Pour l'année 2021 : 7 500 000 euros ont été engagés sur l'enveloppe cantonale pour 637 dossiers et 4 700 000 sur l'enveloppe départementale pour 123 dossiers.

### ➤ Hors voirie



On constate, au travers des montants engagés en 2020-2021 une montée en puissance du dispositif API.



## ❖ La Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) des compétences relatives à la solidarité des territoires

Le 4 décembre 2017 et le 14 mai 2018, l'Assemblée départementale se positionnait favorablement pour la signature d'une CTEC avec la Région Hauts-de-France. Cette convention permet, tel que le prévoit la réglementation, et par dérogation à l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part à un maître d'ouvrage de cumuler les subventions d'investissement de la Région et du Département et, d'autre part, de réduire à 20 % (au lieu de 30 %) l'autofinancement minimal de la part des maîtres d'ouvrages publics.

Cette CTEC a été approuvée par la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) du 19 avril 2018. Elle est signée et exécutoire. Cette convention arrivant à son terme, un avenant sera nécessaire au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

## ② Un accompagnement technique au travers d'une agence départementale d'ingénierie

### ➤ Missions générales de l'ADICA

Depuis 2012, l'Etat n'intervient plus dans le champ de l'ingénierie publique concurrentielle. C'est la raison pour laquelle de nombreux Départements ont été à l'origine de la création d'agences techniques départementales, qui constituent incontestablement un facteur de solidarité territoriale.

L'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (**ADICA**) est un **établissement public né à l'initiative du Conseil départemental et de l'Union des Maires de l'Aisne**. Elle est **opérationnelle depuis janvier 2013**.

L'ADICA a pour mission d'aider techniquement et administrativement les collectivités à réaliser ou faire réaliser leurs projets. Elle leur propose des prestations :

- d'**assistance à maîtrise d'ouvrage** (pour la voirie et le bâtiment en dessous d'un plafond de 500 000 €),
- de **maîtrise d'œuvre** (pour des opérations de voirie ne dépassant pas 90 000 €),
- d'**assistances technique, juridique et financière**.

Pour répondre à des besoins de plus en plus pointus exprimés par ses collectivités adhérentes, l'ADICA mobilise différents services du Conseil départemental.

Le Département est adhérent de l'ADICA, qui est un établissement public administratif autonome. Le Conseil départemental a cotisé près de 162 000 € 2020 et 166 000 € en 2021.

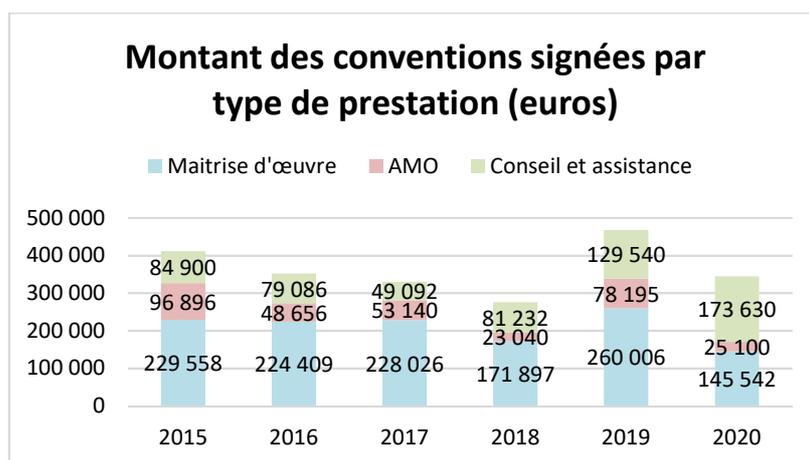
### ➤ Les chiffres clés de l'ADICA en 2020



L'ADICA représente 305 000 habitants au 31 décembre 2021.

### ➤ Les prestations réalisées par l'ADICA

Les conventions signées par l'ADICA montrent que les prestations de conseil et d'assistance sont en nette progression depuis 2019 (73 000 euros en moyenne de 2015 à 2018 contre 151 000 en moyenne 2019 et 2020).



A noter que l'ADICA propose :

- du **conseil énergétique** à ses adhérents depuis 2015,
- le déploiement de l'ENT (Espace Numérique de Travail) à tous les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré depuis la rentrée scolaire de septembre 2019.

## 1.2 Epanouissement, bien être, qualité de vie

On entend par épanouissement humain la satisfaction des besoins essentiels pour tous : accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé, au logement, à la mobilité, à la culture, au sport et aux loisirs, ...

### 1.2.1 Contribuer à la réussite éducative

#### Contexte / Enjeux

##### ➤ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



*ODD 4*

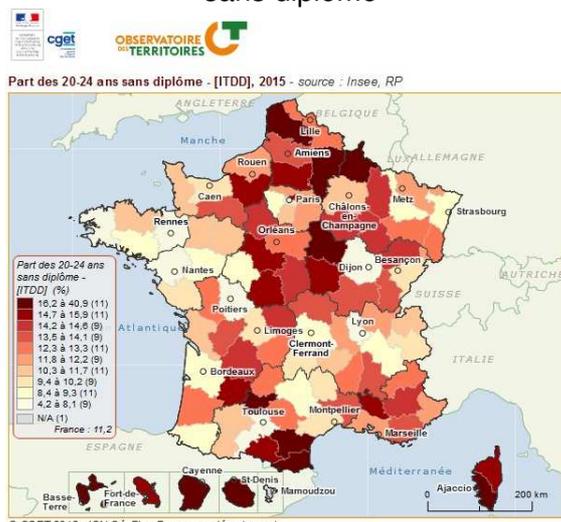
*Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*

➤ Dans l'Aisne

**Formation initiale et qualification**

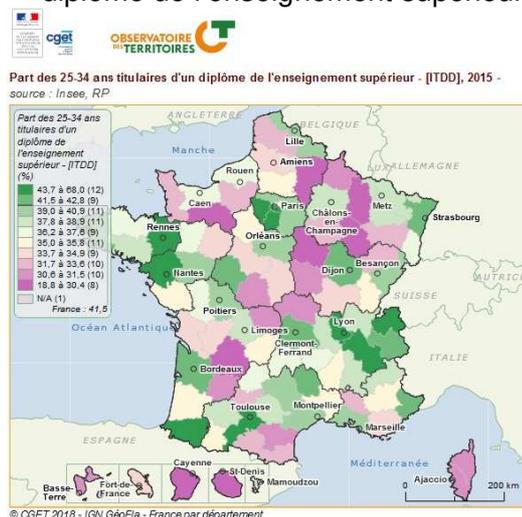
La plupart des indicateurs de l'éducation montrent un **niveau de formation et de qualification préoccupant dans l'Aisne**. Les performances éducatives sont inférieures à la moyenne nationale.

Part des 20-24 ans sans diplôme



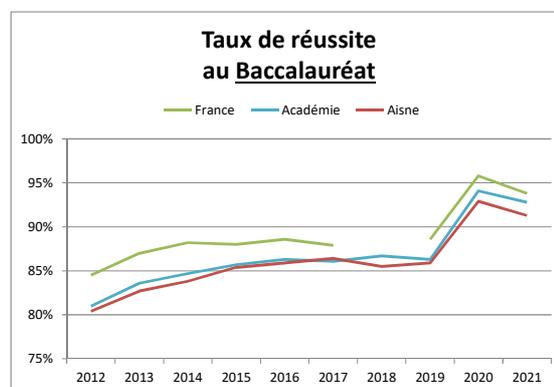
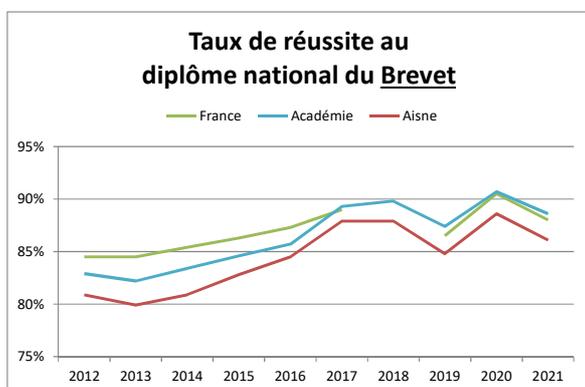
Aisne : 18,6% > France : 11,2 %

Part des 25-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur



Aisne : 28,9% < France : 41,5 %

*Taux de réussite au brevet et au baccalauréat  
(d'après les éléments transmis par la DSDEN de l'Aisne)*

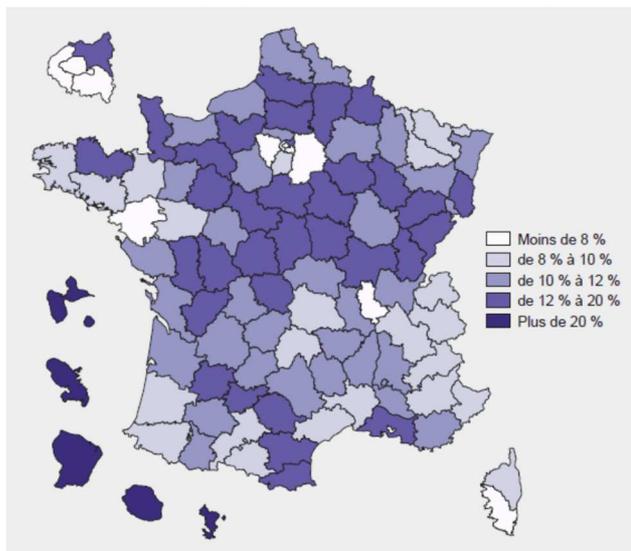


**Illettrisme**

De plus, la situation de l'**illettrisme** en Picardie et dans le département de l'Aisne est particulièrement préoccupante.

D'une part, le **taux d'illettrisme** picard des 18-65 ans est nettement au-dessus de la moyenne nationale : **11 %**, soit **4 points de plus que le taux métropolitain**. Les hommes (9 %) sont plus souvent en situation d'illettrisme que les femmes (7 %).

► 4 JDC 2018 - Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon le département



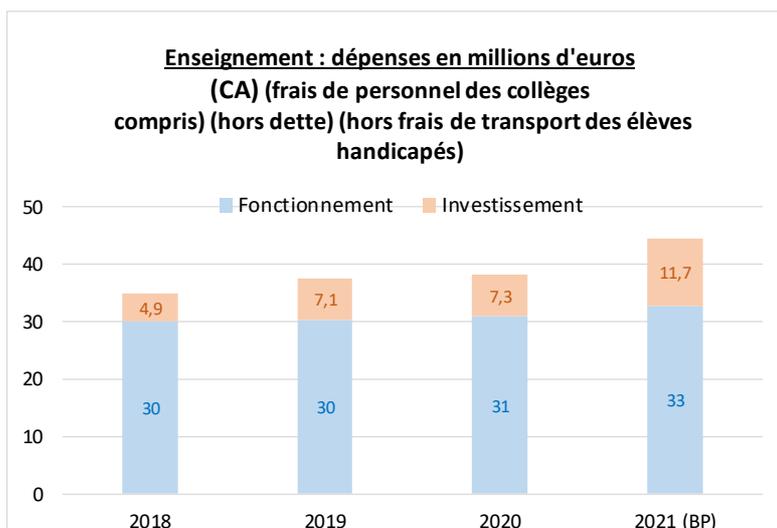
Champ : France métropolitaine + DOM.  
Source : ministère des Armées-DSN.J, MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'information, n° 19.20. © DEPP

D'autre part, les données issues des Journées Défense Citoyenneté (auxquelles participent tous les jeunes Françaises et Français âgés de 17 ans) montrent que le département de l'Aisne est l'un des départements de France métropolitaine qui compte la plus forte proportion de jeunes en difficulté de lecture.

En 2018, avec **17,2 % des jeunes en difficulté de lecture, l'Aisne est en tête des départements métropolitains.** La moyenne nationale est de 11,8 %.

Le Conseil départemental entend favoriser les conditions d'apprentissage des collégiens axonais au travers de plusieurs mesures.



La politique en faveur de l'enseignement a représenté

**en 2021  
44 millions d'euros  
soit 7 % du budget**

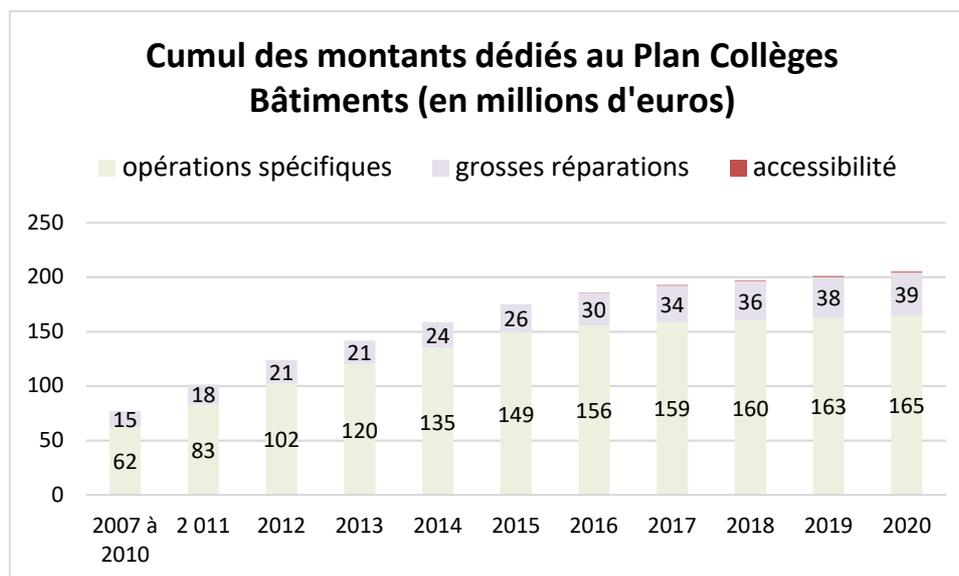
(frais de personnel compris) (hors dette) (hors frais de transport des élèves handicapés : 5,2 millions d'euros en 2021).

## ① De meilleures conditions d'apprentissage pour les collégiens

Le Conseil départemental entend favoriser les conditions d'apprentissage des collégiens axonais au travers de plusieurs mesures.

## ❖ La rénovation des collèges

Depuis 2007, le Conseil départemental investit dans la rénovation de ses collèges. Un montant de **200 millions d'euros** y a été consacré de 2007 à **fin 2019**.



Les 3 reconstructions totales ou partielles programmées sont achevées ; elles ont été réalisées à Laon (collège Mermoz), Sissonne et Le Nouvion en Thiérache. La reconstruction partielle du collège de Condé en Brie est en cours (phase études).

Les réhabilitations lourdes, débutées en 2007 se poursuivent et évoluent afin de tenir compte des nouvelles normes en matière thermique, d'accessibilité aux personnes présentant un handicap, mais aussi afin d'adapter le mieux possible les bâtiments existants aux nouvelles demandes pédagogiques. Le contenu des programmes est également adapté en fonction de la vétusté et de l'évolution des réglementations depuis cette date.

Par ailleurs, depuis 2016, afin d'identifier les travaux de mise en accessibilité, un budget spécifique a été mis en œuvre, pour une dépense de **716 000 € à fin 2019**.

## ❖ Un accès facilité au numérique : des équipements à l'accompagnement

### Contexte / Enjeux

- Plan national pour un numérique inclusif (septembre 2018)

### L'action du Conseil départemental

Quelques chiffres :

- 57 collèges et 1 635 enseignants,
- 319 serveurs (physiques et virtuels), 5 900 ordinateurs fixes, 1 850 ordinateurs portables, 1 300 vidéos, 200 tableaux interactifs,
- Budget consacré à l'équipement des services en matériel et logiciels : 1,73 millions d'euros en 2021 (abonnements ENT, téléphonie, matériels et logiciels).

## ➤ De la mise à disposition d'équipements et d'outils techniques...

Le Département a, dans un 1<sup>er</sup> temps (2008 à 2012), procédé au déploiement d'Espaces Numériques de Travail dans les 57 collèges publics du département. Ce dispositif a porté sur l'équipement des enseignants en priorité. Le matériel est depuis régulièrement renouvelé.

Plus récemment (fin 2017), dans le cadre du Plan Numérique pour l'Education, 35 collèges (27 publics et 8 privés) ont été équipés d'une **classe mobile** [une classe mobile est un ensemble de matériel numérique nomade qui est mis à la disposition des élèves et des enseignants pour un mode d'enseignement offrant plus d'interactivité et d'autonomie]. Il est estimé que 10 collèges environ en ont une utilisation régulière.

En matière d'E-Education, un **espace numérique de travail, nouvelle génération**, est déployé depuis septembre 2019, il s'agit d'un ENT régional qui s'utilise du primaire, au collège ou encore au lycée, et même au-delà pour les formations dispensées en lycée. Tous les collèges axonais sont équipés de cet ENT régional.

55 collèges sont **fibrés** fin 2021, 2 autres le seront entre janvier et juin 2022

## ➤ ... à un accompagnement aux usages numériques

L'une des actions emblématiques du Conseil départemental en matière d'e-education est le **projet EDUPEF** : « Expérimentation pour le développement des usages par les enseignants et les familles ». Ce projet se développe dans le second degré (collèges), s'agissant d'une compétence départementale. Deux ingénieurs pédagogiques apportent un soutien technique :

- auprès des enseignants pour **faire évoluer les pratiques pédagogiques classiques vers une pédagogie du numérique** : 37 établissements ont été visités (18 en 2019), 25 bilans d'usage ont été réalisés (12 en 2019), 30 formations ont été dispensées (9 en 2019), 15 enseignants ont été accompagnés individuellement (6 en 2019),
- auprès des enseignants et élèves pour **créer et développer des projets pédagogiques numériques** à l'image de l'école de demain qui associe théorie et pratique : plusieurs projets avant-gardistes ont été menés (projets multi-disciplinaires, projets coopératifs au sein du cycle 3, ...). A ce titre, le Département prête aux collèges des matériels particuliers (152 tablettes, 12 drones, 60 kits arduino, 3 imprimantes 3D).

Ce projet innovant est cofinancé par des fonds régionaux et européens. Le projet est reconduit en 2022 et 2023 financé à 80% dans le cadre du plan de relance Européen, un volet investissement de 115 K€ est prévu pour enrichir le matériel mis à disposition.

## ② Solidarité dans la scolarisation de certains élèves

### ❖ Un soutien des familles à revenus modestes

L'attribution des **bourses scolaires et étudiantes** facilite l'accès à l'enseignement pour les familles aux revenus modestes. Au cours de l'année scolaire 2020-2021 :

- 569 785 € ont été octroyés au niveau de l'enseignement secondaire auprès de 3 710 collégiens (en augmentation de 6% par rapport à l'année scolaire précédente),
- 332 200 € ont été octroyés au niveau de l'enseignement supérieur auprès de 944 étudiants décohabitants et boursiers nationaux.

Le Conseil départemental attribue par ailleurs, depuis 2016, une **aide aux écoliers participant à des séjours éducatifs**. Pour l'année scolaire 2020-2021, 55 écoliers ont pu bénéficier d'une aide pour les séjours éducatifs pour un montant de près de 4 200 €. Le budget global et le nombre de bénéficiaires sont en forte baisse compte tenu de la COVID19 par rapport aux années précédentes (2300 élèves en 2019/2020, année scolaire pré-covid).

L'ensemble de ces dispositifs est reconduit pour l'année scolaire 2021-2022.

## ❖ La prévention du décrochage scolaire

Le Département accompagne les acteurs qui mènent des actions de prévention du décrochage scolaire.

### • **Accompagnement d'élèves au collège pré-décrocheur de Soissons**

Ainsi, le **Collège « Pré-décrocheurs »** Saint-Vincent de Paul de **Soissons** accueille, dès la classe de 5<sup>ème</sup>, des filles et des garçons fragilisés en leur proposant un cadre d'apprentissage et des dispositifs d'accompagnement privilégiés et individualisés. Grâce à une approche attentive et à un travail personnalisé en lien avec les familles, l'équipe pluridisciplinaire accompagne chaque jeune de façon pédagogique et éducative, afin qu'il renoue avec la réussite scolaire et personnelle.

Les élèves retenus par une commission tripartite (collège, Éducation Nationale, Direction de l'Enfance et de la Famille) font l'objet d'une mesure contractualisée avec le Département pour accompagner éducativement l'implication de la famille à la réussite de la scolarité. Les mineurs présentés par le Département sont, soit déjà suivis par l'ASE, soit identifiés en risque de décrochage scolaire et potentiellement pris en charge par l'ASE.

Une aide financière du Département couvrant 90 % des frais mensuels de l'internat est versée à la famille, les 10 % restant à sa charge.

Le Département a ainsi pris en charge les frais financiers de scolarité de 16 enfants durant l'année scolaire 2019/2020 (dont 13 ont poursuivi leur scolarité) et 21 pour l'année scolaire 2020/2021.

### • **Soutien aux écoles de la 2<sup>ème</sup> chance**

Ce dispositif de soutien a été adopté par le Département le 10 février 2020 dans le cadre du Plan Pauvreté.

Pour 2020, une participation financière d'un montant de 25 000 € a été accordée à l'école de la 2<sup>ème</sup> chance du Grand Hainaut pour l'ouverture d'un nouveau site pour la Thiérache (Vervins).

Sont concernés les jeunes motivés de 16 à 25 ans en voie d'exclusion, sans emploi ni qualification, résidant dans l'Aisne.

### • **Suivi des jeunes précarisés et décrocheurs sur les quartiers sensibles de Laon, Saint-Quentin et Château-Thierry (objectif de 50 jeunes) :**

Le Conseil départemental de l'Aisne participe, dans les zones urbaines sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

Déléguée par convention à l'ADSEA, porteur unique de la prévention spécialisée, une orientation spécifique de détection et d'accompagnement des jeunes issus des QPV vers une reprise de scolarité et/ou de formation est mise en œuvre.

- Implication dans d'autres dispositifs

Depuis l'année 2020-2021, les deux collèges disposant d'un internat (La Fère et Vervins) sont labellisés Internats d'excellence.

En outre, depuis 2019, l'Etat, avec le concours des collectivités territoriales, conventionne avec des territoires pour notamment lutter contre le décrochage scolaire : les cités éducatives, les territoires éducatifs ruraux, ou pour développer le territoire numérique éducatif

## ❖ Le transport adapté des élèves en situation de handicap

Parmi les transports scolaires, seuls les transports adaptés sont restés de la compétence du Département.

Le règlement départemental définit les actions et les modalités d'intervention du Département pour la prise en charge des frais liés au transport des élèves et étudiants en situation du handicap, qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie.

Seuls les élèves ou étudiants handicapés, pour lesquels un avis favorable à la prise en charge des transports est délivré par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), sont concernés par ce règlement.

750 élèves ou étudiants étaient bénéficiaires d'un transport en véhicules adaptés à la rentrée scolaire 2021/2022, soit une hausse de 15 %, que l'on peut expliquer par :

- une politique d'inclusion des enfants ayant conduit l'Education Nationale à inclure de plus en plus d'enfants dans un cursus de scolarité ordinaire (notamment dans les ULIS),
- peu d'ouverture de classes ULIS, d'où des trajets allongés pour se rendre dans les établissements parfois éloignés du domicile.

## 1.2.2 Favoriser l'accès à l'emploi

### ❖ Professionnalisation par la formation

#### ➤ Partenariat avec la Région Hauts-de-France

Le Conseil départemental a acté, en décembre 2017, un partenariat avec la Région Hauts-de-France afin **d'améliorer l'accès à la formation professionnelle des publics relevant du RSA** : le Département s'inscrit comme maillon facilitateur pour l'accès des publics allocataires du RSA à l'offre de formation régionale.

L'année 2018 a été consacrée :

- d'une part à l'information des équipes insertion chargées de relayer l'offre disponible auprès des référents uniques et des allocataires
- d'autre part à l'intégration du thème de la formation dans l'outil d'évaluation diagnostic : les équipes insertion, lors de la première rencontre avec l'usager, peuvent recenser les projets professionnels, les souhaits et/ou les besoins en formation...

En 2019, les équipes insertion du Département ont bénéficié d'une sensibilisation au champ de la formation par l'IRIAE Hauts-de-France [*Inter Réseaux pour l'Insertion par l'Activité Economique qui regroupe les réseaux au niveau régional qui viennent en appui des structures de l'IAE adhérentes*]. L'objectif est de **permettre aux équipes de s'approprier pleinement ce domaine pour pouvoir le promouvoir auprès des publics en insertion et également auprès des partenaires.**

Des discussions ont été engagées depuis l'été 2020 entre la Région et les départements des Hauts-de-France, afin de préparer les conditions du renouvellement de ce partenariat dont l'échéance du 31 décembre 2020 a été prolongée d'une année compte-tenu du contexte sanitaire lié au COVID-19

### ➤ **Financement de la plateforme de professionnalisation des salariés en insertion**

Parallèlement, le Département a décidé de reconduire annuellement depuis 2018 le **financement de la plateforme de professionnalisation des salariés en insertion**, dispositif mis en œuvre par le GRIEP puis par l'IRIAE Hauts de France depuis 2019, qui permet de développer une offre de formation qualifiante et directement mobilisable par les bénéficiaires de contrats aidés. L'engagement financier du Département représente 120 000 € pour l'année 2021.

L'IRIAE Hauts-de-France est chargé dans le cadre de la mise en place d'actions de formations collectives et individuelles au profit de personnes en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), en Contrat d'Usage, en Contrat Temporaire d'insertion :

- de lancer les appels d'offres auprès d'organismes de formation,
- d'assurer l'information et la promotion du dispositif auprès des bénéficiaires (employeurs, salariés),
- de promouvoir le dispositif auprès des employeurs de contrats aidés,
- d'organiser les entrées en formation,
- d'informer les services insertion locaux sur les entrées et sorties des bénéficiaires,
- de gérer les budgets,
- de réunir et exploiter les éléments nécessaires aux bilans intermédiaires et finaux, de réaliser le compte-rendu en évaluant la portée de l'action.

Le nombre prévisionnel de parcours de formation dans l'Aisne pour 2021 est de 99 minimum, dont 65% pour les ARSA.

En effet, le Programme Départemental d'Insertion prévoit, dans le cadre de ses objectifs opérationnels (notamment le point C-4), le principe de poursuite d'une offre de formation à destination des allocataires du RSA en emploi aidés.

## ❖ **Mise en relation avec employeurs**

### ➤ **Les journées Aisne Actif plus**

Cf. 3.1.1 ②

### ➤ **Néjob : une plate-forme de mise en relation entre allocataires du RSA et employeurs**

Cette plateforme numérique est destinée à faciliter le positionnement des bénéficiaires du RSA sur les offres d'emploi, pour permettre la **mise en relation directe selon une approche compétences et territoires**, partant du constat que de nombreuses entreprises du territoire rencontrent des difficultés dans leurs démarches de recrutement alors que le

Département a en charge l'accompagnement des bénéficiaires RSA dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

Le lancement du projet de la plateforme Aisne-actifs.com (Néolink) et des différents ateliers avec les partenaires a démarré dès septembre 2020, avec un déploiement au 1<sup>er</sup> février 2021 pour les candidats et au 1<sup>er</sup> mars 2021 pour les employeurs. **Au 30 septembre 2021, 3 505 bénéficiaires du RSA étaient inscrits (+158 en septembre) et 133 employeurs avaient activé leur compte pour plus de 1059 postes diffusés en 7 mois.** 65 recrutements ont été délégués depuis l'ouverture de la plateforme. La comptabilisation des recrutements accompagnés par la collectivité est en cours. Ce dispositif concerne donc également l'emploi saisonnier.

Cette plateforme comprend également un module bénévolat et expérimenté dès septembre 2021 avec le territoire de Saint-Quentin pour le rapprochement entre associations et bénévoles.

### ❖ Intermédiation dans l'emploi : un partenariat historique et positif avec Aisne Action Emploi

Si la loi indique que les allocataires orientés vers le champ de l'insertion professionnelle doivent être orientés en priorité vers Pôle Emploi, le Département peut aussi compléter l'intervention de ce partenaire par d'autres propositions d'accompagnements.

A ce titre, et avec l'appui du Fonds Social Européen (FSE), le Département contribue à diversifier l'offre d'accompagnement de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA, notamment en soutenant la mise en œuvre des actions suivantes par l'association Aisne Action Emploi :

- la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande) en faveur des allocataires du RSA durablement éloignés de l'emploi,
- l'action AIE (Aisne Initiative Emploi) en faveur des allocataires du RSA prioritairement de niveau BAC et plus.

Le dispositif montre son efficacité en termes de réinsertion professionnelle d'un public très éloigné de l'emploi, comme en témoignent les éléments présentés ci-dessous.

En 2020, ce sont 512 personnes, exclusivement allocataires du RSA, qui ont intégré l'action, dont 164 en report de l'année 2019. 43 % sont des femmes et 57 % sont des hommes.

Les taux de sorties 2020 sont les suivants :

Critère d'évaluation	Taux de sorties 2020	
	IOD	AIE
Sorties durables CDI ou CDD > 6 mois)	56%	63%
Sorties positives (sortie durable + formation)	75%	84%

Il est à noter que l'année 2020 a été marquée par le contexte sanitaire de la COVID, qui a eu un impact sur les modalités d'organisation et de collaboration des équipes IOD et AIE, tant avec les entreprises qu'avec les professionnels et les partenaires.

Malgré les difficultés rencontrées, les résultats sont plutôt satisfaisants :

- 265 personnes ont accédé à un emploi (- 3% % par rapport à 2019),
- 142 personnes ont validé des contrats de travail de six mois et plus (+ 3 % par rapport à 2019), soit 58 % des sorties,
- 78 % sont sortis positivement, si l'on considère les critères admis dans l'insertion professionnelle (+ 5 % par rapport à 2019),
- 35 personnes sont en cours d'emploi (non sortis de l'action) au 31/12/2020,
- le taux de maintien à l'emploi au sixième mois est de plus de 90 %.

## ❖ Sécurisation financière

### ➤ Le RSA saisonnier : un dispositif pour faciliter l'accès des allocataires du RSA à une activité

Pour permettre aux allocataires du RSA de postuler sur les emplois saisonniers liés aux vendanges et les encourager vers une reprise d'emploi, le Département a souhaité, en 2018, permettre à ces derniers de cumuler leur salaire de vendangeurs avec leur allocation RSA.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, l'Assemblée départementale a adopté l'**extension de cette neutralisation à l'ensemble des emplois agricoles et viticoles saisonniers** (productions végétales) dans la limite de 4 semaines, soit 140 heures par année glissante (calcul à compter de la date de la première activité saisonnière assurée dans l'année civile).

L'objectif est de valoriser et impulser les conditions positives de retour à l'emploi des allocataires du RSA, en permettant la découverte de ces métiers et en favorisant leur mise en relation avec les employeurs.

Le dispositif de neutralisation financière a été maintenu depuis malgré les difficultés à mobiliser les employeurs.

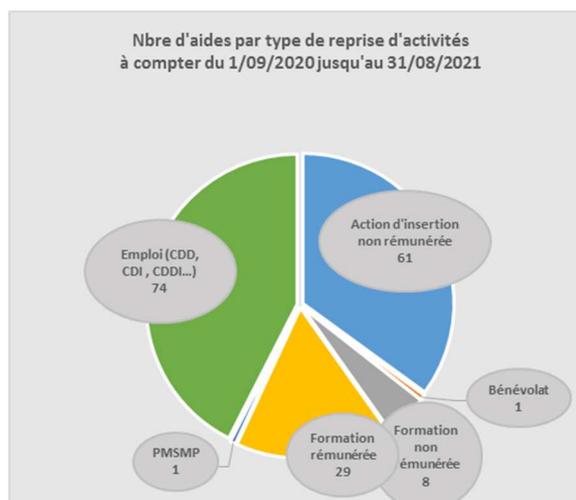
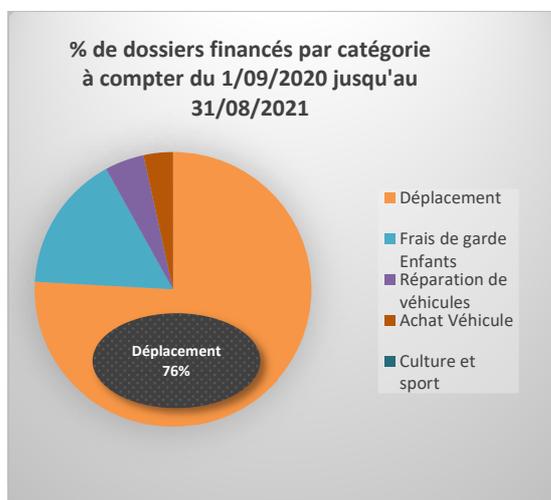
Cette mesure incitative en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA), et avec le soutien de Pôle Emploi, a ainsi **permis en 2020 à 96 personnes (-40 % par rapport à 2019)** de reprendre une activité sans perte, ni baisse de son allocation RSA.

### ➤ Des aides à la reprise d'activité

Le dispositif d'Accompagnement Personnalisé à la Reprise d'Activité (APRA) est un dispositif d'aides financières mis en place depuis le 21 juillet 2020, date de son adoption par l'Assemblée départementale.

Ces aides sont destinées aux Allocataires du Revenu de Solidarité Active soumis à droits et devoirs et aux Jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), prenant ou reprenant une activité rémunérée ou non rémunérée.

Elles concernent les frais liés aux déplacements, à la garde d'enfants, à la mobilité et au sport/culture.



## ❖ Soutien aux acteurs de l'insertion et de l'emploi

### ➤ Soutien à l'emploi par le Co-financement de contrats aidés : les évolutions de la CAOM avec l'Etat

Dans le cadre de la stratégie de lutte et de prévention de la pauvreté, le Département a souhaité développer les **emplois aidés en faveur des allocataires du RSA**.

Ainsi, pour 2021, il a acté la poursuite et le développement d'une nouvelle Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens liant le Département et l'Etat relative au financement de contrats aidés en s'engageant sur un volume de :

- **190 CUI-CIE** (contrat unique d'insertion - contrat initiative emploi dans le secteur marchand), soit une augmentation de 19% par rapport à 2020,
- **140 PEC-CAE** (Parcours Emploi Compétences - Contrat d'accès à l'emploi dans le secteur non marchand), soit une augmentation de 75% par rapport à 2020.
- **19,59 Equivalents Temps Plein pour les Ateliers et chantiers d'insertion** recrutant, en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), des salariés allocataires du RSA, cela concerne environ 68 personnes.

### ➤ Soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Depuis 2018, dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique, le Département a engagé, avec le Groupement Régional de l'Insertion par l'Economique en Picardie (GRIEP) puis avec l'IRIAE Hauts-de-France, un partenariat dans l'objectif de renforcer et mobiliser les espaces de concertation avec les différents acteurs et partenaires de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), et ce dans une perspective de développement territorial.

La question centrale pour l'année 2021 est de déterminer comment accompagner au mieux les structures de l'IAE dans ce contexte de transformation sanitaire, sociale, économique, technique (avec l'émergence des nouvelles technologies) et écologique.

Les finalités recherchées sont multiples :

1. Accompagner les structures d'insertion dans leurs évolutions pour une plus grande professionnalisation,
2. Accompagner les SIAE les plus fragiles dans leurs besoins de consolidation,
3. Accompagner les SIAE volontaires à l'évolution de leurs pratiques,
4. Permettre aux SIAE de mieux appréhender les évolutions du secteur.

Il a donc été proposé la poursuite de ce partenariat pour 2021 à hauteur de 20 000 €.

Ces actions seront mises en œuvre par les équipes de l'IRIAE un(e) chargé(e) de mission rattaché(e) au Pôle développement économique affecté(e) spécifiquement au déploiement de ces actions sur le département de l'Aisne.

## 1.2.3 Agir pour la santé

### Contexte / Enjeux

#### ➤ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



ODD 3

*Permettre à tous de vivre en bonne santé  
Promouvoir le bien-être de tous à tout âge*

#### ➤ En France

- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 (2019)



*Priorité 4.1 : Permettre à chacun d'avoir un accès aux soins facilité et structuré*

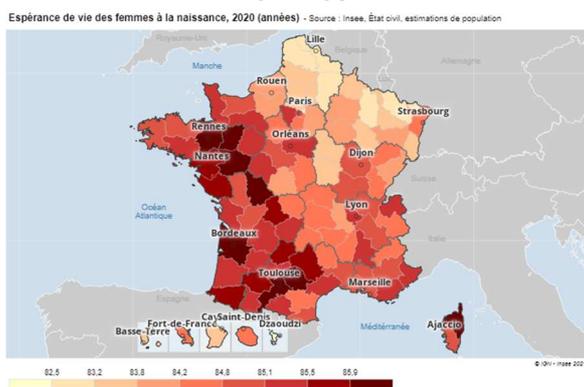
Triple enjeu : prévention – lutte contre les inégalités (territoriales et sociales) – efficacité du système

- Stratégie Nationale de Santé pour la période 2018-2022 (adopté en décembre 2017)
- Stratégie de transformation du système de santé (ou Plan Ma Santé 2022) (lancé en novembre 2018)

#### ➤ Dans l'Aisne : une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale

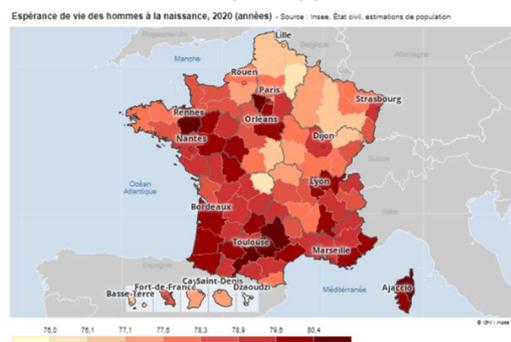
*Espérance de vie 2020 (Source : INSEE)*

femmes



Aisne 82,5 ans < France 85,1 ans

hommes



Aisne 76,0 ans < France 79,1 ans

## ① Santé des femmes enceintes et des jeunes enfants

Les inégalités de santé sont déjà installées avant l'âge de 6 ans (Stratégie Nationale de Santé 2018-2022).

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020/2022 dans le cadre du contrat de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE) permet d'impulser et/ou de renforcer des actions concrètes afin de faciliter l'accès à la prévention en santé des femmes enceintes et de tous les enfants.

La politique départementale de Protection Maternelle et Infantile (PMI) a pour objectif de permettre aux femmes de vivre leur maternité dans de bonnes conditions, d'aider les jeunes parents à accueillir une naissance, et de favoriser le développement harmonieux de l'enfant. Sages-femmes, médecins, psychologues, puéricultrices, infirmières du service PMI sont à l'écoute des futurs parents, des familles, des mères, des enfants et des jeunes.

Compétence historique et obligatoire des Départements, le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et ses associations partenaires effectuent ainsi :

- **Le suivi des femmes enceintes**

L'entretien prénatal précoce par les sages-femmes de PMI a été proposé en 2020 à 981 femmes enceintes (18,5 % des naissances : taux identique à celui de 2019 malgré la crise sanitaire).

Dans le cadre du CDPPE :

- la plaquette « Vous allez être maman » est largement diffusée, comme celle de l'entretien prénatal précoce réalisée par le réseau périnatalité Hauts-de-France. La téléconsultation a été mise en place et proposée aux femmes enceintes. (action n°1),
- Dans le cadre de la poursuite du travail en réseau avec les maternités, notamment sur le repérage des situations de vulnérabilité, les visites pré et postnatales sont accentuées. Le service de PMI s'est doté de monitorings et une formation spécifique est proposée aux sages-femmes de PMI. (action N°3)

- **Les consultations d'enfants de 0 à 6 ans**

En 2020, 6 605 consultations d'enfants ont été réalisées par les médecins de PMI, en net recul par rapport à 2019 (12 125 consultations) dû à la crise sanitaire. L'objectif est que chaque enfant bénéficie des soins nécessaires à son développement physique, psychomoteur, affectif et social :

- dépistage de déficiences visuelles et auditives,
- dépistage des troubles du langage oral,
- suivi des vaccins,
- conseils aux mamans et aux futurs parents sur l'hygiène corporelle et alimentaire,
- repérage de maltraitances et de troubles du comportement.

Dans le cadre du CDPPE il est prévu une articulation professionnelle à travers l'analyse des certificats du 8<sup>ème</sup> jour, 9<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> mois, afin d'évaluer la coopération entre la médecine de ville et la PMI. Le projet devrait débuter au 2<sup>nde</sup> trimestre 2022 pour une durée de 12 à 18 mois.

- Des **bilans de santé en école maternelle**

4 675 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé durant l'année scolaire 2020/2021, soit 93% des enfants concernés. Ce taux record jamais observé n'est pas sans lien avec les objectifs du CDPPE.

A noter que ce taux a été de 40% sur l'année scolaire 2019/2020 du fait de l'arrêt des bilans de santé en mars 2020 en raison de la crise sanitaire.

Dans le cadre du CDPPE, il est prévu une harmonisation des bilans de santé en école maternelle au sein des services de PMI de la région Hauts-de-France. Les objectifs étant un recueil et une analyse de toutes les procédures des différents départements, un recueil et une analyse des bases de données des résultats des bilans de santé, un lien avec les représentants des professionnels de santé concernés (URPS) afin de faciliter l'accompagnement aux soins. Le projet devrait débuter au 2<sup>nd</sup>e trimestre 2022 pour une durée de 12 à 18 mois.

## ② Promotion de comportements favorables à la santé

Adopter le plus tôt possible des comportements favorables à la santé peut réduire des facteurs de risque qui induisent des coûts humains et sociaux considérables.

Plusieurs actions spécifiques sont menées par le Département en matière d'éducation à la santé.

- **Les messages de prévention santé délivrés en salle d'attente de consultation de PMI à l'UTAS de Thiérache**

Depuis juin 2012, l'UTAS de Guise délivre des messages de prévention santé dans la salle d'attente des consultations de PMI (Protection Maternelle et Infantile). **Chaque mois**, une auxiliaire de puériculture prépare **une animation ludique** sur un thème en lien avec :

- l'alimentation (bars à eaux, sensibilisation aux compotes et soupes faites maison),
- l'hygiène de vie (lavage des mains, brossage des dents, ...) et les besoins de base (sommeil, effets des écrans, ...),
- l'information sur le patrimoine local et ouverture des usagers vers les ressources, animations et activités locales.

Plus de 3 200 sensibilisations ont été délivrées entre 2012 et mars 2020 sur le lieu de consultations de Guise. Depuis mai 2021, une solution alternative, compatible avec l'accueil du public en situation de crise sanitaire, a été mise en place : un quizz est distribué aux adultes accompagnateurs.

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Utas09)

- **Les messages de prévention santé à l'UTAS de Saint-Quentin**

Des journées « Santé Développement durable » sont organisées tous les 2 ans à l'UTAS : cf. 3.1.2 ④

Par ailleurs, de septembre à novembre 2019, le service de PMI a collaboré à un projet en partenariat avec la ville de Saint-Quentin, qui a permis de sensibiliser les familles à une alimentation plus respectueuse de la santé et de l'environnement grâce au « Food Truck » d'une association, présent sur les lieux de consultations ciblés. Chaque intervention était accompagnée d'une dégustation.

47 familles ont été sensibilisées, ainsi que 36 visiteurs dont la curiosité avait été suscitée par l'installation du camion à proximité des locaux de la PMI.

## ③ Actions en matière de santé environnementale

### Contexte / Enjeux

- Plan de la Qualité de l'Air Intérieur (PQAI) publié en octobre 2013.
- Plan National Santé Environnement 3 pour la période 2015-2019.
- Plan Régional Santé Environnement 3 pour la période 2017-2021.
- Plan National Santé Environnement 4 adopté en 2021 pour 5 ans.

De nombreuses substances et composés chimiques et organiques sont présents dans nos environnements intérieurs. Ils proviennent d'origines diverses : émissions extérieures, activités humaines (appareils à combustion), matériaux de construction, mobiliers, produits de décoration, agents biologiques, ...

De plus, le temps passé dans des espaces clos (en moyenne 70 à 90 %, qu'il s'agisse du domicile, du lieu de travail, d'enseignement, des moyens de transport, ...) en fait une préoccupation de santé publique.

### L'action du Conseil départemental

- **Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les collèges et à l'EDEF**  
(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Db 05).

Le Département a signé en 2018 une convention de partenariat avec l'Association de surveillance de la qualité de l'air (ATMO) des Hauts-de-France, afin d'accompagner les services dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions (mise en place de procédures de suivi, formation d'agents ressources au sein de la collectivité, communication, ...).

La cotisation annuelle auprès de l'ATMO Hauts-de-France s'élève à 12 000 €.

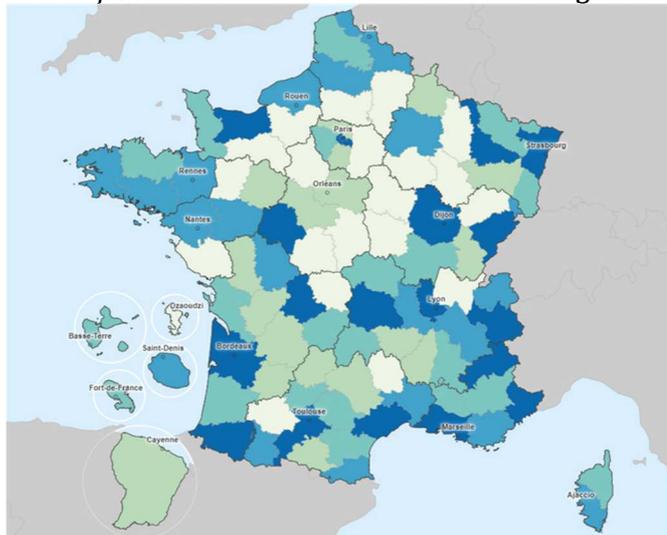
S'agissant des collèges, le Département, en collaboration avec l'association ATMO Hauts-de-France, a mené en 2021, trois sessions d'information (en visioconférence) relatives à la qualité de l'air intérieur en faveur des collèges (principaux et gestionnaires). L'année 2022 sera quant à elle marquée par la mise en œuvre des questionnaires d'auto-diagnostic et des plans de prévention au sein des 55 collèges du territoire dont le Département est propriétaire.

L'EDEF ne sera contraint réglementairement à cette surveillance qu'à partir du 1 janvier 2023. Pour autant dès avril 2021, une première sensibilisation et présentation de l'outil d'autodiagnostic ont été réalisées, plus particulièrement sur l'unité des plus jeunes enfants de Champfleury.

## ④ Accès aux services de santé

### Contexte / Enjeux

Carte de la répartition départementale des densités médicales pour 100 000 habitants en activité régulière en 2021



195,8    222,7    277,8    328



Source : Conseil national de l'Ordre de Médecins 2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la densité médicale métropole et DOM est de 276,1 médecins pour 100 000 habitants.

Pour le département de l'Aisne, la densité médicale s'élève à 102 médecins pour 100 000 habitants.

### L'action du Conseil départemental

#### ➤ Du financement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires ...

Le déploiement des Maisons de Santé Pluri-professionnelles, coordonné par l'Etat, a pour finalité d'inciter les professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) à s'installer dans des zones « sous dotées ».

Le Conseil départemental contribue au développement de ces structures depuis 2013.

**De 2013 à 2015**, le Département a financé, dans le cadre d'un **fonds spécifique**, 6 Maisons de Santé Pluri-professionnelles labellisées par l'ARS : Bohain-en-Vermandois, Le Nouvion en Thiérache, Marle, Crécy-sur-Serre, Urcel et La Capelle. Ce soutien financier a représenté un montant de subvention de 950 000€.

**Depuis 2016**, le Département agit dans le cadre de sa politique de contractualisation avec les territoires. 6 autres Maisons de Santé ont ainsi été accompagnées **dans le cadre des CDDL** pour un montant de 1 150 000 € : Beaurieux, Charly-sur-Marne, Château-Thierry, Fère-en-Tardenois, Vervins et Villeneuve-Saint-Germain.

**Désormais, c'est dans le cadre de l'API** que le Département accompagne les territoires : le Conseil départemental a apporté en 2018 et 2019 un soutien financier de près de 430 000 euros aux Maisons de Santé de Sinceny, Rozoy-sur-Serre, Liesse-Notre-Dame et au Centre de Santé de Coucy-le-Château. En 2020 et 2021, aucun financement n'est intervenu.

## ➤ ... à l'élaboration d'un plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité

Lors de l'Assemblée du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Département de l'Aisne s'est engagé en faveur d'un plan santé. Il s'agit de mener une action volontariste pour développer et conforter l'offre médicale ambulatoire de proximité. Ce plan s'articule autour de 5 axes :

- **développer le réseau des MSP**, labellisées ou non, vers les territoires sous-dotés,
- **attirer des médecins stagiaires dans l'Aisne**,
- **utiliser tous les leviers pour augmenter le nombre de praticiens dans les zones sous-dotées** (médecin « adjoint », médecin « collaborateur », ...),
- **salarier des médecins**,
- **créer un réseau d'ambassadeurs des étudiants en médecine issus de l'Aisne**.

En 2020 et 2021, le Conseil départemental est intervenu :

- Dans le cadre du dédommagement des frais de formation des Maîtres de Stage Universitaires (MSU) :
  - 2020 : 2 demandes pour un montant de 3 000 € ;
  - 2021 : 3 demandes pour un montant de 4 500 €.
- Dans le cadre de la prime incitative versée aux étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle en médecine générale :
  - Semestre de mai à octobre 2020 : 18 demandes pour un montant de 16 000 € ;
  - Semestre de novembre 2020 à avril 2021 : 12 demandes pour un montant de 12 000 € ;
  - Semestre de mai 2021 à octobre 2021 : 6 demandes clôturées pour un montant de 5 400 € / 2 demandes en cours pour un montant de 2 000 €.
- Dans le cadre de la prime aux étudiants ambassadeurs :
  - 2020 : 1 demande (prime forfaitaire de 1 000 euros pour l'année universitaire);
  - 2021 : pas de demande.

## ⑤ Le LDAR, un outil au service de la sécurité sanitaire

La loi NOTRe de 2015 a réaffirmé le **rôle de sécurité sanitaire des laboratoires publics d'analyses**, qui font partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires.

Le LDAR intervient ainsi dans les domaines suivants :

- contrôle de la **qualité des eaux** : analyse de paramètres chimiques et microbiologiques,
- santé animale : **dépistage de maladie dans les cheptels** (dont infection dite de la vache folle),
- sécurité alimentaire : **prélèvements et analyse en restauration collective**, conseil et formation en hygiène alimentaire,
- **lutte anti-vectorielle** : le Département de l'Aisne est classé au niveau 1 du Plan national anti-dissémination de la dengue et du Chikungunya en métropole depuis le novembre 2017. Par marché attribué par l'ARS, le LDAR assure les mesures de surveillance entomologique et de lutte anti-vectorielle,
- **COVID-19** : assurer le service relatif aux analyses de tests RT-PCR COVID-19 réalisés dans le cadre de la réquisition de la Préfecture de l'Aisne en date du 7 août 2020 et de la convention avec un laboratoire de biologie médicale privé.

## 1.2.4 Favoriser l'accès à un logement, sain et économe

### Contexte / Enjeux

#### ➤ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



#### ODD 11

*Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*

#### 11.1 Logement

#### ➤ En France

- Lancement de la démarche « **Habiter la France de demain** » (février 2021) pour amplifier et accompagner les projets vertueux et valoriser de nouvelles solutions en réponse aux défis de la ville et des territoires de demain autour de 4 défis : sobriété, résilience, inclusion et production.

Quelques chiffres du « mal logement » en France :

- 12,1 millions de personnes fragilisées par rapport au logement (surpeuplement modéré, précarité énergétique, situation d'impayés de loyers),
- 4,1 millions de personnes mal logées (privées de logement individuel, privation de confort et surpeuplement accentué).

(source : 26<sup>ème</sup> rapport de la Fondation Abbé Pierre – 2021)

Dans le cadre de France Relance, une enveloppe de 500 M€ a été dégagée en 2021 pour la rénovation énergétique des logements sociaux sur une période de 2 ans.

Par ailleurs, le dispositif « agilité » de l'ANAH est remplacé par le dispositif « Ma PRIM Rénov ». En 2021, le dispositif « Ma PRIM Rénov » a pris davantage d'ampleur et s'adresse dorénavant à tous les foyers. 800 000 demandes pourraient être déposées en 2021. Le dispositif sera reconduit en 2022.

D'un point de vue fiscal, le dispositif DENORMANDIE s'adresse aux villes dans le cadre d'actions Cœur de ville (4 dans l'Aisne) et sous certaines conditions dans le cadre du dispositif petites villes de demain, indépendamment du zonage. Les propriétaires bailleurs privés peuvent donc à nouveau bénéficier d'une déduction fiscale même lorsque la ville est en zone C [zone la moins tendue en matière de logement].

Des actions de revitalisation des centres-bourgs dans le cadre du dispositif petites villes de demain dont le logement est une des composantes ont été engagées en 2021 (25 communes retenues dans l'Aisne). Un plan national de lutte contre les logements vacants a également été lancé en 2021 sous forme d'un appel à candidature auquel 7 collectivités de l'Aisne ont répondu.

Le PTZ dans le neuf a été prolongé en 2020 et 2021 pour la zone C.

## ➤ Dans les Hauts-de-France

- SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires) :
  - modèle d'aménagement : soutenir l'accès au logement,
  - gestion des ressources : réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel.

## ➤ Dans l'Aisne

Le diagnostic du Plan Départemental de l'Habitat, établi en 2017, a fait apparaître les éléments suivants :

- le département de l'Aisne connaît une **stabilité démographique** avec une perspective à moyen terme de perte démographique. Les phénomènes de **périurbanisation** se poursuivent. La **taille des ménages continue à se contracter**, tandis qu'un mouvement migratoire des jeunes vers les territoires voisins est observé. La situation financière des ménages se fragilise surtout au nord,
- les disparités territoriales observées concernant le logement inconfortable et indigne subsistent, même si la part de ces logements a diminué. Le **marché du logement est globalement détendu** dans le département, et la **qualité énergétique de l'habitat est globalement faible** compte tenu de l'ancienneté du parc (68 % des résidences principales construites avant 1975). La structure du parc a peu évolué, d'où une **inadéquation entre la taille des logements du parc et la taille décroissante des ménages** constitue une difficulté. L'augmentation de la **vacance**, notamment structurelle, est **préoccupante** (+ 3,9 %/an depuis 2009 en moyenne),
- le **marché de la construction** a été **en recul**, avec un indice de construction de 2,8 logements par an pour 1 000 habitants sur les années 2015-2016. Ainsi, le nombre de logements commencés est inférieur à 1 000 en 2015 et 2016. Cette tendance s'inverse entre 2017 et 2019. Le nombre de logements commencés atteint ainsi 1 200 en 2019, pour diminuer à nouveau à 1 100 en juin 2020. Le **marché de l'accession** à la propriété est **en recul** et le principal segment de ce marché est l'acquisition dans l'ancien. Dans un contexte de marché détendu, il conduit les ménages à mettre hors marché les logements moins confortables,
- le **nombre de logements sociaux** est resté **globalement stable** depuis 2012. Sur certains secteurs, des taux de vacances significatifs apparaissent. La mobilité au sein du parc social est relativement élevée. La tension de la demande locative sociale reste faible, avec une tension légèrement plus marquée dans le sud du département. La question du renouvellement d'une partie du parc social ancien et énergivore se pose,
- un focus particulier a été réalisé sur les **centres-bourgs** du département, afin d'identifier leurs caractéristiques. 58 communes ont été analysées et 5 catégories de centre-bourgs ont été mises en évidence avec des caractéristiques différentes.

## ① Concevoir et animer une politique départementale de l'habitat et du logement

L'Habitat est un élément phare de l'aménagement et de la structuration du territoire. Le volume, les caractéristiques et la qualité de l'offre d'habitat contribuent à l'attractivité du département en améliorant la qualité de vie de ses habitants et en favorisant le développement économique et social local.

## ❖ Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

L'élaboration du deuxième PDH a été lancée en mai 2017, sur la base des 6 nouvelles orientations de la politique départementale en faveur du logement votée en janvier 2017 :

- le traitement de l'habitat indigne et la modernisation de l'habitat,
- la requalification de l'habitat dans les centres-bourgs,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap,
- l'accompagnement de la production et la diversification des lieux d'accueil et d'hébergement des publics relevant de la compétence du Département,
- le soutien à l'accession sociale à la propriété.

Après des étapes de concertation portant sur le diagnostic puis sur les orientations, le **Plan Départemental de l'Habitat** a été présenté devant le CRHH le 16 janvier 2020, et a été **adopté par le Conseil départemental le 20 juillet 2020 et signé le 18 février 2021**. Les besoins annuels en logements ont été évalués en tenant compte de la réalité des marchés actuels, de l'atonie démographique que connaît le département, et du taux de vacances important constaté dans le parc privé. Ces besoins sont évalués à 1 000 par an, et il est proposé de tenir compte de la demande et de la composition des ménages dans l'offre nouvelle en concentrant davantage l'offre nouvelle sur les petites typologies (T2, T3).

Le PDH définit **9 orientations** déclinées autour de **3 axes** :

### **Habitat et territoire**

- Favoriser l'accueil de nouvelles populations en renforçant l'attractivité des bourgs-centres,
- Privilégier la connaissance et les interventions sur le parc public ou privé fragilisé,
- Concentrer l'action sur la lutte contre la vacance,

### **Habitat et population**

- Diversifier l'offre sociale et privée en favorisant les parcours résidentiels,
- Accorder une attention particulière aux ménages fragiles,
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées,
- Accompagner les démarches des collectivités pour l'ancrage des gens du voyage,

### **Habitat et développement durable**

- Veiller à une utilisation économe du foncier en favorisant la densification et en proposant de nouvelles formes d'habitat,
- Encourager une approche globale de la question environnementale dans l'habitat.

La **problématique de la vacance**, y compris structurelle, dans le parc privé en constante augmentation dans le département notamment dans les centres-bourgs est un enjeu essentiel. Le Conseil départemental a également demandé l'accès aux données LOVAC (logement vacant) en juin 2021 dans la continuité de sa candidature au plan national de lutte contre les logements vacants. Ces données permettront en lien avec le bureau d'étude chargé de l'observatoire de l'habitat d'approfondir la connaissance des logements vacants sur le territoire.

## ❖ Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), de compétence conjointe Etat/Département, a été signé en octobre 2016 pour la période 2016-2021.

Le PDALHPD a pour objectif de présenter des mesures permettant aux personnes défavorisées d'accéder ou de se maintenir dans un logement décent. Des mesures complémentaires permettant de répondre aux besoins des personnes qui relèvent de l'hébergement doivent être également prévues.

Le PDALHPD a été élaboré sur la base d'un diagnostic complet dit à 360°, et d'une concertation avec les partenaires membres du comité responsable du Plan.

4 axes de travail ont permis de dégager un programme de 15 actions.

Les actions récemment réalisées sont les suivantes :

### **Axe 1- Qualité de l'habitat**

- signature, le 28 mars 2019, d'une charte départementale afin de sensibiliser les propriétaires bailleurs sur les aides de l'ANAH et sur le dispositif fiscal lié à l'intermédiation locative,
- mise en place d'actions de formation à destination des travailleurs sociaux, dont l'objet est le repérage des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique (5 journées programmées début 2020),
- rédaction du plan pluriannuel 2019-2021 des actions du PDLHI (pilote par l'Etat en lien avec les partenaires concernés),
- en 2019, signature d'une convention CAF/ville de Soissons, et d'une seconde, CAF/ville de Château Thierry, afin de permettre aux villes de contrôler la décence de logements dans des rues/secteurs considérés par la ville comme habitat dégradé,
- création d'une Agence Immobilière Sociale (AIS) départementale, avec un objectif de développement et de captation des logements rénovés dans le cadre des OPAH ou PIG,
- schéma des gens du voyage signé le 3 juin 2019 par le Préfet de l'Aisne et le Président du Conseil départemental.

### **Axe 2 – Fluidification des parcours résidentiels**

- en 2019, 119 mesures d'Intermédiation locative ont été créées, portant à 255 le nombre de mesures pour le département de l'Aisne. Ces mesures sont portées par 3 associations : Accueil et Promotion, Coallia et les Diaconesses de Reuilly,
- transformation de 10 places femmes victimes de violences conjugales en places pour auteurs de violences conjugales et intrafamiliales sur le Soissonnais,
- création de 15 places de pension de famille spécifique pour les sortants d'incarcération sur la ville de Laon. Cet établissement est géré par Coallia et a ouvert en décembre 2019,
- ouverture par l'ARS du service de lits « halte soins santé » de Soissons comportant 5 lits.

### **Axe 3 - Prévention des expulsions**

- révision de la procédure « prévention des expulsions » applicable au 1<sup>er</sup> décembre. La visite à domicile (VAD) est privilégiée (en cas d'échec après un 1<sup>er</sup> rendez-vous, la VAD est systématique), les bénéficiaires du RSA disposant d'un Contrat d'Engagement Réciproques (CER) se verront proposer un rendez-vous afin d'intégrer la problématique logement dans leur contrat,
- signature de la convention cadre relative à la gestion du Contingent de Réservation Préfectoral 2019-2021 (Bailleurs/État/Conseil départemental).

#### **Axe 4 - Logement des jeunes**

- transformation, en 2019 à Soissons, de la résidence jeunes en pension de famille de 20 places à destination des jeunes de 18 à 25 ans, notamment pour des jeunes sortant de l'ASE. Cette transformation s'effectue dans le cadre du plan pauvreté signé entre l'État et le Conseil départemental,
- création, en 2019, de 50 mesures d'Inter-Médiation Locative (IML) en colocation pour les jeunes de 18 à 25 ans. Cette création s'effectue dans le cadre du plan pauvreté signé entre l'État et le Conseil départemental.

Compte tenu de la crise sanitaire, il n'a pas été possible d'engager les travaux de renouvellement du Plan. Le Préfet de l'Aisne sur sollicitation du Département a décidé une prorogation d'un an de l'actuel plan. Une étude co-financée par l'État et le Département va être engagée avant la fin de l'année 2021 afin d'évaluer le plan actuel et d'actualiser le diagnostic à 360°. L'année 2022 sera consacrée à l'élaboration du nouveau Plan.

#### **❖ Observatoire de l'habitat**

Dans la continuité de l'adoption du Plan Départemental de l'Habitat le 20 juillet 2020 et de sa signature le 18 février 2021, un bureau d'étude a été désigné afin de mettre en œuvre l'observatoire départemental de l'habitat. L'élaboration de la maquette de l'observatoire a été engagée par le bureau d'étude et devrait être disponible début 2022.

**Cet observatoire de l'habitat** visera à alimenter les réflexions stratégiques menées à l'échelle des territoires. Les études spécifiques ou générales menées annuellement seront partagées avec les acteurs de l'habitat et les collectivités du Département.

## **② Améliorer l'accès au logement**

#### **❖ Le soutien à la production de logements locatifs sociaux**

*Par production, on entend à la fois la création et la réhabilitation.*

Le Département soutient la production de logements locatifs sociaux qui permet d'apporter des solutions de logement aux populations modestes ou très modestes, notamment sur les territoires où les marchés de l'immobilier sont les plus tendus. Les opérations de création de logements sociaux contribuent également au développement de la mixité sociale et, de plus en plus souvent, de la mixité générationnelle.

2 dispositifs financiers coexistent :

- aide financière apportée à chaque logement locatif social sous forme de construction ou d'acquisition ou d'amélioration ou de réhabilitation,
- aide permettant aux bailleurs d'assurer le financement de leurs opérations sous forme de garantie d'emprunt.

#### **• Une aide financière au logement locatif social**

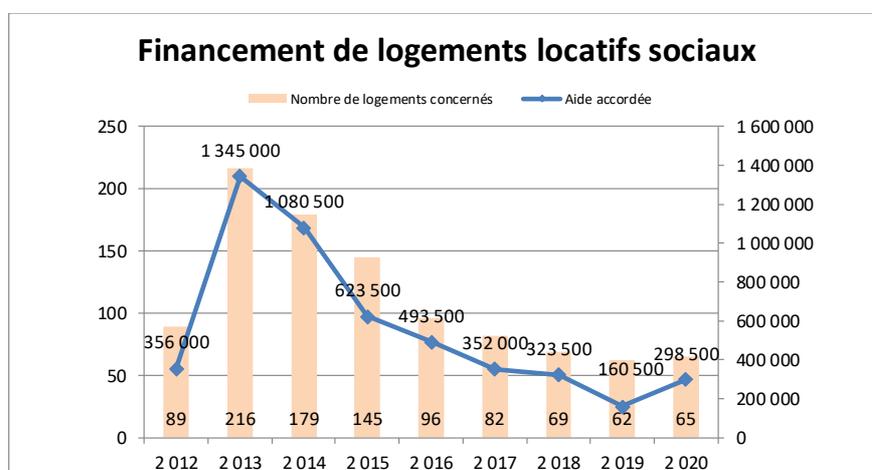
Depuis l'adoption en 2012 du 1<sup>er</sup> Plan Départemental de l'Habitat, les aides relatives à la politique du logement sont **désormais systématiquement modulées** selon les spécificités des territoires et des enjeux du développement durable (économie du foncier, labellisation ou certification des logements).

Le Conseil départemental apporte ainsi une aide forfaitaire de 1 000 € pour tout logement social créé. A cette aide de base peuvent s'ajouter une ou plusieurs majorations de 1 500 €, chacune selon que le projet répond aux critères suivants :

- logement construit sur une zone qui subit l'influence de la région rémoise ou de l'Île-de-France (cantons de Craonne et de Neufchâtel, Pays du Soissonnais et du sud de l'Aisne),
- logement construit au sein d'un centre bourg,
- logement intégré au sein d'un éco-quartier,
- logement construit sur une friche urbaine,
- logement certifié Habitat & Environnement et/ou labellisé BBC (Bâtiment Basse Consommation).

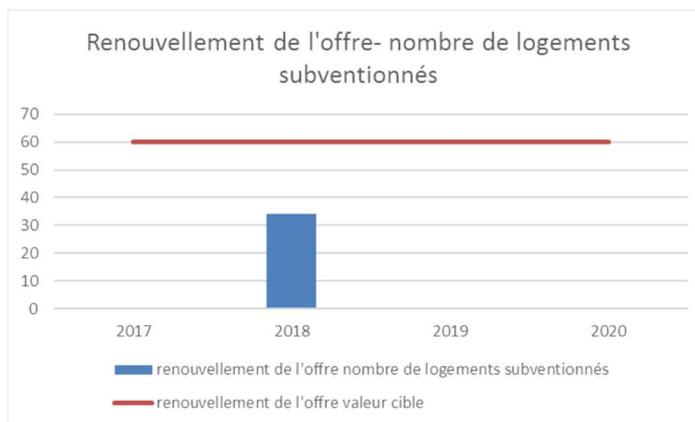
L'objectif est de favoriser la production de logements là où les besoins sont les plus significatifs, tout en prenant en compte des enjeux de développement durable.

Depuis 2021, l'Assemblée départementale a acté le principe d'orienter la totalité des crédits d'investissement en faveur du logement social vers OPAL 02.



En 2019 et 2020, le soutien apporté à l'OPH de l'Aisne a notamment financé des opérations favorisant le développement durable et/ou la maîtrise des consommations énergétiques. Ainsi, le Département a apporté son soutien à la réalisation de 39 logements utilisant des matériaux bio-sourcés et/ou éligibles au label E+C « Bâtiments à Energie Positive et Réduction Carbone » en 2019 et 60 en 2020. En outre, les logements financés en 2020 se situent davantage dans la partie sud du département.

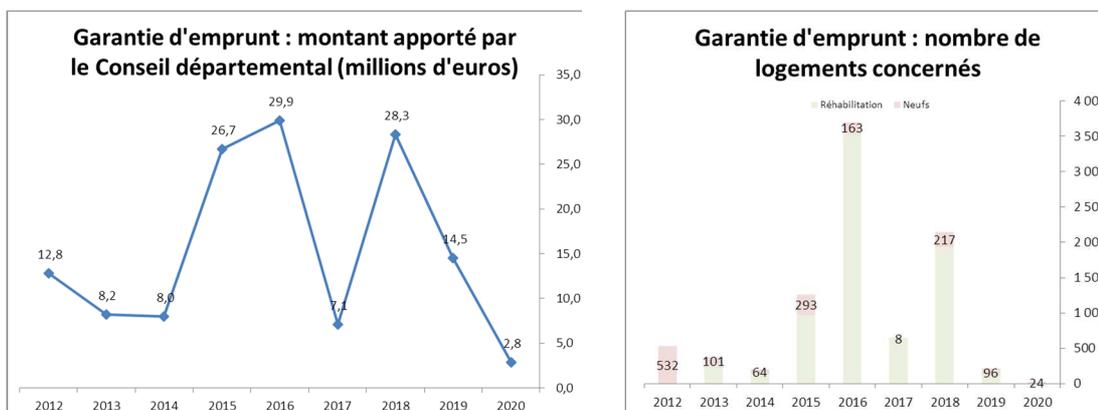
Le Département apporte par ailleurs un soutien au renouvellement de l'offre :



Pour 2018, un dossier a été déposé pour la démolition de 33 logements à Hirson ainsi qu'un 2<sup>ème</sup> pour la démolition d'un logement à Soissons. Aucune opération n'a été financée en 2019, 2020 et 2021.

## • La garantie d'emprunt

Le Conseil départemental apporte sa garantie aux emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour la réalisation de leurs opérations (création et réhabilitation de logements). Cette garantie est soumise à un barème qui tient compte du coût de l'opération et de la taille de la commune (cette garantie peut, en effet, être partagée entre plusieurs collectivités).



Depuis 2015, les garanties d'emprunt concernent davantage la réhabilitation du parc social existant que les logements sociaux neufs (dont le nombre fait l'objet d'un agrément par l'Etat et qui est en forte diminution depuis 2012).

## ❖ L'accès et le maintien dans le logement

L'accès et le maintien dans le logement constituent un moyen de lutte contre l'exclusion sociale. Le Département apporte une aide financière aux personnes en difficulté.

### ➤ Les aides financières du FSL

Le **Fonds de Solidarité Logement** (2,1 millions d'euros en 2020) a ainsi contribué :

- à l'accès au logement (dépôt de garantie, 1<sup>er</sup> mois de loyer, assurance, frais d'installation),
- au maintien dans le logement (reprise du paiement des loyers résiduels),
- à l'accompagnement social,
- au paiement des fournitures d'eau et d'énergie,

Ce fonds a été alimenté en 2020 à 25% par le Département.

Le **règlement intérieur du FSL** a été révisé par l'Assemblée départementale le **18 mars 2019**. Cette révision répond aux 4 enjeux suivants :

- responsabiliser davantage les ménages,
- renforcer les actions de prévention,
- renforcer l'information en direction des propriétaires et locataires, notamment du parc privé,
- simplifier les procédures de traitement des demandes d'aide.

La participation des ménages à la résolution de leurs difficultés est davantage sollicitée. Les actions de prévention des impayés d'énergie et d'accompagnement sont davantage mobilisées. Une nouvelle aide a été créée pour favoriser l'installation des ménages les plus en difficultés (sortant d'hébergement, jeunes sortant de l'ASE, personnes victimes de violences intra familiales, ...). Les plafonds de ressources du FSL énergie ont été significativement réévalués pour certaines catégories de ménages.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, de nouveaux dispositifs sont financés dès 2019 : création d'une pension de famille de 20 places pour les jeunes sortant de l'ASE, création de 50 mesures d'intermédiation locative (IML) pour ce même public, **création d'une agence immobilière sociale (AIS) départementale avec un objectif de développement (20 logements minimum supplémentaires chaque année au-delà des 220 gérés initialement)**. Fin septembre 2021, l'AIS gérait 290 logements avec l'objectif d'atteindre plus de 300 logements gérés fin 2021.

En 2021, 20 mesures supplémentaires d'IML en faveur des jeunes sortant de l'ASE sont financées.

## ➤ La prévention des expulsions locatives

La nouvelle charte de prévention des expulsions locatives a été adoptée par la Commission permanente du 12 février 2018.

Cette Charte s'inscrit dans le cadre du PDALHPD. Elle se traduit par les quatre principes généraux suivants :

- mobiliser les dispositifs d'aide sous condition d'une adhésion active du ménage aux démarches visant à résoudre ses difficultés et à lui permettre de reprendre le paiement régulier de ses loyers,
- aider et accompagner les ménages de « bonne foi » à se maintenir dans leur logement ou, au regard de leur situation financière et sociale, favoriser leur relogement,
- ne pas remettre en cause les décisions judiciaires, ne pas allonger la durée des procédures ou ne pas porter atteinte à la liberté des propriétaires bailleurs d'engager une action contentieuse, suite ou en parallèle à des démarches de règlement amiable,
- utiliser, dans les délais impartis, les procédures en matière de traitement d'impayés locatifs et d'expulsion pour chercher toute solution satisfaisante, dans un souci de respect du droit au logement et du droit de propriété.

Une fiche d'engagement complétée par chaque partenaire a été annexée à la charte. L'ensemble des partenaires a approuvé la Charte. La réalisation des engagements sera évaluée sur la base des indicateurs détaillés dans chaque fiche d'engagement.

Un objectif quantitatif, en termes de réduction du nombre de ménages concernés par la procédure expulsion, a été fixé à 20 % sur une période de 4 ans (2017-2021). Les tendances ont été positives en 2019 pour ce qui concerne les assignations qui ont diminué de plus de 30 %. En revanche, le nombre de concours de la force publique demandés et obtenus a augmenté de façon sensible en 2019. Le nombre de ménages qui est convoqué au tribunal diminue, mais le nombre de procédures qui vont à leur terme augmente.

L'année 2020, dans un contexte de crise sanitaire, a été marquée par le gel des expulsions une partie de l'année puis dans le cadre de la sortie de l'état d'urgence sanitaire par la reprise des expulsions à partir de mi 2021. Un plan d'action départemental piloté par la DDETS est mis en œuvre pour minimiser l'impact de cette reprise des expulsions. Par ailleurs, le Conseil départemental a souhaité bénéficier du fonds national des impayés locatifs afin de permettre un accès facilité aux aides au maintien du FSL ouvert à un public plus large et de limiter le nombre d'expulsions.

En outre, dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté adopté par l'Assemblée départementale le 24 juin 2019, **les actions de prévention des expulsions ont été renforcées**. Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019, les visites au domicile des ménages menacés d'expulsion par les travailleurs sociaux du Département se substituent aux mises à disposition qui existaient ces dernières années. Ce nouveau mode de fonctionnement s'est traduit par une **augmentation significative du taux de rencontre**

**des ménages menacés d'expulsion.** En moyenne, ce taux de rencontre est passé de 28 à 37 % entre 2018 et 2019. Le taux de rencontre était de 55 % sur les mois de novembre et décembre 2019 et de 66 % pour les mois de janvier et février 2020, avant le confinement. Sur toute l'année 2020, 75 Diagnostic Sociaux et Financiers (DSF) au stade de la CCAPEX (Commission de Coordination des Actions Prévention des Expulsions) ont été demandés par les services préfectoraux pour un taux de réalisation de 62 %, en progression de 24 points par rapport à 2018.

503 DSF ont été demandés au stade de l'assignation pour un taux de réalisation de 56 % (+ 20 points).

## ❖ Le soutien à l'accession sociale à la propriété

Le dispositif « Ma Maison dans l'Aisne » a été créé en 2005 et, à ce jour, a permis la mise en vente de plus de 200 parcelles permettant l'accession à la propriété de ménages modestes. Après un moratoire de 2 ans, 2015 et 2016, le dispositif « Ma Maison dans l'Aisne » a été réactivé en 2017. Intégré au plan d'actions annuel signé entre le Département et l'OPH de l'Aisne, **la stratégie d'intervention dans le cadre du dispositif a été revue en 2018** et adoptée par l'Assemblée départementale le 25 juin 2018.

Cette nouvelle stratégie est ainsi définie :

- assurer un accès équitable au logement en favorisant la mixité sociale et en soutenant le parcours résidentiel des ménages modestes primo accédants,
- les opérations « Ma Maison dans l'Aisne » sont localisées pour 1/3 des parcelles dans les centres-bourgs, pour 1/3 des parcelles dans le sud du département (arrondissements de Château-Thierry, Soissons et Est du Pays Laonnois) et pour 1/3 des parcelles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Conseil départemental a donné un accord de financement pour 44 parcelles entre 2017 et 2021 réparties sur les communes suivantes : Fère-en-Tardenois, Essigny-le-Grand, Villeneuve-Saint-Germain, Pinon, Sissonne, Vasseny et Boué.

Par ailleurs, le Département a répondu à l'appel à projet du Conseil régional des Hauts-de-France relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accession sociale et/ou abordable à la propriété. Cette candidature a été retenue par le Conseil régional. Il est prévu, pour les opérations qui seront intégrées à cet appel à projet, que l'aspect environnemental et énergétique sera privilégié en exigeant, pour les logements à construire, une conformité avec la Réglementation Thermique 2012 moins 10 %. Les projets retenus ne sont pas encore commercialisés.

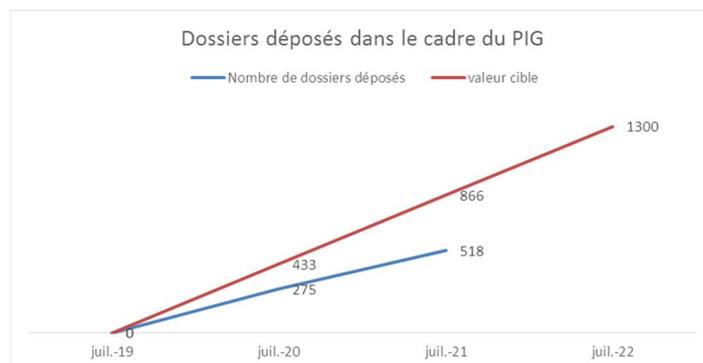
## ③ Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

### ❖ Les aides financières à la réhabilitation thermique de logements

#### ➤ Réhabilitation thermique de logements privés

Le PIG départemental, qui a couvert la période 2012-2017, a abouti au dépôt de 1 432 dossiers correspondant à plus de 28 M€ de travaux, dont plus de 24 M€ réalisés par des entreprises axonaises, soit 86 %. La moyenne de gain énergétique après travaux est de 39 % tous dossiers confondus (habitat indigne et précarité énergétique).

Le Département s'est engagé dans un nouveau PIG, d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Il vise un objectif de réhabilitation de 1 320 logements sur 3 ans.



518 dossiers déposés au 30 juin 2021 (après 2 années de mise en œuvre). Les objectifs ne sont pas atteints pour les raisons suivantes : les années 2020 et 2021 sont marquées par les difficultés liées à la crise sanitaire et au fonctionnement de l'opérateur chargé du suivi/animation du PIG - des opportunités sont également apparues comme l'extension de Ma PRIM Rénov ou les dispositifs d'Action logement qui ont élargi l'offre dans le domaine de la rénovation de l'habitat

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce PIG, et **dans un souci de diversification des modes de repérage des ménages éligibles**, un **partenariat a été engagé avec la Poste** dans le cadre du dispositif DEPAR qui mobilise les facteurs. L'objectif est de repérer les ménages éligibles aux aides de l'ANAH et de leur proposer ensuite un diagnostic gratuit (établi par SOLIHA) de leur logement pouvant déboucher ou non sur un dossier travaux. Au terme de l'opération le 30 juin 2021, près de 279 diagnostics ont été réalisés pour un objectif de 300 diagnostics.

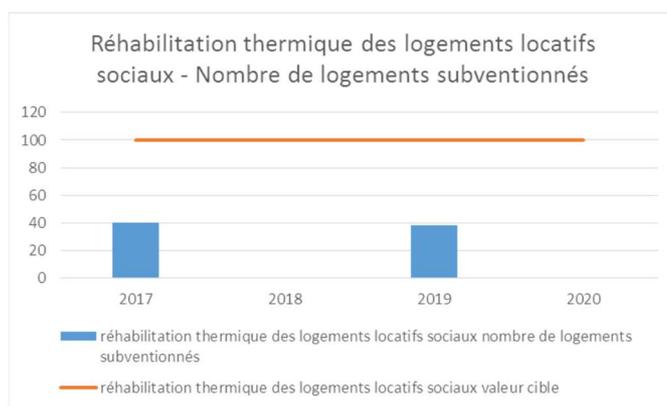
(→ Action inscrite à l'Agenda 21 / Ddsli04).

Le Conseil départemental a également souhaité apporter une aide financière à la lutte contre la précarité énergétique aux ménages non éligibles aux dispositifs du PIG et du FSL. Ainsi, la Subvention Départementale à l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat (**SDASH**) comporte un volet d'aide à l'isolation thermique des logements. En 2014, un volet relatif aux gros travaux visant la sécurité ou la salubrité du logement (toiture, mise aux normes électrique) a été ajouté pour les ménages non éligibles au PIG départemental. 48 aides ont été accordées dans ce cadre entre 2014 et 2019.

## ➤ Réhabilitation thermique de logements locatifs sociaux et communaux

### *Logements locatifs sociaux : réhabilitation thermique*

Depuis 2012, une aide à la réhabilitation des logements locatifs sociaux de 3 000 € par logement peut être accordée aux organismes bailleurs. L'objectif est de diminuer la charge nette des locataires du parc social après les travaux qui visent à améliorer la performance énergétique du logement. L'enveloppe annuelle consacrée à cette politique doit permettre d'aider à la réhabilitation de 100 logements par an.

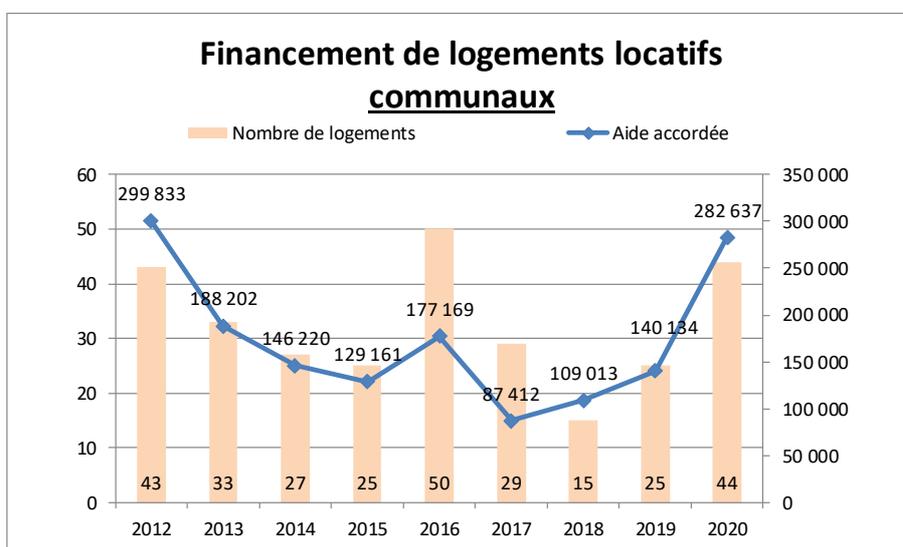


340 logements ont fait l'objet d'un financement entre 2012 et 2017. Le dispositif n'a pas été mobilisé en 2018. En 2019, l'OPH de l'Aisne a déposé un dossier : le Département a apporté 200 000 euros pour une opération concernant la réhabilitation de 39 logements labellisés E+C- et/ou utilisant des matériaux bio-sourcés. La réhabilitation de 72 logements est prévue dans le plan d'actions 2021

Il convient de préciser que les aides en faveur des bailleurs sociaux, autres que l'OPH, ont été suspendues en 2018. Cette décision a été actée par l'Assemblée départementale en 2021.

#### *Logements locatifs communaux : réhabilitation thermique*

Jusqu'en 2017, le dispositif « acquisition-amélioration des logements communaux » a été peu mobilisé dans la mesure où il s'agissait d'une politique nouvelle imposant un niveau d'exigence d'amélioration de la performance thermique élevé. Le dispositif API, qui se substitue aux anciennes politiques d'aide à la réhabilitation des logements communaux, est moins contraignant et incitatif pour les projets d'acquisition-amélioration. 2 dossiers ont été financés dans le cadre de l'API en 2018 et aucun en 2019.

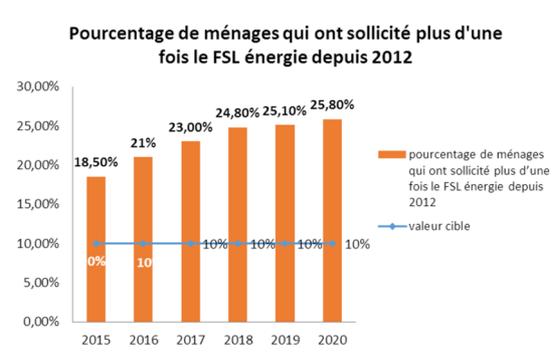


On constate une sollicitation des communes pour la réhabilitation de logements communaux au fil des années, ce qui témoigne de l'intérêt des élus pour la redynamisation des communes.

## ➤ Le FSL énergie : aides financières couplées à un accompagnement des ménages

L'action de **prévention des impayés d'énergie** se poursuit **dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL)**. 28 diagnostics thermiques ont été réalisés en 2020, dont 26 étaient éligibles à une aide financière du FSL. 3 dossiers travaux ont été déposés puis accompagnés en 2020, ainsi que 3 dossiers petits travaux, soit 6 de moins qu'en 2019.

A noter que 1 862 ménages ont bénéficié en 2020 d'une aide moyenne de 343 € au paiement de fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques (ils étaient 5 400 en 2013).



**Le pourcentage de ménages qui sollicitent régulièrement le FSL continue d'augmenter, mais moins fortement que les années précédentes : + 0,7 % entre 2019 et 2020 contre +1,8 % à +2,5 % les années précédentes.**

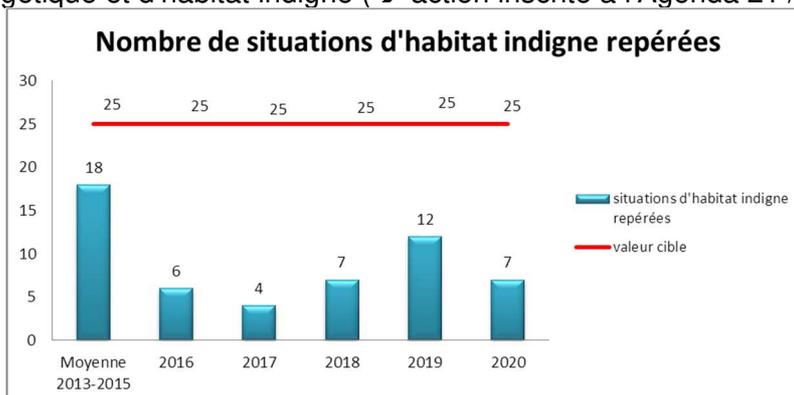
En outre, le ciblage des ménages concernés a été mis en œuvre progressivement en 2017. Depuis avril 2019, **la deuxième aide financière**, sollicitée entre 12 et 24 mois après la première, **est conditionnée à la visite de SOLIHA** (nouveau règlement intérieur).

Par ailleurs, les conseillers en économie sociale et familiale sont invités à intégrer davantage la dimension qualité de l'habitat dans le cadre des demandes **d'Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement (ASSLL)**. A cet égard, dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, il est prévu de mobiliser cet accompagnement pour la mise en œuvre des projets de travaux des ménages précarisés. 23 accompagnements de ce type ont été engagés en 2019 et 2020.

A noter que depuis 2013, l'aide à l'accès au logement est conditionnée au respect d'un taux d'effort du ménage inférieur à 40 % (loyer résiduel et montant des charges d'énergie).

## ❖ Le repérage des situations de précarité énergétique et habitat indigne

Le Département accompagne les travailleurs sociaux au repérage des situations de précarité énergétique et d'habitat indigne (➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Ddsl05).



Près de 18 repérages annuels en moyenne avaient eu lieu entre 2013 et 2015, en lien avec les formations mises en place en 2013 et 2014 à l'attention des travailleurs sociaux du Département

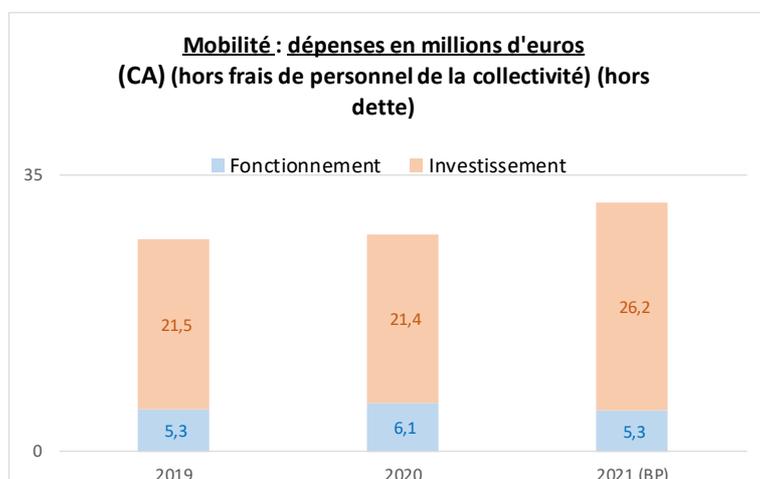
Le nombre de situations signalées ayant fortement diminué en 2016 et 2017, une présentation du pôle de lutte contre l'habitat indigne par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Service Logement du Département a été proposée à chaque UTAS.

En 2019, le contenu pédagogique de la formation a été revu dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les UTAS, SOLIHA et le Service Logement. A l'issue de ce travail, il a été proposé aux responsables d'UTAS de renouveler cette action de formation. 5 journées ont été programmées pour le début de l'année 2020 dans 3 UTAS. 3 des 5 journées ont pu se dérouler au mois de janvier dans 2 UTAS. Les mesures prises ont permis une **meilleure détection des situations**, comme en témoigne le nombre de situations détectées en 2019 en hausse de 100 % par rapport à la moyenne des 3 années précédentes. Cette formation n'a que partiellement repris en 2020 compte tenu des conditions sanitaires. La période n'a pas non plus été propice aux visites à domicile qui permettent les signalements.

Le Département partage par ailleurs sa connaissance du parc de logements indignes insalubres avec ses partenaires (Etat, communes, CAF...).

## 1.2.5 Favoriser la mobilité

### ❖ Entretien du réseau routier départemental



La politique routière a représenté

**en 2021  
31 millions d'euros  
soit 5 % du budget**

(frais de personnel compris) (hors dette) (hors frais de transport des élèves handicapés : 5,2 millions d'euros en 2021).

### ❖ Un engagement en faveur de la mobilité solidaire

#### ~~Contexte / Enjeux~~

#### ➤ En France

Dans le cadre de la LOM, la Région, Autorité Organisatrice de Mobilité, et les Départements, doivent piloter l'élaboration et suivre la mise en œuvre d'un plan d'actions commun en matière de mobilité solidaire, à l'échelle de bassins de mobilité.

Les difficultés de mobilité sont des freins majeurs à l'accès à l'emploi ou à la reprise d'une activité. Ainsi :

- 1 personne en insertion sur 2 déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation en raison d'un problème de mobilité,
- 20 % de la population active rencontre des difficultés à se déplacer,
- 1 jeune sur 2 ne passe pas le permis de conduire pour des raisons économiques,
- 60 % des employeurs déclarent que des candidats ont refusé des postes pour des problèmes de mobilité.

(Source : stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté)

La mobilité est, qui plus est, un facteur déterminant d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et plus précisément des allocataires du RSA.

### ➤ Dans l'Aisne

Cette problématique est particulièrement présente dans l'Aisne, département rural, en raison soit de l'insuffisance ou parfois de la méconnaissance de l'offre de transport mobilisable localement.

Ainsi, il a été constaté, lors des évaluations diagnostics réalisées dans le cadre de l'entrée dans le dispositif RSA, que 39%\* des publics rencontrés n'avaient pas le permis B, condition préalable aux démarches de qualification et/ou d'insertion professionnelle.

(\*Statistiques CD02 Proxima 2020 – 1ère orientations 2020)

#### • Plan régional de mobilité solidaire

Pour la Région Hauts-de-France, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action commun en matière de mobilité solidaire (PAMS) pourrait être engagée localement une fois la carte des bassins de mobilité arrêtée, au mieux début 2022.

L'objectif est de recenser les différentes initiatives existantes sur les territoires pour créer des synergies et encourager les acteurs pour construire localement des solutions de mobilité adaptées aux besoins des publics qui en sont privés.

#### • Les actions spécifiques menées par Le Département

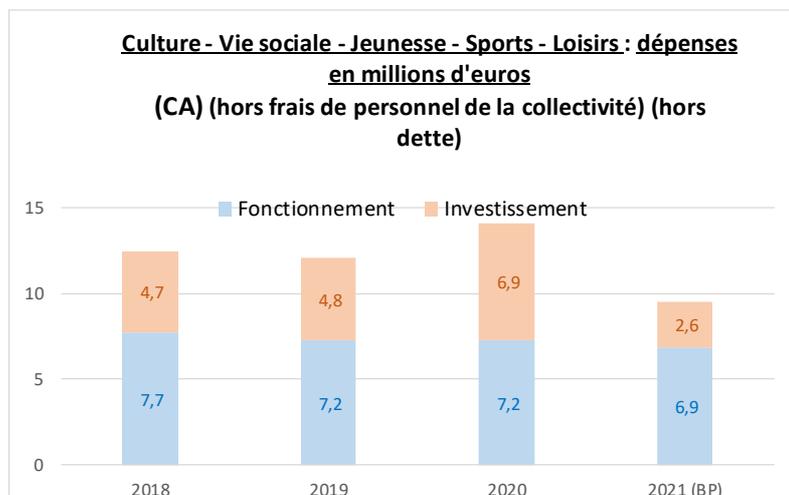
La Mobilité est en effet **l'un des 4 axes forts de la politique départementale** d'accompagnement vers l'insertion professionnelle durable des allocataires du RSA.

Par ailleurs, le Département propose des **aides financières** destinées aux ARSA (dispositif d'Accompagnement Personnalisé de Retour à l'Activité), prenant ou reprenant une activité rémunérée ou non rémunérée. Elles concernent les frais liés aux déplacements, à la garde d'enfants, à la mobilité et au sport ou à la culture.

Le Département souhaite développer au titre de la **refonte de son appel à projets Insertion Emploi 2022-2024** les actions d'accompagnement à la mobilité dont l'objectif vise à déployer sur l'ensemble du territoire départemental des mesures de diagnostic et d'accompagnement en proposant des solutions sur mesure.

Enfin, le Département envisage le lancement fin 2021 / début 2022 d'un appel à projets visant la **mise en place d'une ou plusieurs plateformes de mobilité** sur le département de l'Aisne (point d'entrée unique offrant lieu d'accueil, conseil et accompagnement des personnes, soutien pédagogique et solutions matérielles).

## Culture – Vie sociale – Jeunesse – Sport - Loisirs



Cette politique représente

**en 2020  
9,5 millions d'euros  
soit 1,4 % du budget**

(hors frais de personnel de la collectivité) (hors dette)

### 1.2.6 Favoriser l'accès au sport

#### ❖ Le soutien aux acteurs et partenaires du milieu sportif

Le Département participe également au **fonctionnement des clubs sportifs et des comités départementaux**, et leur attribue des aides pour l'achat d'équipements pédagogiques et sportifs. Il accompagne financièrement également les athlètes de haut niveau et les manifestations sportives.

Le montant consacré à cette politique a été de 1 468 100€ en 2021, dont 518 000 € aux comités sportifs, 621 200€ aux clubs sportifs non professionnels et 151 000 € aux clubs élite.

Les clubs sportifs sont régulièrement sollicités par questionnaire sur une thématique : lieu de pratique sportive (2013) - accueil des jeunes enfants (moins de 6 ans) au sein des clubs - origine géographique des licenciés (2015) - proposition des clubs de prestations ouvertes aux non licenciés (2017) - part des femmes parmi les licenciés (2019).

#### ❖ Un engagement fort dans le sport de pleine nature

##### ➤ Pratique cycliste

Le Conseil départemental poursuit sa politique volontariste en matière de **création de véloroutes et voies vertes** qui, au-delà du fait qu'elles encouragent la pratique du vélo, **favorisent le développement d'activités économiques et touristiques**.

## Un programme d'infrastructures (travaux et entretien)...



Le Département de l'Aisne continue de sécuriser et de renforcer la qualité de son réseau de véloroutes. Chaque année, environ 1 million d'euros sont consacrés à cette thématique (hors signalisation touristique).

**A la fin de l'année 2021, 132 km de voies dédiées** aux cycles sont en service sur le territoire axonais, sur un total projeté de 334 km de véloroutes dont au moins 70 % sont prévus en site propre.

- S'agissant de l'EV3 (itinéraire européen – 116 km dans l'Aisne)

En 2020, trois kilomètres ont été réalisés entre Guise et Sainte-Claire. En 2021, trois kilomètres ont été réalisés entre le hameau de Sainte-Claire et Vadencourt. Les travaux se poursuivent sur un kilomètre jusqu'au hameau de Bohéries. En 2022, l'itinéraire sera aménagé jusque Proix. On note par ailleurs la déviation de l'EV3 le long du canal de Saint-Quentin sur une longueur de 2,5 km pour l'installation d'un quai de chargement et de déchargement,

- S'agissant de la V52 (itinéraire national – 47 km dans l'Aisne)

La Déclaration d'Utilité Publique a été prononcée le 15 mars 2018. En 2020, le lever topographique a été réalisé. La limite du domaine public fluvial a été fixée par les Voies Navigables de France.

En 2021, un marché études de conception de l'aménagement de l'itinéraire a été attribué. Ces études ont permis de mettre en évidence la nécessité de redéfinir les modalités d'accès des pêcheurs et des agriculteurs. Ces études sont en cours auprès de la fédération de pêche 02 et de la chambre d'agriculture de l'Aisne. L'étude est en cours pour déterminer les besoins en termes d'acquisition le long de la Marne sur 45 km restant à la charge du Département avant la finalisation d'une enquête parcellaire. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les acquisitions foncières est en cours de validation.

- S'agissant de la V30 (itinéraire national – 118 km dans l'Aisne)

Une consultation est en cours pour la poursuite de la réalisation d'itinéraires cyclables après validation des tracés privilégiant le passage en sites propres.

- S'agissant de l'ensemble des circuits

Des actions d'entretien sont nécessaires sur des portions de véloroutes existantes :

- des réfections de couche de roulement sur l'EV3 et la V30
- la réparation ou le remplacement de certaines passerelles en bois sur la V30.

### **... couplé à une valorisation touristique et économique du territoire**

La politique départementale axée sur l'aménagement de véloroutes départementales s'accompagne d'un développement de l'attractivité touristique qui passe par une communication adaptée en direction des usagers. Pour cela, le Département a conçu une signalisation touristique pour être disposée tout le long de l'EV3. Cette signalisation touristique concerne les thèmes « Stevenson et le monde des canaux », « Paysages de bocages et églises fortifiées », « Art déco et art de la reconstruction ».

Le Département a fait le choix de poser des panneaux fabriqués à partir de plastiques recyclés.

Au cours du premier semestre 2021, une première phase de pose de 53 panneaux sur 34 sites a été réalisée.

La seconde phase de pose des panneaux restants, soit 34 panneaux sur 19 sites devrait être effectuée au cours du premier trimestre 2022. En effet, ces derniers sites ont nécessité le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation spéciale de travaux compris dans le périmètre d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Par ailleurs, en raison de problèmes d'approvisionnement de matières premières, la fabrication de ces panneaux en a été retardée de plusieurs semaines.

#### **➤ Randonnée**

3 000 km de chemins et plus de 280 circuits promus sur les sites [www.randonner.fr](http://www.randonner.fr) et [www.randofamili.com](http://www.randofamili.com)

Les actions liées à la politique de randonnée portent sur :

- le renouvellement du mobilier de signalisation des circuits pour plusieurs territoires du département,
- l'accompagnement des territoires dans la création de circuits,
- la création de formulaire en ligne à destination des randonneurs.

S'agissant de la signalisation des circuits, le Département a défini en 2016 une nouvelle charte graphique départementale pour la randonnée, et procède à l'acquisition des équipements de balisage et de signalétique directionnelle. Au travers de conventions, le Département s'appuie sur les structures intercommunales qui s'engagent à assurer la pose et la maintenance du mobilier, l'entretien des circuits et leur inscription au PDIPR.

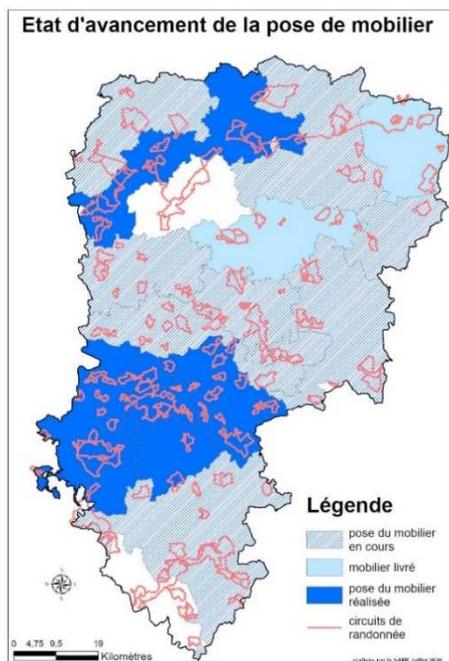
Pour 2021, la politique départementale de randonnée couvre les territoires de 17 structures intercommunales (inchangé par rapport à 2020).

La mise en œuvre de ces conventions a nécessité une analyse et un diagnostic des circuits, visant ainsi à avoir un état des lieux qualitatif et quantitatif des mobiliers équipant ces cheminements. Depuis 2016, ces repérages auront concerné 332 circuits et ont été réalisés à la fois par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRPA) et le Conseil départemental.

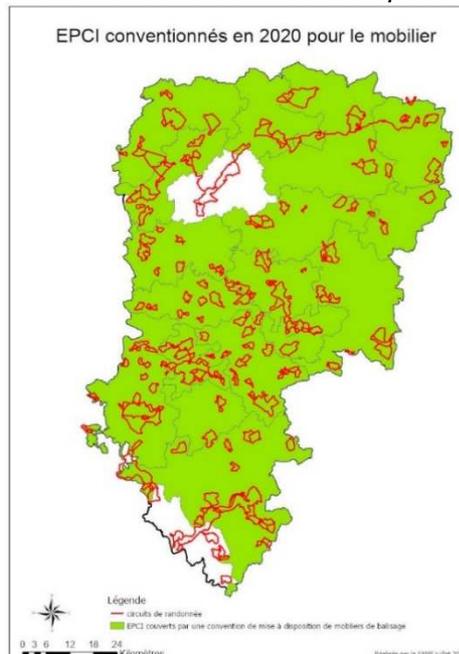
Sur l'année 2021 la politique départementale s'est poursuivie de la manière suivante :

- Communauté de Communes Retz en Valois : intégration d'un nouveau circuit « Au bord de l'Ourcq »,
- Communauté de Communes du Chemin des Dames : création d'un nouveau circuit « le jardin d'Epicure »,
- Communauté de communes Picardie des Châteaux : revalorisation de cinq circuits,
- Et Commune de Mont Saint-Père : création d'un circuit « Entre vignes et Marne ».

### Etat d'avancement de la pose de mobilier



### Etat d'avancement des conventions de mise à disposition



## ❖ L'accompagnement du syndicat mixte de l'Ailette

Pour favoriser l'offre de loisirs sur le territoire axonais, le Département accompagne depuis de nombreuses années le Syndicat mixte de l'Ailette et de la vallée de la Bièvre chargé de gérer un **golf** 18 trous, une **base nautique**, la **base de loisirs** de Monampteuil, ainsi que l'entretien de la voie verte de l'Ailette et du site de Vauclair.

Le Département y consacre près de 1,1 millions d'euros chaque année. L'ensemble de ces équipements permet aussi de favoriser le développement du tourisme de courts séjours, avec notamment des nuitées dans les établissements à proximité.

Début 2021, l'Agence Aisne Tourisme a réalisé pour le compte du Syndicat une étude de programmation visant à rendre le site plus attractif en proposant des aménagements de court ou plus long terme. En 2021, certains aménagements ont d'ores et déjà été mis en œuvre : un aqua park, ainsi qu'un mini-golf. Le reste des projets est à l'étude pour une mise en œuvre dans les prochaines années.

## 1.2.7 Favoriser l'accès à la culture

 Contexte / Enieux

### ➤ Dans le monde



- Culture 21 par l'organisation mondiale de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)
  - Agenda 21 de la Culture (2004) : principes, engagements et recommandations,
  - « Culture 21 : Actions » (2015).

## ① Développement culturel et éducation tout au long de la vie

### ❖ Soutien aux partenaires culturels

#### ➤ Soutien aux manifestations culturelles

Le Département apporte son concours financier à l'organisation de manifestations par des collectivités ou des associations de manifestations culturelles d'intérêt inter-cantonal ou cantonal (concours financier à l'organisation de manifestations présentant un certain intérêt et rayonnant sur un ou plusieurs cantons).

20 manifestations culturelles ont ainsi été soutenues par le Département en 2020, pour un montant total de **128 070 €** de subventions.

37 manifestations culturelles ont ainsi été soutenues par le Département en 2021, pour un montant total de **324 775 €** de subventions. Parmi ces manifestations peuvent être citées :

- en matière de **musique classique** : le festival d'automne à Laon (33<sup>ème</sup> édition) et le festival de musique ancienne et baroque de Saint-Michel en Thiérache (35<sup>ème</sup> édition),
- en matière de **musiques actuelles** : le festival Pic'Arts à Septmonts (24<sup>ème</sup> édition), le festival Rock'Aisne à Chauny (10<sup>ème</sup> édition) et le festival Jazz'titudes à Laon (24<sup>ème</sup> édition),
- en matière de **valorisation patrimoniale** : Coucy à la merveille à Coucy-le-Château,
- la **fête du livre** de Merlieux et le festival Correspondance des arts à Braine.

#### ➤ Soutien aux acteurs culturels, sociétés historiques et anciens combattants

5 acteurs culturels ont bénéficié en 2021 d'une aide du Département pour un montant global de **154 000 €**. Parmi ces acteurs figurent 3 établissements culturels structurants labellisés ou en voie de labellisation par l'Etat : la Maison de la Culture et des Loisirs à Gauchy, l'Echangeur et la Biscuiterie à Château-Thierry.

En outre, en 2021, 27 associations ont bénéficié de subventions départementales pour un montant total de **54 220 €** :

- 17 associations de musées, histoire, archéologie : 48 900 €,
- 10 associations d'anciens combattants : 5 320 €.

#### ➤ Musique et spectacles vivants

### 1- Enseignement musical

Le Conseil départemental a adopté en 2017 le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Pour répondre aux objectifs de ce Schéma, le Département mène, avec le concours de l'Association pour le Développement des Activités Musicales dans l'Aisne (ADAMA), une politique en faveur de l'enseignement musical spécialisé, notamment en accordant une subvention de fonctionnement aux 21 **écoles de musique** répondant aux objectifs du

Schéma, avec le principe de les accompagner dans leur développement et leur structuration administrative. Par ailleurs, le Département soutient les différentes actions et projets à vocation pédagogique, notamment menés par l'ADAMA ou par des orchestres. Ces aides représentent en 2021 un montant total de **817 019 €**.

Dans ce cadre, le Département soutient depuis 2011 l'action artistique, pédagogique et culturelle de François-Xavier ROTH et de l'orchestre « Les Siècles » dans l'Aisne, engagée dès 2007 et poursuivie sans interruption à la faveur du projet musical départemental conduit par l'ADAMA.

L'**ADAMA** met en œuvre le schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans l'Aisne, notamment dans le cadre d'ateliers départementaux d'orchestres. L'association a reçu en 2021 une subvention de **245 000 €** pour son fonctionnement.

En 2021, l'ensemble de l'action portée par l'ADAMA a concerné plus de 14 000 personnes à travers 48 concerts, 236 élèves et une trentaine de professeurs des conservatoires et écoles de musique, ainsi qu'une quarantaine de formations artistiques professionnelles invitées.

## **2 - Soutien au Dispositif DEMOS dans l'Aisne**

Initié en 2010 et coordonné jusque fin 2019 par la Cité de la Musique – Philharmonie de PARIS, le Dispositif DEMOS est un projet d'éducation musicale et orchestrale en direction des jeunes (7 à 12 ans) des quartiers « Politique de la Ville » ne disposant pas de ressources économiques, sociales ou culturelles pour pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Cette démarche, qui associe une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale et un suivi social très appuyé, a été mise en œuvre dans l'Aisne :

- sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais pour la période 2012-2015,
- sur les territoires de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais et de la Ville de Saint-Quentin (en lien avec la Ville de Gauchy) pour la période 2016-2019,
- reconduit à Saint-Quentin-Gauchy pour une nouvelle période de trois ans, de septembre 2019 à juillet 2022.

Ce sont environ 400 jeunes axonais qui ont bénéficié du dispositif DEMOS depuis 2012.

En 2021, les crédits ont été de 7 000 € pour la préfiguration d'un nouveau dispositif DEMOS dont la nouveauté serait qu'il se situe en zone rurale (le territoire pressenti est celui de la Thiérache du Centre) et de 44 000 € pour le dispositif DEMOS sur le territoire de Saint-Quentin/Gauchy.

## **3- Autres soutiens apportés**

Le Département alloue également des aides financières dans le domaine :

- du jazz et des musiques actuelles (67 940 € en 2020 et 76 940 € en 2021),
- des orgues (3 900 € en 2020 et 9 200 € en 2021),
- des pratiques musicales amateur (chorales et sociétés musicales) (45 600 € en 2021),
- des compagnies de théâtre professionnelles et des troupes de théâtre amateur (171 400 € en 2020 et 183 520 € en 2021),
- des compagnies de danse professionnelles (18 100 € en 2020 et 11 300 € en 2021).

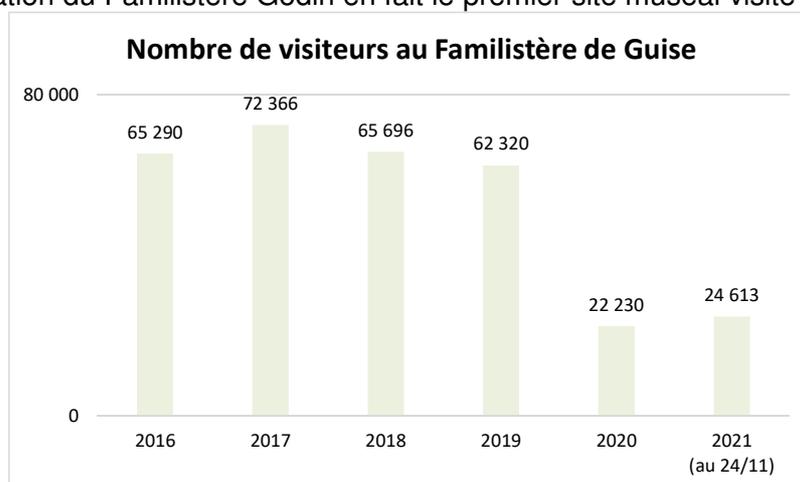
## ❖ Soutien à un projet phare : le Familistère de Guise

Le Familistère de Guise est, depuis le début des années 2000, au centre d'un programme de valorisation culturelle et touristique baptisé **Utopia**, initié par le Département de l'Aisne qui en demeure aujourd'hui l'un des premiers acteurs politiques.

Il vise à la réalisation, sur plusieurs années, d'un musée de site dans l'enceinte du Familistère, à même de générer à terme un flux de 100 000 visiteurs à l'année, se conjuguant avec les usages d'habitation du Palais social : aménagement/rénovation du théâtre, des économats, du jardin d'agrément, de la buanderie-piscine, de l'appartement Godin, du pavillon central, des ailes gauche et droite, rénovation des logements, installation prévue d'un hôtel multi-standard dans l'aile gauche.

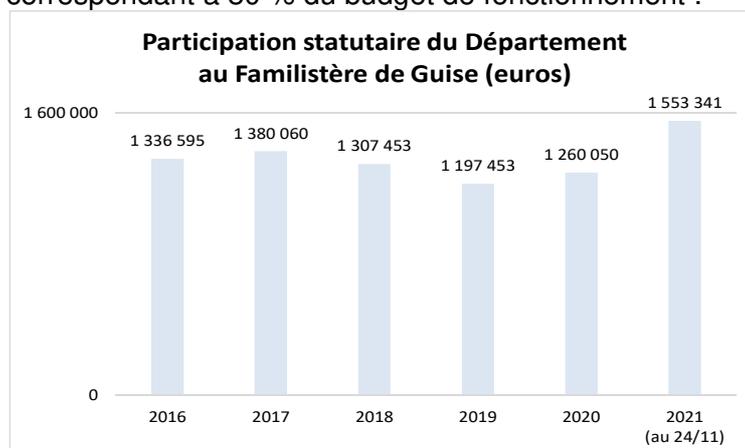
Le programme se développe par étapes successives et devrait s'achever dans les prochaines années. Sa mise en œuvre est assurée par un Syndicat mixte créé à cette fin en 2000 par le Département et la ville de Guise.

La fréquentation du Familistère Godin en fait le premier site muséal visité du département.



En 2020 et 2021, une forte baisse de la fréquentation est due à la fermeture des Musées pendant 18 mois en France avec reprise progressive de l'activité en septembre 2021.

Le Département alloue au musée une participation statutaire pour ses dépenses de fonctionnement correspondant à 80 % du budget de fonctionnement :



Une demande complémentaire a été validée en 2021 du fait de la crise sanitaire et la chute des recettes de la régie (+200 000 € ont été accordés).

Le Familistère de Guise a été reconnu « **musée de France** ».

Dans le cadre du contrat de Plan Etat/Région et de la signature du pacte pour la réussite du territoire « Sambre – Avesnois – Thiérache » 2021-2027, l'un des objectifs principaux est de faire fructifier les richesses locales et dynamiser la culture et le tourisme. Le Familistère Godin bénéficiera de cet axe d'intervention concernant ses projets de rénovation des bâtiments restant à réaliser (volet investissement).

## ❖ Education culturelle au sein des collèges

### ➤ Contrats Départementaux Culture et Collèges

Le Département sensibilise les collégiens aux disciplines culturelles et artistiques par le biais de contrat départemental « Culture et Collèges » (CDCC).

Ce dispositif, mené en partenariat avec l'Education Nationale et la DRAC, permet aux collégiens de participer à un projet culturel dans ce cadre, portant sur les thématiques suivantes : lecture-écriture, culture scientifique et technique, musique, spectacle vivant et patrimoine.

Mis en place en 2008 à titre expérimental, le dispositif est déployé depuis 2012.

**Pour l'année 2020-2021, 1 200 élèves** y ont participé, représentant 6,2% des collégiens provenant de 27 établissements. Le montant consacré a été de 14 700 €.

### ➤ Dispositif « Collèges au cinéma »

Par ailleurs, le Département poursuit son action commencée en faveur des collégiens en 1997 dans le domaine du cinéma à travers le dispositif « Collège au cinéma ». Cette action propose aux élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur attention dans les salles de cinéma (projection d'un film par trimestre et par niveau de classes) et de se constituer ainsi, grâce à un travail pédagogique conduit par les enseignants, les bases d'une culture cinématographique.

Le Département prend en charge le coût total du transport des élèves vers le cinéma le plus proche des établissements qui se sont engagés dans cette opération.

Pour l'année scolaire 2020-2021, **4000 élèves** répartis dans 33 collèges ont bénéficié de ce dispositif (budget annuel de 20 000 €).

## ❖ Soutien à l'éducation populaire

L'éducation populaire reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. L'action des mouvements d'éducation populaire se positionne en complément de l'enseignement formel.

Le Conseil départemental s'est fixé comme objectif d'accroître la lisibilité du mouvement d'Education Populaire dans l'Aisne. A cet effet, les fédérations départementales se sont accordées pour rédiger en commun une **Charte Départementale de l'Education Populaire**, définissant les idéaux qui les rassemblent.

Par ailleurs, des conventions d'objectifs sont passées avec des fédérations d'éducation populaire implantées sur le département et répondent :

- à l'un des objectifs suivants :
  - favoriser l'accès de tous à l'éducation et à la culture,
  - encourager l'action de l'individu dans la société.
- ainsi qu'à l'un des enjeux territoriaux suivants :
  - animer et faire vivre le territoire,
  - rompre avec les situations d'isolement,
  - favoriser l'épanouissement de chacun et le développement des compétences collectives,
  - développer l'éducation tout au long de la vie,
  - contribuer au dynamisme social du département.

Le volume financier affecté à cette thématique (fonctionnement des Fédérations d'Education Populaire et actions fédérales ou interfédérales) représente un montant de 238 000 € votés en 2021.

On note que 2 actions interfédérales initiées en 2010 (« Collectif 02 Culture Insertion Autonomie » et « Formation des Responsables Associatifs ») continuent à se développer en bénéficiant de l'appui et du soutien du Département.

## ② Le Département soutien de la lecture publique au travers de la BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L' AISNE

Les bibliothèques constituent un outil indispensable pour la réussite éducative, le lien social, la lutte contre l'illettrisme, l'enrichissement personnel et intellectuel.

### Contexte / Enjeux

#### ➤ **En France**

- Contribution des bibliothèques à l'Agenda 2030 de l'ONU,
- Mission Orsenna sur la lecture (2017), suivie de la publication du rapport « Voyage au pays des bibliothèques » (2018) et du plan Bibliothèques du Ministère de la culture (depuis 2018).

#### ❖ **Une politique du livre et de la lecture renouvelée**

#### ➤ **L'actualisation du schéma départemental de développement de la lecture publique**

La bibliothèque départementale de l'Aisne (BDA) a vocation à accompagner les bibliothèques du Département et à soutenir le développement de la lecture publique. Le Conseil départemental a voté en décembre 2017 un Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique (actualisé en 2020), qui priorise l'action de la BDA pour accompagner et soutenir le maillage territorial en équipements de lecture publique et la lutte contre l'illettrisme dans l'Aisne.

(➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Desc03)

## ➤ Un contrat départemental Lecture itinérance

La mise en œuvre opérationnelle du schéma a également été engagée avec la signature d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) avec l'Etat. Le CTL 2017-2019 entre l'État et le Département de l'Aisne avait pour objectif de permettre d'accompagner l'évolution des services et des actions de la Bibliothèque départementale.

En 2020, afin de poursuivre et consolider cet accompagnement dans la mise en œuvre du schéma, la BDA et la DRAC ont travaillé à l'élaboration d'un **CDLI (Contrat Départemental Lecture Itinérance)**, dispositif spécifique aux bibliothèques départementales dans la suite des CTL. Il vise 3 objectifs principaux : la structuration territoriale de la lecture publique, l'action culturelle en itinérance, le développement des publics prioritaires.

## ➤ Des ressources nombreuses et variées

Pour démocratiser l'accès à la culture et à l'information pour tous, elle propose plus de 300 000 documents (livres, DVD, CD), des ressources numériques, 100 expositions itinérantes, 117 outils d'animations et 58 jeux aux 114 bibliothèques communales et intercommunales du département qu'elle accompagne.

Dans son nouvel équipement installé au Centre des Archives et Bibliothèque départementales à Laon (Parc Foch) en 2018, elle accueille les bibliothécaires pour qu'ils effectuent sur place le choix des documents, et répond aux demandes de réservations par navettes mensuelles. Elle propose également un large catalogue de formations aux bibliothécaires et partenaires du champ social, socio-éducatif et culturel.

Le site internet de la Bibliothèque départementale de l'Aisne, [bibliotheque.aisne.com](http://bibliotheque.aisne.com), permet à tous les Axonais inscrits dans une bibliothèque partenaire d'accéder à des vidéos, livres électroniques, musiques, presse ou encore des modules d'informatique, apprentissage des langues, soutien scolaire, etc. depuis chez soi.

## ❖ Un soutien à la structuration territoriale de la lecture publique

### ➤ Un réseau partenaire de 114 bibliothèques

L'action du département s'effectue à un double niveau :

- Conseil et accompagnement à destination des **collectivités** : mise en réseau de bibliothèques et projets d'équipements de lecture publique :
  - 4 EPCI accompagnés dans le cadre de la mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture,
  - 6 collectivités accompagnées sur la construction et/ou rénovation-réhabilitation d'un équipement bibliothèque.
- Conseil et accompagnement en direction des **bibliothèques** : collections, animations et actions culturelles, aménagement intérieur, informatique documentaire, formation. On relève ainsi en 2021 :
  - 10 journées de formation, 3 journées d'études : 250 participants,
  - une politique d'action culturelle à destination des tous les publics dont notamment les publics prioritaires dit empêchés, éloignés, spécifiques,
  - plus de 120 échanges documentaires dont 100 sur site et 20 via le bibliobus, un service de desserte rapide mensuelle pour chacune des 114 bibliothèques.

## ❖ Le développement des publics prioritaires

Des premières actions ont été mises en œuvre dès 2018 : un poste dédié à la médiation envers les publics éloignés, empêchés, spécifiques, a été créé.

### ➤ En faveur des tout-petits : Adoption du dispositif national « Premières Pages »

Parce que la lecture est essentielle dès le plus jeune âge, la BDA s'est engagée **depuis 2019** dans le dispositif Premières Pages, soutenu par le Ministère de la Culture, comprenant des actions à destination des tout-petits, mais aussi de leurs parents et des adultes qui les encadrent.

A ce titre, la BDA s'est engagée dans la diffusion de spectacle vivant :

- en 2020, 280 spectateurs ont pu bénéficier du spectacle « Les petits bercés » par la Cie La Vache Bleue,
- en 2021, 433 spectateurs ont pu bénéficier du spectacle « Langue de chat » par la Cie L'ours affable et « Tout rond » par la Cie C'est-à-dire.

A noter également qu'une journée d'études pour les professionnels de la culture et de la petite enfance a été organisée en 2021 sur le thème de l'accueil de spectacle jeune public en bibliothèque.

### ➤ En faveur des publics dits éloignés du livre et de la lecture

Dispositif visant à proposer en bibliothèque une offre de lecture à destination de personnes en insécurité linguistique, le Facile A Lire (FAL) s'incarne par un espace dédié, une offre sélectionnée sur des critères d'accessibilité et de lisibilité, une démarche partenariale pour toucher des personnes éloignées du livre et de la lecture.

Il vise en priorité des adultes en situation d'illettrisme ou d'apprentissage de la langue française, les adultes sans pratiques de lecture ou qui ont perdu l'habitude de lire, et les personnes en situation de handicap (déficience cognitive, visuelle...).

Une quinzaine de bibliothèques de l'Aisne sont accompagnées dans cette démarche et/ou développent des actions culturelles autour de ce dispositif, permettant ainsi d'ouvrir les portes de leur bibliothèque à des partenaires du champ social (chantier d'insertion, CCAS, Restos du cœur, Emmaüs, centres sociaux, maisons de retraite.) :

- 4 bibliothèques (Belleu, Corbény, Mons-en-Laonnois, Harly) ont été dotés par la BDA d'un mobilier spécifique et de collections
- Une dizaine d'autres bibliothèques sont en cours d'accompagnement par la BDA dont certaines ont mobilisé les services techniques pour réaliser le mobilier.

### ➤ En faveur des centres pénitentiaires

L'année 2019 a été essentiellement consacrée à un travail de **refonte de la convention qui lie l'administration pénitentiaire** (par l'intermédiaire du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation – SPIP – et des centres pénitentiaires de Laon et de Château-Thierry) et le Conseil départemental (par l'intermédiaire de la BDA).

En 2020, la BDA s'inscrivant dans l'opération nationale « 2020 année de la BD », a organisé des ateliers-rencontres entre des personnes détenues des deux centres pénitentiaires et

des auteurs/scénaristes/dessinateurs de bande dessinée, avec le concours de l'association « On a marché sur la bulle ».

En 2020 encore, avec le centre pénitentiaire de Laon, 2 cafés littéraires et 1 rencontre avec une autrice (Fanny SAINTENOY) ont été organisés dans le cadre de la Fête du livre de Merlieux.

En 2021, le partenariat avec les deux centres pénitentiaires axonais a été poursuivi (avec l'autrice Camille ZABKA).

## ❖ L'action culturelle en itinérance

A l'heure actuelle, l'éducation artistique et culturelle se développe dans le département, grâce à l'accompagnement de la DRAC et de partenaires culturels locaux et nationaux.

Plusieurs contrats culture-ruralité sont déployés, la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry est l'un des sites pilotes pour expérimenter le « 100% EAC » (Education Artistique et Culturelle), plusieurs Micro-Folies, dont une itinérante, sont installées depuis 2019 sur le territoire de la Thiérache.

Dans ce contexte, la bibliothèque départementale de l'Aisne poursuit son action en la matière et l'organise autour de deux démarches conjointes :

- La BDA propose des projets ou des programmes d'actions (un fil rouge thématique annuel pour déployer un programme co-construit ; propositions faites aux bibliothèques et partenaires en fonction d'occasions ou d'opportunités – réponses à appels à projets notamment)
- La BDA apporte son aide aux bibliothèques porteuses de projet pour construire, étoffer et donner de l'ampleur à leur programmation.

La politique d'action culturelle de la bibliothèque départementale poursuit plusieurs objectifs, non exclusifs les uns des autres :

- Aider une bibliothèque à penser l'action culturelle, à construire une programmation et ainsi contribuer à la montée en compétences des bibliothécaires ;
- Accompagner les prémices d'un travail en partenariat entre plusieurs bibliothèques ;
- Accompagner une mise en réseau de bibliothèques et ainsi contribuer à la structuration territoriale par le biais de projets d'actions culturelles.

Les actions peuvent s'élaborer avec les bibliothèques répondant aux appels à projet de la BDA. La BDA peut également faire le choix d'accompagner de manière ciblée des EPCI qui s'inscriraient dans une démarche de mise en réseau de leurs équipements, en lien avec l'axe 1 de structuration territoriale.

Dans le contexte du projet de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts et du « Pacte linguistique » actuellement en cours d'élaboration, la BDA veillera à porter une attention particulière aux actions permettant de favoriser l'apprentissage et l'appropriation de la langue :

- actions de lutte contre l'illettrisme (en lien avec l'axe « développement des publics prioritaires »),
- actions culturelles au service de l'apprentissage de la langue,
- proposition aux bibliothèques et aux partenaires de ressources spécifiques (Facile à Lire, ressources numériques par exemple).

Par ailleurs, une ou plusieurs sessions de formation sont proposées chaque année pour contribuer à la montée en compétences des bibliothécaires en matière d'action culturelle.

## ③ Le Département, acteur de la conservation de la mémoire écrite au travers des ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les Archives départementales de l'Aisne sont chargées de la conservation de la production écrite par les services producteurs de documents publics (services départementaux, services déconcentrés de l'Etat, communes de moins de 2 000 habitants, communes de plus de 2 000 habitants délibérant en faveur du dépôt de leurs archives, établissements publics -dont hôpitaux-, opérateurs privés chargés d'une mission de service public et minutes des officiers publics) à des fins de constitution de l'histoire. Conformément à l'article L2128 du Code du Patrimoine, les services départementaux d'archives sont financés par le Département.

### ❖ Garantir les droits des usagers et constituer la mémoire du territoire

Les Archives départementales de l'Aisne effectuent des **opérations de contrôle (mission d'Etat), de conseil et d'accompagnement auprès des producteurs d'archives publiques** tels que définis par l'article L212-4 du Code du Patrimoine.

A cet effet, les agents des Archives départementales vont à la rencontre des producteurs d'archives afin :

- d'apporter les conseils et les outils, tels des tableaux de gestion, nécessaires à la gestion efficace de leurs données et documents afin de garantir l'accès des usagers à leurs droits et la constitution de la preuve,
- d'accompagner le tri et l'élimination des documents, non essentiels pour la constitution de l'histoire, en garantissant la confidentialité des données à caractère personnel et leur traitement dans le respect de l'environnement,
- de réceptionner, conserver et mettre à la disposition des chercheurs les documents essentiels pour la constitution de l'histoire du territoire départemental.

Ainsi, en 2019, 535 mètres linéaires d'archives publiques (dont 74 issus des seuls services de la collectivité) ont été collectés, en sus des 3,7 mètres linéaires d'archives privées.

Dans le cadre de la politique de soutien aux communes, les Archives départementales accueillent aussi les flux de transmissions à la paierie et au contrôle de légalité, sous forme dématérialisée dans le **système d'archivage électronique**, afin de garantir leur conservation authentique et intègre aussi longtemps que leur conservation légale est prescrite.

### ❖ Valoriser les archives

#### ➤ Numérisation des ressources et mise à disposition sur internet

Depuis 2010, les Archives départementales mettent en ligne, au moyen de leur site internet, de **nombreuses ressources numérisées** telles l'état-civil, les registres matricules, les monographies communales, les délibérations des communes et des conseils d'administration des établissements hospitaliers, ainsi que de nombreux documents iconographiques.

Ces ressources, pour partie rediffusées via des portails nationaux, permettent aux axonais d'hier et d'aujourd'hui d'ancrer leur histoire personnelle dans le territoire. L'enrichissement régulier de ces ressources permet à la fois au département de rayonner à travers 180 pays, mais aussi de connaître la vie de ceux qui ont occupé l'espace il y a des décennies ou des siècles.

Fin 2018, le lancement d'une **nouvelle version du site internet** a permis d'élargir le spectre des visiteurs. Toujours, fin 2018, les Archives départementales de l'Aisne se sont lancées sur le **réseau social Facebook** et comptent plus de 1200 abonnés au mois d'octobre 2021.

### ➤ **Ouverture au public, animations et conférences**

Depuis décembre 2018, le service des Archives départementales de l'Aisne accueille le public dans la salle de lecture du Centre des Archives et de la Bibliothèque de l'Aisne (CABA). Les nouveaux locaux ont permis d'accueillir des lecteurs, plus nombreux, dans des locaux au confort correspondant aux standards du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette salle est aussi devenue un lieu de débat, car elle accueille depuis octobre 2019 plusieurs café-archives par semestre.

Le cycle de **conférences et d'animations** qui apportent un complément scientifique et culturel en 2019 a rencontré un succès d'estime, avec près de 400 participants.

Les **journées du patrimoine** ont attiré 212 visiteurs en septembre 2019. En 2020, en raison de la crise sanitaire, seuls 103 visiteurs ont profité d'une offre, pourtant élargie (visites, exposition et ateliers) des Archives départementales de l'Aisne et 79 visiteurs en 2021.

### ➤ **Expositions**

Depuis 2014, les Archives départementales ont repris une politique active d'expositions concernant le territoire du département. Ces expositions ont aussi vocation à rayonner sur le territoire. Ainsi, depuis 2014, les expositions sont régulièrement empruntées par des communes ou des établissements scolaires secondaires.

Ces expositions portent sur les thèmes suivants :

- Mémoires des combats : « Revivre ! 1918 l'Aisne se reconstruit » (2019 – plus de 4000 visiteurs, soit autant que sur la période 2014/2017) - Mémoire des combats de 1870 et 1871 (2020/2021)
- Personnages historiques de l'Aisne : « Femmes remarquables » (2020) – La Fontaine (2021 – 600 visiteurs)
- Prémontré : 900 ans, la présence de l'ordre dans l'Aisne (2021-2022).

### ➤ **Accompagnement de projets pédagogiques**

Les Archives départementales disposent aussi, depuis 1957, d'un **service éducatif** qui produit chaque année plusieurs projets pédagogiques. Le professeur mis à disposition par l'Education Nationale réalise, en collaboration avec l'équipe valorisation des Archives départementales de l'Aisne, des outils pédagogiques en ligne sur le site des Archives. Il reçoit aussi des classes pour des ateliers, et élabore des actions en direction des enseignants du territoire, et plus particulièrement les enseignants de collège.

Parmi les projets les plus aboutis, on peut noter :

- l'exposition « mon école dans la grande guerre » (en 2016),
- l'exposition « les femmes marquantes de l'Aisne » (en 2020).

## ➤ **Projet Scientifique, Culturel et Educatif (PSCE)**

Enfin, afin d'améliorer son action au service des axonais, les Archives départementales de l'Aisne sont en cours de réalisation d'un Projet Scientifique, Culturel et Educatif (PSCE) qui définira les axes de la politique de collecte de conseil et de valorisation de la mémoire écrite des services publics du département. **Ce document déterminera notamment la stratégie propre à diffuser une meilleure connaissance de l'histoire de son terroir.** Le document est en cours de rédaction et sera proposé à validation de l'Assemblée départementale. (➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Dc01)

## ④ Le Département, opérateur et médiateur en ARCHEOLOGIE

L'environnement est composé de deux éléments : le milieu naturel et celui créé par l'Homme. En ce sens, le patrimoine est constitutif de l'environnement. Il est une des ressources non renouvelables, le témoignage de l'appropriation de l'espace par les humains, mais aussi un indicateur fiable des variations climatiques, de la diversité des cultures, de la résilience et des capacités évolutives de notre espèce. Ainsi, en mettant en œuvre le principe de la préservation du patrimoine par l'étude (de la détection du site à sa valorisation, en passant par la fouille et la recherche), l'archéologie préventive est au cœur des enjeux actuels du développement durable.

### ❖ **Réalisation d'opérations d'archéologie préventive**

Le Département de l'Aisne s'est investi, dès les années 1970, en soutenant la mise en valeur, la sauvegarde et la diffusion de son patrimoine archéologique, puis en s'impliquant directement dans la réalisation de la Carte archéologique en 2001.

Depuis 2005, le Pôle archéologique, devenu Service archéologique en 2019, a pour enjeu la maîtrise du calendrier autour des projets du Département et de ses partenaires. Dans ce cadre :

- il réalise au cas par cas des **diagnostics** sur le territoire départemental,
- il exécute des **fouilles** au titre des périodes chronologiques allant de la Protohistoire à l'Époque contemporaine,
- il s'inscrit dans les **projets scientifiques** élaborés autour des axes de recherche portés dans la programmation nationale du Conseil National de la Recherche Archéologique (CNRA).

Ainsi, le service accompagne les politiques d'aménagement du territoire en s'impliquant dans des projets structurants de l'économie locale future et du réaménagement des cœurs de villes et villages.

Outre le personnel scientifique, le Service archéologique dispose des locaux et du matériel nécessaires à l'exercice de son **habilitation obtenue en 2018 et délivrée par le Ministère de la Culture.**

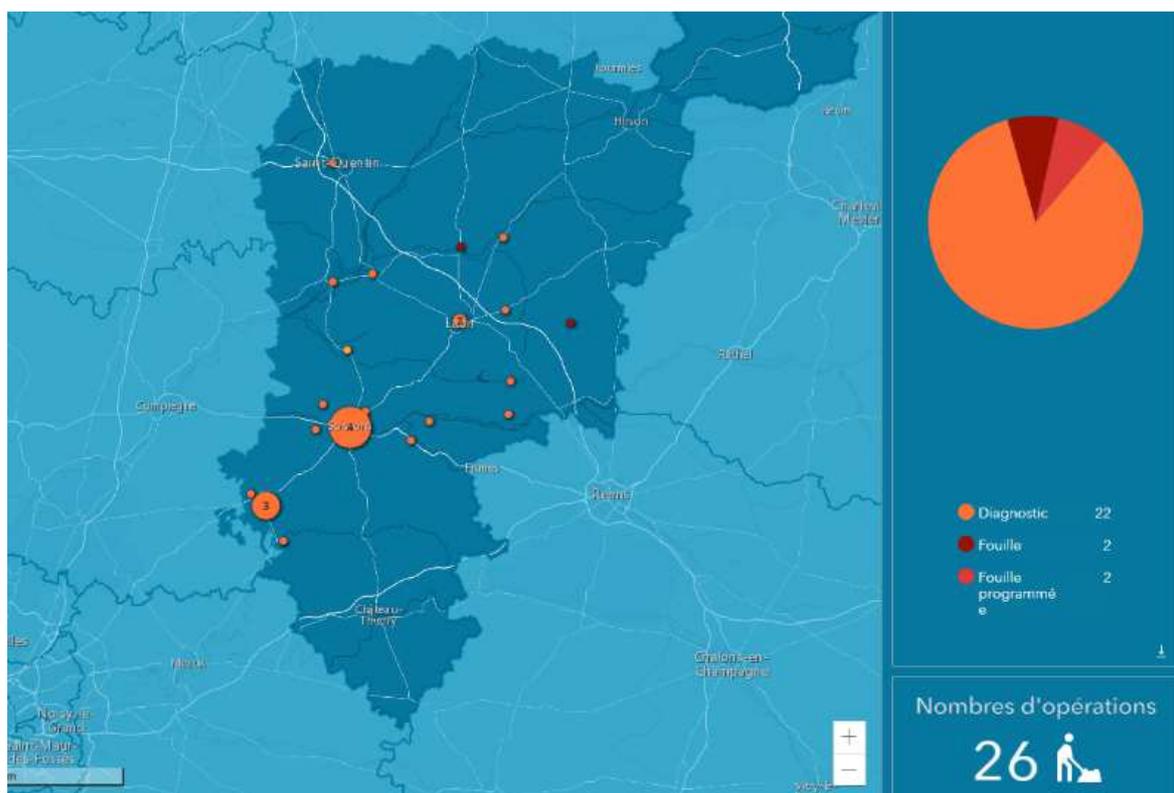
Depuis la création du premier poste d'archéologue en 2005, le service a acquis une connaissance fine du territoire, exploitée et enrichie à chacune de ses opérations, permettant d'optimiser les résultats issus du terrain. L'équipe, constituée de 13 agents permanents, dispose donc de personnels experts sur le territoire.

Par ailleurs, le Service départemental collabore régulièrement avec l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP) lors de fouilles préventives, dans une logique de continuité tant scientifique qu'opérationnelle.

Les opérations de terrain du Service archéologique s'effectuent selon **5 niveaux de priorité** en fonction du maître d'ouvrage :

- Département,
- structures dans lesquelles le Département est membre par les statuts,
- autres collectivités territoriales,
- aménageurs privés,
- particuliers.

En 2021, 22 diagnostics archéologiques, 2 fouilles préventives et 2 fouilles programmées ont été réalisés par le Service archéologique sur une surface totale étudiée de **527 000 m<sup>2</sup>**. Ces opérations donnent toutes lieu, après études en laboratoire au Centre de Conservation du Patrimoine (CCP), à la réalisation d'un **rapport comportant les photos et les relevés de la fouille et des vestiges découverts, les analyses et les hypothèses scientifiques liées à ces opérations de terrain**. Ces rapports permettent notamment de conserver la mémoire des opérations réalisées. Les objets découverts sont conservés pour étude au dépôt de fouille du Centre de Conservation du Patrimoine, avant d'être reversés à l'État au Centre de Conservation et d'Etude de Soissons.



Carte de répartition des opérations archéologiques 2021

Les opérations de terrain sont mises en œuvre dans une **logique d'éco-responsabilité** concernant la production de déchets et leur valorisation :

- Les rebouchages s'effectuent en respectant l'ordre des stratifications de terres, en terminant par la terre végétale au niveau du sol,
- Les déchets alimentaires font l'objet d'un tri sélectif,
- Les « consommables » utilisés sur les opérations (clous, étiquettes, etc.) sont retirés à la fin de l'opération, avant le rebouchage,
- Les toilettes sont louées auprès d'un prestataire spécialisé certifié ISO 14004.

## ❖ Médiation en archéologie

Le Département dispose également d'un **centre de documentation dédié** et d'un **Centre de Conservation du Patrimoine (CCP)** doté de **réserves** et d'un **espace de médiation**. Parallèlement à ses missions obligatoires envers les collèges, le Département soutient depuis 2015 les équipes éducatives dans la concrétisation de leurs projets au bénéfice des élèves de l'Aisne. Cette démarche partenariale traduit la volonté du Conseil départemental d'accompagner les élèves dans des activités liées à leur scolarité et de favoriser une ouverture la plus large possible, en matière d'éducation culturelle et à la citoyenneté, d'appropriation du numérique, de développement durable, d'orientation.

Un **site internet** ([www.archeo.aisne.com](http://www.archeo.aisne.com)) est quant à lui en ligne depuis 2015.

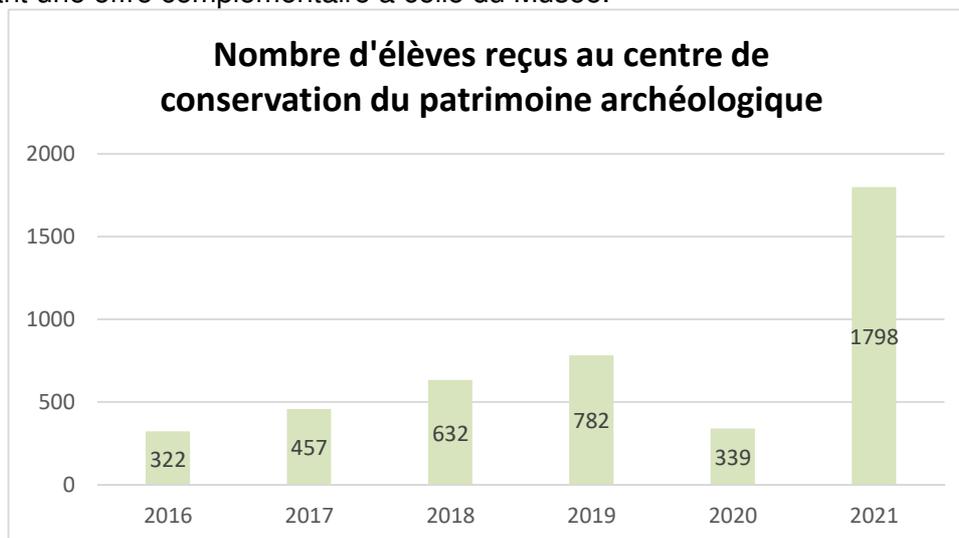
### ➤ Médiation en faveur des scolaires

Le Centre de Conservation du Patrimoine (CCP) accueille des **élèves de l'école maternelle jusqu'au lycée**. Il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre des projets transversaux et interdisciplinaires destinés à faire découvrir l'archéologie, l'environnement et l'histoire à tous les publics, et plus spécifiquement au jeune public accueilli pendant le temps ou en dehors du temps scolaire. **Chaque programme de visite est construit en concertation avec l'enseignant**.

La médiatrice met à disposition des classes les **mêmes outils que ceux utilisés par les archéologues, ainsi que des outils pédagogiques conçus spécialement pour le jeune public** : fac-similés d'objets, objets archéologiques, ainsi qu'un « simulateur de fouille » dédié à l'initiation de la pratique de la fouille archéologique. Il s'agit d'un chantier reconstitué, qui permet dans un temps réduit d'appréhender la réalité d'un chantier de fouille et de découvrir de façon certaine des structures archéologiques (murs, foyers, ...) et des objets de matières diverses (céramiques, métal, charbon, ...).

Le CCP s'associe aux Archives départementales pour proposer des journées clé en main, adaptées en fonction des niveaux scolaires et de la thématique des expositions en cours. L'accueil est réparti par demi-journée dans chaque structure.

Le CCP propose également un parcours croisé avec le Musée des Beaux-Arts de Laon, apportant une offre complémentaire à celle du Musée.



Depuis 2020, en raison de la crise sanitaire, les activités de médiation ont été proposées pour être réalisées sur le lieu d'enseignement des scolaires, ce qui a, notamment, permis **d'augmenter le rayon d'action** ainsi que les projets auprès du très jeune public **des écoles maternelles**. Le dispositif a été maintenu en 2021.

Pour l'année 2021, les ateliers pédagogiques ont été réalisés avec 85 groupes scolaires sur le département de l'Aisne dont 4 au Centre de Conservation du Patrimoine, 76 dans les lieux d'enseignement et 5 lors de journées extraordinaires « hors les murs ». Les groupes comprennent 8 classes d'écoles maternelles, 33 classes d'écoles primaires, 43 classes de collège et 1 classe de lycée, ce qui représente 1 798 élèves.

### ➤ **Médiation en faveur d'autres publics**

Le CCP propose également des actions spécifiques auprès des **populations dites éloignées** à travers le soutien à la parentalité en travaillant avec les UTAS du département et l'Association Départementale de Sauvegarde Enfance Adolescence (ADSEA).

Par ailleurs, le Service archéologique a mené plusieurs **actions de médiation et de communication scientifique « hors les murs »**, en participant aux « Journées nationales de l'archéologie », aux « Journées européennes du Patrimoine », à la « Fête de la Science » et la Journée « Archéologie et Paysages ». Il organise aussi des Journées portes-ouvertes sur ses chantiers de fouille lorsque les conditions de sécurité le permettent.

Dans le cadre des 900 ans de la fondation de l'Ordre de Prémontré, le Service a participé au montage de l'exposition « **Prémontré 900** » avec les Archives départementales. L'exposition a été inaugurée le 30 septembre 2021.

Le service est également présent sur les **forums des métiers** (un pendant la présente année scolaire) et accueille des collégiens et des étudiants en stage (3 stages de collèves et 4 stages universitaires pour l'année scolaire 2021/2022).

## ⑤ Un département de Mémoire

### ❖ **Le Chemin des Dames et la Caverne du Dragon**

#### ➤ **Un site réaménagé**

Le Chemin des Dames, géré par le Département de l'Aisne depuis 1999, a bénéficié de la mise en place d'un jalonnement facilitant la **pratique du tourisme de mémoire**, mais également d'un aménagement muséographique de première importance à la Caverne du Dragon.

En 2019, 20 ans après l'inauguration du musée départemental, le site s'est transformé avec la création d'un **Centre d'Accueil du visiteur du Chemin des Dames**.

En 2020, une nouvelle salle multifonction a été aménagée au niveau-2 du Centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames. Ce nouvel équipement de médiation dispose d'un traitement acoustique, de dispositifs de sonorisation, d'éclairage et d'accrochages techniques professionnels permettant l'organisation d'expositions temporaires, de spectacles, de conférences. Ainsi, l'exposition 14-40 La génération du Feu, retraçant le parcours sur 2 guerres de ceux qui sont passés au Chemin des Dames, tels Charles de Gaulle, a été inaugurée dans cet espace le 9 novembre 2021, date anniversaire des 50 ans de sa mort, et se poursuivra jusqu'à la fin de l'été 2022.

Cette nouvelle salle peut également être louée aux entreprises et associations pour leurs réunions et séminaires, accompagné d'une action de médiation auprès d'un public qui parfois ne fréquente pas les lieux culturels.

En 2021, des améliorations techniques ont été mises en place, à destination des publics, avec la mise en service d'audioguides pour les étrangers en 4 langues : Anglais, Allemand, Néerlandais, Espagnol, répondant à la demande des visiteurs. Pour sécuriser les guides et les visiteurs dans la Caverne du Dragon, l'équipe du centre est désormais équipée depuis l'été 2021 de Talkiewalkies permettant de communiquer rapidement en cas de problème.

### ➤ Une notoriété accrue

Cette politique d'investissement a été accompagnée par la mise en place de nombreuses actions visant à accroître la notoriété du Chemin des Dames, et l'imposer comme l'un des hauts lieux de mémoire de la Grande Guerre, à l'instar de Verdun ou de la Somme.

Le Département, qui a publié durant plusieurs années une revue trimestrielle « La lettre du Chemin des Dames » relatant l'histoire de ce lieu de mémoire, avec un abonnement et une distribution gratuite (12 000 exemplaires papier distribués), a choisi de transformer cet outil qui est devenu en mai 2019, le « Carnet du Chemin des Dames ». L'objectif de ce nouveau support est de valoriser le territoire et la programmation annuelle du Centre d'Accueil du Visiteur.

Par ailleurs, les guides ont rédigé un « *Guide du Visiteur de la Caverne du Dragon* » publié en 2019 par le Conseil départemental, qui rencontre un succès constant auprès du public. Dans cette volonté de promotion de l'histoire du département, un ouvrage « Aisne 1940 » a également été publié en 2020 par le Service du Chemin des Dames et de la Mémoire. En 2021 a été publié un ouvrage intitulé *14-40 La génération du feu*, accompagnant l'exposition du même nom présentée au Centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames.

Le Département anime également un site internet du Chemin des Dames, qui comporte notamment un Mémorial virtuel du Chemin des Dames recensant en 2021 près de 125 000 soldats de toutes les nationalités, tombés sur ce champ de bataille, des cartes historiques, des ressources pédagogiques et des informations pratiques.

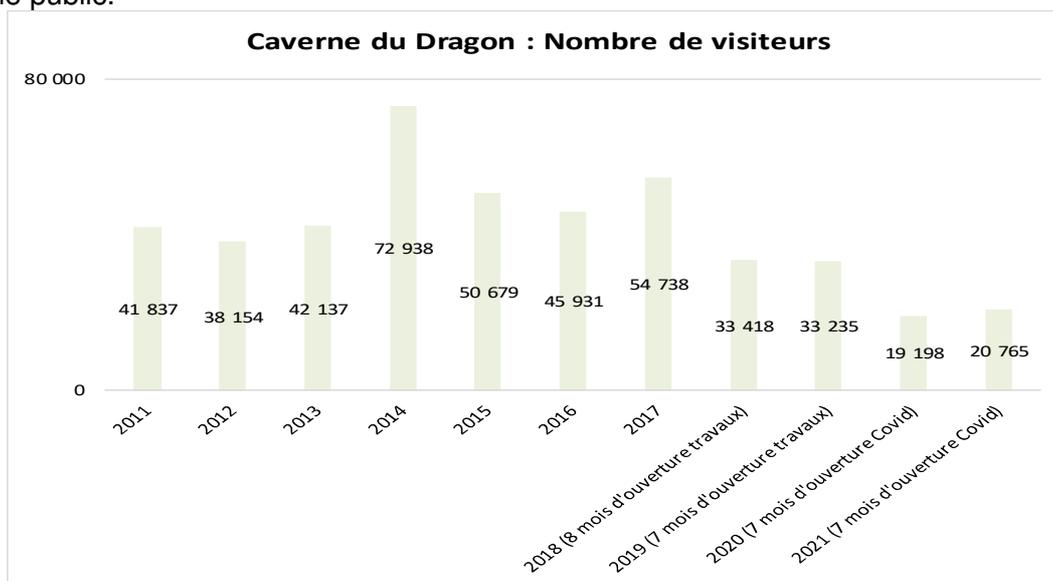
**Cette politique de mémoire vise aussi à promouvoir le tourisme de mémoire à l'échelle du département, en partenariat avec l'agence Aisne Tourisme, et l'édition de brochures, informations sur les sites internet, création d'un réseau d'accueillants : « Les passeurs de Mémoire ».**

### ➤ Les actions de médiation

Avec près de **850 000 visiteurs depuis son ouverture en juillet 1999** et un pic de fréquentation à **72 938 entrées payantes en 2014** dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, la Caverne du Dragon est le second site le plus visité de l'Aisne, après le Familistère de Guise. A titre de comparaison, la fréquentation 2015 a été de 50 679 visiteurs à la Caverne et de 63 650 visiteurs au Familistère Godin situé à Guise.

La fréquentation s'organise en moyenne entre **65-70% de visiteurs individuels** et **30-35% de groupes** et se caractérise par une présence importante des **scolaires, environ 20 %**. Le public se caractérise aussi par une forte proportion de visiteurs français ; les visiteurs étrangers représentant en moyenne **15 % du public** (surtout des Britanniques, Hollandais et des Belges).

Afin de transmettre aux jeunes générations le souvenir de la Première Guerre mondiale, la Caverne du Dragon développe des actions de médiation en direction du grand public et du jeune public.



### **A destination du grand public**

En matière d'action culturelle tous publics, l'établissement propose, en plus de la visite classique, des **visites thématiques sur le terrain**, comme par exemple la visite de la Cote 108 à Berry-au-Bac, les villages disparus du Chemin des Dames. La visite des ruines du Fort de la Malmaison est, quant à elle, suspendue depuis 2020, les arbres, malades, devant être abattus et un nouveau circuit de visite devant être étudié.

Des **spectacles** sont aussi proposés chaque année, notamment dans le cadre de la Nuit des Musées.

Des **expositions** itinérantes sont aussi proposées au prêt par le Centre d'Accueil du Visiteur, à destination des établissements scolaires ou des communes.

Enfin, la **Journée de Mémoire du Chemin des Dames**, chaque année le 16 avril, jour anniversaire de l'offensive française sur le Chemin des Dames en 1917, organisée par le Conseil départemental, propose une marche commémorative commentée au départ de Craonne, est suivie dans la journée par des spectacles (théâtre, musique, veillée). La journée de Mémoire du Chemin des Dames est, chaque année, suivie par **un millier de personnes sur l'ensemble de la journée** (marche du matin, spectacles et marche du soir). Toutefois, cette journée n'a pas eu lieu en 2020 ni en 2021 en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.

### **A destination du jeune public**

Le Centre d'Accueil du Visiteur - Caverne du Dragon accueille chaque année près de 7 000 enfants/jeunes dans le cadre de visites scolaires.

Des ateliers thématiques sont menés également par le médiateur pédagogique au Centre d'Accueil du Visiteur, ou dans les écoles et bibliothèques de l'Aisne, sur différentes thématiques choisies en accord avec les enseignants, comme par exemple :

- la mémoire d'hier à aujourd'hui,
- à l'école pendant la guerre,
- le camouflage, tromper l'ennemi,
- écrire et témoigner : les archives du soldat Jean Marfaing,
- les femmes pendant la Grande Guerre.

Enfin, une visite spéciale pour les enfants, « **Enquête au musée** », a lieu chaque mercredi à 14h, et permet d'aborder le thème de la guerre de façon originale et « ludique » en famille.

### ➤ Une collection de 10 000 objets de la Première Guerre mondiale

Depuis plus de 20 ans **les collections liées à la Première Guerre mondiale, conservées par le Département de l'Aisne, ont considérablement augmenté pour atteindre près de 10 000 objets.**

Lorsque le bâtiment de la Caverne du Dragon a été construit, les collections étaient constituées de près de 2 500 objets, provenant notamment de l'association du Souvenir Français, aujourd'hui en dépôt au Département de l'Aisne. Au cours des années, les collections ont régulièrement été complétées par de nombreux dons et d'importantes acquisitions de collections privées provenant du territoire de l'Aisne. Ainsi, les collections muséales aujourd'hui conservées par le Département représentent près de 10 000 objets de nature et de taille variées, allant du bouton d'uniforme au canon, en passant par des archives et des photographies. Les collections d'uniformes de la III<sup>ème</sup> République représentent ainsi l'une des plus belles collections appartenant à une collectivité territoriale.

**Le don du fonds d'atelier de l'artiste Haïm Kern avec près de 1 200 pièces d'œuvres d'art**, composées de peintures, sculptures en bronze, lithographies, représente la plus grande collection consacrée à l'artiste lié à l'histoire du Chemin des Dames et du département de l'Aisne. Aujourd'hui, toutes ces collections sont conservées dans les réserves aménagées dans le nouveau bâtiment des Archives départementales et de la Bibliothèque de l'Aisne (CABA) sur une surface totale pour **ce complexe de réserves muséales de près de 500 m<sup>2</sup>.**

### ➤ Le projet de labellisation « Musée de France »

Le 4 mai 2019, après 8 mois de fermeture pour travaux, le site de la Caverne du Dragon ouvrait à nouveau ses portes pour devenir le « Centre d'Accueil du Visiteur du Chemin des Dames – Caverne du Dragon ». Ce nouvel équipement offre un espace d'interprétation et un espace d'accueil-boutique en libre accès aux visiteurs, avant la visite du site historique de la Caverne du Dragon. Ce nouvel équipement permet de mieux répondre aux attentes des visiteurs du Chemin des Dames.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Pôle Chemin des Dames est devenu le **Service du Chemin des Dames et de la Mémoire**. Ce service a reçu plusieurs missions : la gestion du nouveau Centre d'Accueil du Visiteur du Chemin des Dames - Caverne du Dragon, le développement des visites du site et du territoire du Chemin des Dames, le développement touristique et culturel du Chemin des Dames, l'accompagnement et la valorisation de la Mémoire contemporaine dans le département de l'Aisne, la gestion des collections départementales liées à la Première Guerre mondiale.

Doté de ces nouveaux équipements, le Service s'est engagé dans la **rédaction d'un Projet Scientifique et Culturel (PSC) afin d'être reconnu et labellisé « Musée de France » à l'horizon 2022** par le Ministère de la Culture et de la Communication. Ce projet vise à projeter l'établissement vers l'avenir et répondre aux problématiques liées à la gestion des collections, la muséographie, les moyens de développer le site, mais aussi proposer un projet de service avec une organisation opérationnelle dans chaque domaine. Afin d'atteindre cet objectif, une mission d'accompagnement au changement par un consultant externe est en cours.

Sur les bases des choix muséographiques du nouveau Centre d'Accueil du Visiteur et en s'appuyant sur une politique départementale de mise en valeur du territoire, la création du Centre, a permis de relancer le site désormais **totalemment ancré à un territoire, dans une dynamique qu'il faut désormais consolider**. La force du Chemin des Dames repose tout

d'abord sur **son environnement exceptionnel**. Aujourd'hui, le site dispose d'un paysage remarquable et d'un patrimoine singulier hérité de la Grande Guerre et de la reconstruction, un atout majeur sur lequel il convient de s'appuyer.

En suivant cette idée, révéler par endroit **les traces du champ de bataille, mais surtout les donner à voir, à les expérimenter**, doivent être des axes majeurs de la recherche scientifique mais aussi de la valorisation au sein du projet. L'attractivité d'un territoire de mémoire repose sur la **qualité de l'offre culturelle et sa capacité à innover et se renouveler**. Devant le caractère mémoriel voire « sacré » des lieux, et les orientations pour renouveler la visite de la Caverne du dragon et du Chemin des Dames, il convient de **s'appuyer sur une programmation culturelle et pédagogique, éthique et citoyenne**.

## ❖ La mémoire des combats de 1940 dans l'Aisne

**De 2020 à 2025, le Département de l'Aisne développera des actions en direction de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale dans l'ensemble du département. Ce cycle commémoratif a commencé en 2020, par le rappel de la campagne de France et l'exode des populations.**

Le département de l'Aisne a été touché de plein fouet par la campagne de France en 1940. Après la percée des troupes allemandes dans les Ardennes le 10 mai 1940, la contre-attaque des chars du Colonel de Gaulle sur Montcornet, le 17 mai 1940, est restée célèbre pour avoir été l'une des rares actions victorieuses de l'armée française, avant les actions désespérées pour tenir la ligne « Weygand » en juin. La campagne de France de mai et juin 1940, assombrie par la défaite et l'occupation allemande, demeure cependant largement oubliée, de même que l'exode de la moitié de la population axonaise vers la Mayenne.

Pour l'Aisne, l'enjeu est de rappeler le rôle du département dans cette période majeure de l'histoire contemporaine, avec la présence de Charles de Gaulle, et l'impact de ces événements du début de la Seconde Guerre mondiale pour la population et les territoires.

En 2020, le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Bataille de France de mai a permis de rappeler cet événement et d'honorer les victimes. Marqué par le souvenir indispensable de la figure du Général de Gaulle, cette commémoration engageait tout autant à regarder l'avenir, éclairé par la suite des événements. L'année 2020 fût également marquée par le 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940 et le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de Charles de Gaulle le 9 novembre 1970. Le général de Gaulle, alors commandant de la 4<sup>ème</sup> division cuirassée, avait en effet pris part à la bataille de Montcornet.

Les aléas de la crise sanitaire n'ont pas permis le bon déroulement des commémorations importantes à l'échelle nationale (8 mai 2020 en format restreint). Dans l'Aisne, la cérémonie officielle organisée par le Département, qui devait se tenir à Montcornet le 17 mai pour commémorer cet événement a dû être reportée en 2021. Le Président de la République se rendit ce jour-là à La-Ville-Au-Bois-Les-Dizy devant la stèle où fût détruit le char « Sampiero Corso ».

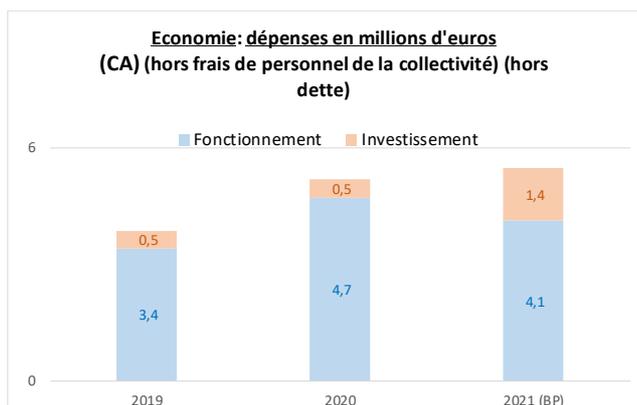
Le 21 novembre 2021, l'inauguration de l'œuvre « La Résilience », de l'artiste Emilie Prouchet-Dalla Costa, a rendu hommage aux combattants de la Bataille de France dans l'Aisne en mai-juin 1940, notamment ceux de la 4<sup>e</sup> DCR commandée par le colonel de Gaulle. Organisée à Montcornet la veille de l'anniversaire des 131 ans de la naissance de Charles de Gaulle en présence du Préfet de l'Aisne, elle a accueilli un public nombreux de plusieurs centaines de personnes qui ont bravé une météo capricieuse ce jour-là.

Le Conseil départemental s'est investi dans cette commémoration en soutenant les acteurs locaux et en portant lui-même plusieurs projets structurants avec :

- un appel à projets lancé en novembre 2019, avec labellisation et subvention aux porteurs de projets dans le département, dont 45 projets labellisés et financés pour un total de 42 partenaires,
- 9 établissements scolaires (élémentaire et collèges) ont réalisé des actions pédagogiques variées (spectacles, audiovisuel, exposition),
- 10 collectivités territoriales ont participé (exposition, conférences, visites guidées, spectacle ...),
- 23 partenaires associatifs (exposition-cérémonie, publications avec recueils de témoignages et de photographies, théâtre, concert) dont 2 pour le spectacle « Résistance » avec la compagnie Nomades et la Ligue de l'enseignement 02,
- L'œuvre d'art « La Résilience » installée à Montcornet, avec cérémonie,
- 2 expositions « la bataille de France dans l'Aisne en mai-juin 1940 » et « 14-40 La génération du feu » réalisées à la Caverne du Dragon et au Musée de la Résistance et de la Déportation de Tergnier,
- Conférence historique « Charles De Gaulle dans l'Aisne »,
- Visite thématique : « 1940 au Chemin des Dames »,
- Une publication « Aisne 1940, un département dans la tourmente » réalisée sous la direction des Archives départementales et rééditée à l'occasion de la cérémonie « La Résilience »,
- Guide des lieux de mémoire de 1940 dans l'Aisne réalisé par le service du Chemin des Dames et de la Mémoire,
- une médaille du 80ème anniversaire des événements de 1940 dans l'Aisne.

## 1.3 Modes de production et de consommation responsables

### 1.3.1 Poursuivre l'accompagnement financier des secteurs du tourisme et de l'agriculture



La promulgation de la Loi NOTRe de 2015 a amené le Département à réviser son action dans le domaine économique. Ainsi le Département n'intervient plus auprès des entreprises, qu'il s'agisse d'aides directes ou indirectes

En revanche, la compétence « Agriculture » étant une compétence autorisée, et la compétence « Tourisme » étant une compétence partagée, le Département peut continuer à intervenir.

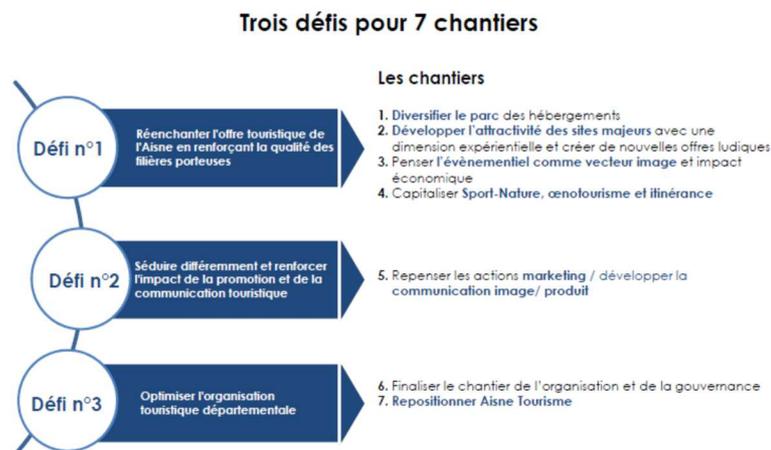
## ① Favoriser une offre touristique de qualité

### ❖ Les enjeux du Schéma Départemental du Tourisme

Le Département a adopté en septembre 2016 un **document stratégique en faveur du tourisme**, après concertation avec les professionnels du tourisme. En effet, ces travaux ont été menés en collaboration étroite entre le Département, Aisne Tourisme, le Comité Régional du Tourisme, la Région Picardie, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les Offices de Tourisme, les collectivités et des professionnels « têtes de réseau ».

**Le schéma départemental 2016-2020** repose sur 3 défis à relever, déclinés en 7 chantiers. Les principes forts conduisent à **définir des actions prioritaires, ayant un impact sur le développement économique** par l'augmentation de nuitées et de fréquentation des sites majeurs notamment, des actions collectives pour concentrer les moyens d'une part, augmenter la notoriété, d'autre part.

Ledit schéma a été reconduit pour l'année 2021.



### ❖ La mise en œuvre du Schéma Départemental du Tourisme

Le montant des aides individualisées en 2020 a été de 3 085 000 € en fonctionnement (Syndicat de l'Ailette, Aisne Tourisme et associations touristiques) et les Crédits de Paiement ont été votés à hauteur de 3 107 000 €. En investissement, c'est un crédit de paiement de 253 000 € qui a été voté pour le mandatement de subventions.

Le montant des aides individualisées en 2021 a été de 2 470 000 € en fonctionnement (Syndicat de l'Ailette, Aisne tourisme et associations touristiques) et les crédits de paiement ont été votés à hauteur de 2 414 000 € (comprenant le solde des opérations antérieures à

2021). En investissement, les crédits de paiement ont été votés à hauteur de 214 512 € pour les dossiers antérieurs à 2021.

Afin de rendre opérationnel ce schéma, **le Département s'appuie sur** l'Agence de développement touristique de l'Aisne (ADT), dénommée **Aisne Tourisme**, pour un montant annuel de 1 354 000 €. Les objectifs assignés à Aisne Tourisme sont notamment de promouvoir l'accueil touristique, valoriser les sites, appuyer le développement des professionnels du tourisme, assurer la promotion de la destination touristique Aisne en général.

Depuis 2018, et conformément à la stratégie développée dans le projet CAP 2018, l'ADT a renforcé son action dans plusieurs domaines (prospection, communication à l'attention des clients professionnels, ...). Elle propose également des services (ingénierie commerciale, promotionnelle, juridique, ...) et des outils (observation dynamique, gestion de la relation client [GRC], ...).

Parmi les subventions accordées, correspondant à des projets bien identifiés dans le schéma départemental du tourisme de l'Aisne, figurent les projets Missions COTEAUX et Ambassadeurs du terroir et du tourisme : CHAMPAGNE ET VOUS.

Pour faciliter le développement de l'accueil touristique, le Département a redéfini en 2017 les axes d'accompagnement financier au regard de ses compétences, et notamment dans le cadre de sa politique d'aide en faveur des collectivités.

Les enjeux et objectifs de la stratégie départementale sont toujours d'actualité. L'Agence Aisne Tourisme engage en fin d'année 2021 son nouveau projet stratégique et organisationnel. Une réactualisation de la stratégie départementale sera également à opérer.

## ② Préserver l'activité agricole du département

Les interventions du Département en matière d'agriculture sont réalisées dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Région pour la période 2019-2021.

### ➤ **Dispositifs d'aide financière**

Le montant des aides individualisées en 2021 a été de 468 900 € en fonctionnement et les crédits de paiement ont été votés à hauteur de 349 000 € (comprenant le solde des opérations antérieures à 2021). En investissement, 48 000 € ont été individualisés en 2021 au titre de la diversification agricole et 106 000 € de crédits de paiement ont été votés (comprenant le solde des opérations antérieures à 2021).

Dans le cadre de son programme d'actions en agriculture, le Département poursuit l'objectif d'**aider la performance économique** en soutenant les actions de renforcement de la qualité des produits, et en permettant une production compatible avec des exigences environnementales. Le Département finance ainsi des actions menées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et apporte son aide à des associations à vocation agricole. L'ensemble de sa contribution s'élève à environ 450 000 euros par an.

Le Département participe également au **Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEA)** sur lequel il s'est engagé à hauteur de 1,1 million d'euros pour la période 2014-2020. En 2021, en investissement, ce sont 241 270 € de crédits de paiement qui ont été votés pour la mise en œuvre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEE).

Dans ce cadre, face à la crise agricole qui touche en particulier les éleveurs, le **dispositif Avenir Elevage 02** mis en place en 2016 s'est poursuivi (prorogation en 2021). Celui-ci vise à accompagner l'éleveur dans le devenir de son exploitation à travers la réalisation d'un diagnostic social, technique et financier, ainsi que par l'élaboration d'une trajectoire. La Région intervient aussi financièrement dans ce dispositif. Le Département aura apporté 300 000 € sur 5 ans. Le dispositif peine toutefois à toucher un nombre important d'éleveurs, qui peuvent se sentir stigmatisés par une telle démarche au sein de leur entreprise.

### ➤ **Lutte contre le Frelon asiatique**

Le territoire de l'Aisne connaît depuis plusieurs années l'incursion du Frelon à pattes jaunes, dit « asiatique » : insecte qui, d'une part, représente une menace importante en matière de pollinisation et, d'autre part, est susceptible de mettre en péril la filière apicole. Son développement s'est ralenti suite aux épisodes de canicules. Cependant, son installation semble durable.

Le Conseil départemental, sensibilisé au sujet, a souhaité trouver une solution pour accompagner cette arrivée et réduire l'impact sur son territoire.

Une solution technique a été trouvée à l'été 2018 afin de permettre la prise en charge des destructions de nids de cette espèce invasive par le SDIS 02 avec le soutien d'apiculteurs bénévoles pour la détermination de l'espèce. Une procédure a été établie avec les services de l'Etat. Elle est en œuvre depuis octobre 2018.

Parallèlement, les innovations techniques, notamment en termes de piégeage de l'espèce, s'étoffent, et ce tandis que la non-sélectivité de certains de ces dispositifs est parfois controversée. Pour autant, afin d'expérimenter ces techniques nouvelles, le Département a acheté en 2019 des pièges qu'il a confiés à l'association sanitaire apicole, en charge de ce dossier pour les apiculteurs, afin qu'ils puissent s'équiper pour défendre les ruchers. En raison de la crise sanitaire, ce matériel n'a pu être distribué auprès des apiculteurs de l'Aisne.

## 1.3.2 Favoriser le développement d'une production et d'une consommation alimentaire durable

### Contexte / Enjeux

#### ➤ **Dans le monde**

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



#### *ODD 2*

*Éliminer la faim - Assurer la sécurité alimentaire  
Améliorer la nutrition - Promouvoir l'agriculture durable*

*2.1 Alimentation saine, nutritive et suffisante - 2.4 Pratiques agricoles résilientes - 2.5 Diversité génétique*



## ODD 12

*Etablir des modes de consommation et de production durables*  
12.3 D'ici 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale, le volume de déchets alimentaires par habitant

### ➤ En France : une évolution législative en faveur d'une restauration collective durable

- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 (2019)



*Priorité 4.3 : Assurer une agriculture et une alimentation sûres, saines et durables pour tous et à toutes les échelles*

- La loi relative à la Transition énergétique (2015) pour une croissance verte prévoit que « les collectivités mettent en place une **démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective** dont ils assurent la gestion » (article 201).
- La loi « Agriculture et Alimentation », adoptée en octobre 2018, prévoit des **produits de meilleure qualité en restauration collective à l'horizon 2022** :
  - la moitié des produits (en valeur) servis devront répondre à un ou plusieurs critères qualité,
  - 20 % devront être issus de l'agriculture biologique (objectif figurant dans le programme « Ambition bio 2022 » de juin 2018).
- Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et le Programme National Nutrition Santé (PNNS), couvrant la période 2019-2023, fixent des **objectifs en matière de qualité nutritionnelle, d'approvisionnement, de promotion des protéines végétales, de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'éducation alimentaire...**
- La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose de :
  - réduire le **gaspillage alimentaire en restauration collective** de 50 % d'ici 2025 par rapport à 2015,
  - mettre en place un **tri à la source et une valorisation biologique** ou une collecte sélective **des biodéchets** :
    - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, "aux personnes qui produisent ou détiennent plus de cinq tonnes de biodéchets par an", soit la plupart des collèges du département de l'Aisne,
    - au plus tard le 31 décembre 2023, "tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris pour les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets". Tous les collèges seront donc concernés par le tri, quels que soient leurs tonnages produits.

- La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, désormais appelée « Climat et résilience », prévoit pour la restauration collective :
  - une expérimentation d'une durée de 2 ans de choix végétariens proposés tous les jours dans les collectivités locales volontaires,
  - des repas composés à 50 % de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20 % des produits bio) dans toute la restauration collective (extension de la loi EGALIM à toute la restauration collective privée, restaurant d'entreprise par exemple) d'ici à 2025.

### ➤ **Dans les Hauts-de-France**

Le **plan régional bio** signé le 22 février 2018 comporte les 4 axes suivants, sachant que l'engagement des financeurs est lié aux compétences qui leur sont dévolues par la loi et dépend de leurs disponibilités financières :

- axe 1 : développer les surfaces et les productions,
- axe 2 : développer et structurer des filières équitables,
- axe 3 : acquérir des connaissances et former,
- axe 4 : développer la consommation.

### ➤ **Dans l'Aisne**

- La part de l'agriculture biologique dans l'Aisne par rapport à la surface agricole utile s'élève, en 2019, à 1,5% contre 8,3 % à l'échelle nationale (source Observatoire des territoires, ANCT 2021).
- Le Département exerce la compétence restauration au sein des collèges, qui servent chaque année 2 millions de repas.

## ① Soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement

Le Département accompagne les structures associatives mobilisées en faveur de l'agriculture biologique :

- Association **Bio en Hauts-de-France** (ex association Agriculture Biologique en Picardie - ABP) pour un montant budgété de 15 000 € en 2020 et 2021 (en 2021, une aide exceptionnelle de 10 000 € a été allouée en faveur du salon Terr'Eau Bio).
- **Chambre d'Agriculture de l'Aisne** pour un montant budgété de 9 000 €.

## ② Soutien au développement des circuits courts alimentaires

### ❖ **Auprès des particuliers**

Depuis plusieurs années, le Département accompagne le réseau des AMAP Hauts-de-France, structure associative pour le maintien de l'agriculture paysanne, à hauteur de 6 000 € euros (budgets 2019, 2020 et 2021) ;

## ❖ Dans la restauration administrative

Le Département accompagnant les collèges vers une restauration écoresponsable, l'institution se doit aussi de participer au développement d'une alimentation durable. Aussi, les menus sont systématiquement vérifiés avant commande. Par ailleurs, le prestataire du marché traiteur est tenu de proposer des produits locaux. Enfin, la collectivité s'approvisionne en produits de saison et prioritairement en circuit court. Une attention particulière est aussi portée à la production de déchets.

## ❖ Dans les collèges

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Datedd07)

### ➤ Promotion d'un approvisionnement local

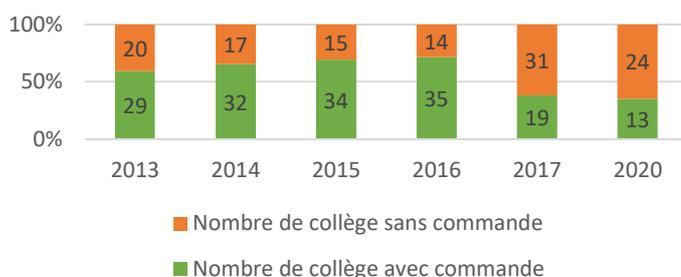
Dans le cadre de leur autonomie de gestion, les collèges sont libres de s'approvisionner en passant par des circuits qu'ils choisissent.

Aussi, le Département assure la promotion auprès des chefs cuisiniers des collèges de 2 outils développés par la profession agricole en faveur d'un approvisionnement local :

- **Approlocal**, circuit de proximité des professionnels

Les gestionnaires de restauration collective, dont les collèges, ont accès à un espace personnel et sécurisé qui leur permet de consulter un catalogue de producteurs locaux en capacité de les approvisionner (plate-forme axonaise créée en 2012 et ayant pris en 2018 une ampleur régionale)

#### Collèges ayant commandés via la plateforme Approlocal



Après une bonne évolution, le nombre de collèges ayant commandé a régressé depuis 2017 du fait de la disparition d'une offre viande régulière et de la crise COVID-19.

#### Montant des achats des collèges via la plateforme Approlocal

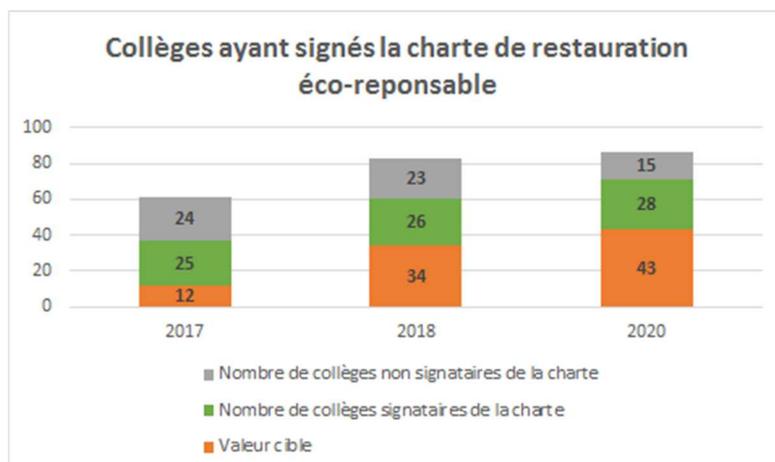


Les achats ont chuté en 2016 du fait de la disparition de l'offre viande (fermeture de l'abattoir de Laon). Cependant, l'essai de vente de 2 bêtes entières par l'association nouvellement créée « viandes de l'Aisne » a permis des achats en 2017.

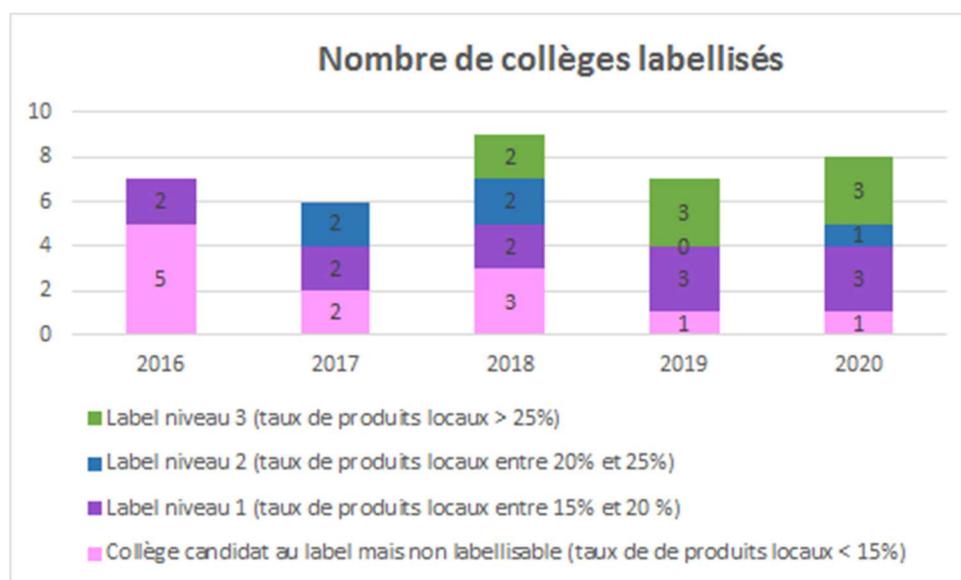
- plate-forme logistique départementale créée par l'association « Produits de nos Pl'Aisne » opérationnelle en septembre 2018.

## ➤ Charte de restauration écoresponsable

Depuis 2017, une **charte de restauration écoresponsable** est proposée aux collèges. Elle a pour but d'inciter les collèges à avoir recours à des produits locaux en circuits courts, par le moyen d'un bonus progressif attribué en fonction des achats réalisés l'année précédente.



Le nombre de signataires montre l'intérêt pour la restauration écoresponsable. L'objectif de 25% de collèges signataires fin 2017 est dépassé. Depuis, le nombre de collèges signataires ne cesse d'augmenter.



Les 2 collèges labellisés au titre de 2016 sont : Bohain et Braine (niveau 1).

Les 4 collèges labellisés au titre de 2017 sont : Bohain (niveau 2), Braine (niveau 1), La Fère (niveau 1) et Le Nouvion (niveau 2).

Les 4 collèges labellisés au titre de 2018 sont : Bohain (niveau 2), Braine (niveau 1), Corbeny (niveau 2), La Fère (niveau 3), Le Nouvion (niveau 3) et Vervins (niveau 1).

Les 6 collèges labellisés au titre de 2019 sont : Bohain-en-Vermandois (niveau 3), La Fère (niveau 3), Le Nouvion-en-Thiérache (niveau 3), Corbeny (niveau 1), Guignicourt (niveau 1) et Laon Mermoz (niveau 1).

Les 7 collèges labellisés au titre de 2020 sont : Bohain-en-Vermandois (niveau 3), Charly-sur-Marne (niveau 1), La Fère (niveau 3), Le Nouvion-en-Thiérache (niveau 3), Sains-Richaumont (niveau 2), Vervins (niveau 1) et Villeneuve-sur-Aisne (niveau 1).

## ➤ Perspectives quant aux récentes obligations réglementaires

Une réflexion relative au respect de la loi EGALIM (adoptée en octobre 2018 et qui fixe à 50 % de produits de qualité d'ici janvier 2022, dont 20 % de bio) est en cours avec les directions des collèges pour :

- bâtir une organisation conjointe permettant d'atteindre ces objectifs,
- poursuivre et vérifier l'atteinte des objectifs de la loi, ce qui suppose le déploiement d'une solution logicielle commune aux collègues et accessible depuis le Département pour l'exploitation des données.

Par ailleurs, le Département accompagne, depuis novembre 2019, les cuisiniers scolaires dans la mise en place d'un menu végétarien par semaine.

## ❖ Perspectives territoriales

### ➤ Projets Alimentaires Territoriaux

Le Département participe depuis 2016 au sein de 3 territoires pour une **démarche de Projet d'Alimentation Territoriale** :

- le Saint-Quentinois pour 4 collèges,
- la Thiérache pour 10 collèges.

La Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry et la Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne se sont engagées en cours d'année 2021 pour élaborer un PAT.

### ➤ Plate-forme logistique et projet de légumerie

Courant 2017, les groupes de travail sur le Grand Laonnois ont permis d'associer plusieurs partenaires, dont les services du Département, à un projet de plateforme de regroupement de produits et d'une légumerie.

Le comité de pilotage constitué fin 2017 a abouti en juin 2018 à la création d'une **plateforme logistique** portée par une association de producteurs locaux, dénommée « produits de nos pl'Aisne ». Cette association est désormais présente sur le site internet « approlocal » en tant que fournisseur.

Le projet d'une légumerie issu de ce comité de pilotage se met en place, porté par l'association d'insertion « Aujourd'hui et demain » basée à Sissonne, avec un accompagnement de la chambre d'Agriculture de l'Aisne et du Groupement régional de l'insertion par l'économie en Picardie (GRIEP).

### ➤ Dons des filières agricoles

Depuis 2021, le Département accompagne l'association SOLAAL qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricole et alimentaire et les associations d'aide alimentaire, et ce à hauteur de 5 000 € pour les réalisations suivantes :

- actions liées à la sensibilisation des agriculteurs et des industries agroalimentaires au don de produits,
- diagnostic des sources de produits,
- accompagnement et organisation des dons,
- comité de liaison avec les associations d'aide alimentaire du département, habilitées par l'Etat,
- animation d'un réseau d'ambassadeurs dans l'Aisne, composé d'agriculteurs actifs ou retraités,
- promotion du glanage solidaire dans l'Aisne,
- participation aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

### ③ Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges

Dans un premier temps, le Conseil départemental de l'Aisne a réalisé un Plan Départemental de Prévention pour la période 2011-2017.

Le cadre actuel est celui d'un Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets végétaux des collèges, plan adopté en février 2019.

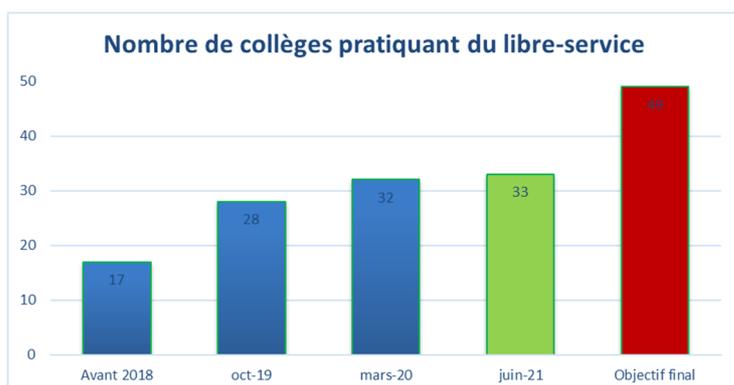
#### ➤ **Lutte contre le gaspillage alimentaire et tri à la source des déchets organiques**

(➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Datedd03)

Le Département accompagne les collèges dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri par les élèves des déchets organiques de leur assiette en soutenant les bonnes pratiques qui suivent :

- **Choix des aliments ou de la quantité par les élèves**

Le libre-service peut se réaliser sous différentes formes : buffet salad'bar ; bacs placés directement sur la chaîne de restauration ; pain en libre-service ; partage de nourriture avec ou sans vitrine réfrigérée.

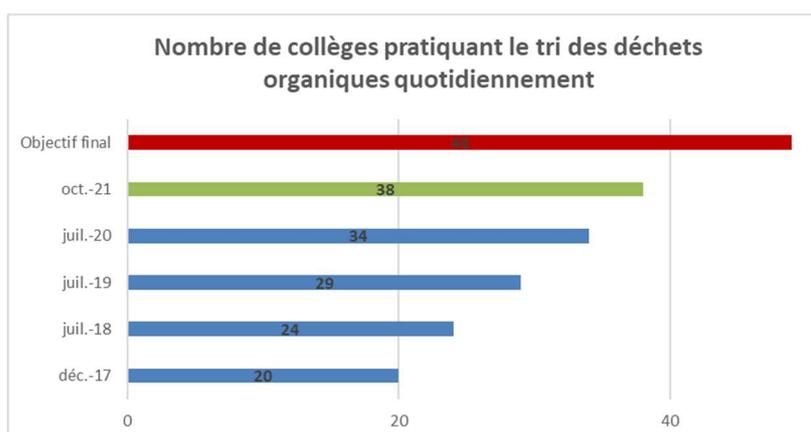


Depuis, mars 2020 et la crise de la COVID-19, ces pratiques sont interdites. Compte tenu des restrictions en ce dernier trimestre 2021, le retour à la normale, avec nos 33 collèges, n'est pas encore d'actualité.

Toujours dans l'objectif de diminuer les déchets organiques, d'autres projets devraient voir le jour dans certains collèges :

- « petite et grande faim » avec deux types d'assiettes,
- téléviseur dans les salles de restauration afin de visionner, entre autres, le résultat des pesées et la provenance des aliments.

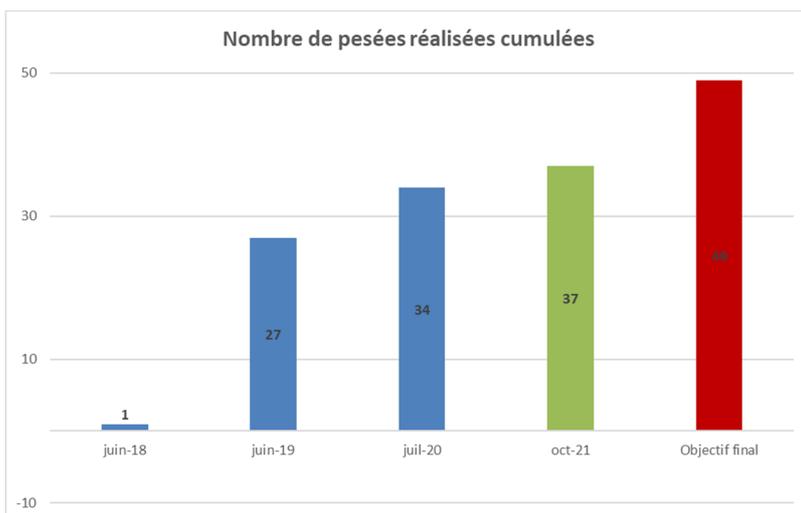
- **Espaces dédiés au tri des déchets par les élèves**



Certains collèges ont construit une table de tri de leurs propres moyens.  
Des collèges ne s'initient pas encore au tri ou seulement ponctuellement.

Pour favoriser le tri des déchets de restauration dans les collèges par les usagers, les zones de dépose de plateaux dans les collèges sont modifiées pour y intégrer le tri par les rationnaires. Le tri est d'ores et déjà intégré pour les opérations en cours ou à venir dans les rénovations de demi-pensions.

- **Pesées**

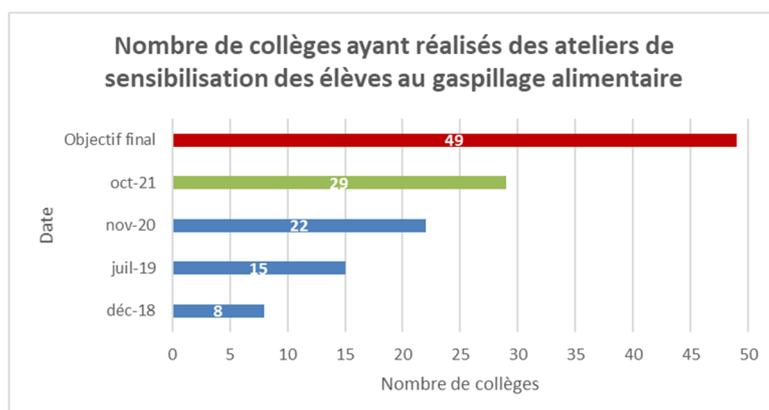


Le nombre de collèges pratiquant des pesées a sensiblement évolué depuis mai 2019.

Un système de pesées connectées a été installé au collège Charles Brazier de CRECY SUR SERRE en mars 2020. Celui-ci n'a pas été poursuivi notamment suite à la crise sanitaire.

Un test a été mis en place à la rentrée 2021-2022 dans le collège François Truffaut de CHARLY SUR MARNE (avec fabrication et mise en place des balances connectées à venir par les élèves).

- **Sensibilisation des élèves**

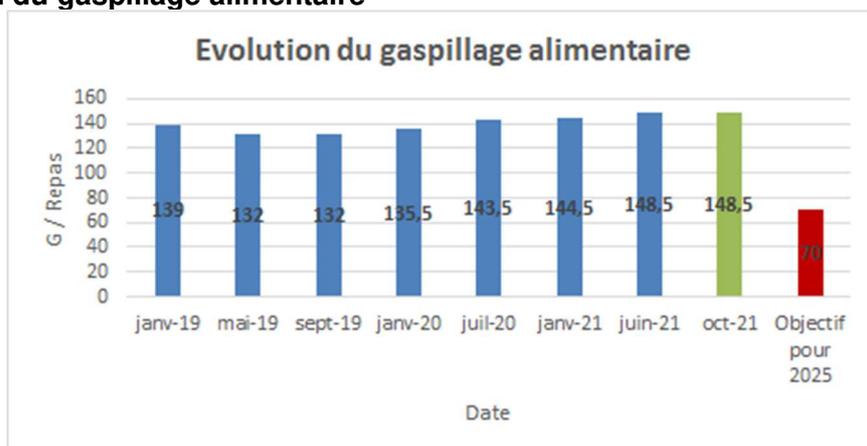


Ces ateliers sont principalement destinés au 6<sup>èmes</sup> ou des clubs nature.

Au total pour l'année scolaire 2020-2021, 218 élèves ont pu assister à l'atelier de sensibilisation.

Avec la crise de la COVID-19, l'intensité de ces ateliers a nettement diminué comparé à l'année précédente

## → Evolution du gaspillage alimentaire



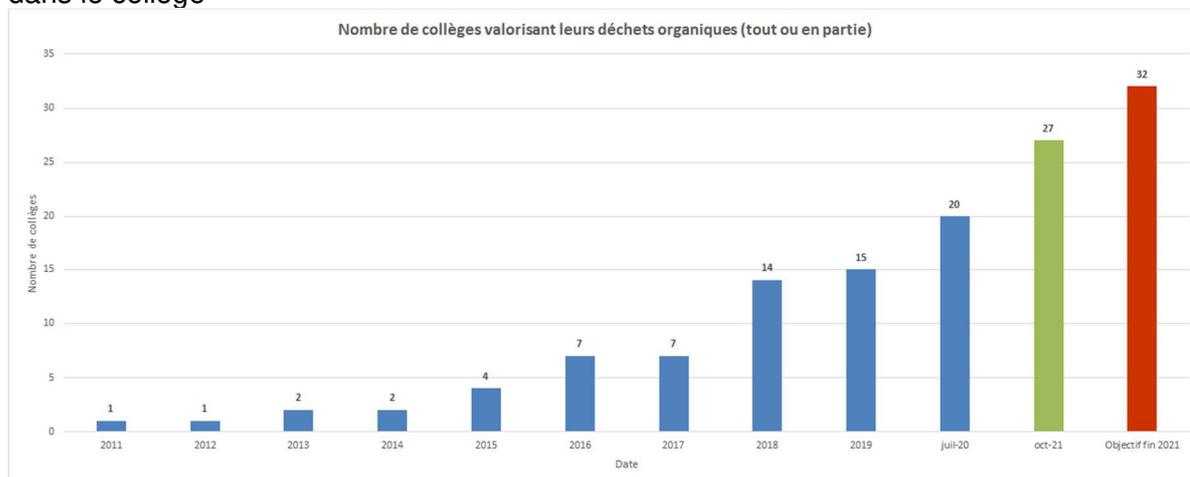
Depuis janvier 2020, on constate une augmentation avec un gaspillage alimentaire atteignant désormais 148,5 g/repas. Plusieurs raisons sont susceptibles d'expliquer cette augmentation : augmentation du nombre de pesées, meilleur contrôle des pesées, expérimentation des menus végétariens en cantine notamment suite à la loi EGalim, crise de la COVID-19.

A noter que l'objectif que s'est fixé la collectivité (70 grammes par repas) est loin d'être atteint. Le meilleur taux atteint « en routine » à ce jour est de 63 grammes par repas (et 18 dans le cadre d'un concours entre collèges).

## ➤ La valorisation des biodéchets

(→ action Datedd04 de l'Agenda 21).

Une étude finalisée en 2012 avait pour objet de prévoir, pour chaque collège, une solution de gestion, in-situ de préférence, des déchets alimentaires et des déchets verts produits dans le collège



La forte évolution entre 2017 et 2019 s'explique par une importante animation du Conseil départemental pour promouvoir le compostage in situ. Préalablement à l'installation de composteurs, le Conseil départemental de l'Aisne propose de visiter un collège déjà équipé et forme le personnel. Depuis la rentrée 2019-2020, les établissements volontaires testent le compostage avec un composteur rotatif prêté sur deux mois maximums. Si le test s'avère concluant, le collège est équipé en fonction du gisement de biodéchets. Un suivi de l'utilisation du compostage reste indispensable pour le maintien de la dynamique.

Enfin, afin de faciliter la réalisation d'un compost de qualité et facilement valorisable, le Département a acquis, en 2017, deux broyeurs à végétaux pour les mettre à disposition des collèges. Cette action est à redynamiser car seul 1 collège (Château-Thierry/Jean Racine) a utilisé le broyeur en 2020 contre 2 collèges en 2019, 5 en 2018 et 3 en 2017.

## 1.3.3 Favoriser l'appropriation par tous des enjeux du développement durable

### Contexte / Enjeux

#### ➤ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



#### ODD 12

*Etablir des modes de consommation et de production durables*  
*12.8 D'ici 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable*

#### ➤ En France

- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030



*Priorité 2.2 : Concevoir et encourager les nouveaux modèles de consommation, de production et d'approvisionnement économes en ressources naturelles, sobres en carbone et circulaires*

*Priorité 3.2 : S'appuyer sur l'éducation hors système scolaire pour changer les comportements*

#### ➤ Dans l'Aisne

Pour éclairer les choix individuels et collectifs, le Département s'est engagé dans la sensibilisation et l'information des axonais, grand public, agents ou partenaires. Plusieurs opérations traduisent cet engagement.

### ① Sensibilisation du grand public

#### ❖ Géodomia, centre de ressources environnementales

#### ➤ Géodomia en quelques chiffres

**112 comptes lecteurs** sont actifs en 2021 (pour la période de janvier à juillet seulement). La base documentaire référence **5 797** documents consultables sur place et empruntables pour la majorité (tous supports confondus : ouvrages, DVD, jeux, ...).

## Nombre de visiteurs



2455 visiteurs sont venus à Géodomia en 2021. Lecteurs, participants aux manifestations, groupes, Géodomia est un lieu de rencontre où différents publics se croisent.

*Attention : la donnée renseignée pour 2021 ne vaut que pour la période de janvier à septembre 2021 (période durant laquelle, le centre a été ouvert sur rendez-vous de mars à juin avec mise en place d'une jauge puis à l'été avec l'instauration du pass sanitaire.*

### ➤ Le programme 2021

Géodomia (basé à Merlieux-et-Fouquerolles) a proposé un programme 2021 riche et varié s'appuyant sur la médiathèque, un site internet [www.geodomia.com](http://www.geodomia.com) actualisé au quotidien et un espace d'exposition et de rencontres (salle DARWIN).



***L'épidémie COVID-19 n'a pas permis à Géodomia de mettre en place l'intégralité de sa programmation 2021 en présentiel et certains rendez-vous ont été présentés en visioconférence.***

- Cependant plusieurs **rendez-vous** ont pu être proposés dès le mois d'avril et ont tous rencontré leur public :
  - Sortie mycologique à Samoussy (avec la SMCTO),
  - Sortie nocturne à Marchais (avec le CEN des Hauts-de-France),
  - Atelier Encres et teintures végétales (avec le CPIE des pays de l'Aisne),
  - Initiation à la caméra thermique (avec SOLIHA),
  - Sortie Chauves-souris à Parfondru (avec le CEN des Hauts-de-France),
- Géodomia a également intégré la programmation de la **Fête de la Science 2021** en partenariat avec d'autres services du département (Service archéologie, BDA, LDAR) et a proposé deux sorties : une première au LDAR, une seconde dans une Station de Traitement des eaux usées (STEU) en compagnie du SATESE. Une initiation à l'outil Clicnat (avec Picardie Nature) a également été proposée pour clore ce programme.
- En parallèle, sept matinées **Repair Café** ont pu être proposées. Ce concept séduit toujours autant de personnes, avec en moyenne 15 personnes par atelier et environ 20 à 25 kilos d'objets réparés par mois. Ce rendez-vous reste très attendu du public.
- **Du côté des enfants**, trois rendez-vous ont été maintenus d'avril à septembre 2021 :
  - Chasse au trésor à Coincy (avec le CEN des Hauts-de-France),
  - Rallye-nature à Manicamp (avec le CPIE du pays de l'Aisne),
  - Rencontre avec un auteur jeunesse (dans le cadre de la Fête du Livre 2021),

- Cette année encore, la Salle Darwin a permis à des artistes locaux de mettre en avant leurs talents. Six **expositions**, très différentes les unes des autres, ont pu être admirées de janvier à fin septembre 2021 :
  - Le patrimoine géologique des Hauts-de-France,
  - Les arbres remarquables,
  - Les insectes,
  - Les papillons,
  - Le recycl'Art (exposition réalisée par les enfants de l'IME de LAON)
  - Les explorateurs.
- Il convient également de souligner l'action des « **Mardinales** » mise en place depuis début 2011. Ce rendez-vous mensuel (2ème mardi de chaque mois) propose des tables rondes thématiques avec des intervenants, et permet des échanges avec les personnes intéressées. Des équipes pluridisciplinaires sont mobilisées pour animer ces rencontres. L'organisation et l'animation sont d'autant plus riches qu'elles reposent sur des spécialistes des domaines tels que l'architecture, l'urbanisme, la géographie, l'histoire, l'environnement, le paysage, ...

Cinq Mardinales ont eu lieu en visioconférence de février à juin 2021 et deux autres ont pu de nouveau se tenir en présentiel à Géodomia dès le mois de septembre.

Les thèmes explorés cette année ont été une fois encore riches et variés : les arbres remarquables, la perte nette de biodiversité, le cycle de l'eau, etc.

### ➤ **Géodomia, un outil au service des collègues**

L'équipe Géodomia, en lien avec le chargé de mission déchets, a mis en place des visites dans les collèges du Département et a été amenée à organiser des séances d'animations autour des expositions de son fonds documentaire dans trois d'entre eux cette année. Plusieurs thèmes sont ainsi proposés aux éco-délégués qui effectuent un quizz en s'aidant des différents panneaux.

Des thèmes comme l'eau, les déchets et même la biodiversité axonaise sont ainsi présentés de façon ludique. L'exposition est ensuite mise à la disposition du collège afin que tous les élèves puissent en profiter lors des temps de pause.

### ➤ **Géodomia, des projets pour 2022 : Une application "Consommer local"**

Géodomia s'est lancée en début d'année 2021 dans la création d'une application web relative aux circuits-courts, en partenariat avec le Service SIG. L'objectif de celle-ci est simple : promouvoir les producteurs locaux alimentaires et non-alimentaires en les référencant sur une carte du Département. L'utilisateur peut ainsi à l'aide de filtres trouver le producteur le plus proche de chez lui. Le lancement est prévu pour la fin d'année 2021 et le but à long terme sera de rendre cet outil interactif : le consommateur saisira lui-même les données, qui seront préalablement validées par Géodomia.

## ❖ **Soutien au fonctionnement des acteurs en matière d'habitat et d'urbanisme**

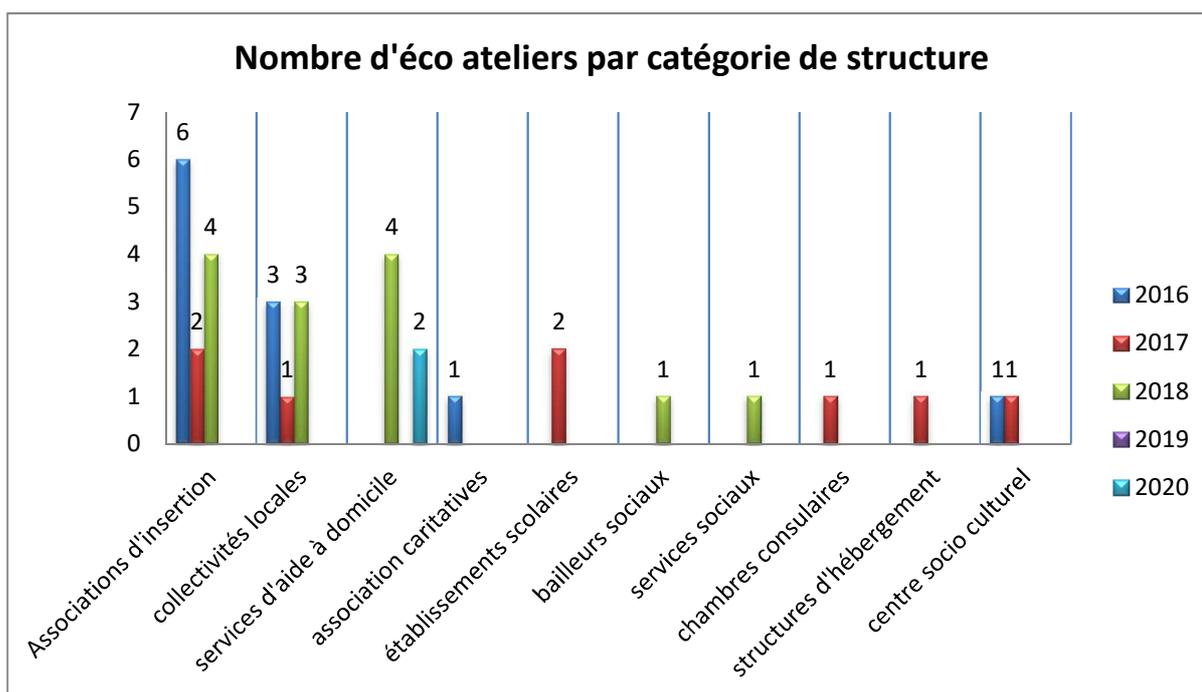
Le **CAUE**, financé par le biais d'une partie de la taxe d'aménagement, apporte à la fois des conseils en matière d'aménagement et d'urbanisme auprès des communes, et sensibilise tous les publics aux enjeux patrimoniaux et environnementaux du territoire.

En 2021, la part de la taxe d'aménagement affectée au CAUE a été votée à 650 000 €, sous réserve du montant de taxe d'aménagement réellement encaissé.

## ❖ Sensibilisation du grand public à l'énergie

Le Département accompagne les **points info-énergie** devenus « **espaces conseils Faire** » qui sont des lieux de discussion et d'information véritablement utiles pour permettre la concrétisation des projets des particuliers et permettre de faire évoluer les comportements. 2 680 contacts ont été établis en 2020, soit *de visu*, soit par téléphone, par les conseillers en maîtrise de l'énergie de l'association SOLIHA Aisne. Cette valeur confirme la tendance à la hausse constatée depuis 2017 (1 300 contacts sur l'année civile complète). Cette mission a été subventionnée à hauteur de 61 000 € pour une année de fonctionnement.

Par ailleurs des éco-ateliers sont organisés sur le territoire.



32 éco-ateliers ont été organisés entre 2016 et 2018 par des acteurs de plus en plus diversifiés, avec des sollicitations émanant d'un bailleur social, d'un service social et de services d'aide à domicile. Plus de 400 personnes en 3 ans ont ainsi été sensibilisées. En 2019, cette action n'a pas été sollicitée par les acteurs. Pour 2020, en revanche, plusieurs demandes ont été reportées et 2 ont pu se dérouler.

## ❖ Sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel

La préservation du patrimoine naturel nécessite l'implication de tous les acteurs, dont le grand public. En effet, il reste nécessaire de faire émerger une prise de conscience collective sur la nécessité de préserver ce bien commun. Cette sensibilisation tente de lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité et du patrimoine naturel remarquable, car cela reste l'affaire de tous.

Il faut rappeler que ce patrimoine permet la mise en valeur des territoires.

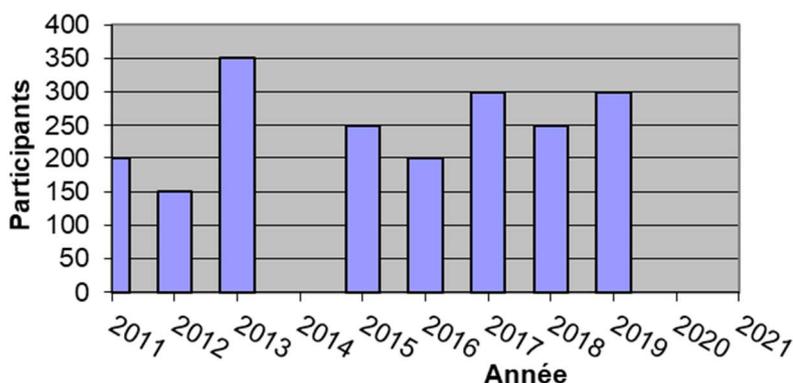
Plusieurs options existent pour sensibiliser la population. La première est d'amener le public au sein des espaces menacés, via des sorties nature. La seconde est de sensibiliser le public lors de ses activités quotidiennes, afin de rappeler que les espèces vivantes dans son environnement quotidien participent à la biodiversité.

### ➤ La fête des Jardins au naturel, un rendez-vous (quasi-)annuel depuis 2011

Pour la deuxième année consécutive, cette manifestation, qui se déroule au printemps, a été annulée en raison de la crise sanitaire.

(➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Datedd02)

#### Evolution de la fréquentation aux journées de sensibilisation



*En raison de l'épidémie de la COVID-19, les éditions 2020 et 2021 ont été annulées.*

### ➤ Une grainothèque a germé en 2020

Géodomia a lancé en 2020 son projet de grainothèque, en proposant des graines de plantes vivaces, annuelles ou de légumes, à **prendre et/ou à déposer librement**. Géodomia facilite l'échange et la dissémination de semences produites, en respectant son environnement pour que la biodiversité ne soit pas qu'un concept, mais aussi concret. L'objectif est de poursuivre la sensibilisation au-delà de la fête du jardin, via le **partage entre passionnés et néophytes tout au long de l'année**.

L'équipe Géodomia a mis en sachet plusieurs graines achetées, afin de faire découvrir au public une diversité de variétés de tomates, haricots ou aromatiques. Un tutoriel vidéo expliquant la confection des sachets a été mis en ligne sur la page Facebook de Géodomia pour que chacun puisse en faire autant.

Associés aux ouvrages de la médiathèque sur le jardinage, ces échanges ont pour objectif de démultiplier l'opération afin de faire vivre la grainothèque toute l'année et d'attirer de nouveaux publics, puis d'élargir l'intérêt de ceux-ci à d'autres thèmes.

L'équipe Géodomia sera prochainement amenée à proposer des ateliers dans d'autres bibliothèques du Département, en lien avec les collègues de la BDA. L'objectif sera d'encourager ces différents lieux à mettre en place à leur tour une grainothèque.

## ② Sensibilisation des partenaires

### ❖ La Charte de gestion des collèges

Le Département a souhaité harmoniser les prestations offertes à l'ensemble des membres de la communauté éducative des collèges dans les domaines de la restauration, de l'entretien général, de l'entretien technique et de l'accueil.

Une **Charte de gestion des collèges publics** a ainsi été élaborée en 2011, puis révisée en 2014, 2017 et 2021.

Ce document exprime la volonté commune des différents intervenants des collèges de mener ensemble des ambitions structurées autour de 2 thématiques :

- le cadre de vie (qualité et sécurité),
- le développement durable (éco-gestion et éco-citoyenneté)  
(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Desj01)

Sur la base d'objectifs opérationnels, elle renforce notamment :

- le recours aux circuits courts dans la restauration,
- la programmation d'un fruit ou d'un légume de saison à chaque menu,
- la réduction et la valorisation des déchets,
- l'introduction des produits bio ou d'une agriculture intégrée raisonnée,
- l'utilisation de produits « éco labellisés »,
- les actions de rationalisation des produits et des besoins en eau,
- le développement d'une gestion différenciée par type d'espace.

Les trois chartes successives, depuis 2012, ont permis d'apporter une homogénéité entre les collèges. La progression et l'évolution des actions menées se traduisent par une qualité de service et des prestations données aux élèves et à la communauté éducative.

La nouvelle charte pour la période 2022-2025 est en cours de finalisation. Les ambitions départementales seront structurées autour de quatre thématiques: les missions, le cadre réglementaire, le développement durable et l'environnement numérique, déclinés en 33 objectifs opérationnels.

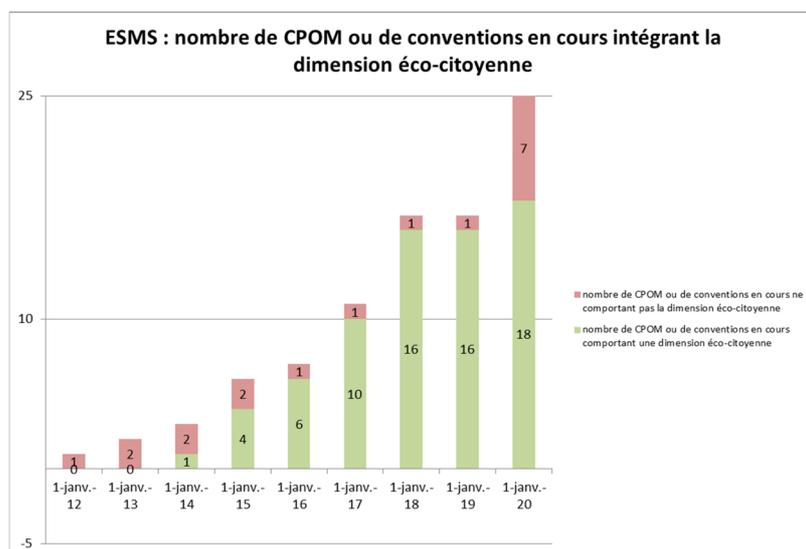
Cette charte, qui sera d'une durée de 4 ans se caractérisera par les axes suivants :

- réduire le nombre d'objectifs en raison des démarches réalisées et des actions abouties depuis 2012,
- accentuer sur le développement durable,
- insister sur les aspects réglementaires,
- développer les usages numériques,
- visiter chaque établissement tous les deux ans.



*En raison de la COVID-19 et le temps nécessaire à la réflexion pour la prochaine charte, les audits dans les collèges n'ont pas été réalisés en 2020 et 2021.*

## ❖ Sensibilisation des ESMS à l'éco-citoyenneté



On note que les **CPOM ou conventions signées avec les gestionnaires d'ESMS contiennent désormais des objectifs en matière d'éco-citoyenneté** (gestion des déchets, politique d'achat durable, optimisation des déplacements, responsabilité sociétale, sensibilisation au développement durable, ...). Les 6 CPOM SAAD ne prévoient pas encore une fiche spécifique à l'éco-citoyenneté. Une évolution est prévue avec la nouvelle génération de CPOM Saad attendu à partir de septembre 2022.  
(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Dpas04).

## ❖ **L'ouverture d'une recyclothèque « Aides techniques »**

Dans le cadre de la politique de développement des aides techniques, la Conférence des Financeurs a validé le principe de développement d'une recyclothèque pour les aides techniques destinées aux personnes âgées et handicapées (cf. 1.1.3 ④).

Ce projet permettra la mise en place de plusieurs sites de collectes d'aides techniques usagées, pour une remise en état et aux normes par un opérateur (ESAT ou entreprise d'insertion), et une remise sur le marché à moindre coût pour les usagers, levant de ce fait les freins financiers.

## ③ Sensibilisation des usagers

### ❖ **Sensibilisation des enfants confiés à l'EDEF**

L'EDEF sensibilise ses usagers (enfants confiés) depuis plusieurs années à l'écologie.

Un groupe de travail écocitoyenneté représentatif de tous les corps de métiers a été créé en 2012. Parmi les actions menées, on relève :

- la mise en place du tri sélectif, de compostage sur les unités lorsque cela est possible, la mise en place de récupérateur de piles au sein des unités, des visites de déchetteries, des ateliers recyclage
- l'utilisation de produits d'hygiène sans parabène ni sels d'aluminium, une vigilance sur les perturbateurs endocriniens (notamment pour les couches bébés, les serviettes hygiéniques...),
- une sensibilisation dans les réunions de résidents sur l'utilisation de l'eau, l'électricité...avec des affichettes au sein des unités,
- la systématisation du co-voiturage,
- l'utilisation d'ampoules LED.

### ❖ **Sensibilisation des collégiens aux économies d'énergie**

Dans le cadre de sa démarche qualité inscrite dans la charte de gestion des collèges publics de l'Aisne, le Département de l'Aisne œuvre depuis plusieurs années à la maîtrise des consommations énergétiques et soutient les initiatives des collèges aux actions de sensibilisation.

Lors de sa réunion du 20 juillet 2020, le Conseil départemental a décidé de favoriser l'implication de collèges dans un dispositif national, Challenge CUBE.S.

Le dispositif Challenge CUBE.S (Climat Usages Bâtiments Enseignement Scolaire) est un **challenge national d'économies d'énergie à destination des établissements scolaires**, en lien avec les collectivités territoriales, qui est piloté par le CEREMA et l'IFPEB. Il s'inscrit dans le cadre de l'action nationale pour le développement durable portée par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, ainsi que par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

A titre expérimental, le Conseil départemental apporte un financement de 1 600 € HT par établissement pour la mise en œuvre de ce projet. **5 collèges ont été choisis pour lancer l'opération à compter de l'année scolaire 2020-2021** (Crécy, Marle, Sissonne, Vervins, et Wassigny).

Ce projet a permis aux collèges concernés de bénéficier d'un accompagnement (réunions de réseau, supports techniques, ...), de formations ou encore d'équipements et matériels pédagogiques (un kit établissement ainsi que 300 kits ambassadeur à destination des élèves). Ces actions sont en grande partie financées par les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE).

Le projet, d'une durée de 5 ans, est constitué de diverses étapes de mise en œuvre, pour aboutir, à l'issue de la première année, à un classement national des établissements engagés. Seront récompensés les collèges ayant fait le plus d'économies d'énergie et de gaz à effet de serre, ainsi que les meilleurs événements, animations et intégration dans le programme pédagogique du challenge CUBE.S. Les collèges participent ainsi à la cérémonie de clôture et à la remise de prix. Cette manifestation médiatique est l'opportunité de mettre en avant les établissements méritants.

**Cette opération a été renouvelée en 2021 avec cinq nouveaux collèges** (Cuffies, Laon Mermoz, Soissons Lamartine, Saint-Gobain et Tergnier). Chacun de ces établissements ayant inscrit leur établissement à la démarche E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable) et obtenu un niveau de labellisation. Ils se sont engagés dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes pour répondre aux Objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, celui des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

**Les élèves sont au cœur de la démarche** qui consiste à connaître et comprendre les enjeux du Développement Durable pour pouvoir agir, que ce soit au quotidien à l'école, mais aussi tout au long de la vie. La démarche E3D contribue ainsi à la formation de citoyens informés, critiques et engagés, amenés à être force de proposition et acteurs du changement global.

La démarche englobe progressivement les 4 dimensions de la vie d'un établissement que sont l'enseignement, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure et l'ouverture sur l'extérieur par le partenariat.

## ④ Sensibilisation des élus et des agents

### ❖ Sensibilisation des élus

Le Comité 21 est intervenu à 2 reprises afin de sensibiliser les élus à la transition écologique : une 1<sup>ère</sup> fois au printemps 2021 (1,5 jour d'intervention) et une 2<sup>nde</sup> fois en novembre 2021 (0,5 jour d'intervention auprès des nouveaux élus)

## ❖ Sensibilisation des agents

L'intranet de la collectivité héberge une rubrique dédiée au développement durable, qui permet à l'ensemble des agents de la collectivité de consulter :

- les productions de la délégation au développement durable (Agenda 21, bilan des émissions de gaz à effet de serre, rapport développement durable, rapport sur l'égalité entre femmes et hommes, ...),
- les « **Agenda 21 news** », lettres numériques d'information de l'Agenda 21 :
  - 6 bulletins en 2018, 7 en 2019 et 2020, 6 en 2021,
  - 2 parties dans chaque bulletin : un focus sur un projet de l'Agenda 21 et des articles d'actualité sur les 8 défis de l'Agenda 21.
- une « **DDThèque** », environ 500 ressources numériques en lien avec le développement durable. Les thématiques abordées sont :
  - achat public - consommation - déchets - économie circulaire,
  - alimentation - agriculture - restauration collective,
  - climat - énergie,
  - culture - éducation populaire,
  - développement durable / soutenable,
  - économie - emploi,
  - éducation,
  - égalité entre les femmes et les hommes,
  - environnement,
  - finance durable et financements alternatifs (ménages, public, privé),
  - gouvernance,
  - habitat – logement – mobilité – transport,
  - gouvernance (au regard des principes du développement durable),
  - numérique,
  - qualité de vie au travail,
  - santé,
  - solidarités humaines – développement social – travail social,
  - territoires.

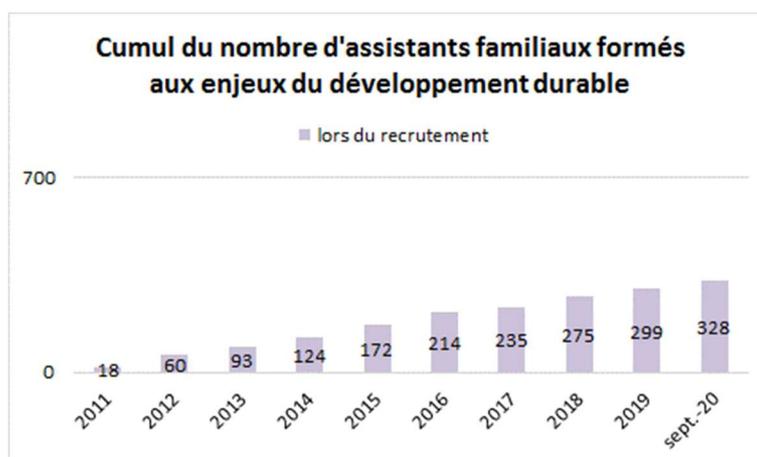
## ❖ Sensibilisation des professionnels en lien avec les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sont accueillis en court séjour à l'Établissement Départemental de l'Enfance et de la Famille avant de rejoindre une famille d'accueil au domicile d'un assistant familial ou une Maison d'Enfant à Caractère Social.

L'Agenda 21 a permis l'émergence d'un dispositif de sensibilisation des assistants familiaux (→ action inscrite à l'Agenda 21 / Def01).

En effet, le Département emploie environ 650 assistants familiaux qui accueillent 1 400 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Les assistants familiaux exercent leur métier à domicile. La plupart de ces agents a une idée plutôt floue, voire imprécise, de ce qu'est le développement durable. En leur permettant d'accéder à une meilleure compréhension de ces enjeux, c'est l'ensemble des enfants accueillis qui peut en bénéficier.

- **Une sensibilisation systématique aux enjeux du développement durable** lors du recrutement



Près de 350 assistants familiaux en formation initiale ont été informés de novembre 2011 à septembre 2021 sur le concept de développement durable, les actions de l'Agenda 21 de la collectivité et les bons gestes à la maison autour de 3 fonctions : logement, consommation et santé.

- **Une sensibilisation à la santé**

Les assistants familiaux du Saint-Quentinois sont désormais invités à la journée « Santé et développement durable » organisée par l'UTAS (cf. 3.1.2 ④ pour plus d'information).

## 1.4 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

*ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent  
(nouvelle terminologie de cette finalité apportée par la loi du 8 août 2016 pour la  
reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages)*

### 1.4.1 Préserver la biodiversité du territoire

#### Contexte / Enjeux

➤ **Dans le monde**

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



**ODD 15**

*Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité*

- 1992 : adoption de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB) à Rio
- 2010 : année internationale de la Biodiversité
- Mai 2019 : rapport de l'Intergovernmental science-policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) sur l'état [alarmant] de la biodiversité mondiale
- Septembre 2021 : sommet de l'UICN (Union Internationale pour la conservation de la Nature)
- Octobre 2021 : 1<sup>ère</sup> partie de la 15<sup>ème</sup> COP de la Convention pour la diversité biologique (CDB) adoptée à Rio en 1992

## ➤ En France

- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 (2019)



*Priorité 2.3 : Accélérer la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*

- Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020
- Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages adoptée le 8 août 2016
- Plan biodiversité présenté en juillet 2018

## ➤ Dans l'Aisne

- Adoption du schéma départemental ENS en 2009
- Indicateurs territoriaux

Evolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs



Ex-Picardie : + 10,6 % d'oiseaux communs entre 2011 et 2009

Part des espaces artificialisés



Aisne : 6,0 % > France : 5,1 %

## ❖ Les espaces naturels sensibles

(➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Datedd01)

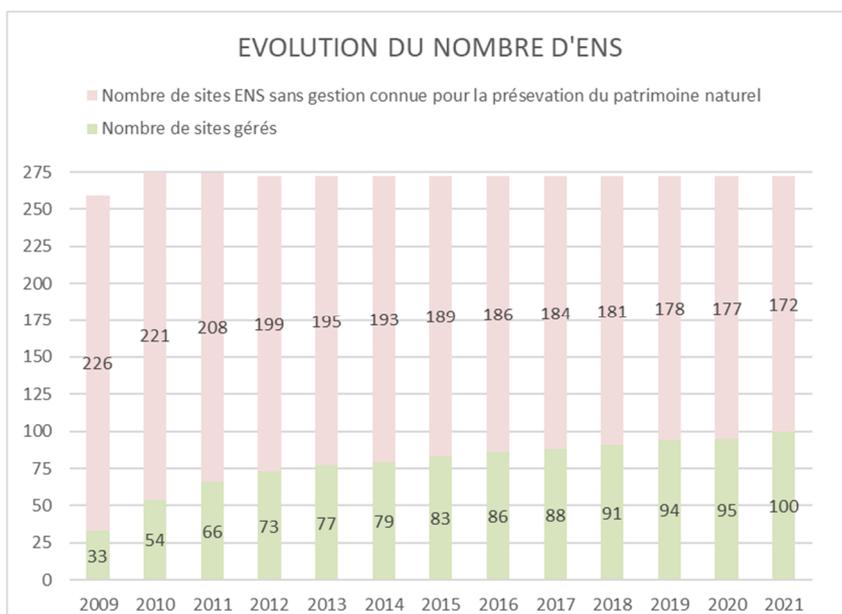
Depuis la décentralisation, l'Etat a donné la possibilité aux Départements d'intervenir pour lutter contre la disparition du patrimoine naturel au travers de la compétence « Espace Naturel Sensible » (ENS). Cette politique a pour objectif de sauvegarder des espaces

considérés comme atypiques et menacés, ce qui contribue fortement à maintenir un cadre de vie de qualité et attractif.

Depuis 2009, la politique ENS est mise en œuvre via l'adoption du **schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Aisne**. Ce document cadre la démarche et fixe des objectifs à atteindre par des actions et des partenariats avec les acteurs locaux.

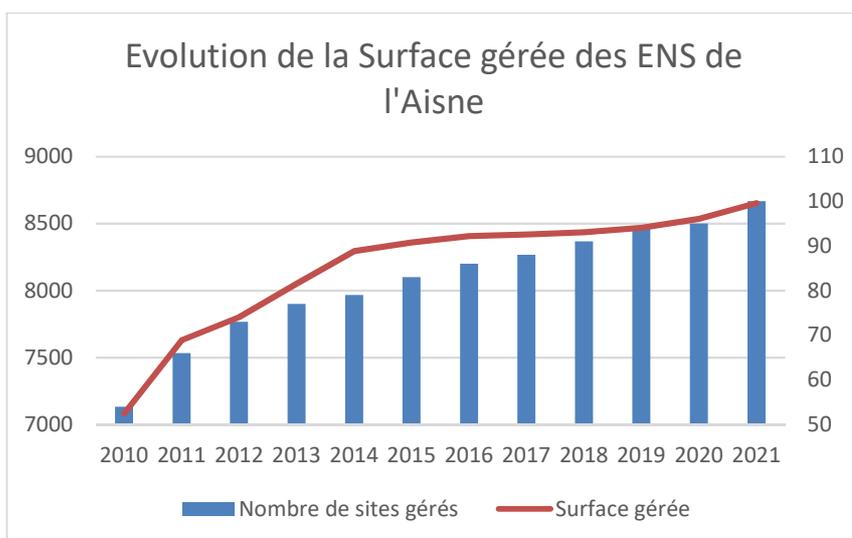
Le but principal consiste en une gestion respectueuse du maintien des milieux naturels soit mise en œuvre au sein d'espaces identifiés, grâce aux actions de connaissance permanente de notre territoire.

Ainsi, un **réseau d'ENS a été constitué**. Il a été choisi de s'appuyer essentiellement sur un réseau de partenaires pour leur gestion. Le Conseil départemental le soutient grâce aux ressources issues du produit de la Taxe d'Aménagement que la loi a défini comme étant sa première destination.



Le chiffre symbolique des 100 Espaces Naturels Sensibles, dont la préservation du patrimoine naturel est prise en compte, a été dépassé en 2021.

Cela correspond à **plus de 37 % des 272 ENS recensés**.



La progression de la surface s'accroît, comme pour le nombre de sites, avec plus de 8 650 hectares concernés.

Le Département poursuit son soutien au dynamisme des **observatoires de la faune et de la flore**, ce qui permet d'enrichir les bases de données, de mieux connaître le territoire axonais pour le mettre en valeur.

Enfin, la politique menée se préoccupe également de la **préservation des espèces menacées** ; le Département participe ainsi à diverses actions pour améliorer la connaissance ou la préservation d'espèces exceptionnelles présentes dans l'Aisne.

393 500 € ont été votés au budget prévisionnel en 2021 pour financer des actions correspondant à la mise en œuvre de la politique Espaces Naturels Sensibles, provenant de la Taxe d'Aménagement.

## ❖ La prise en compte du patrimoine naturel dans les politiques départementales

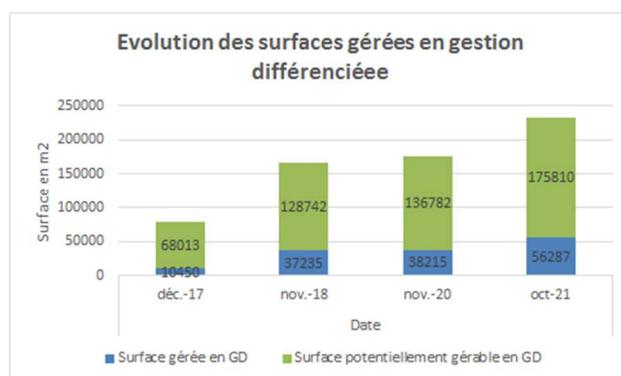
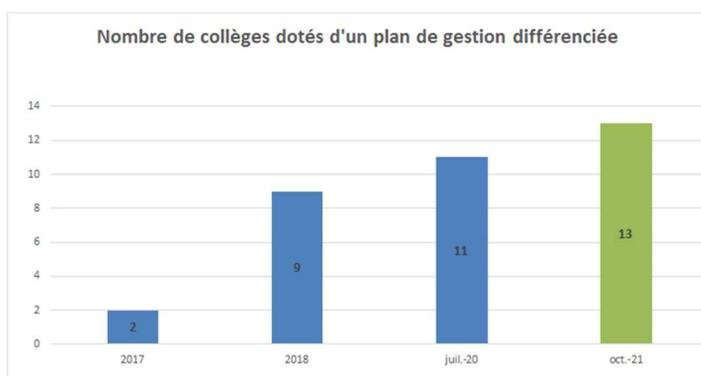
### ➤ Dans les collèges : de l'entretien à la gestion différenciée des espaces verts

Depuis janvier 2017, le domaine des espaces verts a connu un changement notable. En effet, la loi Labbé de 2014 interdit, sauf dans certaines conditions, l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques et les particuliers. Ainsi, les collectivités territoriales doivent désormais avoir recours à de nouvelles pratiques pour entretenir leurs espaces verts, en cohérence avec les moyens humains, matériels et techniques qui leur sont alloués.

Le Département de l'Aisne a adapté ses méthodes de gestion pour le respect de la réglementation **dans la gestion de ses espaces verts qui évolue grâce au concept dit de gestion différenciée.**

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Datedd06)

Depuis 2017, le Département a d'abord mis en place, sur 13 **collèges volontaires**, un plan de gestion des espaces afin d'optimiser les actions et de pérenniser leurs démarches dans le temps (fauchage raisonnée, désherbage à la brosse nylon, aménagement d'une mare pédagogique, mise en œuvre d'un potager, ...), puis le dispositif a été proposé à d'autres collèges.



Les évaluations des premiers plans de gestion sont en cours.

Plus de 30 % des surfaces potentiellement gérables en gestion différenciée le sont effectivement.

Pour valoriser la démarche et sensibiliser d'autres établissements, un film a été réalisé en 2017 et peut être diffusé ou visionné sur [aisne.com](http://aisne.com).

Un **vade-mecum de mise en place de la gestion différenciée** est en cours de mise à jour et pourra être présenté début 2022.

## ➤ Sur les bords de route : fauchage raisonné et gestion différenciée

Les bords de route peuvent constituer de réels corridors écologiques, aussi il convient de minimiser les effets de coupure générés par les infrastructures routières en termes de continuité écologique, tout en conciliant les enjeux routiers (sécurité des usagers et des agents, coûts...).

Une politique de **fauchage dite raisonné** est mise en œuvre depuis 2009 sur l'ensemble du réseau ; il s'agit de faucher à une hauteur plus élevée et plus tardivement, afin de permettre la reproduction des espèces vivant sur ces milieux.

En complément de cette mesure, le Département met en place la gestion différenciée pour des bords de route présentant une **biodiversité exceptionnelle**. **10 sites** sont concernés. Un bilan sera organisé d'ici la campagne de fauchage 2022 dans le but d'évaluer les effets réels des pratiques mises en œuvre et de les ajuster si nécessaire.  
(➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Dvd 02).

Par ailleurs, les espèces floristiques à enjeu patrimonial, lors des travaux de curage et de dérasement, en plus de celles des bords de route en gestion différenciée, sont progressivement prises en compte depuis 2020.

Quant aux **espèces protégées**, un diagnostic annuel est réalisé sur les ouvrages d'art sujets à travaux, par Picardie Nature, également présent dans le suivi des chantiers.

Enfin, la Direction de la Voirie Départementale poursuit ses objectifs de réduction des surfaces traitées par des **produits phytosanitaires**. Le nombre d'hectares traités est devenu marginal, voire nul. Un suivi précis des activités de désherbage a été intégré à un logiciel interne de façon à être en mesure de préciser les actions dérogatoires à la loi de transition énergétique qui pourraient, le cas échéant, être mises en œuvre.

## 1.4.2 Préserver les ressources et maîtriser les pollutions du territoire

### Enjeux

#### ➤ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



*ODD 6  
Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable*



## ODD 12

Etablir des modes de consommation et de production durables

12.2 Ressources naturelles

12.4 Gestion des produits chimiques, réduction des rejets

### ➤ En France

- 2018 : validation du **XI<sup>ème</sup> programme 2019-2024** des Agences de l'Eau. Ce programme constitue la **déclinaison opérationnelle de la stratégie d'adaptation au changement climatique**. Il s'agit notamment d'encourager les projets d'économies d'eau, la gestion des eaux de pluie à la source, la restauration des zones humides, le rétablissement de zones d'expansion des crues, en privilégiant les solutions « sans regret » et en évitant la maladaptation (les solutions qui peuvent *in fine* conduire à aggraver la vulnérabilité au changement climatique).

## ① Préservation de la ressource en eau

### ❖ Assistance technique

Le Département assure une **assistance technique** dans le domaine de l'eau auprès des collectivités rurales qui ne bénéficient pas de moyens suffisants. Cette assistance, qui n'intervient que pour une partie des collectivités dites éligibles sur la base de critères de population et de potentiel financier, se structure autour de 3 volets :

#### ➤ La réalisation de procédures de protection des captages en eau potable

La protection de la ressource en eau passe par la réalisation de procédures de protection des captages en eau potable que le Département conduit actuellement pour 20 d'entre eux, parmi quelques 200 captages dont la procédure a été suivie depuis le lancement de l'action en 1995.

#### ➤ Le bon fonctionnement des stations de traitement des eaux usées

**Quelques 67 des 139 stations de traitement des eaux usées axonaises sont éligibles au dispositif en 2021 ; 88 % d'entre-elles sont sous conventionnement avec le Département et bénéficient ainsi de prestations réalisées par le Service d'Assistance Technique à l'Exploitation et au Suivi des Eaux (SATESE)** dont les missions sont les suivantes :

- apporter une assistance technique aux maîtres d'ouvrage,
- vérifier le fonctionnement des systèmes d'assainissement,
- formuler des préconisations pour améliorer le fonctionnement des installations et, par conséquent, les rendements épuratoires,
- apporter des conseils aux maîtres d'ouvrage lors d'études (diagnostic de réseau, extension et/ou rénovation de station d'épuration, valorisation agricole des boues, ...).

Concernant l'assistance technique départementale, les conditions d'éligibilité et les champs d'intervention de l'assistance technique départementale (ATD) ont évolué suite à la parution au Journal Officiel du décret n°0138 du 16 juin 2019. La conséquence directe de **l'augmentation du seuil d'éligibilité** (passage de 15 000 habitants à 40 000 habitants) est de mettre à disposition une assistance technique départementale pour 5 nouveaux EPCI (Communautés de Communes des Trois Rivières, de la Thiérache Sambre et Oise, du Val de l'Aisne, de la Thiérache du Centre et Retz-en-Valois). En 2021, le Département

a ainsi conventionné avec la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre. Le nombre de visites bilan 24h est passé de 84 en 2020 à 88 en 2021.

Parallèlement, le Département **développe ses modalités d'accompagnement auprès des collectivités en termes d'assistance technique**, en renforçant sa présence auprès des collectivités éligibles et en élargissant la gamme des prestations rendues (assistance à la rédaction de manuels d'auto surveillance, de cahiers de vie, de scénarios SANDRE station et réseaux, bilans annuels...).

Enfin, en 2019, le Département a été **coordonnateur d'un groupement de commandes** afin de permettre à 5 EPCI de réaliser un **diagnostic du système d'assainissement** sur leurs agglomérations d'assainissement, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, et de porter également un lot pour réaliser ce diagnostic au sein de 28 établissements scolaires. L'objectif de ce diagnostic est d'avoir une connaissance du patrimoine d'assainissement et de disposer d'une projection des travaux à envisager pour préserver le milieu naturel. Les prestations ont débuté dès la fin du confinement (mai 2020) et sont toujours en cours. Il faut en effet compter en moyenne 2 ans pour la réalisation d'une étude diagnostique.

En 2021, l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement représente une dépense prévisionnelle de 423 458 € pour des recettes attendues à hauteur de 227 295 €. A noter que, depuis 2019, les Agences de l'eau qui cofinancent majoritairement le service ont changé leurs modalités d'aide avec pour conséquence un reste à charge pour le Département plus important par rapport aux années précédentes.

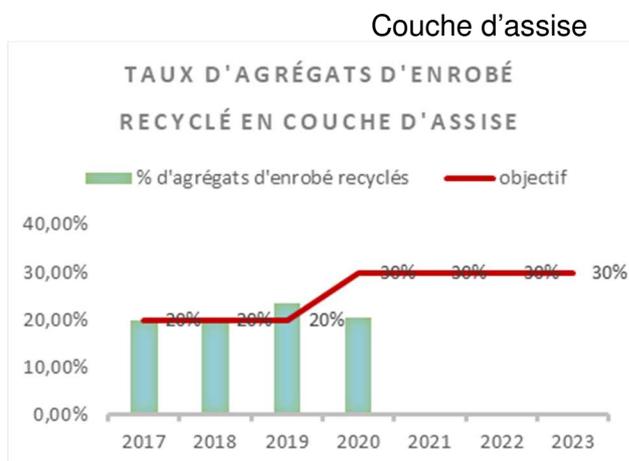
### ➤ **La restauration et l'entretien des milieux aquatiques**

Cette assistance technique a été déléguée à l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (USAGMA) et porte sur une aide à la définition d'actions de protection et de restauration de zones humides, et d'opérations d'entretien de cours d'eau. Depuis 2017, aucune collectivité n'a sollicité cette assistance.

## ② Gestion rationnelle des ressources naturelles

Lors de nouveaux **aménagement routiers** qu'il conçoit et construit, le Département est particulièrement attentif à en limiter l'impact du point de vue des ressources naturelles.

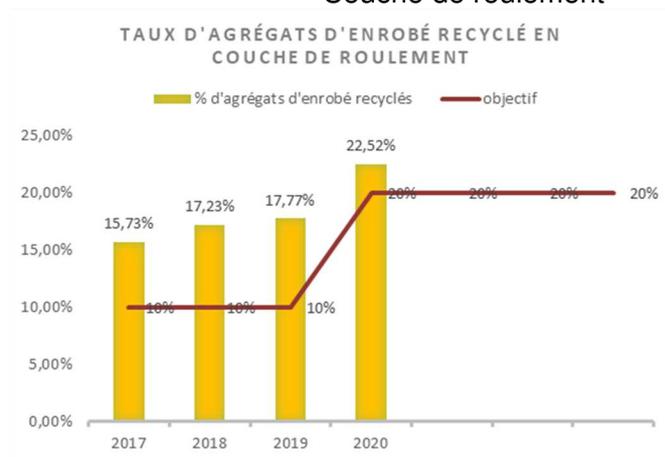
Une analyse de l'ensemble des marchés met en évidence l'utilisation d'agrégats d'enrobés à un taux égal ou supérieur à ceux fixés réglementairement.



L'objectif d'utilisation de recyclé en couche d'assise a été atteint de 2017 à 2019 (20% réglementaire), mais pas en 2020 (30% réglementaire)

Ce décalage est lié à l'inertie qui existe entre la mise en place des nouveaux seuils réglementaires et leur intégration et application dans le cadre des nouveaux marchés de travaux.

## Couche de roulement



L'objectif d'utilisation de recyclé en couche de roulement a été atteint de 2017 à 2019 (10% réglementaire) puis en 2020 (relèvement du seuil réglementaire à 20%)

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Dvd04).

## 1.4.3 Contribuer à de bonnes pratiques agricoles en matière de fertilisation

La fertilisation est le processus consistant à apporter à un milieu de culture, tel que le sol, les éléments minéraux nécessaires à la croissance et au développement de la plante. La fertilisation est indispensable pour compenser les exportations d'éléments fertilisants dans les produits agricoles afin de maintenir ou améliorer les rendements. Mais une fertilisation excessive ou non raisonnée peut entraîner une pollution des eaux de surface, voire des nappes phréatiques et de l'air.

### ➤ Analyses et conseil

Le **Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche** (LDAR) contribue au développement de la fertilisation raisonnée qui, outre son bénéfice environnemental, présente un intérêt économique pour l'exploitant agricole :

- les analyses de terre permettent de caractériser les sols en matière d'éléments nutritifs et d'adapter en conséquence la fertilisation,
- des prestations de conseil sont dispensées à partir de l'outil d'aide à la décision AzoFert®, marque déposée développée en partenariat avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et l'Institut Technique de la Betterave (ITB). Ce modèle informatique dynamique intègre notamment une base de données météorologique. Cette prestation est délivrée auprès d'agriculteurs et de groupes agro-industriels d'un grand quart nord-est de la France. On relève que l'outil AzoFert® fait partie des outils labellisés par le COMIFER au niveau national (Label Prev'N COMIFER). La labellisation a été obtenue par le LDAR en mars 2019 pour l'ensemble des régions métropolitaines impliquées dans cette démarche.

## ➤ Recherche et création d'outils

Le Département Innovation et Transfert du LDAR participe à la **recherche, à la création et à l'amélioration d'outils dans le domaine agronomique**. Ainsi, le LDAR, soucieux d'apporter de nouveaux services à ses clients, poursuit son développement en la matière, notamment avec le projet OPERA (Outil de Positionnement et d'Estimation du Reliquat d'Azote couplé au logiciel AzoFert®).

Ce projet a pour objet de **perfectionner le modèle de simulation de l'évolution des quantités d'azote minéral dans le sol** à l'automne jusqu'en sortie d'hiver, modèle « Reliquat Virtuel », pour développer un/des outil(s) opérationnel(s) qui complètera(ront) l'outil de calcul de dose de fertilisation minérale azotée Azofert®, en proposant :

- en anticipation, une aide aux choix des parcelles devant prioritairement faire l'objet d'une mesure du reliquat sortie hiver (RSH),
- en période habituelle de mesure des reliquats : proposition de reliquats simulés, établis à partir des informations nécessaires,
- en post mesure de reliquat ou post simulation : réajustement du niveau de reliquat en fonction du climat observé depuis la date de mesure ou de première simulation, et ajustement de la dose à apporter,
- d'autres applications complémentaires au conseil à la parcelle.

L'année 2021 a été consacrée à l'amélioration du modèle. Ces travaux ne sont pas complètement achevés. L'année 2022 permettra de les compléter et sera ensuite consacrée au développement informatique de l'outil.

Ce projet bénéficie d'un financement européen (FEADER).

En 2021, le LDAR a aussi participé au **projet** « enjeux agroenvironnementaux et synergies de valorisation à l'échelle du territoire du sud de l'Aisne des parcours arborés de grandes dimensions pour l'élevage de poules pondeuses biologiques et de plein-air » qui est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

Ce projet a pour objectif **d'étudier les impacts environnementaux de l'élevage de poules en plein air**. Le LDAR est particulièrement impliqué dans la quantification des risques de perte d'éléments fertilisants vers les milieux naturels.

On note également le rôle du LDAR dans **l'homologation de matières fertilisantes variées** (engrais ou sous-produits issus de process industriels).

## ➤ Expertise

Enfin, le LDAR dispose d'un rôle **d'expert reconnu de par sa présence dans plusieurs instances et/ou projets nationaux et régionaux** :

- AFNOR (Association Française de NORmalisation) : participation aux commissions « Dénominations, Spécifications, Marquage » et « Méthode d'essais » du BN-Ferti ainsi qu'à la commission « TERRE » de l'AFNOR/ENV.
- COMIFER (Comité français pour l'étude et le développement de la fertilisation raisonnée) : participation à tous les groupes de travail et animation du groupe de travail relatif aux produits résiduels organiques,
- RMT (Réseau Mixte Technologique) BOUCLAGE – Recyclage, Fertilisation et Impacts environnementaux : co-animation d'un axe « Mutualisation de données, références, modèles et outils,
- RNEST (Réseau National d'Expertise Scientifique et Technique) sur les sols,
- GREN (Groupes Régionaux d'Expertise Nitrates).

# 1.5 Lutte contre le changement climatique

## Contexte / Enjeux

*Les **gaz à effet de serre** (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface de la terre, et contribuent à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique. Les principaux GES sont le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et des gaz industriels (chlorofluorocarbones CFC...).*

### ➤ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



#### ODD 7

*Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable*

*7.2 Énergie renouvelable – 7.3 Efficacité énergétique*



#### ODD 13

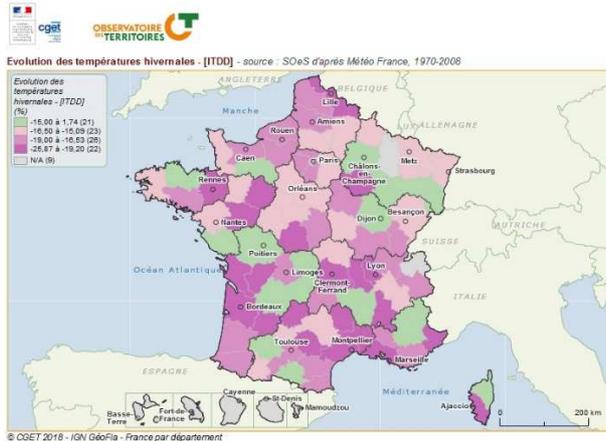
*Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*

- Rapports du Groupement des Experts Indépendants sur le Climat (GIEC)
  - rapports d'évaluation réguliers (1990 – 1995 -2001 – 2007 – 2014 – 2021/2022),
  - rapports méthodologiques (notamment sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre),
  - rapports spéciaux : « Conséquences d'un réchauffement planétaire à + 1,5°C » (octobre 2018) – « Climat et terres » (août 2019) – « Climat, océans et cryosphère » (septembre 2019)
- Négociations internationales
  - convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (1992),
  - accord de Paris (2015).

### ➤ En France

- Loi relative à la Transition énergétique pour une croissance verte (août 2015),
- Plan Climat (juillet 2017),
- 2<sup>nd</sup> Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) (décembre 2018),
- 1<sup>er</sup> rapport du Haut Conseil pour le Climat (juin 2019),
- Loi relative à l'énergie et au climat (novembre 2019),
- Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) (avril 2020),
- Loi « Climat et résilience » (août 2021).

## ➤ Dans l'Aisne



Evolution tendancielle entre 1970 et 2008 du nombre annuel de degrés jours unifiés inférieurs à 17°C (période d'octobre à mai), par stations départementales

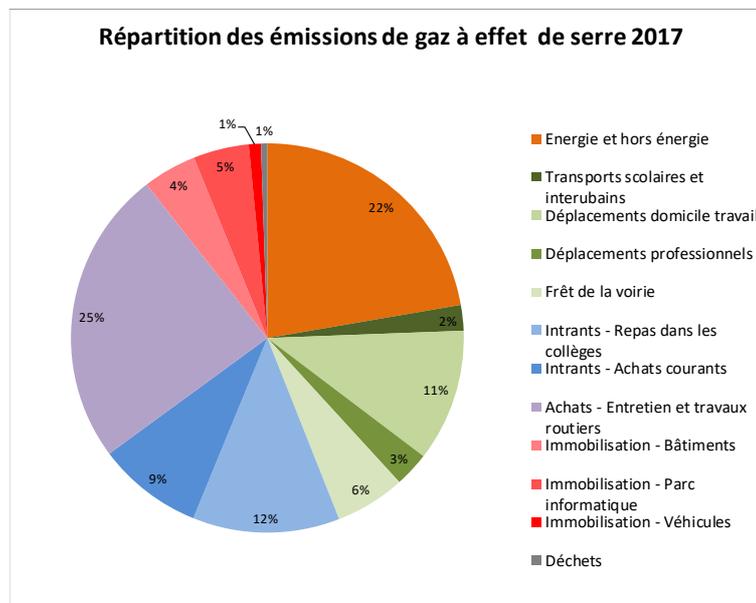
## 1.5.1 Mesures d'atténuation

On dit qu'une activité contribue à l'atténuation du changement climatique si elle contribue à la stabilisation des concentrations de Gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. D'après l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), il s'agit d'activités permettant :

- de réduire ou limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- la protection et l'amélioration des puits et réservoirs des GES (ex. forêts et sols).

### ① Concernant la collectivité

#### ❖ Du bilan des émissions de gaz à effet de serre...



La collectivité a réalisé son 4<sup>ème</sup> BEGES (Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre), le 1<sup>er</sup> ayant été réalisé au titre de l'année 2006 (de façon volontaire), le 2<sup>nd</sup> au titre de l'année 2011 et le 3<sup>ème</sup> au titre de l'année 2014.

La collecte des données relatives au titre de 2020 a été réalisée en 2021 et les travaux relatifs au BEGES 2020 vont démarrer en janvier 2022.

Ces bilans portent sur le patrimoine et les compétences.

Au titre de l'année 2017, les émissions de gaz à effet de serre du Conseil départemental sont estimées à **36 500 tonnes équivalent CO2**.

L'**énergie** engendre **22 %** des émissions, soit 8 100 tonnes qui correspondent aux besoins d'éclairage et de chauffage par source d'énergie :

- combustibles fossiles (gaz, fioul) (18 % des émissions),
- électricité (4 % des émissions),
- gaz de climatisation (0,10 % des émissions).

Les **déplacements des personnes** engendrent **16 %** des émissions, soit 5 800 tonnes qui correspondent aux :

- déplacements des élus et des agents (dont les assistants familiaux) ; les déplacements comptabilisés sont les déplacements professionnels (3 % des émissions) et domicile-travail (11 % des émissions),
- déplacements scolaires des élèves en situation de handicap (2 % des émissions).

Les **intrants** pèsent pour **45 %** des émissions, soit 16 600 tonnes qui correspondent aux :

- activités de la voirie (travaux et entretien, hors fret) (25 % des émissions),
- denrées alimentaires des 2 millions de repas servis annuellement dans les collèges (12 % des émissions),
- achats de fournitures, services et travaux courants (9 % des émissions).

Les **immobilisations** engendrent **10 %** des émissions, soit près de 3 700 tonnes qui correspondent à l' « amortissement carbone » :

- du parc informatique (4,5 % des émissions),
- du parc de bâtiments (4,5 % des émissions),
- du parc de véhicules (1 % des émissions).

Le **fret** engendre **6 %** des émissions, soit 2 100 tonnes qui correspondent au carburant utilisé par la voirie pour ses activités (fauchage, viabilité hivernale, ...).

Le traitement des déchets génèrent 0,5 % des émissions, soit 200 tonnes.

Il a été constaté, à périmètre constant (c'est-à-dire hors transports collectifs), une **diminution de 5 % des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2014/2017**.

## ❖ ... à un plan d'actions

Les efforts de la collectivité vont se poursuivre avec une double préoccupation : économies financières et lutte contre le changement climatique. Le Conseil départemental vise un **objectif de réduction de ses émissions de 3,2 %** au titre du prochain BEGES.

Le plan d'actions associé s'appuie sur l'Agenda 21 :

- s'agissant des bâtiments : réduction des consommations de fluides, sensibilisation des usagers (cf. 1.3.3 ③),
- s'agissant des achats (intrants et immobilisations) : circuits courts pour la restauration dans les collèges, augmentation des repas à dominante végétale, réduction des consommations de papier, généralisation de l'usage des imprimantes collectives,
- s'agissant des déplacements des personnes : télétravail, visio-conférence et flotte de véhicules alternatifs pour les agents, optimisation de l'organisation des transports scolaires pour les élèves handicapés,
- s'agissant des déchets : mise en œuvre du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, accroissement du recyclage des déchets administratifs.

## ② Concernant le territoire

### ❖ Encourager la diversification des sources d'énergie

#### ➤ Méthanisation

La **méthanisation agricole** est à la fois porteuse de développement sur le territoire et contributive à la transition énergétique, via le déploiement des énergies renouvelables.

Depuis 2019, le Département est signataire de la charte de concertation et de dialogue autour des projets de méthanisation. Cette charte est à l'initiative de la Région et de l'ADEME, elle vise à une meilleure concertation pour une meilleure acceptabilité locale des projets de méthanisation agricole, dès lors que le projet répond aux attentes de la réglementation et des financeurs.

Le LDAR accompagne la filière méthanisation locale par son expertise et ses capacités analytiques.

## 1.5.2 Mesures d'adaptation

*Une action contribue à l'adaptation au changement climatique dès lors qu'elle permet de limiter les impacts négatifs du changement climatique (tempêtes, inondations, sécheresse, ...) et d'en maximiser les effets bénéfiques.*

*Autant les politiques d'atténuation présentent des effets immédiats dès lors qu'elles sont mises en œuvre, autant les politiques d'adaptation sont des politiques dont les résultats sont visibles sur les court, moyen et long termes. Il n'existe pas d'unité de mesure universelle pour en évaluer les résultats. Elles nécessitent d'être anticipées et planifiées dès aujourd'hui, en ciblant en priorité les secteurs et les activités qui sont ou seront les plus exposés aux aléas climatiques actuels et futurs.*

*Comme dans le cadre de l'atténuation, l'adaptation peut s'appuyer sur le fonctionnement des milieux naturels ou sur des solutions techniques ou technologiques. Les écosystèmes fournissent des services écologiques qui peuvent aider les sociétés humaines à se protéger face aux conséquences climatiques (forêts de montagne permettant de lutter contre les glissements de terrain, zones humides jouant un rôle tampon face aux épisodes de crue ou de sécheresse, espaces verts permettant de réduire les îlots de chaleur en ville, ...).*

### ❖ Ressource en eau et changement climatique

Lors de l'Assemblée départementale du 24 septembre 2018, le Département s'est engagé à signer la charte d'engagement « eau et changement climatique » sur les bassins ArtoisPicardie et Seine-Normandie dans la limite de ses compétences.

Depuis les années 2000, afin de prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues, le Département a établi un partenariat avec la mission Erosion de la Chambre d'Agriculture afin de lutter contre l'érosion des sols.

# 2.

**La collectivité  
exemplaire  
et responsable**

L'engagement de la collectivité en matière de développement durable concerne également son fonctionnement interne :

- la gestion des **ressources humaines**,
- le pilotage des **finances**,
- l'**achat public**,
- la gestion du **patrimoine** de la collectivité.

## 2.1 Les engagements du développement durable dans la gestion des RESSOURCES HUMAINES

### Contexte / Enjeux

#### ➤ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



#### ODD 8

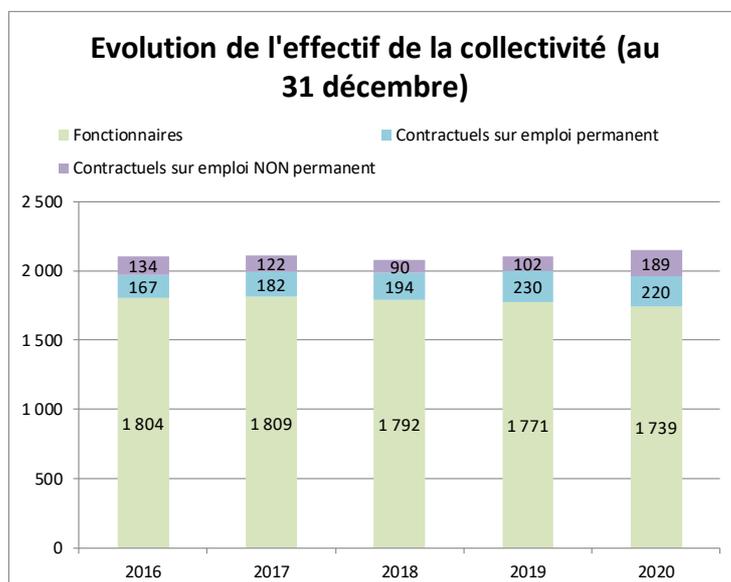
*Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*

*8.5 Plein emploi productif, travail décent  
8.8 Sécurité des travailleurs*

#### ➤ En France

- Loi de transformation de la fonction publique (2019)

#### ➤ Au Conseil départemental de l'Aisne



Un changement méthodologique réglementaire est intervenu en 2020 dans la comptabilisation des effectifs.

**Effectif de la collectivité** au 31 décembre 2020 : **2 146** agents. Augmentation des agents contractuels : 80 postes créés dans les collèges (conséquence du covid)

Le Département emploie également 645 assistants familiaux exerçant à domicile.

## ① Concilier performance des services et épanouissement professionnel des agents

### ❖ De la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et Compétences (GPEEC)...

La définition de la stratégie en matière de gestion prospective des ressources humaines a été initiée dès 2011 dans le cadre d'une démarche intitulée « Orientations RH ».

Des outils ont été développés au fil des années pour mettre en oeuvre cette GPEEC :

- **Entretien professionnel**

Mis en place en 2015 au sein des services départementaux, **remplaçant ainsi la notation**, l'entretien annuel concerne l'ensemble des agents recrutés sur emploi permanent (fonctionnaires et contractuels), aux stagiaires sur poste et, depuis 2019, aux assistants familiaux. Il est réalisé tous les ans. Il permet de faire le point sur les compétences des agents, les souhaits d'évolution professionnelle, de mobilité et de formation. Il sert de document support dans le cadre des opérations annuelles d'avancements de grades et de promotions internes.

- **Référentiel des fiches de postes**

La base de données qui servira à stocker les fiches de poste et à les réactualiser est en cours d'élaboration. Les fiches de poste, dernière version ont été demandées aux Directions et Services. Cette action se poursuit.

- **Référentiel de compétences**

Une CVthèque est active. Tous les CV reçus sont systématiquement scannés dans cette base de données et conservés 2 ans.

Dans le cadre d'un abonnement LinkedIn, un accès à tous les cv disponibles sur ce réseau, et une recherche du candidat « idéal » est possible.

Un accès aux CV déposés sur la plateforme Aisne actifs existe également.

- **Répertoire des métiers territoriaux** de la Fonction Publique Territoriale

Ce répertoire ainsi que les fiches prospectives métiers disponibles sur le site du Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT), sont utilisés au sein de la collectivité pour créer des fiches de poste et donner des indicateurs sur :

- les métiers à fort renouvellement d'effectifs,
- les métiers en tension sur le marché du travail,
- les métiers à forte évolution des compétences

- **Plan de formation annuel**

Etabli à l'issue des entretiens professionnels, il permet de :

- maintenir les compétences des agents sur leur poste, d'en développer de nouvelles, d'acquérir une expertise, voire, grâce à des plans individuels de formation, de les accompagner vers un nouvel emploi, dans un objectif de mobilité, d'évolution ou de reconversion,
- d'accompagner l'évolution des emplois au sein du Département : complexification des postes, recherche d'une plus grande polyvalence, renforcement d'expertise, disparition ou apparition de nouvelles compétences, évolutions réglementaires.

- **Rapport Social Unique (RSU)**

Le RSU (Rapport Social Unique) couplé à une base de données s'est substitué au REC (Rapport sur l'Etat de la Collectivité).

Ce document présente des données sur l'effectif, les titularisations, les avancements et les promotions, le budget, les journées de formation... Le rapport a été présenté au comité technique du 30 novembre 2021.

A noter qu'un prévisionnel des départs à la retraite est recensé chaque année, afin de pouvoir les anticiper.

## ❖ ... aux Lignes Directrices de Gestion

L'une des innovations de la **loi n°2019-828 du 6 août 2019** dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de Gestion des Ressources Humaines sont définies par le **décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019**.

### **L'élaboration des lignes directrices poursuit les objectifs suivants :**

- Développer un pilotage optimisé et partagé des ressources humaines, pour une action publique plus réactive et plus efficace,
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des Ressources Humaines (RH) de la collectivité,
- Favoriser la mobilité et accompagner l'évolution des missions et des métiers,
- Renforcer l'égalité professionnelle,
- Renouveler le dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective.

### **Les lignes directrices de gestion visent à :**

1- déterminer **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences)

2- fixer **des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**

3- favoriser, **en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

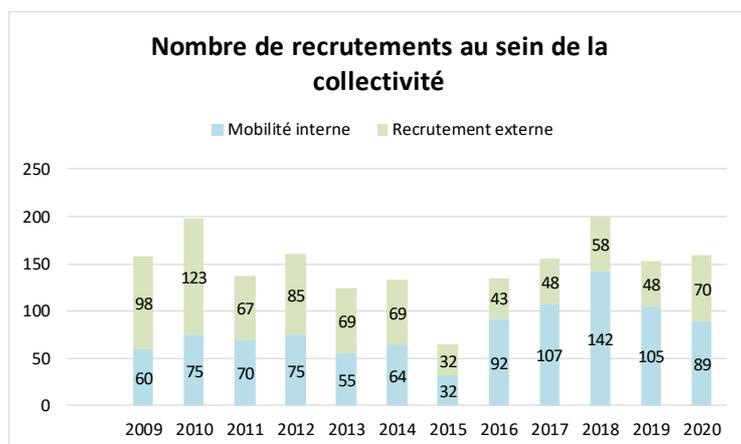
Les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels au sein du Conseil départemental de l'Aisne **2021-2025** ont reçu un avis favorable du Comité Technique et ont été approuvées par le conseil départemental en décembre 2020.

Le bilan 2021 aura lieu au premier trimestre 2022.

Les lignes directrices de gestion en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines **2022-2026**, ont reçu un avis favorable du Comité Technique.

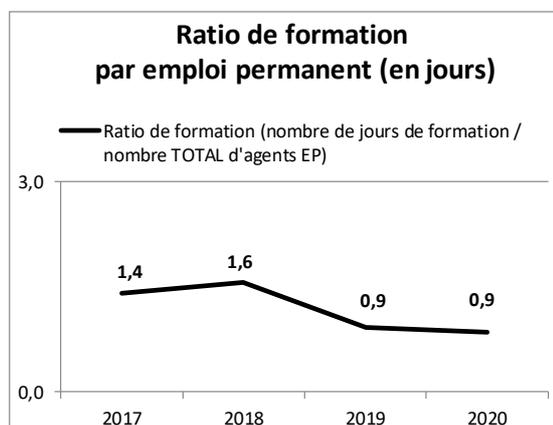
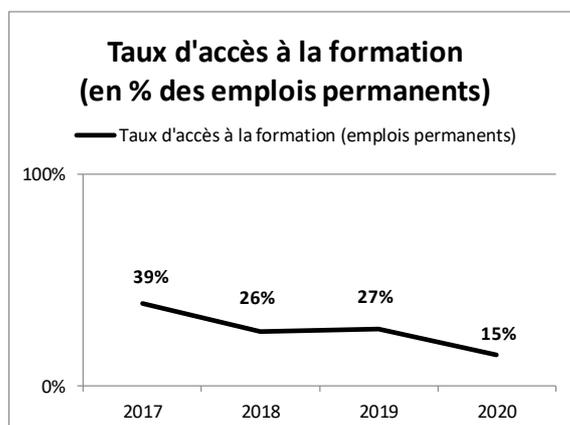
## ❖ Retour sur quelques dispositifs

### ➤ Recrutements



Depuis 2016, environ 70% des postes ouverts sont pourvus en interne contre moins de 50% auparavant.

### ➤ Développement des compétences



Sur l'année 2020, **294 agents** ont suivi des formations, ce qui représente près de **522 journées de formation** (hors assistants familiaux), pour un budget consacré à la formation de plus de 518 000 €.

## ② Etre attentif aux conditions et relations de travail des agents

### ❖ Qualité de Vie au Travail (QVT)

Un poste de référent.e « Qualité de vie au travail » a été créé au sein de la DRH fin 2019. Cet agent a pour mission principale le suivi des fiches agressions, le suivi qualitatif des aménagements de postes, la mise en place d'actions de prévention ...

(➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Drh05)

## ➤ Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Le Conseil départemental de l'Aisne s'est engagé en 2015 dans une **démarche de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)**.

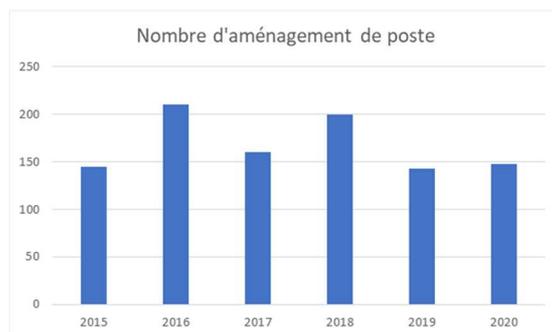
Une procédure de déclaration de l'agression et une note explicative sur le fonctionnement de la fiche ont été rédigées et diffusées en janvier 2018. 15 dossiers ont ainsi été gérés depuis 2018.

## ➤ Sécurité et santé des agents

La collectivité **poursuit les actions engagées en faveur de la préservation de la santé du personnel**. De nombreuses actions sont ainsi menées en continu par la Direction des Ressources Humaines et les directions opérationnelles pour garantir les meilleures conditions de sécurité et d'hygiène aux agents.

### • Aménagements de postes ou d'horaires

150 aménagements d'horaires ou de postes de travail suite à des préconisations du médecin du travail ont été effectués en 2020.



### • Sensibilisations - Formations

- des formations de prévention au **travail sur écrans** ont été dispensées,
- 1 064 agents ont été sensibilisés depuis 2011 aux risques de *l'alcool au travail* en déclinaison d'un protocole « tolérance zéro alcool »,
- 6 sessions de sensibilisation à la **prévention routière** ont été organisées (3 en 2019 et 3 fin 2021) pour les agents devant circuler régulièrement dans le cadre de leurs missions. D'autres sessions sont prévues en 2022.

Une **lettre d'information mensuelle** est diffusée depuis mai 2021 à l'ensemble des agents de la collectivité. Les thèmes jusqu'ici abordés ont porté sur : les masques en tissus, les chenilles, les piqûres de tiques et la maladie de Lyme, les habilitations électriques, les risques routiers...

### • Contrat collectif de prévoyance

Un contrat collectif de prévoyance (tarifs préférentiels, sans questionnaire médical et sans limite d'âge) bénéficiait à 219 agents fin 2020.

### • Gestion des suites de la crise sanitaire

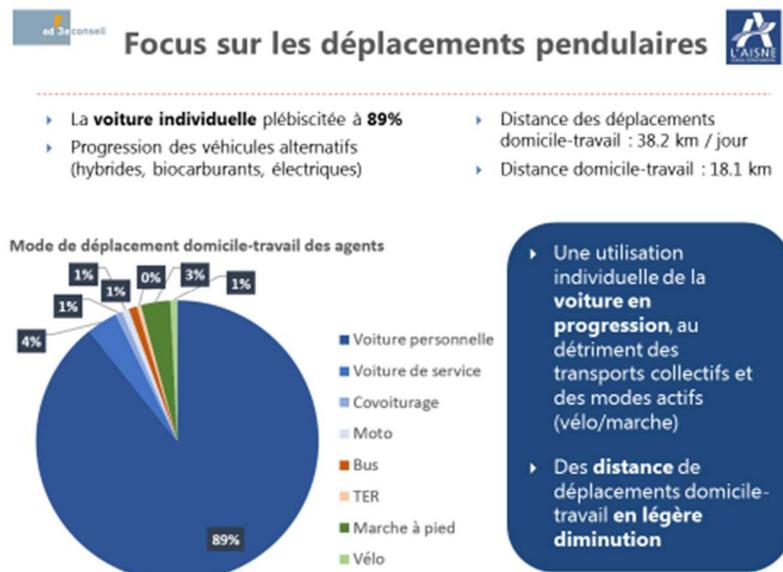
Les agents en difficultés face à la reprise en présentiel ont été ou sont encore accompagnés par les services de la DRH afin de faciliter leur retour sur site.

## ➤ Bien-être et épanouissement au travail

Une réflexion est en cours pour définir les actions pouvant être mises en place pour favoriser le bien-être au travail.

## ❖ La limitation des déplacements professionnels et domicile-travail

Dans le cadre de l'actualisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, une enquête a été réalisée en 2019 auprès des agents afin d'évaluer les émissions liées aux déplacements pendulaires.



La voiture reste le mode de déplacement pendulaire le plus utilisé : il représente 16 millions de km par an.

## ➤ Le télétravail

Dans le cadre du Plan de Déplacements des Agents (PDA), une expérimentation a été initiée en 2010 avec 10 télétravailleurs. Suite à l'évaluation jugée satisfaisante par les télétravailleurs et l'encadrement, il a été proposé de déployer le dispositif avec, dans un 1<sup>er</sup> temps, un objectif de 60 télétravailleurs (dans le cadre de l'Agenda 21 voté en 2011) puis, dans un 2<sup>nd</sup> temps (horizon 2020 dans le cadre du Plan Climat Energie), de 100 télétravailleurs.

Au 30 décembre 2020, 56 agents bénéficiaient du télétravail, dont 56 à domicile et 0 sur sites déconcentrés de la collectivité, soit une économie moyenne de 3 400 km par agent et par an.

**Au 1<sup>er</sup> décembre 2021, 372 agents bénéficiaient du télétravail.**

Les modalités de mise en œuvre du télétravail dans le cadre du décret n° 2016-151 du 16 février 2016 ainsi qu'un accord local sont en cours de négociation avec les organisations syndicales. Un premier groupe de travail s'est réuni en novembre 2021. Les négociations devraient se poursuivre en 2022.

(➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Drh01)



*Le télétravail lié à la crise sanitaire « covid » a été mis en place au sein de la collectivité de mars à juin 2020 (523 sessions ouvertes) puis de novembre 2020 à août 2021 (678 sessions ouvertes).*

On note également que la collectivité a pris en charge, en 2020, les **abonnements en transport collectif** de 13 agents pour leurs déplacements domicile-travail. Le nombre d'agents concernés est en net recul (32 en moyenne de 2012 à 2018). De plus, la collectivité a voté le dispositif de Forfait mobilité durable en mars 2021.

### ➤ **L'utilisation d'outils de réunions virtuelles**

(➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Di05)

La visioconférence à partir d'un ordinateur a démarré en octobre 2015 avec la formation des agents du secteur social mais l'usage en était alors très limité. L'ensemble des utilisateurs d'ordinateurs peuvent aujourd'hui pratiquer la visioconférence. Avec la crise sanitaire, les outils de visio-conférence ont connu un véritable essor.

En parallèle, la collectivité est engagée dans le développement des salles de visioconférence : 1 en 2018, 2 en 2019, 8 en 2021 et 23 à terme, grâce à un financement européen mobilisé dans le cadre du Plan de relance.

## ❖ **La communication interne**

Avec plus de 2 000 agents en poste, une communication régulière sur les actions conduites par la collectivité a été mise en place par le biais de différents outils (intranet, journal interne Oxygène).

Par ailleurs, plusieurs actions évènementielles sont mises en place afin de développer la cohésion (hormis 2020 et 2021 pour cause de crise sanitaire). On peut ainsi citer :

- les journées d'accueil des nouveaux arrivants ,
- la cérémonie de remise des médailles récompensant les agents ayant une ancienneté effective de 20, 30, 35 et 40 ans, couplée à la cérémonie des vœux,
- l'organisation d'une randonnée annuelle,
- l'organisation de l'Arbre de Noël pour les enfants des agents. En 2020, le spectacle a été annulé en raison du contexte sanitaire, mais la DRH a organisé la distribution d'un chèque Cadhoc d'une valeur de 20 euros et de cadeaux surprises à tous les enfants de 0 à 12 ans inclus, sur différents sites du Département. Il en a été de même en 2021.

La Direction des Ressources Humaines communique régulièrement sur la page d'accueil de l'intranet et par le biais des fiches de paye, afin d'informer les agents du Département sur leur carrière, les changements statutaires et juridiques, ...

Ces informations sont également transmises aux agents des collèges par l'intermédiaire de leurs gestionnaires et principaux, en alimentant régulièrement la plateforme collèges qui leur est destinée, ainsi que les adresses mails professionnelles de ces agents.

### ③ Appliquer le principe de solidarité aux ressources humaines

#### ❖ La lutte contre les discriminations

- **Egalité entre les femmes et les hommes**

Le thème de l'égalité professionnelle est par ailleurs développé dans le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

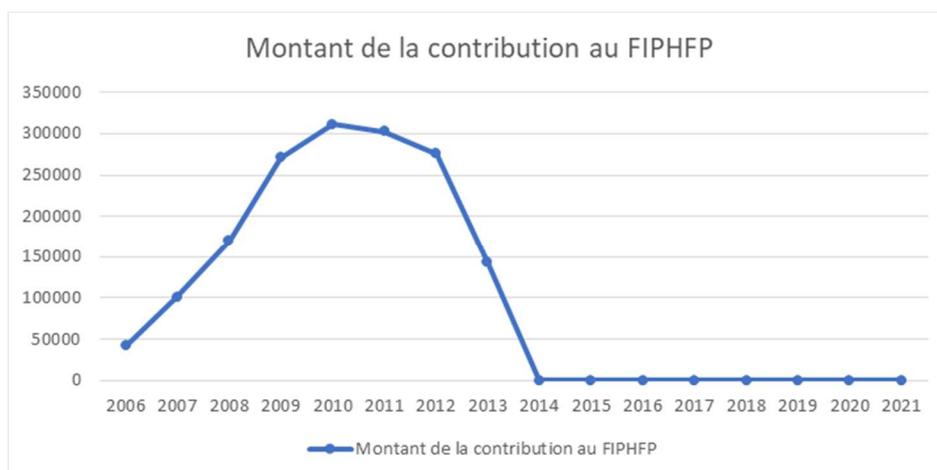
- **Inclusion des personnes en situation de handicap**

S'agissant du handicap, la loi de février 2005 a instauré l'obligation, pour tout employeur occupant au moins 20 salariés, d'employer des **personnes handicapées** dans une proportion de 6 % de l'effectif total.

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Drh04).



La collectivité a atteint, pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, le taux légal minimal de 6 %. La contribution au FIPHFP qui atteignait plus de 300 000 euros en 2010 est annulée.



Une référente handicap a été nommée en 2018 et est en charge du pilotage d'un plan d'actions qui comprend plusieurs volets :

- **Recrutement** : lors des procédures de recrutement, le Département ouvre l'accès aux postes vacants aux personnes en situation de handicap : 11 personnes possédant les compétences professionnelles ont ainsi été recrutées entre 2018 et 2020.
- **Maintien dans l'emploi et accompagnement des agents** : recrutement d'un conseiller mobilité (printemps 2021) et expérimentation de la procédure PPR (Période de Préparation au Reclassement).
- **Information, sensibilisation, communication** : il s'agit de faire évoluer les idées reçues autour du handicap dans le domaine professionnel.

Le Duo Day est une manifestation nationale qui s'inscrit dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Cette journée permet de mettre en relation un demandeur d'emploi en situation de handicap et un employeur (public ou privé). Le Département a participé pour la 1<sup>ère</sup> fois en mai 2019 à cette opération, qui a été renouvelée au sein de la collectivité en 2021.

En 2019, 4 agents volontaires avaient ainsi ouvert la porte de leur bureau à des personnes en situation de handicap pour leur permettre de découvrir un métier ; en 2021, ce sont 11 agents qui ont participé.

Des formations de sensibilisation au handicap ont été programmées en 2020 et 2021 pour les agents.

## ❖ Une contribution à l'insertion professionnelle

La collectivité poursuit également un objectif d'insertion professionnelle en permettant à des apprentis, des bénéficiaires du RSA, des jeunes en emplois d'avenir, d'être employés ponctuellement par le Département.

### ➤ Emplois aidés, emplois d'avenir et apprentis

Le Département facilite également l'intégration des jeunes par le biais de contrats emplois d'avenir et des contrats d'apprentissage. Fin 2020, 9 contrats d'apprentissage étaient en cours dans la collectivité.

Le LDAR, qui compte 150 agents, accueille 3 apprentis pour l'année scolaire 2020/2021.

### ➤ Accueil de stagiaires

Le Département accueille par ailleurs des stagiaires en cours d'études, principalement :

- élèves de quatrième (stage de découverte en entreprise),
- élèves de troisième (séquence d'observation en milieu professionnel),
- élèves de lycée en baccalauréat professionnel (période de formation en milieu professionnel),
- élèves en BTS (stage de formation professionnelle),
- élèves en DUT (stage de fin d'étude),
- étudiants en MASTER 2 « Recherche Archéologique »,
- demandeurs d'emploi (période de mise en situation en milieu professionnel).

## ❖ Les prestations sociales

Les agents de la collectivité bénéficient d'ores et déjà de prestations sociales, notamment sous forme :

- de **titres restaurant** (charge nette budgétée en 2020 de 1,1 million d'euros),
- d'une **adhésion au CNAS** (cotisation d'un montant de 541 029 € en 2020),
- d'une **subvention à l'Amicale** des Employés de l'Hôtel du Département et de la Préfecture de l'Aisne (AEHDPA) - Montant en 2020 de 10 000 €.

Par ailleurs, la conseillère sociale du personnel, qui est également référente handicap, est à la disposition des agents qui la sollicitent.

## ❖ La solidarité entre agents de la collectivité

Fin 2020, après 4 années d'existence du dispositif, 133,5 jours de congés ont fait l'objet d'un don, et la moitié a été utilisée.

## ④ Accompagner les modifications des pratiques professionnelles induites par le déploiement des usages numériques

Quelques chiffres :

- 54 sites,
- 277 serveurs (physiques et virtuels), 940 ordinateurs fixes, 580 ordinateurs portables,
- Budget consacré à l'équipement des services en matériel et logiciels : 3,7 millions d'euros en 2021 (maintenance, prestations et entretien informatiques, téléphonie, matériels et logiciels).

## ❖ Le fonctionnement interne numérique de la collectivité

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Di04).

### • Dématisation dans le domaine administratif et RH

Initié en 2015, la dématérialisation concerne depuis janvier 2019, 100% des procédures de gestion financière et 100% des actes (délibérations, pièces de marché, actes juridiques). L'ensemble du flux comptable et des actes est versé depuis 2016 dans le SAE (Système d'Archivage Numérique) avec gestion prédéfinie de la communicabilité, de la mise en archivage et de la destruction.

Le dossier numérique du personnel est en cours de réflexion.

### • Dématisation dans le domaine social

Le **dossier social unique** est finalisé dans les UTAS (opération de numérisation des dossiers menée de 2011 à 2020) et est en cours de finalisation pour le stock des services de la DGAS. Désormais, la consultation du dossier des usagers par les travailleurs sociaux peut se faire en ligne.

Après un test concluant réalisé en 2019 avec les dossiers de la MDPH, le transfert des données numérisées par les autres services sociaux dans le SAE a été entrepris en 2020 et s'est poursuivi en 2021, permettant à cet important secteur pour le Département de faire un pas décisif vers la full-dématérialisation.

Le champ social est également concerné par le déploiement d'un **nouveau système d'informations** labellisé et certifié par la CNSA qui impose aux Départements un cadre formalisé pour le suivi des données relevant du domaine social. L'installation de l'outil **IODAS** s'étale sur la **période 2019–2022** :

- MDPH (2019),
- DPAS (fin 2020 pour la PCH et avril 2022 pour l'APA),
- FSL Mise en production prévue en mars 2022,
- AST (Action Sociale de Terrain) le projet va démarrer début 2022.

Ce chantier implique la refonte de nombreux processus et entraîne des changements dans les logiciels métiers. Un accompagnement des équipes est mis en place parallèlement.

- **Courrier et parapheur électroniques**

Pour accompagner cette transformation, de nouvelles solutions sont apportées pour viser la quintessence de la dématérialisation. Ont ainsi été mis en œuvre : un outil de gestion de flux qui permet de délocaliser et optimiser l'impression, la mise sous pli, l'affranchissement du courrier. Cet outil permet également d'avoir une gestion multicanale pour envoyer des mails plutôt qu'un courrier papier aux bénéficiaires qui acceptent de fournir leur adresse mail et qui acceptent ce type de communication. L'usage du parapheur électronique sera généralisé pour tous les types de courrier couplé à l'outil décrit précédemment pour optimiser le temps de traitements des circuits.

## ❖ Le développement du service public numérique départemental

- **Les demandes d'aide financière des acteurs du territoire**

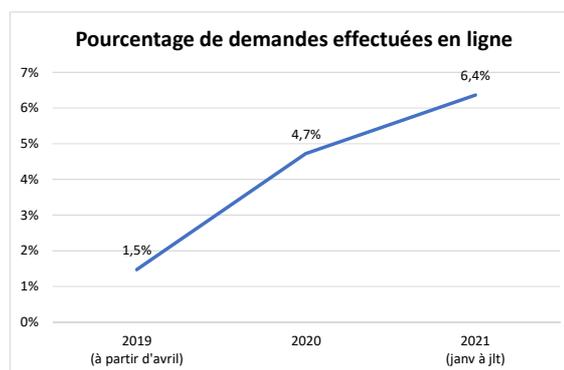
Initiée en 2018 avec la campagne API, la totalité des dispositifs de subventions (API, APV, dispositifs d'aide aux acteurs sportifs et culturels) est proposée de façon dématérialisée depuis 2020.

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Di03)

- **Les demandes de prestations sociales**

- Demande de RSA : expérimentée dès 2014 sur l'UTAS de la Fère, les demandes dématérialisées de RSA sont en place dans toutes les UTAS.
- Demande de prestations MDPH :

La possibilité de renseigner une demande en ligne sur un site internet dédié est effective depuis avril 2019 mais reste d'utilisation marginale par les personnes concernées :



- Demandes d'APA  
Les téléservices dédiés à l'APA devraient être mis en place par la CNSA dans le 2 ans qui viennent.

- **Vers la full démat**

La mise en place de l'instruction dématérialisée des demandes effectuées en ligne est effective à la MDPH depuis février 2019. (→ action inscrite à l'Agenda 21 / MdpH02).

## ❖ Les outils de la transition numérique

Pour mener à bien ces projets, le Conseil départemental adhère depuis 2013 à la **Société Publique Locale SPL-XDemat**. Cette société a pour objectif le partage des savoirs faire, des compétences et des moyens ; elle fournit à ses collectivités adhérentes des prestations liées à la dématérialisation, notamment par la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition de solutions.

Le Département a ainsi réalisé d'importantes économies par la mise en place d'outils mutualisés tels que :

- X-**Actes** et X-**Fluco** (tiers de télétransmission permettant la dématérialisation des flux administratifs et comptables),
- le portail X-**Contact** qui permet de dématérialiser les demandes de subventions et d'offrir aux collectivités, aux associations et aux citoyens, demandeurs, d'avoir un suivi du traitement par le Département,
- le module X-**Convoc** qui permet la convocation des élus par mail et sms aux différentes réunions du Département (Assemblée départementale, Commission Permanente, Commission d'Appel d'Offres),
- le portail X-**Factures** qui a permis de prendre en charge, depuis début 2017, les factures déposées par les entreprises sur le Portail CHORUS Pro de l'Etat,
- la plate-forme X-**Marchés** qui permet aux entreprises d'accéder aux consultations lancées par la collectivité et d'y répondre par voie électronique en toute sécurité,
- X-**Paraph**, le parapheur électronique et la signature électronique ; l'envoi de courriers électroniques à caractère probant,
- X-**Passfam** (portail des assistants familiaux)
- X-**Sacha** (Système d'archivage électronique)

## 2.2 Les engagements du développement durable dans le pilotage des FINANCES

### Contexte / Enjeux

#### ➤ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



#### ODD 16

*Sociétés pacifiques et inclusives – Justice – Institutions efficaces, responsables et ouvertes*

*16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux*

## ➤ Au plan national

**Après une amélioration de leur situation financière de 2015 à 2019, les départements ont vu en 2020 leur situation revenir à celle qu'ils avaient connue en 2018.**

L'augmentation importante de l'épargne brute entre 2015 et 2019 était liée à une évolution plus rapide des recettes de fonctionnement (+5,0% sur la période) par rapport aux dépenses de fonctionnement (+1,0%). En 2020, les départements doivent de nouveau faire face à un effet ciseau puisque les recettes de fonctionnement reculent de -0,4% tandis que les dépenses progressent de +1,8%.

**A champ constant, hors effet de la recentralisation du RSA à La Réunion, les recettes de fonctionnement ont globalement progressé de +0,6% en 2020.** Le produit des impôts et taxes a progressé de +0,9% dont +1,7% pour le foncier bâti et -1,6% pour les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Cette baisse, à rapprocher du recul du nombre de transactions immobilières en lien avec la crise sanitaire, est toutefois moins forte qu'attendu, les prix ayant continué d'augmenter très fortement. La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) a progressé de +3,3%, la CVAE de +1,7% tandis que la taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE) a reculé de -1,2% du fait du ralentissement de l'activité économique. Les départements ont par ailleurs bénéficié d'une relative stabilité des concours de l'Etat et d'une progression des dotations et participations (+3,2%) en lien avec des participations de l'Etat sur les fonctions famille et enfance, et insertion, et une hausse des dotations versées par la CNSA.

**Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter (+3,1% à champ constant hors effet de la recentralisation du RSA à La Réunion). Il s'agit d'une nette accélération après +1,3% en 2019 hors Paris.** Si la crise a eu un impact raisonnable sur les achats et charges externes (+0,2% en 2020 après +1,4% en 2019), c'est sur les dépenses d'intervention que ses effets ont été les plus pressants. Les allocations individuelles de solidarité (AIS) ont ainsi progressé de +5,0% dont +7,2% pour le RSA en lien avec l'augmentation importante du nombre de bénéficiaires. Les dépenses d'APA (+2,1%) et de PCH/ACTP (+3,3%) restent soutenues. Enfin, les frais de personnel ont accéléré en 2020 (+1,6% après +0,9% en 2019) tandis que les charges financières ont reculé (-8,5%), les collectivités continuant de bénéficier d'un environnement de taux favorable et d'une baisse de leur stock de dette.

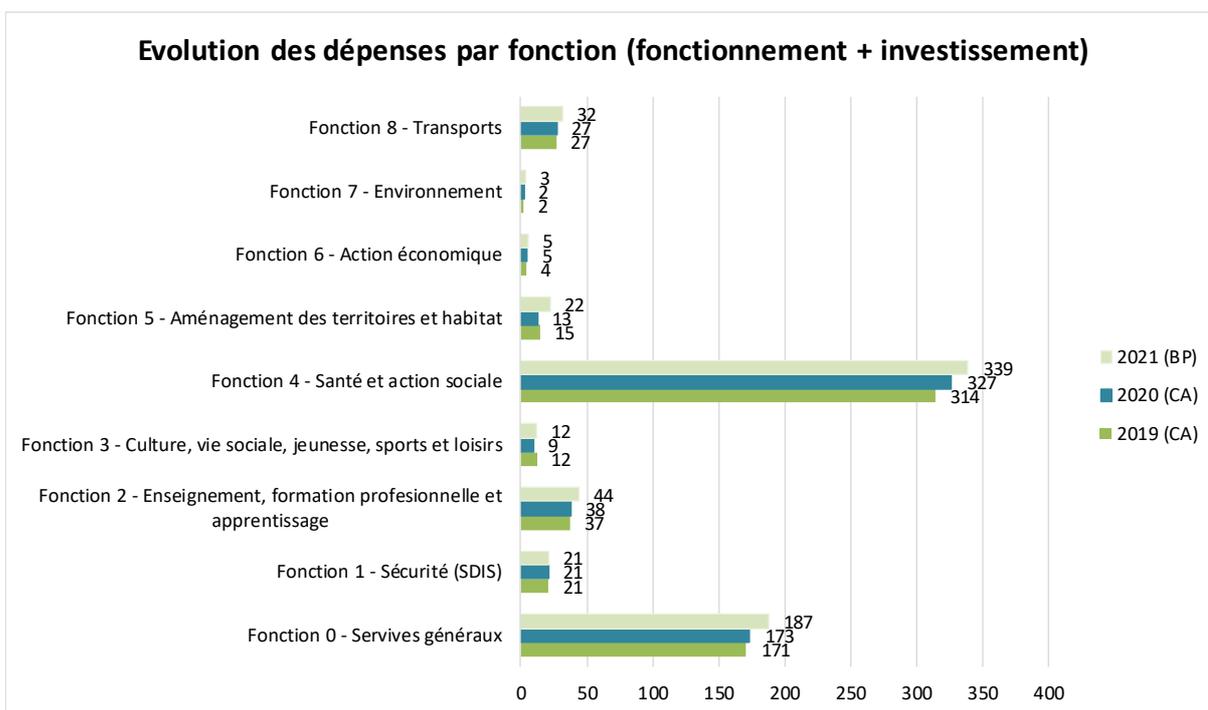
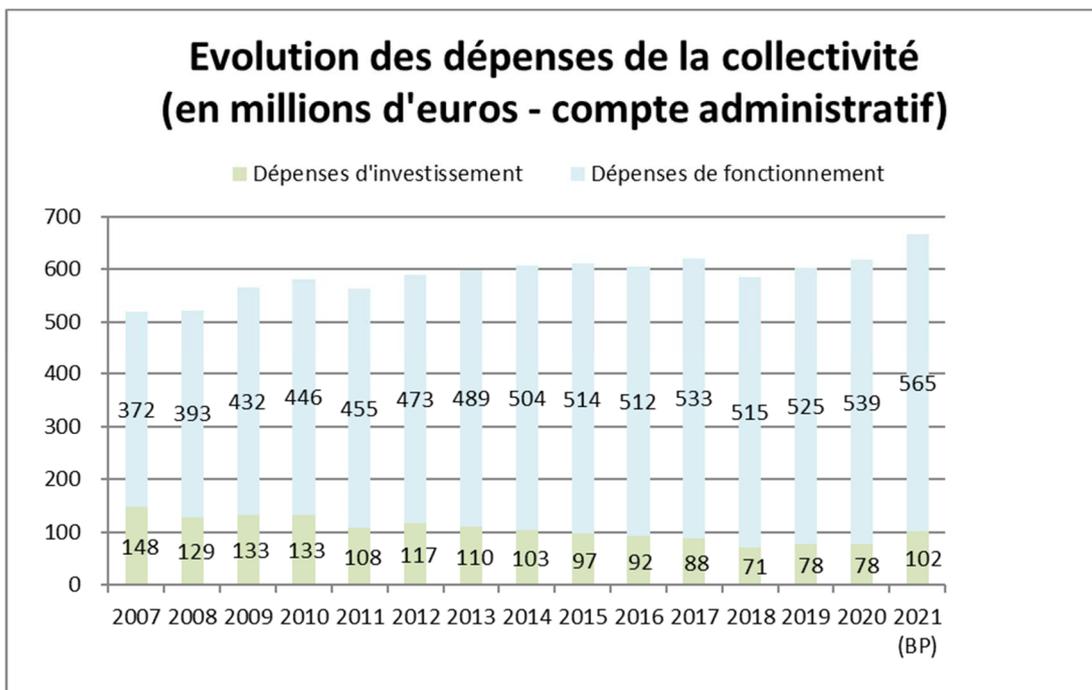
**Globalement, l'épargne brute des départements atteint 7,85 Md€ en 2020, en recul par rapport au niveau de 2019 (9,14 Md€). Elle retrouve quasiment son niveau de 2018 (7,78 Md€).**

Sur le champ de l'investissement, les recettes accusent globalement une baisse (-3,5%) essentiellement du fait d'un recul des dotations et des subventions d'investissement (-7,2%) et des autres recettes d'investissement (-21,8%). Les dépenses d'investissement ralentissent (+1,0% hors remboursement de la dette après +13,5% en 2019). Dans le détail, les dépenses d'équipement croissent à un rythme nettement supérieur à celui de 2019 (+2,0% contre +11,9% en 2019), les subventions d'investissement versées reculent (-2,0% après +16,9% en 2019) tandis que les autres dépenses d'investissement progressent fortement (+20,9% après +8,4% en 2019) en lien avec des prêts, des avances remboursables et des titres de participation.

**L'encours de dette des départements progresse donc légèrement par rapport au niveau de 2019 (32,4 Md€ à fin 2020 contre 31,4 Md€ à fin 2019) et retrouve quasiment son niveau de fin 2018 (32,22 Md€), de même que la capacité de désendettement qui atteint 4,1 années soit un niveau identique à celui de 2018.**

➤ **Au plan local : le Conseil départemental de l'Aisne**

*Budget du Département : 667 millions d'euros en 2021 (BP)  
dont 565 M€ en fonctionnement et 102 M€ en investissement*



Avec une progression des recettes de fonctionnement (+3,2% de 562,0 M€ à 579,7 M€) par rapport aux dépenses de fonctionnement (+2,7% de 524,7 M€ à 539,1 M€), l'épargne brute augmente de 37,3 M€ à 40,6 M€.

Les dépenses d'investissement sont en léger retrait de -0,6% en passant de 78,1 M€ à 77,6 M€ et les recettes d'investissement progressent de +26,0% de 41,3 M€ à 52,1 M€. Hors emprunt et excédents de fonctionnement capitalisés, les recettes d'investissement accusent en revanche une baisse de -17,6%.

Dans ces conditions, l'encours de dette du Département s'élève à 511,0 M€ et la capacité de désendettement diminue légèrement de 13,4 à 12,6 années. Malgré cela, l'encours de dette par habitant, qui atteint 940 €/habitant est encore deux fois plus important que le niveau moyen constaté pour l'ensemble des départements de métropole (hors Paris) et la capacité de désendettement reste supérieure au plafond de 10 années fixé dans les contrats de Cahors.

## **① Porter une stratégie financière et budgétaire**

### **❖ Renforcer la maîtrise des dépenses et élaborer une stratégie financière à moyen terme**

Depuis 2016, la collectivité élabore une programmation pluriannuelle, à la fois en fonctionnement (PPF) et en investissement (PPI).

C'est la raison pour laquelle elle s'est dotée en 2015 d'un pôle dédié à la gestion et à la prospective financière, afin de renforcer le service affaires financières sur ces aspects. Il s'agit notamment d'introduire une vision budgétaire pluriannuelle par l'élaboration des PPF/PPI, mais aussi d'assurer de façon active la gestion de la dette et de la trésorerie de la collectivité.

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Dajaf02)

Une analyse prospective réalisée par un cabinet de conseil a révélé les efforts particulièrement importants que doit réaliser le Département de l'Aisne afin de redresser sa situation financière. L'enjeu pour le Département est en effet d'assainir ses grands équilibres budgétaires, tout en gardant des marges de manœuvre pour le financement de ses projets d'investissement notamment.

### **❖ Sécuriser et renforcer les ressources**

Des initiatives sont prises par le Département afin de mieux sécuriser ses ressources :

#### **➤ Une contractualisation financière avec l'Etat afin de sécuriser les concours financiers de l'Etat perçus par le Département**

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022, le Département a décidé de signer un contrat avec l'Etat (« contrat de Cahors ») et de s'engager dans un objectif de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. La signature de ce contrat lui a permis de réduire l'impact potentiel d'une sanction financière, puisque la reprise sera limitée, le cas échéant, à 75 % du montant du dépassement.

En 2019, tout comme en 2018, le Département a respecté cet objectif, le niveau de ses dépenses de fonctionnement étant inférieur au niveau plafond prévu par le contrat. Pour le Département, l'enjeu est double : les dépenses sont contrôlées, le niveau de la DGF est stabilisé, et il ne fera l'objet d'aucune sanction financière sous la forme d'une reprise d'avances mensuelles de fiscalité.

Ce dispositif de contractualisation a été suspendu en 2020 du fait de la crise sanitaire. Dans l'attente d'une prochaine loi de programmation des finances publiques (LPFP), le niveau de la DGF reste donc relativement stable en 2020 et en 2021.

➤ **De nouveaux dispositifs de solidarité pour améliorer le partage de la richesse et mieux prendre en compte les difficultés du Département.**

Le Département de l'Aisne a activement participé à la mise en œuvre d'un renforcement de la solidarité en faveur des départements les plus en difficulté. Cela s'est traduit par la mise en place en 2019 de deux dispositifs destinés notamment à soutenir les départements dans la prise en charge financière des allocations individuelles de solidarité :

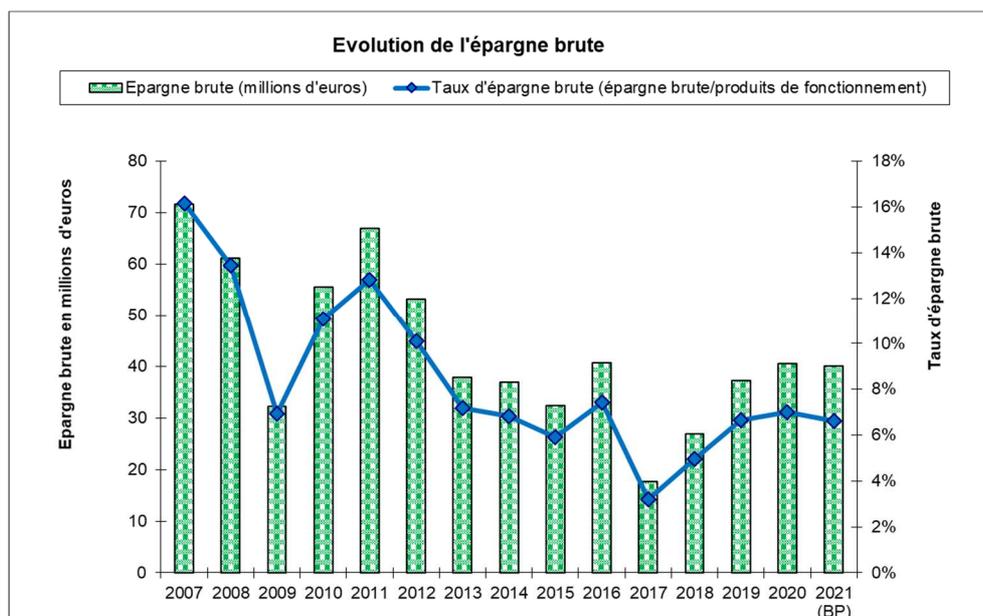
- un **fonds de stabilisation au titre de la solidarité nationale** : ce fonds est destiné à apporter une aide financière aux départements au titre de leur reste à charge en matière d'allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH),
- un **fonds de solidarité au titre de la solidarité interdépartementale** (FSID) : ce fonds permet de renforcer la péréquation horizontale en améliorant la redistribution de richesses entre les départements, notamment en faveur des départements ruraux.

Par ailleurs, la refonte de la péréquation horizontale entre les départements a abouti à la mise en œuvre d'un **nouveau fonds de péréquation DMTO**. Ce fonds globalisé remplace, depuis 2020, les 3 anciens fonds de péréquation : l'ancien fonds de péréquation DMTO, le fonds de solidarité en faveur des départements (FSD) et le fonds de solidarité interdépartemental de péréquation horizontale (FSID). Pour le Département de l'Aisne, ce renforcement de la péréquation horizontale a représenté en 2020 un surplus net de recettes de + 4,9 M€ par rapport à ce qu'il percevait en 2019 au titre des 3 anciens fonds. Toujours en 2020, il convient de noter la progression du fonds CVAE (+0,3 M€) et la prolongation du fonds de stabilisation des AIS (2,6 M€).

❖ **Adopter une trajectoire financière soutenable et restaurer nos équilibres fondamentaux**

➤ **Capacité d'autofinancement**

La capacité d'autofinancement de la collectivité est déterminée par l'épargne brute. Il s'agit de l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.



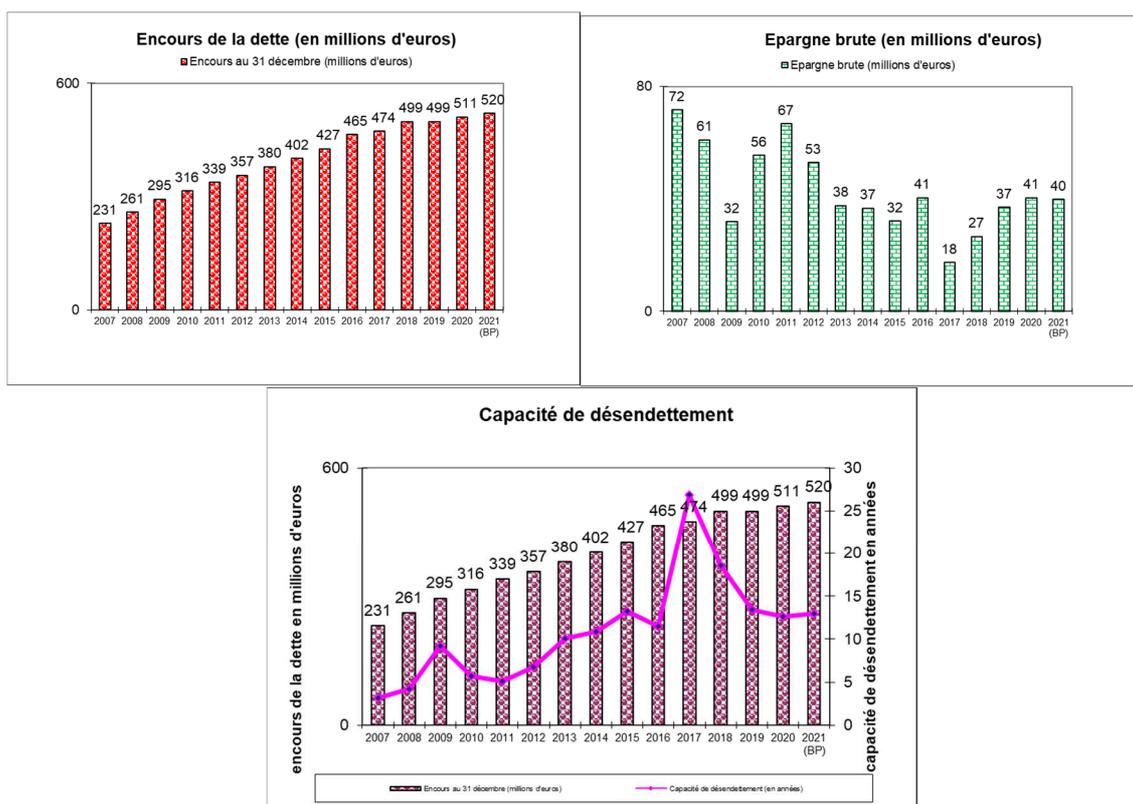
Jusqu'à 2015, l'épargne brute a connu une baisse structurelle du fait d'une dynamique des charges de fonctionnement supérieure à celle des recettes.

Depuis 2017, et dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, le Département est engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité de ses comptes, notamment par une pratique plus rigoureuse des rattachements des charges et des produits. Depuis 2018, dans un contexte de maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement, l'épargne brute du Département s'est redressée en passant de 17,6 M€ en 2017 puis 26,9 M€ en 2018 et 37,3 M€ en 2019.

L'année 2020 a vu une progression de l'épargne brute qui atteint 40,6 M€. Cette progression résulte néanmoins d'une année atypique, marquée par le maintien du dynamisme des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre du budget 2021, il est attendu la stabilisation de l'épargne brute à 40 M€.

## ➤ Capacité de désendettement



La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité financière qui correspond à la durée théorique qui serait nécessaire au remboursement de la dette si le Département y consacrait chaque année l'intégralité de son autofinancement.

La capacité de désendettement du Département a connu une progression importante entre 2007 et 2017, du fait de l'effet cumulé de l'augmentation de l'encours de la dette et de la diminution de l'épargne brute.

En 2018, la capacité de désendettement a diminué en passant de 26,8 années en 2017 à 18,6 années en 2018. Cela résulte à la fois d'une moindre progression de l'encours de dette à 499 M€ et d'une amélioration de l'épargne brute qui passe de 17,6 M€ à 26,9 M€ entre 2017 et 2018.

Cette diminution s'est poursuivie en 2019, la capacité de désendettement passant de 18,6 années à 13,4 années puis en 2020, à 12,6 années. La baisse observée en 2020 doit cependant être nuancée pour deux raisons :

- elle ne résulte que d'un effet conjoncturel d'amélioration de l'épargne brute, l'encours de dette progressant de 499 à 511 M€

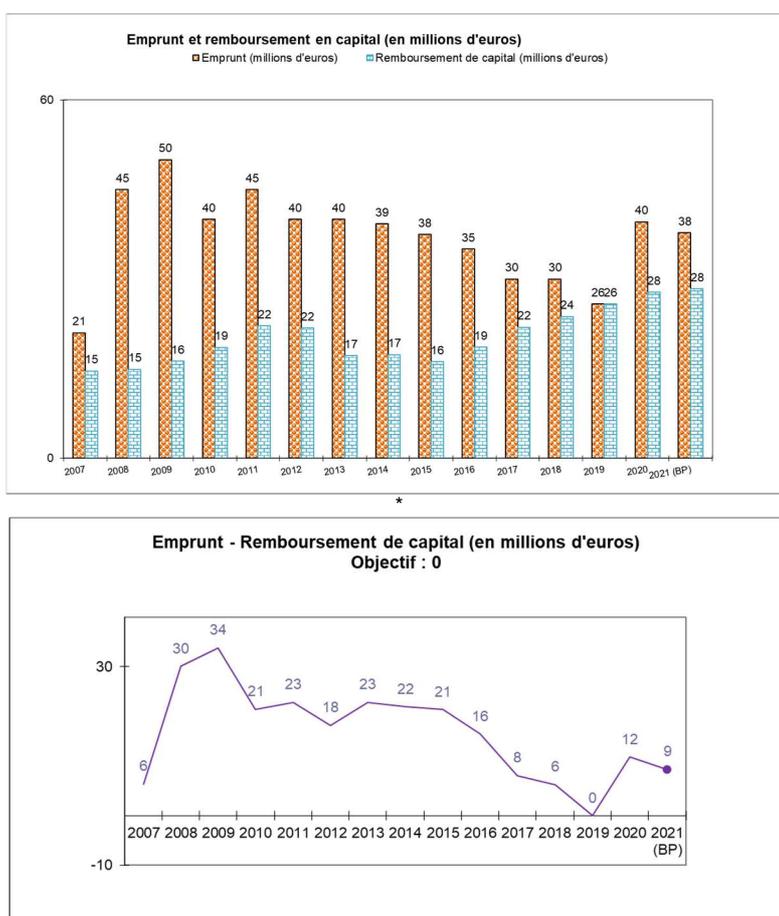
- l'encours de dette par habitant (939,6 €/habitant) restant deux fois supérieur à celui de la moyenne nationale.

Pour 2021, le budget prévoit une légère remontée de la capacité de désendettement qui atteindrait 13 années en raison d'une progression de l'encours de dette de 511 à 520 M€.

### ➤ Evolution de l'encours de dette : rapport emprunts / remboursements en capital

L'encours de dette n'a cessé de croître depuis 2007, et a même doublé en valeur entre 2007 et 2017. A fin 2019, il s'élevait à 499 M€ et était stabilisé par rapport à celui de 2018.

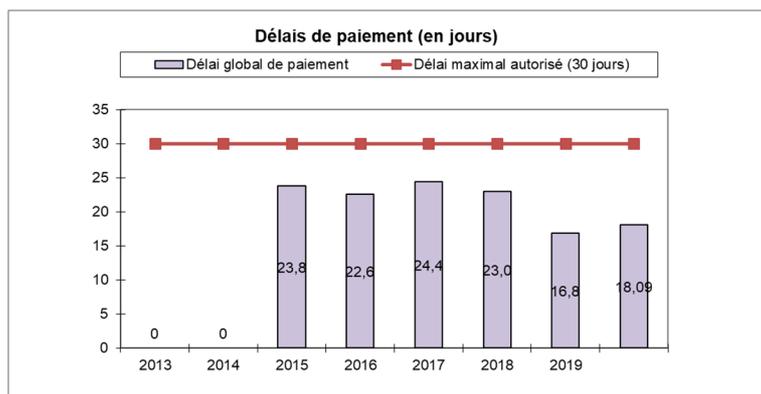
En 2020, dans un contexte de crise sanitaire et économique, le Département n'a pas été en mesure de pérenniser cette stabilisation de la dette, celle-ci passant à 511 M€ à fin 2020 et étant attendue à 520 M€ à fin 2021. La contrepartie de cette augmentation a été, en 2020, le maintien du soutien de la collectivité auprès de ses partenaires et plus largement en faveur de l'investissement local.



### ➤ Structuration de la dette

Le Département a par ailleurs assaini la structure de sa dette par le remboursement anticipé, en 2015, des emprunts structurés à risque qu'il détenait. A cet effet, il a sollicité l'accompagnement financier du fonds de soutien aux emprunts structurés à risque pour le règlement des indemnités de remboursement anticipé (IRA). La dette du Département repose désormais presque exclusivement sur des emprunts à taux fixe. Le seul emprunt structuré inscrit au bilan du Département à fin 2019 a été intégralement remboursé en 2021. A fin 2020, les emprunts à taux fixe représentent 95,4% de l'encours de dette total de la collectivité.

## ❖ Réduire les délais de paiement



Le Département est attentif aux délais de paiement des entreprises. Le respect du Délai Global de Paiement (DGP) de 30 jours est une obligation réglementaire qui vise à garantir les paiements dus aux tiers, afin d'éviter de mettre en difficulté les partenaires économiques de la collectivité.

## ② Fiabiliser la qualité de l'information financière par l'expérimentation de la certification des comptes locaux

Le Département de l'Aisne fait partie des 25 collectivités, parmi lesquelles 7 Départements, volontaires pour l'expérimentation de la certification des comptes locaux. La certification a vocation à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes publics.

Une convention d'accompagnement à ce projet par la **Cour des comptes** a été signée en mars 2017.

Le **Diagnostic Global d'Entrée** (DGE), délibéré par la Cour des Comptes, a été présenté à l'Assemblée en avril 2018.

Des **audits** ont par ailleurs été réalisés par la Cour des Comptes ; ils ont porté en 2018 sur les dépenses sociales, les immobilisations financières, les stocks et, en 2019, sur les achats, la dette associée ainsi que l'arrêté des comptes.

Ces travaux sont plus largement liés à d'autres chantiers en cours, notamment la mise en œuvre de la dématérialisation, du RGPD, et le passage du Département au référentiel comptable et budgétaire M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'application plus stricte et rigoureuse des règles et principes comptables a d'ores et déjà permis **une amélioration de la qualité des comptes** :

- le respect du principe d'annualité budgétaire, afin de financer des dépenses de l'exercice par les recettes du même exercice (sans recours à une reprise anticipée de l'excédent),
- la systématisation de l'engagement,
- un meilleur calibrage des inscriptions budgétaires, au plus près des besoins.

A l'issue d'un processus de mise en concurrence, le Département a sélectionné un cabinet d'audit financier afin de **mener la certification expérimentale de ses comptes pour les exercices 2020 à 2022**.

Les premiers travaux de certification pour l'exercice 2020, qui ont débuté en septembre 2020, se sont achevés en mai 2021 par l'émission d'un rapport d'opinion des commissaires aux comptes. Ce rapport, qui a été présenté à l'Assemblée délibérante le 11 octobre 2021,

conclut à l'impossibilité d'exprimer une opinion sur les comptes du fait de l'existence de neuf limitations dans la mise en œuvre des diligences d'audit des processus significatifs.

Cinq de ces limitations portent sur des processus significatifs à la main du Conseil départemental, excepté le revenu de solidarité active (RSA) dans la limitation relative aux charges d'intervention :

- les immobilisations incorporelles, corporelles et les droits de retour,
- les provisions pour risques et charges,
- les charges d'intervention (hormis le RSA),
- les engagements hors bilan,
- les rattachements de charges.

Les autres limitations ne relevant pas exclusivement du Conseil départemental sont les suivantes :

- les créances sur aménagements fonciers en lien avec le comptable public,
- les fonds propres en lien avec le comptable public,
- les disponibilités en lien avec le comptable public,
- les recettes fiscales qui relèvent de la DGFIP,
- le RSA dont la majeure partie de l'instruction et du calcul est assurée par la CAF.

Les travaux se poursuivent avec la certification des comptes de l'exercice 2021, qui a débuté en septembre 2021.

Une **cellule de contrôle interne** est par ailleurs en cours de constitution; elle sera en charge du suivi du déploiement du contrôle interne au sein du Département.

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Dafap01)

### ③ Optimiser les aides financières

Les contraintes budgétaires imposent désormais à la collectivité de mieux prioriser les aides versées en améliorant leur évaluation socio-économique. Il s'agit de davantage cibler les aides les plus adaptées aux **besoins des usagers et des porteurs de projets sur le territoire**.

**Depuis plusieurs années, le Département a ainsi adapté les modalités et les critères d'attribution de plusieurs aides financières.** Ces modifications ont successivement porté sur :

- Les aides accordés aux **acteurs de l'insertion** en faveur des allocataires du RSA : mise en place d'appels à projets depuis 2011.
- Les aides à la **création de logements locatifs sociaux** : modulation depuis 2012 selon les spécificités des territoires (influence rémoise ou de l'Île-de-France) et des enjeux environnementaux (économie du foncier, labellisation ou certification des logements).
- Les bourses à destination des **étudiants** : prise en compte du statut de « dé-cohabitant » (c'est-à-dire ne vivant plus au domicile parental) et zonage territorial depuis 2014.
- La rénovation des **dispositifs d'aide aux collectivités axonaises** prenant en considération l'Indicateur de Ressources Elargies.  
*L'IRE prend en compte : le Potentiel Financier, la Dotation de Solidarité Rurale, la Dotation Nationale de Péréquation, la Dotation de Solidarité Urbaine et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.*

- La refonte de la **stratégie de gestion du FSE** (Fonds Social Européen) en 2017 qui a abouti à la mise en place dans les UTAS de la mission spécifique de correspondant-coordonateur de parcours chargé de suivre les évolutions de la situation des bénéficiaires du RSA et d'appuyer les actions des référents.
- Le **CESU à destination des personnes âgées et handicapées** pour le versement de l'APA (depuis 2017) et de la PCH (depuis 2018).

L'efficacité et l'efficience recherchée dans la gestion financière se sont amplifiées avec plusieurs nouveaux projets effectifs en 2020 et 2021 :

### ➤ **Une rationalisation des subventions allouées par la Conférence des Financeurs**

- Inciter les mutualisations entre porteurs sur un même territoire

Dans le cadre de l'appel à projet Conférence des Financeurs, une attention particulière est portée aux projets déposés en commun par plusieurs porteurs. Le programme Coordonné pose comme axe prioritaire de développer les stratégies partenariales sur un même territoire, afin de mieux articuler les actions sur un même territoire et éviter les doublons entre porteurs.

- Renforcer les moyens de contrôle

Le secrétariat de la Conférence des Financeurs (agents de la DPAS) s'attache à rationaliser les fonds en exigeant un bilan intermédiaire financier à mi-parcours, permettant d'affiner les budgets et les allocations de subvention. Ainsi, un projet qui sous-consomme sur les 6 premiers mois voit sa subvention réduite d'autant, permettant ainsi de réallouer la part non-consommée à d'autres actions et d'autres porteurs.

### ➤ **La bonification pour sortie dynamique à l'issue des actions d'insertion**

Un dispositif de bonifications a été mis en place en 2017 en faveur des ACI-Ateliers Chantiers d'insertion, en fonction des résultats de sorties dynamiques des allocataires du RSA.

Les modalités de cette bonification **ont évolué et s'adresse, depuis 2021, aux sorties tout public, vers un emploi ou une formation.**

**Par ailleurs, une bonification supplémentaire** peut être allouée pour les chantiers qui auront intégré des **jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**.

Le budget consacré à ce dispositif de « résultats » est de fait en augmentation. Le montant versé s'élève, ainsi, en:

2017 : 189 000 €      2018 : 260 500 €      2019 : 304 000 €      2020 : 496 524 €

### ➤ **Cap'Jeunes, le Contrat Aisne Partenaires pour les Jeunes**

Le Conseil départemental, réuni le 20 juillet 2020, a décidé de la mise en œuvre d'un nouveau dispositif pour les jeunes axonais âgés de 16 à 21 ans, afin de **faciliter leur immersion dans le monde professionnel et l'action citoyenne**, appelé Contrat Aisne Partenaire pour les Jeunes (Cap' Jeunes).

Le principe consiste en la réalisation de **35 ou 70 heures au service d'une collectivité** (commune, établissement public de coopération intercommunale, centre communal ou intercommunal d'action sociale). **En contrepartie, les jeunes bénéficient d'une aide financière fléchée sur un achat utile pour soutenir leurs projets personnels.** L'aide

départementale est de 100 ou 200 € en fonction de la durée de l'engagement, et l'aide de la collectivité d'accueil est respectivement de 180 ou 360 €.

Le dispositif voté en juillet 2020 est rapidement monté en puissance : 13 jeunes engagés en août 2020, 33 en octobre 2020 et 582 en novembre 2021 auprès de 132 collectivités pour une participation départementale de 101 900 €.

## 2.3 Les engagements du développement durable dans la COMMANDE PUBLIQUE

### Contexte / Enjeux

#### ➤ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



#### ODD 12

*Etablir des modes de consommation et de production durables*

*12.7 promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics*

#### ➤ En France

Les marchés publics peuvent être utilisés comme des leviers majeurs de la promotion du développement durable.

- plan national d'action pour les achats publics durables 2015-2020,
- charte pour l'achat public durable.

### ① Une politique d'achat en cours de définition

Un **règlement intérieur de l'achat public** mis à jour sera présenté à l'Assemblée départementale dans le courant de l'année 2022. Ce règlement tiendra compte des évolutions législatives et réglementaires les plus récentes, notamment celles qui s'appliquent aux collectivités locales et plus largement aux acheteurs publics en matière d'achat responsable.

Par ailleurs, le Département renouvelle en 2022 sa convention de **partenariat avec l'union des groupements d'achats publics (UGAP) et sept grandes collectivités partenaires de la région des Hauts-de-France**. L'enjeu est double pour la collectivité : poursuivre la politique de rationalisation de ses achats enclenchée en 2016 et bénéficier ainsi de

conditions économiques compétitives, et se reposer sur l'expertise de l'UGAP en matière d'achat public.

La nouvelle convention comporte en outre un volet important relatif à l'achat public responsable, l'UGAP et la collectivité affirmant leur volonté de développer localement l'achat public responsable au travers notamment des thématiques suivantes : l'achat écologiquement et socialement responsable, l'efficacité de l'achat public et l'accès des PME et des solutions en lien avec la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle de la commande publique. Un renforcement des outils de suivi statistique et du reporting est également prévu afin de mieux analyser les politiques en matière d'achats.

## ② Des critères et clauses de nature environnementale et sociale...

### ❖ **Prise en compte de la dimension environnementale**

La **dimension environnementale comme une des conditions d'exécution du marché** est prise en compte par l'intégration d'un certain nombre de clauses ou prescriptions environnementales parmi lesquelles :

S'agissant des bâtiments

- dans les **marchés de travaux**, la prise en compte des nuisances engendrées : à cet effet, il est demandé aux entreprises soumissionnaires, lors de la remise de leur offre technique, d'expliquer la manière dont elles valorisent leurs déchets, notamment par un processus de tri et de recyclage.
- dans les marchés de **maintenance des équipements** : l'optimisation de l'organisation des tournées, l'utilisation de véhicules peu énergivores, la gestion des déchets d'intervention.
- dans les marchés de **gestion des déchets** : le suivi des recyclages, la valorisation financière des produits recyclés, l'optimisation de l'organisation des tournées.
- dans les marchés de fourniture des **produits d'entretien** : composition et pH des produits écolabellisés, caractéristiques recyclables des conditionnements, organisation des livraisons.

S'agissant des travaux routiers

- la gestion des déchets de chantier de chantier, comprenant l'identification des déchets, l'organisation de la collecte, des lieux d'évacuation et la traçabilité,
- la prise en compte de la présence d'amiante, de HAP ou de plomb dans les ouvrages routiers,
- la préservation de la biodiversité et notamment des espèces protégées sur la base d'un diagnostic préalable,
- le respect des exigences réglementaires et notamment des prescriptions de la loi sur l'eau pour les ouvrages hydrauliques,

S'agissant des impressions

- Dans les **marchés d'impression** : utilisation de papier FSC ou PEFC, d'encre végétales et label Imprim'vert,

S'agissant de la restauration

- Dans les **prestations de restauration** : l'utilisation de produits locaux et de produits saisonniers.

## ❖ Prise en compte de la dimension sociale

La **dimension sociale, comme condition d'exécution**, peut se traduire :

- soit dans la mise en application de la clause d'insertion sociale qui s'adresse aux entreprises titulaires d'un marché classique,
- soit dans la mise en œuvre de marchés réservés qui s'adressent aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés,
- soit dans les marchés de réinsertion sociale et professionnelle.

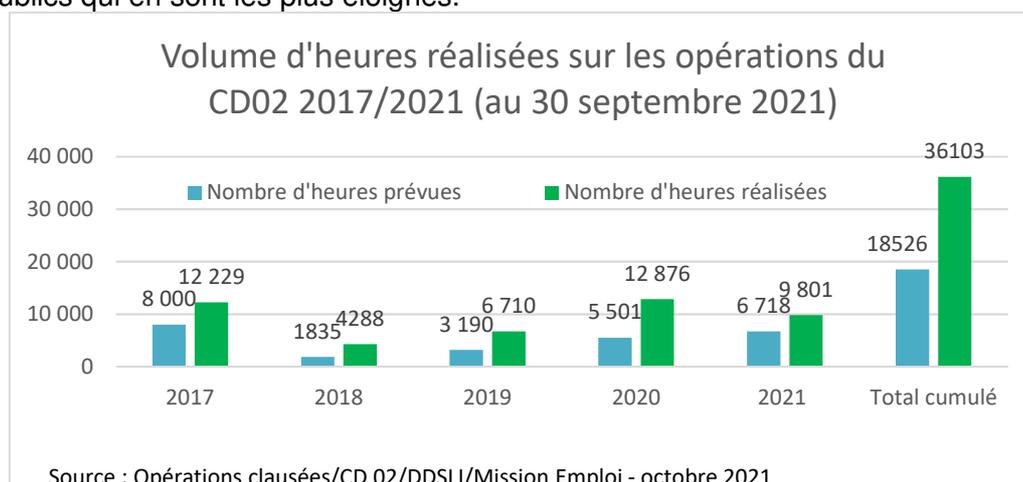
### ➤ La clause d'insertion sociale

(→ Action inscrite au PDI 2016-2020 et à l'Agenda 21 / Ddsli03).

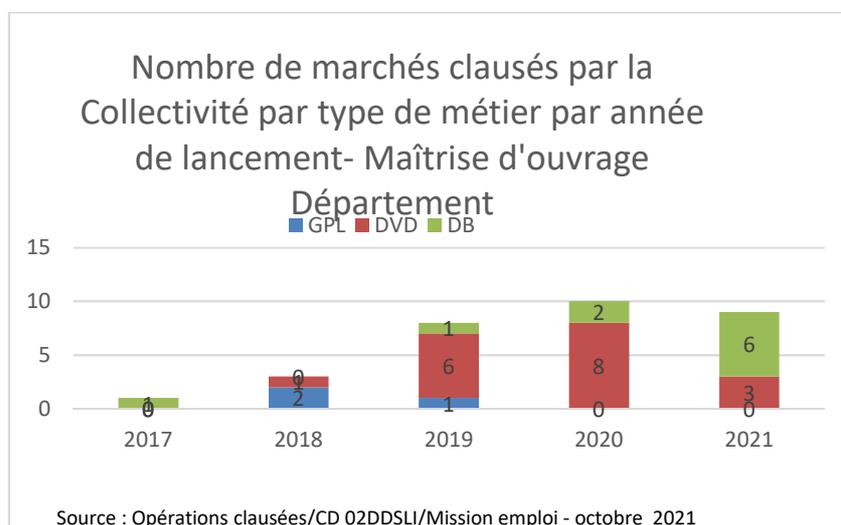
La clause d'insertion sociale oblige l'entreprise choisie à réserver **un volume d'heures de travail** à des personnes en difficulté d'insertion.

Elle permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services ou de fournitures, pour s'engager dans un parcours d'insertion durable via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.

La clause sociale est un des leviers de l'insertion permettant de positionner en emploi direct les publics qui en sont les plus éloignés.



On constate que le nombre d'heures réalisées est toujours supérieur au prévisionnel. Il est également observé une évolution des volumes attendus en cours d'année, compte tenu des marchés clausés à bons de commande. Cependant, le nombre de marchés clausés reste assez faible.



En 2020, 10 marchés ont intégré des clauses d'insertion : la réhabilitation des collèges de La Capelle et de Vermand, l'entretien des espaces verts des sites historiques du Chemin des Dames et du moulin de Laffaux, le remplacement du système de sécurité incendie des collèges Charles Brazier à Crécy-sur-Serre et Georges Cobast à Hirson.

Pour 2021, 9 nouvelles opérations ont intégrées des clauses sociales :

- réfection des réseaux de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire décentralisés à l'EDEF de Laon,
- les travaux de réfection des toitures et des chéneaux du Collège Hanotiaux de Saint-Quentin et du Collège Victor Hugo de Chauny,
- les travaux de réfection des toitures du collège Marthe Lefèvre de St-Quentin,
- la rénovation de 2 salles de science au collège Paul Eluard de Gauchy,
- la restructuration de l'administration du collège de Crécy sur Serre (dont 3 en voirie et 6 en bâtiment),
- des prestations d'élagage, d'abattage et de dessouchage sur les dépendances vertes du Département,
- travaux de réparation et de mise en valeur du Pont de Vaux à Laon,
- la fabrication, transport et mise en œuvre d'enrobés bitumés pour couches de roulement, liaison assise et réalisation d'enduits pour des opérations inférieures à 120 000 €,

en sus des continuités d'opérations pluriannuelles en cours.

Pour 2022, plusieurs projets sont prévus : 8 en voirie et 1 en bâtiment.

### ➤ **Les marchés réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés**

Le Département a également opté, en 2019, pour un marché réservé d'une durée de 3 ans (2019-2021) en application de l'article L.2113-13 du code de la commande publique, pour la réalisation de travaux d'entretien sur **l'ancien Tribunal de Vervins**.

Cette catégorie de marchés de travaux est accessible aux seules structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du code du travail ou à des structures équivalentes : entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires ou ateliers et chantiers d'insertion.

Ces travaux, dont le montant s'élève à 200 k€, doivent employer au moins 50 % de bénéficiaires du RSA.

### ➤ **Les marchés de réinsertion sociale et professionnelle**

Afin de favoriser et accompagner le retour à l'emploi des allocataires du RSA, le Département a souhaité encourager et favoriser le recours aux structures de l'IAE.

Ainsi, le Département a confié la gestion, l'entretien et/ou la restauration de certaines de ses propriétés (abbaye de Vauclair et château de Fère-en-Tardenois) dans le cadre de marchés de service de réinsertion sociale et professionnelle, en application des articles R. 2123-1-3 et L 2113-15 du code de la commande publique.

S'agissant de **l'abbaye de Vauclair**, le marché a été conclu pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 28 février 2022. Il prévoit la reprise de maçonnerie, des dégagements d'éléments architecturaux, la sécurisation des ruines... Les salariés en CDDI recrutés sur le chantier préparent leur avenir, tout en préservant celui de ce site historique.

Pour 2020, ce sont 25 personnes qui sont passées sur ce chantier et 13 993 heures d'insertion qui ont été comptabilisées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Le **château de Fère-en-Tardenois**, géré en régie pendant de nombreuses années, a vu sa gestion confiée à l'association « un château pour l'emploi » pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 28 février 2023 avec, une augmentation du nombre de salariés recrutés en CDDI et une diversification des publics éligibles (jeunes sortant de l'ASE, jeunes moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de longue durée, ...).  
Pour 2020, ce sont 19 personnes qui ont été affectées à ce chantier et 13 601 heures d'insertion qui ont été comptabilisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

### ③... à des critères et clauses de nature plus globale

#### ➤ **Prise en compte du coût global**

Cette dimension s'est notamment matérialisée lors de la commande des matériels de reprographie, de l'ensemble des consommables et matériels d'utilisation.

#### ➤ **Critères ESG (Environnement Social Gouvernance)**

La demande auprès des candidats de tout document permettant de faire état de leur politique en matière environnementale, sociale, et de gouvernance (ESG – Environnement Social Gouvernance) est par ailleurs réalisée dans la conception des marchés.

## 2.4 Gérer durablement le PATRIMOINE

### Contexte / Enjeux

#### ➤ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



#### ODD 7

*Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable*

*7.2 Énergie renouvelable – 7.3 Efficacité énergétique*



#### ODD 12

*Etablir des modes de consommation et de production durables*

*12.5 D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets (prévention, réduction, recyclage, réutilisation)*

## ① Organiser la gestion immobilière en fonction des usages et des disponibilités foncières

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Db03).

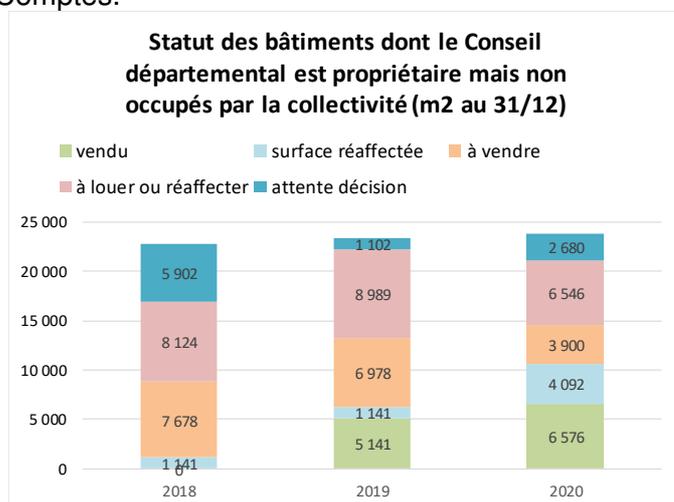
La cellule Valorisation du Patrimoine, créée en 2016, s'appuie sur la Direction des Bâtiments pour la connaissance des bâtiments (base de données de plans, diagnostics, état de santé, accessibilité, ...) et pour les programmes des opérations de restructuration (recensement des besoins, adéquation besoins/surfaces existantes, programmes de rénovation-réhabilitation-extension). Cette cellule a été complétée en 2019 par un chargé de mission placé auprès du DGS, véritable relais entre la direction générale et les services techniques, notamment pour dynamiser la politique immobilière du Département.

La Gestion du Patrimoine immobilier est réfléchi par commune ou secteur géographique, à partir des besoins exprimés, des ratios de surface par usage, mais aussi en considérant les aspects portant sur les travaux nécessaires et le coût de fonctionnement ultérieur des locaux.

Cette gestion a permis de rationaliser l'occupation des locaux, aussi bien pour le confort des agents que pour l'accueil du public. En 2021, cela s'est notamment traduit par :

- la poursuite et finalisation des ventes de l'ancienne gendarmerie de Montcornet et d'une ancienne maison à Viry Noureuil,
- la poursuite des mises en ventes de l'ancienne gendarmerie de Château-Thierry, de l'ancien SDIS Avenue Gambetta à Laon, et de l'ancien centre d'exploitation de la Capelle,
- la réflexion sur le regroupement des services de la voirie départementale de Soissons (Arrondissement Sud et District) sur le site de la Rue Coty où sont déjà installés le garage départemental, le centre d'exploitation et l'antenne du pôle régie de la voirie de Soissons,
- la réflexion sur l'avenir de locaux à Laon : ex-archives départementales, ex-MDPH ainsi que les locaux libérés par la paierie départementale au 13 rue de Signier,
- le déménagement de l'ADICA au 7 rue de Signier (ex CIO), et l'installation du centre de documentation à la place de l'ADICA au 11 bis rue de Signier,
- L'installation du centre d'appel de la Direction Informatique dans les locaux libérés par le service Transports de la Région Haut de France, rue Weddington,
- les travaux d'aménagement permettant de regrouper les services de l'UTAS d'Hirson se poursuivent afin de libérer les locaux de la Rue aux Loups et du pavillon place de la Victoire.

On note également la poursuite et la finalisation des **fiches immobilières**, et une **réflexion sur la gestion des immobilisations (inventaires)** consécutive au rapport de la Cour des Comptes.



La stratégie immobilière véritablement opérationnelle depuis 2019 commence à porter ses fruits : en 2018, seulement 5% de la surface inoccupée était valorisée (statut « surface réaffectée ») contre 45% en 2020 (statut « surface réaffectée » ou « vendu »).

## ② Réduire les consommations de fluides (énergie et eau) dans les bâtiments

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Db01)

Le Département assure la gestion technique des 57 collèges publics du département, ainsi que de l'ensemble de ses bâtiments administratifs.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre, réalisé au titre de l'année 2017, a montré que l'énergie consommée dans les bâtiments représente 22 % des émissions de gaz à effet de serre du Conseil départemental.

Le pôle énergie créé en 2010 a évolué en **service énergie** au 1<sup>er</sup> août 2016, avec les missions suivantes :

- l'achat d'énergie suite à l'ouverture des marchés de gaz et d'électricité,
- l'élaboration de diagnostics sur les bâtiments, visant aux économies d'énergie tant sur le bâti (isolation, remplacement de menuiseries, ...) que sur les équipements (changement de chaudières, régulations de chauffage, éclairages performants),
- l'accompagnement technique du service Architecture et Bâtiments pour les opérations de constructions, de réhabilitations ou de grosses réparations,
- le suivi de travaux spécifiques visant aux économies d'énergie,
- le pilotage des contrats d'exploitation,
- le suivi précis des consommations et la constitution de tableaux de bord,
- la sensibilisation des usagers à la bonne utilisation des bâtiments.

### ❖ Outils développés

#### ➤ Les outils de nature technique : gestion et relève à distance

Depuis plusieurs années, la collectivité investit dans des outils de pilotage de ses bâtiments, afin de diminuer ses consommations énergétiques :

##### - **La télégestion**

Pour optimiser la gestion du chauffage, une télégestion est opérationnelle sur l'ensemble des installations thermiques des collèges et principaux bâtiments administratifs. Le pilotage des chaudières ou ventilations peut ainsi être optimisé par l'exploitant de chauffage ou par le service énergie.

Le gain généralement constaté est de l'ordre de 20 à 40 %, et la température est mieux répartie entre les zones du bâtiment.

La collectivité œuvre également à la pérennité du système informatique lié à cette télégestion.

##### - **La télérelève**

Un système de mesure continue des consommations par télérelève est également en cours de déploiement. Grâce à ce dispositif, une économie de 5 % est attendue par la détection précoce de fuites ou de dysfonctionnements, l'optimisation de réglages et la sensibilisation des usagers.

Le déploiement s'est achevé en 2019 pour les collèges, et se poursuit pour les bâtiments administratifs.

## ➤ Un outil de nature administrative : un logiciel de suivi

La collectivité a mis en œuvre un **logiciel développé en interne** pour assurer un suivi performant des flux de facturation énergétiques. Ainsi, chaque facture d'énergie est non seulement contrôlée d'un point de vue comptable, mais également d'un point de vue technique (recherche des corrélations entre les quantités facturées et les quantités réellement consommées et mesurées par la télérelève).

Ce mode de contrôle a permis de détecter des erreurs à hauteur de 80 k€ au cours des années 2019-2021.

En plus des moyens technologiques, les moyens humains se développent par le biais d'un recrutement d'une analyste énergie. Ses principales missions sont d'évaluer le coût et la consommation des différents bâtiments ainsi que de suivre rigoureusement les factures afin d'éviter les éventuelles erreurs.

## ➤ Un outil contractuel : le marché de chauffage

Le marché de chauffage actuel a été mis en place à compter de juillet 2017 sur l'ensemble des bâtiments administratifs et collèges du département. Il inclut la fourniture d'énergie (payée au réel), la maintenance réglementaire et les dépannages.

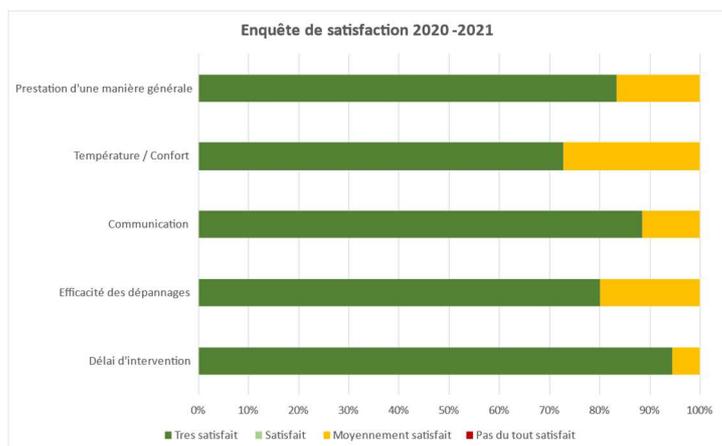
Le pilotage énergétique est désormais organisé de manière innovante :

- l'exploitant a une obligation de résultat sur le niveau de température, la qualité de la régulation et la rapidité des dépannages. Le contrat prévoit également un « expert énergétique » dédié,
- le service énergie suit en temps réel la performance des installations équipées de télégestion – télérelève, et organise des réunions mensuelles portant sur le pilotage énergétique pour identifier précocement toute dérive.

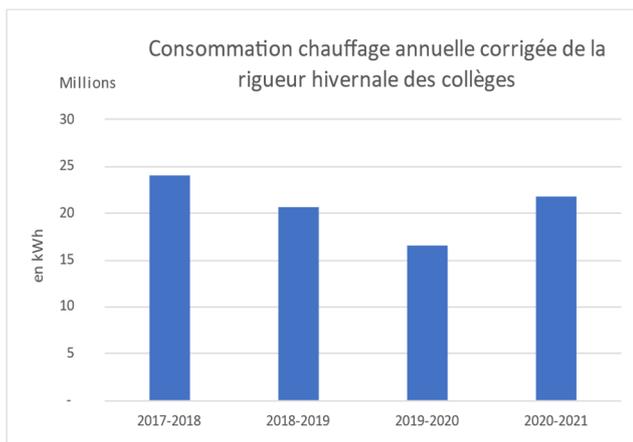
## ❖ Résultats

### ➤ La satisfaction au rendez-vous

Le marché de chauffage tel qu'il a été conçu en 2017 donne manifestement satisfaction aux collèges, comme en témoignent les résultats d'une enquête menée à l'issue d'une 3<sup>ème</sup> année de contrat :

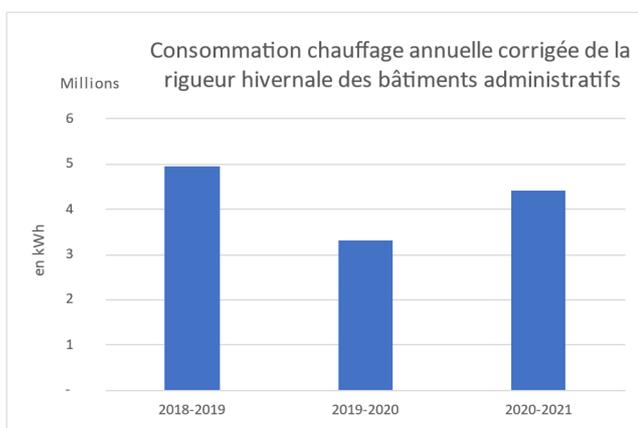


## ➤ Gaz : des réductions importantes de consommation de gaz



### Collèges

Grâce au pilotage énergétique en interne à l'aide d'outils de télégestion et télérelève, la consommation de gaz diminue nettement. En 2019-2020, la diminution est également liée à la situation sanitaire. Malgré une reprise à la normale et une aération obligatoire en 2020-2021, la consommation reste inférieure aux années antérieures à 2019-2020.



### Bâtiments administratifs

On constate une baisse de 10% entre les 2 années de chauffe 2018/2019 et 2020/2021 grâce à la mise en place du pilotage en interne et la sobriété énergétique. Pour mémoire, l'année 2019/2020 a été atypique (confinement).

## ➤ Budget

Les économies d'énergie produites ont permis **le maintien d'un budget constant des charges de chauffage** de la collectivité, malgré la hausse considérable du coût de l'énergie : 1,50 M€ en 2010, 1,47 M€ en 2019 (chiffres 2020 non significatifs cause COVID environ 1 M€ en 2020), 1,50 M€ en 2021.

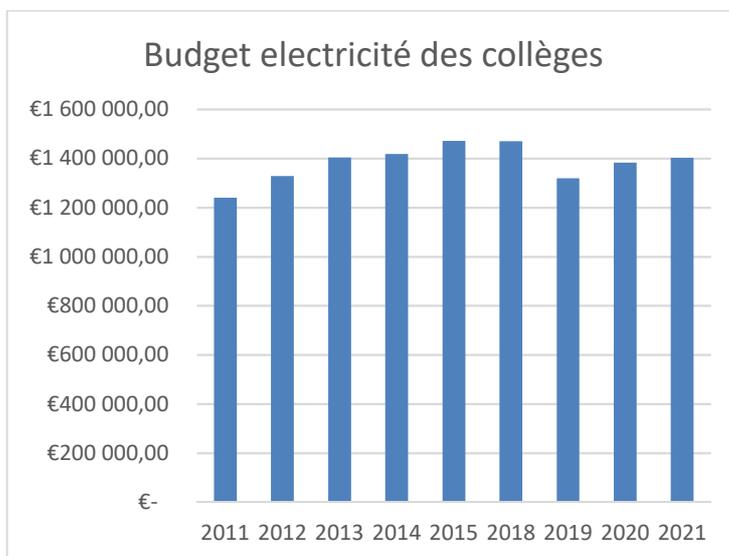
La simplification du contrat a entraîné une **économie nette de 150 k€/an** sur les **prestations de maintenance**.

**L'optimisation du coût d'achat de l'énergie électrique** suite à l'adhésion du Département à compter de janvier 2020 au groupement de commandes porté par l'USEDA a permis une économie cumulée de 250k€ en 2019 et 2020, cette économie n'a cessé d'augmenter courant 2021.

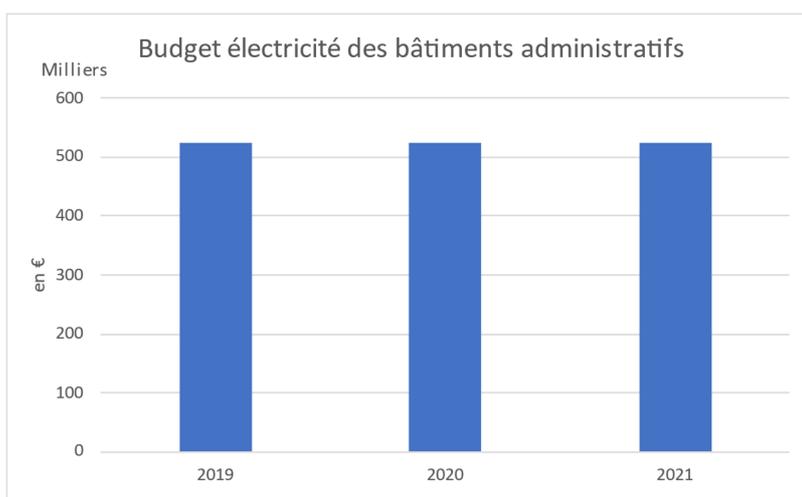
Le montant global cumulé des **CEE** collectés représente **1,1 M€**.

## ❖ Perspectives

### ➤ Le défi de la baisse des consommations d'électricité



Depuis 2010, malgré les efforts du service à ce sujet, le budget a augmenté régulièrement jusqu'à 2018, en raison de la hausse considérable des coûts (+ 5 % par an). En 2019, la baisse constatée est liée à **l'optimisation des coûts d'achat de l'énergie**, les consommations étant restées stables sur toute la période. Malgré une hausse du coût de l'électricité, la consommation de l'année 2021 est inférieure aux années précédentes.



Les actions de réduction des consommations d'électricité sont très difficiles à mener car :

- les normes croissantes conduisent à une hausse inévitable des consommations (règles sanitaires au sujet des process cuisines dans les collèges, mise en place de ventilations pour garantir le respect de la qualité de l'air...),
- les équipements bureautiques sont de plus en plus nombreux,
- malgré l'utilisation de systèmes de gestion technique de bâtiment dans les bâtiments modernes, le niveau de confort accru entraîne des consommations supplémentaires.

Une meilleure maîtrise des consommations d'électricité est possible par **l'implication accrue de l'ensemble des acteurs** (Direction Informatique, usagers, chefs cuisiniers, agents techniques, prestataires de maintenance, ...).

### ➤ Vers une utilisation d'énergies renouvelables

Après une conception de Géocooling sur plusieurs sites, le Département a mis en place une expérimentation de panneaux solaires sur le collège de Tergnier en 2021. Elle a réemployé des panneaux solaires initialement installés courant 2009 à Veully-la-Poterie pour alimenter un pylône de téléphonie mobile.

L'objectif principal de cette expérimentation a été de saisir l'opportunité de réemploi des panneaux solaires tout en répondant à une demande de l'équipe pédagogique de l'établissement.



Caractéristiques principales :

- Puissance installée : 7 kWc
- Conception : service énergie
- Installation : STMG
- Economie annuelle : 1 200€
- Durée de vie restante : 20 ans

L'objectif est d'élargir l'autonomie énergétique des bâtiments, et de déployer l'autoconsommation via une centrale de stockage d'énergie.

### ③ Entretien durablement le patrimoine

#### ❖ Entretien des locaux

Le Département a fait évoluer ses pratiques par l'introduction de produits moins nocifs pour l'environnement et la santé.

L'utilisation de **produits éco-labellisés** dans les sites administratifs s'est ainsi développée et généralisée avec 8 produits d'entretien éco-labellisés.

Le marché de nettoyage, relancé en 2018 pour une durée de 4 ans, a été redéfini pour la qualité et la fréquence des prestations. Il a maintenu l'utilisation de produits éco-labellisés et la mise en place de pratiques de nettoyage comparables à celles de l'équipe régie. Ce marché intègre une clause d'insertion sociale.

La mise en place de plans d'actions pour la qualité de l'air intérieur permettra de réfléchir à la bonne utilisation des produits d'entretien et à leurs caractéristiques adaptées à l'usage.

#### ❖ Espaces verts : de l'entretien à la gestion différenciée

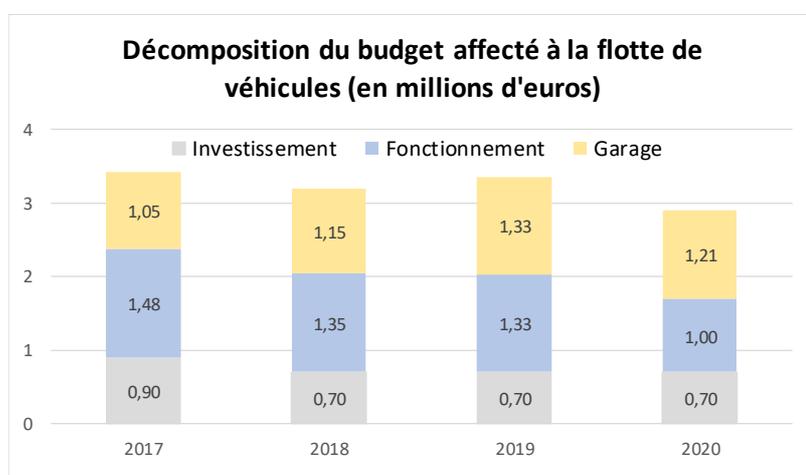
Le plan de gestion différenciée des espaces verts du Parc Foch devrait être finalisé en 2022 accompagné d'un plan de communication qui pourra être étendu sur l'ensemble des espaces concernés appartenant au Département de l'Aisne. Une première action emblématique a été mise en œuvre, dès septembre 2020, avec de l'éco pâturage sur la partie boisée du Parc Foch et a été reconduite en août 2021.

## ④ Réduire l'empreinte environnementale des déplacements des agents

### ❖ Flotte de véhicules

#### • La flotte en quelques chiffres (2021)

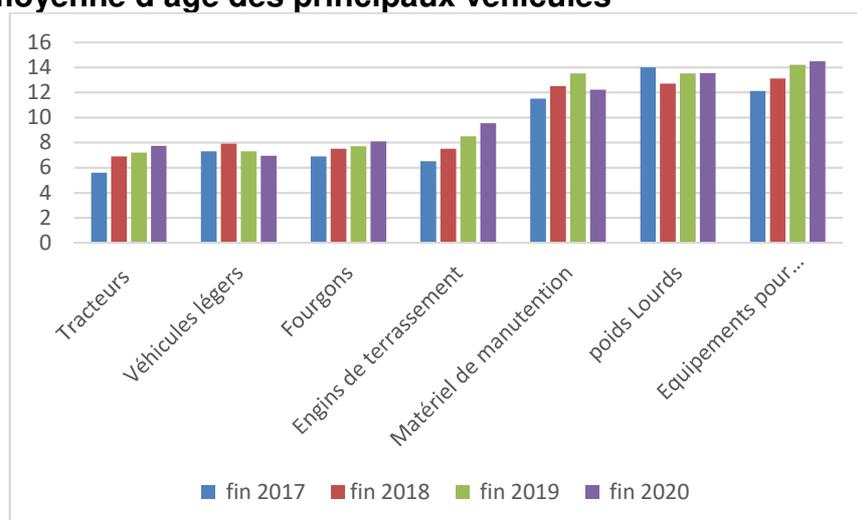
- 965 unités de gestions affectées inventoriées au total
- 582 cartes grises dont 79 véhicules en location (LDAR compris)
- Hors location, la répartition des principaux types de véhicules en acquisition affectés est : 372 véhicules légers (dont 104 fourgons), 56 poids lourds et 34 tracteurs.
- 990 000 litres de carburant en 2019 (835 000 en 2020, année non représentative).



### ➤ Renouvellement et optimisation du parc

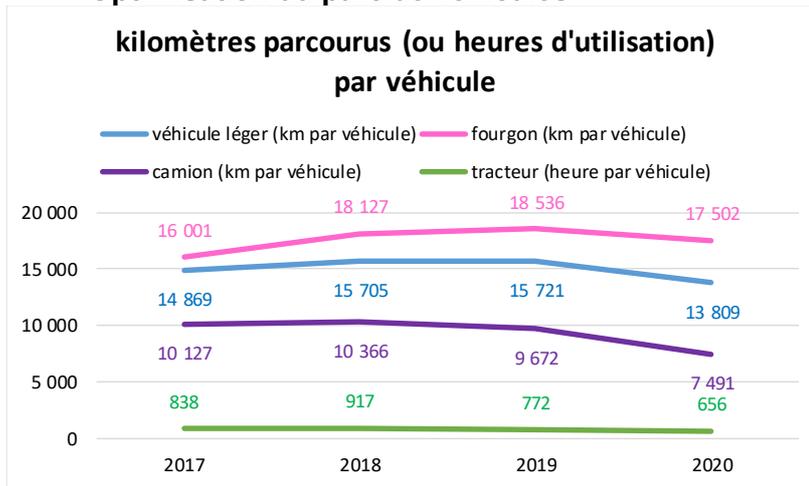
(➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Db04).

#### • moyenne d'âge des principaux véhicules



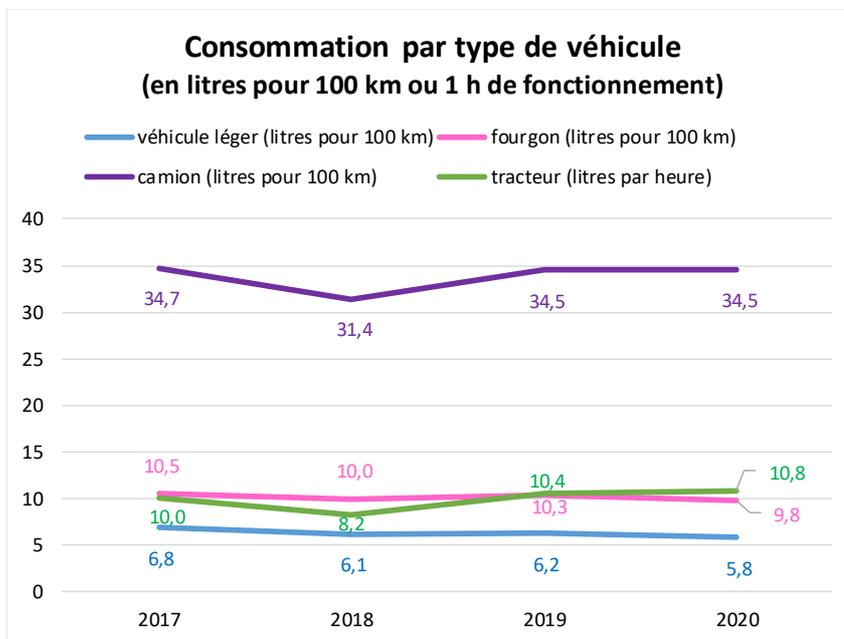
L'investissement depuis 4 ans n'a pas permis de stabiliser la moyenne d'âge de toutes les catégories de véhicules et équipements, les tracteurs, les fourgons, les engins de terrassement et les équipements d'entretien voirie ont leur moyenne d'âge en augmentation. Le vieillissement du parc fait augmenter le coût d'entretien (+27% de 2017 à 2019 - année 2020 non représentative)

- **Optimisation du parc de véhicules**

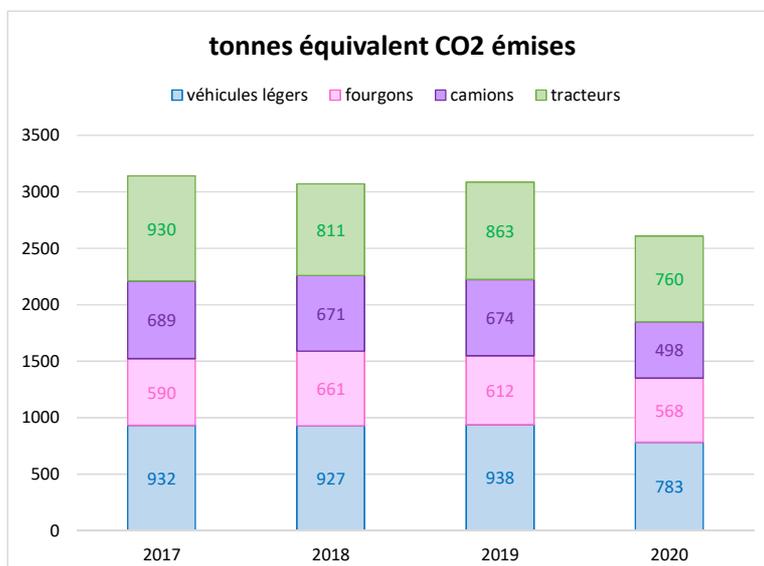


De 2017 à 2018 : utilisation améliorée par véhicule pour tout type de véhicule.  
 De 2018 à 2019 : baisse d'utilisation par véhicule pour les tracteurs et les camions.  
 Année 2020 non exploitable (crise sanitaire).

- **Consommation de carburant**



- **Emissions de CO2**



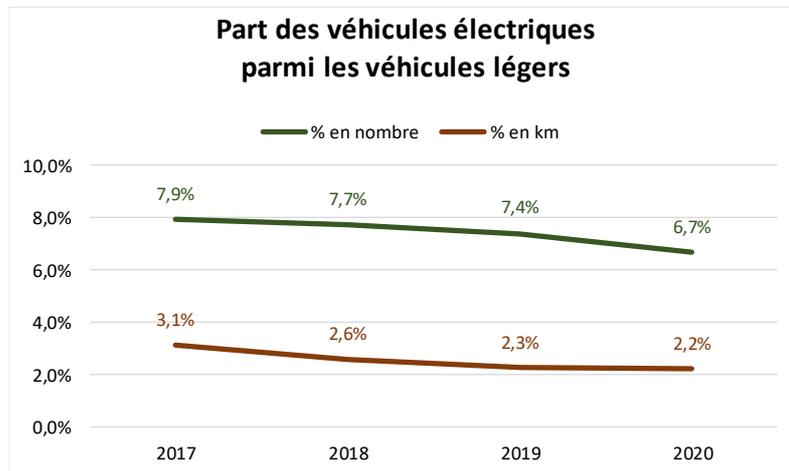
Quasi-stabilité des émissions de 2017 à 2019  
 Année 2020 non représentative (du fait de la crise sanitaire : moindres déplacements et fauchage)

## Véhicules dont le taux de CO2 est inférieur à 50g/km

La loi sur la transition énergétique de 2015, confortée fin 2019, impose l'acquisition annuelle d'un quota de 30 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

En 2021, 2 véhicules électriques et 2 véhicules hybrides rechargeables ont été commandés ce qui portera le taux de véhicules <50 g/km à plus de 10% de la flotte des véhicules légers.

### ➤ Motorisations alternatives



Bien que représentant 7% des véhicules légers, les véhicules électriques sont peu utilisés (2% des km)

Fin 2020, la flotte de véhicules légers était composée de 6,7 % de **véhicules électriques** qui ont enregistré 2,2 % des km parcourus. La mise en place, en mai 2019, de cartes prépayées pour permettre l'accès aux bornes publiques du réseau USEDIA, adossé au réseau FRESHMILE, n'a pas entraîné d'augmentation des distances parcourues avec ces véhicules. Une action doit être menée auprès des gestionnaires de pools pour préciser les priorités d'utilisation en fonction de la distance à parcourir et des motorisations. Cependant, le confinement n'a pas permis de mettre en place des consignes, du fait de l'arrêt ou la forte baisse de l'activité des services concernés. Une action de sensibilisation à l'utilisation des Véhicules électriques est en cours depuis début 2021, 13 agents ont bénéficié de cette action.

1 véhicule léger à **motorisation GNV** a été affecté en juin 2019 sur le centre d'exploitation de Saint-Quentin, avec ravitaillement sur la station GNV. Le bilan fin 2020 montre un coût kilométrique du véhicule GNV inférieur de 3% par rapport à un kangoo diesel avec une utilisation similaire.

Le projet de station GNV sur Laon s'étant concrétisé, 1 véhicule Léger a donc été commandé en 2021 et mis en service le 12/10/2021.

Dans la continuité de cette action un camion de 16T de poids total en charge au GNV est en commande pour le secteur de Laon.

**L'adaptation de kits éthanol** a été réalisée en 2020 pour 2 véhicules de la flotte essence existante de moins de 5 ans, homologables pour une utilisation en flotte publique. Le bilan sera réalisé fin 2021, car le déploiement n'a pu être réalisé qu'en septembre 2020.

La **motorisation hydrogène** est suivie de près au niveau technique. Elle évolue puisque des projets de véhicules utilitaire léger tel que des Renault Master, Peugeot Boxer, Citroën Jumpy sont en cours, ces modèles sont susceptibles de remplacer les fourgons diesel actuellement utilisés.

## ➤ Vélo à assistance électrique (VAE)

Dans le cadre du Plan de déplacements des agents adopté en 2010, 7 vélos à assistance électrique sont à la disposition des agents et répartis sur 6 sites de la collectivité depuis 2013.

Une enquête avait été réalisée fin 2015 auprès des utilisateurs potentiels, mais n'a pas été renouvelée depuis.

## ⑤ Intégrer davantage les principes de l'économie circulaire dans le fonctionnement de la collectivité

### ❖ Economie de la fonctionnalité

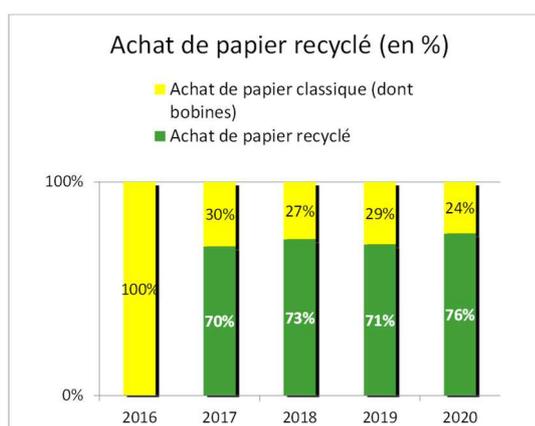
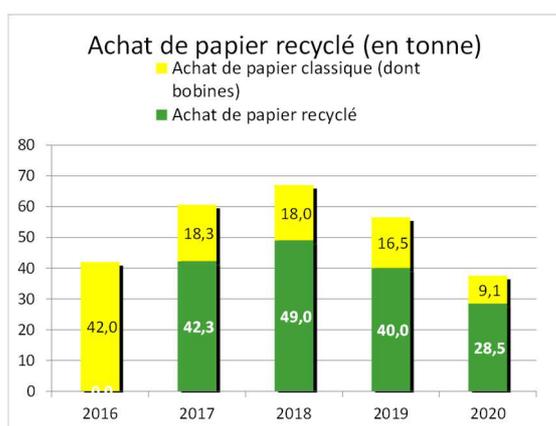
*L'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession d'où des pratiques attendues plus vertueuses de la part du fabricant produit à longue durée de vie et évolutif).*

La collectivité a privilégié un marché de solution d'impression (par la location de multocopieurs) à un marché d'acquisition de matériel.

### ❖ Approvisionnement durable

#### ➤ Achat de papier

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, les collectivités doivent acquérir au moins 25 % de papier recyclé, ce seuil sera porté à 40 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

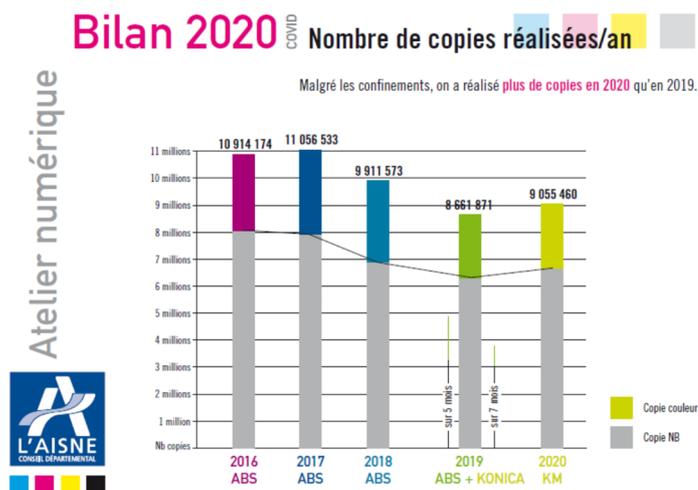


Le Conseil départemental a fait le choix d'acheter la totalité de ses besoins en ramette A4 et A3 en papier 100 % recyclé, ce qui a représenté **plus de 70 % des achats papier** de la collectivité depuis 2017.

D'autre part, le magazine l'Aisne est imprimé depuis octobre 2015 sur un papier 100 % recyclé dont la pâte à papier est fabriquée dans l'Aisne, chez Greenfield à Château-Thierry, usine du papetier ARJO WIGGINS. 90 tonnes de papier sont nécessaires chaque année pour l'impression du magazine.

## ➤ Consommation de papier

- Nombre d'impressions



Le nombre de copies réalisées par an a diminué de 20% entre 2016 (10,9 millions de copies) et 2019 (8,7 millions de copies) mais il a **augmenté entre 2019 et 2020** malgré les confinements et le télétravail associé : 9,1 millions de copies (soit **+5%**) (soit **28 copies par PC et par jour en 2020**).

Le budget des copieurs a fortement diminué du fait du recrutement courant 2019 d'un nouveau prestataire (location + copies : de 430 000 euros en 2018 à 230 000 euros en 2020) soit un coût à la copie divisé par 2.

- Volume d'enveloppes consommées

L'activité courrier reste constante (budget enveloppes de 11 à 12000 euros par an) mais les coûts d'affranchissement ont diminué (-200000 euros entre 2015 et 2020 à périmètre constant) (suppression de la lettre prioritaire, généralisation de l'affranchissement en éco-pli avec 2 formats d'enveloppes).

## ❖ Allongement de la durée d'usage

### ➤ Le recyclage solidaire

- La recyclerie solidaire à l'UTAS de Saint-Quentin

Suite à une 1<sup>ère</sup> journée en 2015 consacrée à la découverte du concept de développement durable, l'UTAS de Saint-Quentin a mis en place, en juin **2016**, une recyclerie solidaire.

Les produits collectés sont destinés à des associations locales (Bouchons d'Amour, Enfance et Partage, association Présédys), à des porteurs d'ateliers d'insertion (Recycle jouets) ou à des projets développés par des agents de l'UTAS en faveur de l'association rSa (réseau Solidaire associatif).

A noter également que l'UTAS de Soissons a mis en place boîtes de ramassage de fournitures usagées (stylos bille, feutres, correcteurs, tubes de colle...) : cet éco-geste solidaire géré par l'association Présédys, permet à des élèves et étudiants porteurs de troubles dys de bénéficier de matériel adapté à leur handicap.

- Un point collecte à la DATEDD

Une collecte a été mise en place au mois de novembre 2018, via des bacs installés dans un bureau, afin de valoriser :

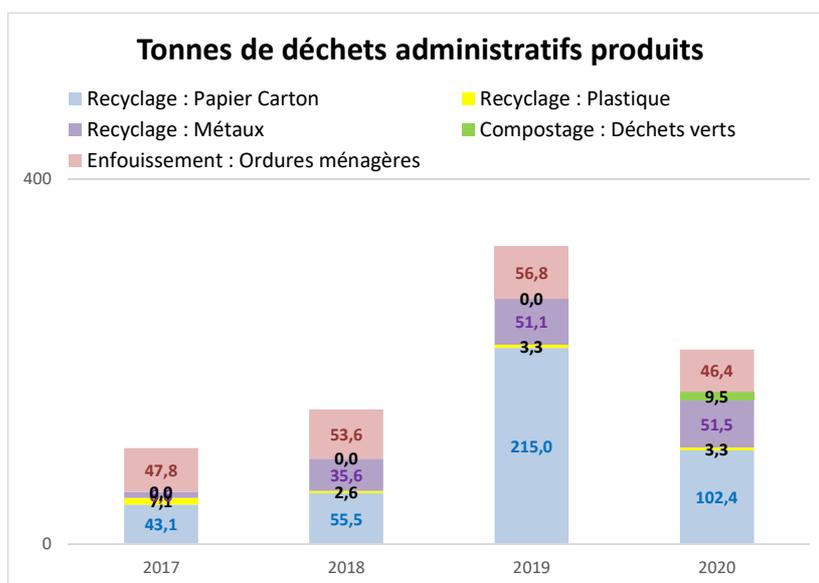
- jouets auprès de l'association "Recycl'Jouets" (située à Guise) qui collecte, répare, nettoie et revend les jouets sur les marchés,
- vêtements, linge de maison, couvertures auprès de Coallia (Association d'aide et d'accompagnement social).

En 2021, 2 dépôts ont eu lieu aux Restos du Cœur et 1 dépôt à Recycl'Jouets.

## ❖ Recyclage et valorisation des déchets

### ➤ Déchets administratifs

Les déchets produits sur les sites administratifs font l'objet d'une collecte avec tri et traitement, engagée par marché auprès de 2 prestataires, depuis 2013. Le marché entré en application en janvier 2018, pour 3 ans, donne la **priorité au recyclage ou à la réutilisation pour les papiers-cartons** d'une part, **les plastiques** d'autre part, comportant également les **emballages ménagers**. Ce marché comporte une clause d'insertion sociale.



Les **déchets de papiers-cartons** représentent, depuis 2009, un volume annuel de 40 à 45 tonnes avec une exception

- en 2019, le volume a été fortement supérieur, du fait du déménagement des Archives départementales et de la Bibliothèque Départementale de l'Aisne,
- en 2020 avec le déménagement de la MDPH.

Les déchets verts générés par la nouvelle équipe régie d'espaces verts sont collectés et recyclés, soit en compostage, soit en copeaux pour des chaufferies.

Les ordures ménagères résiduelles ont représenté 46 tonnes en 2020.

Fin 2017, la collectivité a adhéré au programme de recyclage TerraCycle pour le recyclage des **stylos**. Pour chaque instrument d'écriture envoyé, 1 centime d'euro est crédité sur un compte pour une coopérative scolaire ou une association choisie. Cependant, la quantité minimale étant de 25 kg par livraison, les stylos sont stockés dans l'attente.

## ➤ Le cas particulier des cartouches et ordinateurs

Les **cartouches d'impression vides** sont toutes récupérées par 2 prestataires et sont recyclées.

Les **micro-ordinateurs** en fin de vie font l'objet d'un recyclage par une association de Saint-Gobain qui emploie des salariés en chantier d'insertion.

## ➤ Compostage des déchets organiques de repas

On notera l'installation de composteurs pour les déchets de cuisine, en 2014 à la Caverne du Dragon, en 2016 au Parc Foch (bâtiment DATEDD/DC/DESJ) et en 2017 à la DGAS. Ainsi, des bio-seaux ont été mis à disposition dans les salles de convivialité et les réfectoires pour collecter les marcs de café, les sachets de thé et les déchets de cuisines (os et viandes exceptés).

Un lombri-composteur a également été installé à Géodomia et permet ainsi de valoriser une bonne partie des biodéchets.

Des supports de communication sur les bonnes pratiques à suivre ont été réalisés (affiches synthétiques, guide du compostage, guide de l'utilisation du bio-seau).

Une évaluation et un bilan des actions seront effectués en 2022 afin de connaître l'avis des usagers et améliorer la valorisation des biodéchets.

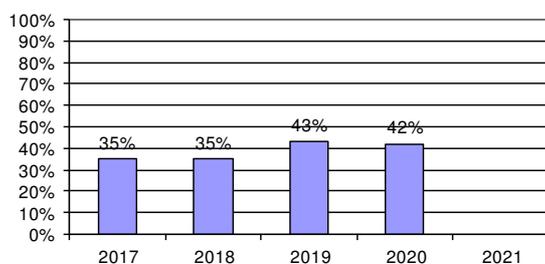
## ❖ Le cas particulier des centres d'exploitation de voirie

Les activités d'entretien et d'amélioration des 5 400 kilomètres de voiries départementales nécessitent l'utilisation de certains produits (absorbant, sel, peinture, ...) et incluent la collecte de déchets. On évalue à environ 640 tonnes par an la production interne de déchets, d'une trentaine de natures différentes, issus notamment de l'entretien des aires de parking, des dépendances routières, des ouvrages d'art, de l'exploitation du réseau et des activités de régie.

Les centres d'exploitation de voirie font progressivement l'objet d'équipement de tri des déchets (➔ action Dvd 03 de l'Agenda 21).

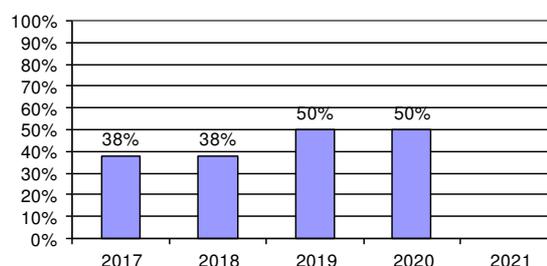
Renforcement et sécurisation du tri des déchets sur les centres d'exploitation

Taux agrégé d'équipement des centres



Mise en place des équipements pour optimiser la gestion environnementale des centres d'exploitation

Taux agrégé d'équipement des centres



En juillet 2018, le Conseil départemental a lancé la campagne de sensibilisation « stop aux routes poubelles » sur son site internet et dans son magazine. Des panneaux ont par ailleurs été posés sur les axes principaux.

# 3.

**Gouvernance au regard  
d'une démarche de  
développement durable**

Le développement durable ne se limite pas à la mise en œuvre des 5 engagements précédemment décrits.

En effet, le développement durable correspond avant tout à un **processus** : véritable changement culturel, il implique de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, et la mise en place d'une organisation qui rende possible la co-production, la mise en œuvre et l'évolution, au cours du temps, d'une stratégie d'amélioration continue.

Le référentiel national relatif aux Agendas 21 a ainsi identifié **5 éléments déterminants de démarche de développement durable** :

- la participation des acteurs,
- la transversalité des approches,
- l'organisation du pilotage,
- l'évaluation,
- l'amélioration continue.

## 3.1 Participation des acteurs

Les objectifs poursuivis dans le processus de participation sont de plusieurs ordres :

- aboutir à un projet partagé et porté par le plus grand nombre,
  - mobiliser l'intelligence collective (faire appel aux connaissances et aux savoirs de tous les acteurs dont l'expertise est indispensable à la réussite du projet),
  - impliquer l'ensemble des acteurs en faisant en sorte que leurs besoins et attentes soient pris en considération,
  - limiter les blocages et obtenir l'adhésion.
- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)



*ODD 16*

*Sociétés pacifiques et inclusives – Justice  
Institutions efficaces, responsables et ouvertes*

*16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions*

- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 (2019)



*Priorité 5.1 : Soutenir les initiatives locales  
d'expérimentation et d'innovation pour un changement  
des comportements et des pratiques*

*Priorité 5.3 : Renforcer la contribution des citoyens à  
l'action publique*

## 3.1.1 Politiques sociales et « pouvoir d'agir » : les personnes accompagnées participent à leur prise en charge

« Encourager le pouvoir d'agir des habitants ».

« Passer du « faire pour » au « faire avec ».

Extrait de Réaffirmer les priorités sociales du développement durable par l'Observatoire national des Agendas 21 locaux (2011)

L'empowerment est le « processus par lequel un sujet, individuel ou collectif, augmente son pouvoir d'agir pour mieux maîtriser son destin » (Thomas Kirszbaum).

Le développement du pouvoir d'agir : « Il s'agit de retrouver sa dignité d'acteur, d'être restauré dans sa légitimité de sujet capable » (Yann Le Bossé).

L'ensemble des politiques sociales est en effet confronté au défi de permettre à la personne accompagnée d'être pleinement acteur de son parcours.

Le Département souhaite valoriser les **démarches de développement social** associant les personnes accompagnées aux décisions qui les concernent.

Le Département reconnaît, par ailleurs, que l'engagement citoyen constitue un pilier de la cohésion sociale.

### ① Dans le domaine de l'enfance

#### ❖ De la consultation de l'utilisateur ...

Lors de l'élaboration du schéma de la famille et de l'enfance adopté en 2014, plusieurs entretiens avaient été menés avec quelques usagers du dispositif de prévention et de protection de l'enfance dans le cadre du diagnostic préalable au schéma de la famille et de l'enfance.

Une démarche participative a également été souhaitée pour mener les travaux du schéma de l'Enfance et de la Famille (2021-2025). Celle-ci s'est traduite par la mobilisation des usagers des dispositifs de protection de l'enfance, enfants et parents ont été consultés via l'organisation de rencontres collectives. Les **groupes de paroles** suivants ont été organisés :

- jeunes accueillis en MECS,
- jeunes placés en famille d'accueil,
- jeunes majeurs,
- parents d'enfants placés ou suivi en AED ou PEAD.

Ces groupes de parole ont permis, pour les participants, de partager un « bilan » de leur temps passé à l'ASE.

## ❖ ... à la co-construction avec les enfants et les familles

Il s'agit de s'appuyer sur les compétences parentales et d'amener les familles à trouver leurs propres solutions.

### ➤ La refondation du PPE

Après une expérimentation positive sur le territoire de l'UTAS de Château-Thierry, des groupes de travail ont été organisés fin 2019 afin de définir de nouvelles modalités de mise en œuvre du Projet pour l'Enfant et élaborer un outil harmonisé et simplifié.

Ces travaux ont abouti au déploiement de l'outil en mars 2021 (lancement retardé du fait de la crise sanitaire de 2020).

On notera que de nombreuses procédures ont été réécrites pour une bonne articulation avec le PPE ; d'autres outils, devenus obsolètes, ont en outre été supprimés.

Un outil informatique spécifique a été créé pour suivre le dispositif : La part des mesures faisant l'objet d'un PPE est en augmentation. En effet, **pour 30,3% des mesures en cours, il existe un PPE ou un bilan PPE est en cours** (au 06 octobre 2021).

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Utas05)

### ➤ Les actions collectives menées dans le cadre des droits de visite

L'UTAS de Saint-Quentin a expérimenté une **organisation originale dans le cadre des droits de visites en présence de tiers** : enfants et parents de plusieurs familles se sont ainsi retrouvés collectivement autour d'activités menées en dehors de l'UTAS :

- « Du jardin à l'assiette : prendre plaisir ensemble » du 6 avril 2016 au 20 juillet 2016 (avec cultures, visite de ferme pédagogique, confection de repas à partir de denrées achetées sur le marché, ...),
- « Vive la nature ensemble » de septembre 2017 à juillet 2018.

L'UTAS de Saint-Quentin a innové depuis dans 2 nouveaux projets : les ateliers minute (septembre 2019) et la mise en place de 4 carrés potagers (printemps 2021).

Le dénominateur commun de ces actions collectives est de :

- rendre les parents plus acteurs dans la relation à leurs enfants,
- permettre aux parents une valorisation et une estime de soi par la responsabilisation,
- permettre aux enfants et à leurs parents d'être en relation « autrement » en proposant un espace favorisant des moments de convivialité et de partage.

#### • Les ateliers minute

Un espace spécifique a été créé à l'UTAS de Saint-Quentin afin d'accueillir les assistants familiaux et les enfants qui leur sont confiés dans le cadre du droit de visite aux parents.

4 ateliers minimum sont proposés **chaque mercredi après-midi**. Lecture, coloriage, art créatifs, jeux, ... Ces ateliers sont animés par un binôme volontaire de 2 agents de l'UTAS issus d'un groupe de travail qui rassemble des profils métiers différents : travailleurs sociaux, secrétaire de l'action sociale et de l'enfance, gestionnaire de classothèque, assistante familiale, encadrante d'atelier d'insertion.

Lancés début septembre 2019, les ateliers ont été fréquentés selon les semaines par 11 à 34 **enfants (20 en moyenne)** et 8 à 20 **assistants familiaux (12 en moyenne)**.

D'un point de vue qualitatif, **l'expérimentation est jugée très positive par les enfants, les assistants familiaux et les acteurs du projet :**

- près de 80 % des enfants sont satisfaits des ateliers,
- certains enfants animent eux-mêmes les ateliers Kamishibai,
- les réalisations en art créatif sont offertes par les enfants à leurs parents ou à leur assistant familial,
- le projet a plutôt été bien accueilli par les assistants familiaux,
- les enfants de certains assistants familiaux participent également aux ateliers minutes,
- des ateliers en libre-service sont mis à disposition des enfants le mercredi matin,
- les enfants ne sont plus désœuvrés dans l'attente de la visite parentale,
- le local d'accueil est désormais plus accueillant : la salle dédiée à cette activité a été remise en peinture, puis décorée sur le thème de l'Art Déco par des bénéficiaires du RSA accompagnés sur des actions d'insertion et leurs encadrantes.

La situation sanitaire durant l'année 2020 et le 1<sup>er</sup> semestre 2021 a stoppé la tenue de ces ateliers.

Cette initiative a été réactivée à partir du dernier trimestre 2021, avec un recentrage des animations autour du « Livre » et des activités d'art créatif autour du thème mensuel dédié.

#### • **Les carrés potagers**

Cette dernière initiative permet d'offrir un nouveau support d'échange entre les parents et les enfants dans le cadre de l'exercice des droits de visite en UTAS. Les premières récoltes de légumes ont eu lieu cet été et cet automne 2021.

### ➤ **Vers une évolution des modalités d'accueil des parents/enfants**

Par ailleurs, dans ce même cadre des droits de visite, l'UTAS de La Fère mène une étude et met en place de nouvelles modalités d'accueil de l'ensemble des acteurs. (enfants, parents, assistants familiaux...). Ainsi, l'agencement des locaux, la gestion des horaires et les modalités d'accueil ont été revus afin de garantir des conditions d'accueil les plus favorables à l'exercice des droits de visite.

### ➤ **La gouvernance de l'observatoire axonais de la protection de l'enfance**

Le renforcement de la place des usagers est un axe fort du schéma de l'Enfance et de la Famille (2021-2025). En effet, une action à mener au cours de ces 5 années à venir vise à impliquer les usagers dans la mise en œuvre de l'évaluation de la politique de protection de l'enfance.

Cette participation des usagers est également un objectif fondamental de la contractualisation Préfet/ARS/Département pour la prévention et la protection de l'enfance : systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE).

Un chargé de mission a été recruté à cet effet avec pour objectif d'organiser cette participation. Il s'agit d'impliquer les usagers dans la mise en œuvre de l'évaluation de la politique de la protection de l'enfance.

Cette action se déclinera selon 3 modalités :

- Structurer la représentation individuelle et collective à travers la **création de comités des usagers au sein des structures UTAS**,
- Formaliser le cadre d'intervention des représentants des comités d'usagers à l'ODPE voir développement infra),
- Associer les anciens de l'ASE dans le cadre de retours d'expériences auprès des enfants et jeunes suivis actuellement.

## ② Dans le domaine de l'insertion

Le Département souhaite renforcer le pouvoir d'agir des allocataires du RSA en valorisant leur auto-positionnement sur les actions concourant à leurs parcours d'insertion et de retour à l'emploi.

**L'objectif final est que chaque allocataire du RSA soit davantage encore acteur de son parcours pour l'insertion.**

### ➤ **Des missions de bénévolat : de l'expérimentation au déploiement territorial**

Le 24 septembre 2018, l'Assemblée départementale a adopté le principe du **lancement d'une expérimentation sur le territoire de Saint-Quentin** visant à faciliter la mise en relation des allocataires du RSA avec le secteur associatif.

**Le dispositif a été lancé en juin 2019.** En mai 2021, on dénombrait :

- **127 CER avec implication bénévole** dont la moitié durant le 2<sup>nd</sup> semestre 2019. En effet, en 2020, les collectifs participatifs en UTAS ont été fortement impactés par la crise sanitaire (associations fermées, événements annulés). Toutefois, l'UTAS a mis un point d'honneur à maintenir ce lien social en accueillant les groupes en jauges restreintes, tout en démultipliant les temps de rencontres.
- **84 bénévoles actifs en mai 2021**
- Une quarantaine de sorties du dispositif pour raisons variées (formation emploi – crise sanitaire – non respect du CER – problématiques particulières)

On note avec intérêt que les allocataires du RSA ayant signé une convention avec une association saint-quentinoise se sont vus octroyés la gratuité des transports collectifs urbains par la Communauté d'Agglomération.

A travers cette démarche innovante, le Département souhaite **valoriser l'activité, rompre l'isolement de celles et ceux qui sont le plus éloignés du travail, et ainsi casser les préjugés.**

La contractualisation du plan de lutte contre la Pauvreté 2019-2021, adopté en Conseil départemental du 24 juin 2019 et signé le 25 juin 2019 avec l'Etat, prévoit le déploiement de ce dispositif à l'ensemble du département, tout en mobilisant en parallèle l'appel à projets Insertion départemental dans le cadre des actions de remobilisation ou des Temps d'Activités Bénévoles (TAB), et en s'appuyant à terme sur une plateforme de mise en relation recensant les offres de missions de bénévolat (Néjob de Néolink).

L'objectif principal est de renforcer le pouvoir d'agir de l'allocataire du RSA pour qu'il soit acteur de son parcours, et d'encourager à ce titre l'engagement citoyen au moyen du CER + et des mesures départementales qui sont et seront mobilisables dans ce cadre pour l'accompagner dans ses démarches volontaires d'insertion professionnelle, comme par exemple les Accompagnements Personnalisés à la Reprise d'Activité.

Différentes modalités ont été définies, en lien avec les groupes de travail missionnés sur ce dispositif, afin d'en faciliter son appropriation par les équipes locales lors du déploiement départemental.

👉 A noter que le dispositif expérimental du Saint-Quentinois a été complété en 2020 par la création d'un **collectif bénévole**, afin de répondre aux associations qui ont besoin d'un bénévolat renforcé lors d'événementiels. La cohésion du collectif bénévole a fait l'objet d'un après-midi de type « team building ». Les objectifs attendus lors de cette rencontre étaient de créer des liens de confiance entre les associations, les allocataires du RSA et les

travailleurs sociaux, de faire tomber les représentations des uns et des autres, de constituer et créer une dynamique de groupe. L'association réseau Solidaire associatif porte le projet, en partenariat avec l'UTAS, pour mettre à disposition le collectif bénévole auprès des associations St Quentinnoises.

Depuis, les 20 membres du collectif se retrouvent mensuellement dans les locaux de l'UTAS, pour échanger avec les associations partenaires et les travailleurs sociaux impliqués dans ce projet.

Les collectifs d'allocataires du RSA à l'UTAS de St Quentin ont été mobilisés en 2021 pour la **constitution d'un GREPA UTAS** (Groupe Réfléchir Ensemble Proposer Agir) dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Une conférence sur les questions de « participation » s'est tenue à Amiens le 8 décembre 2021. Ce sont les personnes accompagnées qui ont piloté ce projet.

### ➤ **Des Rencontres de l'insertion aux « Journées Aisne Actifs Plus »**

Initiées en 2012, les **rencontres de l'insertion** ont été déployées sur l'ensemble des Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS). Les porteurs de projets présentaient directement leurs actions à des allocataires du RSA invités à devenir acteurs de leur parcours en choisissant l'action qui leur correspond le mieux. L'information était auparavant essentiellement véhiculée par les référents des publics.

En 2019, ces rencontres ont été **pour la première fois exclusivement orientées vers l'insertion professionnelle et la formation**, afin de permettre aux publics d'avoir une attitude proactive face à l'offre d'insertion.

Pour l'année 2019, 4 320 personnes se sont rendues à ces rencontres sur les 9 590 personnes conviées, soit un taux de présence de 45 %.

**Depuis 2020**, dans le cadre de la stratégie de Prévention et de lutte contre la Pauvreté, le Département a décidé, conjointement avec la Direction Régionale Pôle Emploi, d'organiser un **événement de rencontres entre les allocataires du RSA demandeurs d'emploi, les entreprises et les acteurs de la formation professionnelle**.

Ces journées se déroulent sur tous les territoires, en présence des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'accompagnement renforcé, et des structures apportant des solutions en matière de levée des freins (garde d'enfant, mobilité, ...). Toutes les UTAS proposent des portes ouvertes chez les partenaires et porteurs d'action d'insertion. L'objectif est de proposer une solution à chaque ARSA présent : une offre d'emploi, à défaut une formation, ou bien encore un accompagnement renforcé avec, en parallèle si nécessaire, une solution apportée pour la levée du ou des freins à l'emploi.

#### Bilan de la session 2020 (12 au 16 octobre)

Des actions ont été organisées en présentiel à différents évènements :

- 2 056 personnes ont participé aux différents événements sur les 3 939 personnes invitées, soit un taux de présence de 52 %.
- 516 personnes ont été positionnées sur des actions d'insertion (dispositif accompagnement global, formations et offres d'emploi), soit un taux de positionnement de 25% des présents.
- 79 lieux ont été identifiés pour 151 porteurs d'actions ou partenaires qui ont participé.

Des actions en distanciel ont également été menées :

- un webinar a été accessible : 590 inscriptions, 454 participants et 69 questions ont été déposées en ligne par les allocataires à l'issue du webinar, soit 15 %.

- un salon en ligne, ouvert du 12 au 30 octobre, avec 4 000 ARSA et 472 connexions. 18 recruteurs ont participé à ce salon, 52 offres ont été publiées et 109 candidatures ont été déposées.

A noter qu'une **journée spécifique** a été organisée le 13 octobre 2020 par la Mission Emploi du Département, Pôle Emploi et en partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux à la Maison du **projet du château de Villers-Cotterêts** autour de 3 axes forts : l'emploi (avec la présence de 3 entreprises pour décrire les métiers), la formation (avec l'intervention d'un organisme de formation) et le travail des compétences (avec la participation d'un atelier chantier d'insertion) avec le bilan suivant :

- 64 personnes présentes sur les 75 attendues, soit 85 % de présence,
- 21 positionnements en formation, et 4 recrutements validés au titre de la clause d'insertion sur le chantier de Villers-Cotterêts,
- 89 % d'auto positionnement sur une formation ou de l'emploi pour les travaux du Château de Villers Cotterêts,
- Une reprise de contact avec 100 % des candidats positionnés pour un accompagnement dans les démarches.

#### Bilan de la 1<sup>ère</sup> session 2021 (16 au 28 mai)

*Une seconde session a été organisée du 13 au 17 décembre.*

Des actions ont été organisées en présentiel à différents évènements :

- 1 751 personnes ont participé aux différents événements sur les 4 489 personnes invitées, soit un taux de présence de 39%.
- 553 personnes ont été positionnées sur des actions d'insertion (dispositif accompagnement global, formations et offres d'emploi), soit un taux de positionnement de 32% des présents.
- 149 porteurs d'actions ou partenaires ont participé.

Des actions en distanciel ont également été menées :

- des webinaires ont été organisés par Pôle Emploi/ Conseil départemental, Aisne Action Emploi et la plate-forme Aisne Actifs + : 2 694 participations.

### ➤ **Vers une meilleure représentation des allocataires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires et dans la définition des politiques départementales d'insertion**

Il s'agit, en 1<sup>er</sup> lieu, de garantir la présence des allocataires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires. **4 territoires en sont pourvus** : Laonnois, Saint-Quentinois, Soissons et Thiérache.

Une charte de bonnes pratiques au sein des équipes pluridisciplinaires, pour encourager l'expression des allocataires du RSA, a été rédigée il y a quelques années. Cette Charte a été élaborée par les équipes insertion de Soissons et de Thiérache.

Elle prévoit notamment des dispositions relatives aux allocataires du RSA, membres des équipes pluridisciplinaires, en :

- leur conférant une compétence et une expertise reconnues en qualité « d'expert du vécu »,
- encourageant leur intervention,
- demandant aux autres membres d'adapter leur vocabulaire professionnel « de sorte qu'il soit accessible. »

Par ailleurs, une plaquette pour sensibiliser les allocataires du RSA, afin qu'ils participent aux équipes pluridisciplinaires, a été réalisée et présentée en interne en décembre 2019 en

vue d'un déploiement départemental. Préalablement, ce projet de plaquette a été soumis pour avis au groupe citoyen de Saint-Quentin.

👉 De plus, afin de favoriser la constitution d'un vivier potentiel des allocataires, l'UTAS de Saint-Quentin impose dans les conventions relatives aux ACI la désignation de représentants des allocataires du RSA auprès de chaque porteur de projet. Ces représentants sont invités à intégrer le groupe citoyen au sein de l'UTAS.

### ➤ **L'équipe insertion de l'UTAS à Saint-Quentin, laboratoire d'innovation sociale**

Le Plan départemental d'Insertion 2016-2020 a prévu d'associer les usagers de la politique insertion à sa conduite. L'UTAS de Saint-Quentin est pionnière dans ce domaine depuis plusieurs années.

La loi prévoit la participation des allocataires du RSA aux équipes pluridisciplinaires intervenant dans la politique insertion des allocataires du RSA. L'équipe insertion de l'UTAS de Saint-Quentin s'est questionnée, dès 2011, sur le rôle de ces 2 représentants, et a fait le pari de les rendre véritablement acteurs.

Accompagnés par l'équipe insertion du Département, ces 2 représentants ont alors commencé à rencontrer des allocataires RSA dans les ateliers et chantiers d'insertion pour les informer eux-mêmes sur le dispositif, et ont proposé la nomination de correspondants dans chaque action d'insertion. Ainsi est né au début des années 2010 le **groupe citoyen, issu de volontaires représentants d'actions d'insertion du territoire**.

Le groupe citoyen se réunit chaque mois, il est porté par l'UTAS et ses membres reconduits chaque année car ils sont les ambassadeurs des ARSA sur les actions d'insertion.

A noter que l'une des participantes à ce groupe citoyen est intégrée aux travaux menés par le **Conseil consultatif des Personnes Accompagnées** au niveau régional (CRPA des Hauts-de-France) et au niveau national (CNPA).

Le groupe a décidé de se fédérer en 2015 en **association (rSa, réseau Solidaire associatif)**. **Cette structuration permet désormais d'associer plus largement ses membres et d'appuyer une démarche citoyenne, notamment dans la conduite des actions d'insertion.**

Ils sont ex-pairs des personnes accompagnées du dispositif RSA, de par leur parcours (allocataires ou l'ayant été).

#### **Le Département apporte une aide logistique aux projets de l'association.**

On note par ailleurs avec beaucoup d'intérêt la création d'un collectif bénévole début 2020 à l'UTAS de Saint-Quentin (cf. 1.1.2).

D'ores et déjà, le bilan de cette démarche est très positif :

- co-construction collective de la politique insertion pour une meilleure efficacité,
- prise de conscience du pouvoir des personnes accompagnées à être véritablement acteurs citoyens et acteurs de leur projet de vie (les fondateurs de la démarche sont aujourd'hui engagés dans une démarche de formation / emploi),
- **reconnaissance de ces collectifs dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté.** En effet, le Haut-Commissaire des Hauts-de-France a missionné l'association *Participation et Fraternité* pour identifier des collectifs de personnes accompagnées sur les Hauts-de-France pour créer des GREPA (Groupe Réfléchir Ensemble, Proposer, Agir). Les travaux de ces groupes permettront de recueillir la parole des personnes qui ont l'expérience de la pauvreté.

👉 Pour mémoire, l'UTAS avait innové, de 2017 à 2019, en organisant un **Tremplin pour l'Emploi** destiné aux allocataires du RSA en accompagnement professionnel. En effet, jusqu'alors, seuls les allocataires du RSA en accompagnement social bénéficiaient d'un dispositif au travers des journées de l'insertion.

A chaque fois, la participation des allocataires du RSA était sollicitée en amont du Tremplin pour l'emploi, par l'organisation d'informations collectives. De même, un questionnaire à l'attention du public visé et des intervenants a placé cette initiative dans une forte dynamique d'amélioration continue.

Cette action s'est inscrite à partir de 2020 sur la semaine Aisne Actif +.

## ③ Dans le domaine du handicap

### ➤ Consultation de l'utilisateur

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est composé de 4 collèges dont l'un (le collège 1) est constitué de représentants d'associations d'utilisateurs. Ce collège s'est réuni 41 fois au cours de l'année 2019 (18 commissions PH et 23 commissions PA) mais les réunions n'ont pu se dérouler selon le calendrier prévu en 2020 et 2021 en raison de la crise COVID.

Le rôle de ces représentants d'utilisateurs est de pouvoir apporter leur expertise d'utilisateur dans les différentes politiques sociales du département. A ce titre, la participation de ce collège à plusieurs groupes de travail pour l'élaboration de la politique de prévention de la perte d'autonomie a permis de co-construire avec les utilisateurs le programme Coordonné de la Conférence des Financeurs.

### ➤ Pair-aidance

*La pair-aidance repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie. C'est une démarche d'empowerment, aussi bien pour le pair-aidant que pour le pair-aidé.*

Le développement du soutien par les pairs s'inscrit dans le cadre de **La réponse accompagnée pour tous (RAPT)** dans son axe 3 et fait désormais partie intégrante du PTSM (projet territorial de santé mentale) de l'Aisne adopté en décembre 2020.

Il s'agit en effet d'un vecteur important pour l'évolution de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et la MDPH a une attention particulière sur les appuis mobilisables dans le cadre des situations complexes qui peuvent conduire à des ruptures de parcours.

**La reconnaissance des savoirs expérientiels des pairs contribue au changement du regard porté sur le handicap** notamment en levant les freins à la pleine autodétermination des personnes.

A l'échelle plus individuelle, le soutien par les pairs facilite l'expression de la parole de la personne et de ses aspirations. Cela conduit par ailleurs à un rééquilibrage de la relation souvent asymétrique entre professionnels et personnes accompagnées.

Afin de promouvoir cette nouvelle forme d'accompagnement, **la MDPH**, dans son rôle d'assembler et de facilitateur, et associée à l'ARS et au Conseil départemental, a souhaité contribuer à **apporter toutes les informations utiles sur le sujet de l'accompagnement par les pairs**, en mobilisant les acteurs institutionnels sur une demi-journée départementale organisée par WEBINAIRE le 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

- intervention d'une universitaire dont les travaux portent notamment sur l'accompagnement et le soutien par les pairs.
- présentation des expérimentations portant sur EPOP ["Empowerment and participation of persons with disabilities" peut se traduire en français par "Pouvoir d'agir et participation des personnes en situation de handicap "] présenté par l'ARS et le CREA Hauts-de-France
- témoignage d'une expérience de pair-aidance par l'EPSMD de Prémontré.

Parallèlement, la MDPH et le Conseil départemental ont été sollicités par l'ARS pour des travaux de construction des fiches actions de la programmation 2022 du PTSM de l'Aisne. Deux fiches actions ont été rédigées :

- webinaire pair-aidance
- réflexion autour de l'expérimentation d'une plateforme de promotion et de développement de la pair-aidance en santé mentale.

## ④ Dans le cadre de l'accueil des personnes accompagnées et de l'action sociale

### ➤ De la charte d'accueil élaborée avec des usagers à la refondation de l'accueil

Une charte d'accueil a été élaborée et officiellement installée en 2019 à l'UTAS de La Fère. Ce document met en avant les **valeurs et principes qui régissent l'accueil**, et pour lesquels les engagements sont réciproques à la fois pour les professionnels (agents) et pour les personnes accueillies (usagers). Associer à l'élaboration de ce document le public qui s'engage dans le respect de cette charte est devenu une réalité grâce à la **constitution d'un groupe de travail associant des usagers et des agents de l'UTAS**.

(➔ action inscrite à l'Agenda 21 / Utas01)

Cette charte a été depuis déployée dans les autres UTAS.

L'UTAS de La Fère entame désormais des **projets opérationnels liés à l'accueil, en faisant participer le public concerné par les évolutions envisagées** :

- réaménagement de la salle enfants / parents (fin 2020),
- réflexion autour de l'accueil dans le cadre d'une démarche de design de service (2021).

### ➤ Des permanences dans des lieux socio-culturels

De plus, le Département développe des permanences dans des lieux socio-culturels (centres sociaux, médiathèques, ...). L'objectif est de faire connaître ces lieux à une population qui n'ose pas toujours y entrer ou qui, parfois, les méconnaît.

Cette action est menée en **partenariat avec la Bibliothèque départementale de l'Aisne (BDA)** qui a réalisé un recensement des bibliothèques disposant d'un potentiel d'accueil qui porte à la fois sur le site et les compétences des bibliothécaires en matière de publics éloignés.

## ➤ Les journées Santé et Solidarité en UTAS

Depuis 2015, l'UTAS de Saint-Quentin organise chaque année une journée sur un thème en lien avec le développement durable :

- « *Le développement durable en UTAS, c'est possible et c'est concret !* », journée qui avait pour objectif de faire découvrir les 5 engagements du développement durable (juin 2015 – 200 personnes),
- « *Manger, bouger, agir !* », **journée santé** qui avait pour objectif de sensibiliser à la santé (juin 2016 – 300 personnes) et reconduite en 2018 au Palais des sports de Saint Quentin (novembre 2018 – 300 personnes),
- « *Solidaire ? Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?* », **journée solidarité** qui avait pour objectif de faire découvrir des associations qui œuvrent pour une société plus solidaire (décembre 2017 – plus de 200 visiteurs) et reconduite en 2019 au Palais de Fervaques (novembre 2019 – 300 personnes conviées).

A noter que l'édition 2019 a fait l'objet d'un rendez-vous préalable, le « WORLD CAFE » en septembre 2019 : 83 personnes accompagnées sur des dispositifs « insertion » y ont participé sur le thème « c'est quoi être solidaire ? Que peut apporter le bénévolat ? »

Les publics accueillis sont les **allocataires du RSA** en actions d'insertion, les bénéficiaires de formation Dynamique vers l'emploi, les **jeunes** de la **Garantie Jeunes**, les **jeunes de l'EPIDE**, ainsi que les **agents de l'UTAS**, les **référents sociaux**, ...

Ces journées permettent de **dynamiser les relations partenariales et le travail en réseau**.

Par ailleurs, le questionnaire adressé à chaque visiteur montre qu'une partie du public accueilli souhaite devenir acteur de sa santé ou devenir solidaire.

A titre d'exemple, des collectes de sang ont été organisées dans des ateliers et chantiers d'insertion.

Du fait de la crise sanitaire, les sessions 2020 et 2021 n'ont pu avoir lieu.

## 3.1.2 L'engagement citoyen des axonais

### Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

#### ➤ Un projet de parrainage

Le Département a engagé, au cours de l'année 2019, une réflexion sur la mise en œuvre du parrainage sur le territoire départemental, dont la mission est d'aider les enfants à construire leur avenir, en créant et en développant des réseaux de liens de solidarité autour d'eux et de leur famille grâce au parrainage.

Le parrainage de proximité consiste à apporter à un enfant un soutien affectif et éducatif par la création d'un lien privilégié et durable avec un adulte bénévole extérieur à son contexte de vie habituel qui va lui permettre de l'aider à grandir et de s'épanouir.

Ce dispositif n'est pas encore utilisé dans le département de l'Aisne mais pourrait être un vrai soutien complémentaire aux actions déjà engagées.

Dans le cadre de la contractualisation Préfet/ARS/Département pour la prévention et la protection de l'enfance 2020-2022, le département a souhaité retenir un objectif facultatif visant à mettre en places des actions de parrainage. Une enveloppe de 100 000 € a été valorisée sur la durée du plan pour mettre en place cette action.

Des travaux ont été engagés avec la fondation Action Enfance, retenue pour porter cette action. Un projet de convention a été élaboré et devrait être finalisé au dernier trimestre 2021 pour une mise en œuvre rapide.

### ➤ Cap Jeunes

Le dispositif Cap Jeunes (Cf. 2.2 ③) permet l'engagement citoyen des jeunes axonais.

## 3.1.3 Des agents acteurs des projets de service

Les agents ont été, durant ces dernières années, à l'initiative de beaux projets parmi lesquels :

- Les journées Santé Solidarité (cf. 3.1.1 ④),
- Les « ateliers minute » en faveur des enfants confiés aux assistants familiaux (cf. 3.1.1 ①)
- Deux recycleries solidaires (cf. 2.4 ⑤)
- Un groupe d'éco-ambassadeurs

Un groupe d'éco-ambassadeurs s'est auto-constitué début 2020 à l'UTAS de La Fère. Composé de 7 agents, le groupe s'est fixé comme objectif de réfléchir à la **diminution de l'impact environnemental de l'UTAS** en sensibilisant leurs collègues.

## 3.2 Transversalité / Globalité

Le concept de développement durable envisage chaque action ou chaque politique comme élément d'un système où les **interactions sont nombreuses**.

La réflexion transversale apparaît comme le garant de cette nécessaire articulation entre les domaines d'actions. Elle nécessite bien souvent la mise en place de nouvelles méthodes de travail, tout comme l'adaptation aux outils numériques.

## 3.2.1 A la recherche d'une cohérence d'action avec les partenaires

Depuis plusieurs années, le Département s'est engagé dans un partage d'informations avec les autres acteurs du territoire. Afin de renforcer l'efficacité de son action, le Département est désormais à la recherche d'une véritable cohérence d'action.

### ① Dans le domaine de l'enfance

#### ➤ **Un accompagnement spécifique des situations complexes**

Comme le prévoit le schéma de la famille et de l'enfance encore en vigueur (action 9.4), des espaces de travail communs ont été développés afin d'analyser et trouver des solutions aux situations dites complexes, c'est-à-dire impliquant des interventions conjointes du champ du soin, du handicap, de l'éducatif et du judiciaire.

Des **rapprochements institutionnels** sont devenus effectifs dans le champ du handicap. Ainsi, l'ASE désormais associée aux instances MDPH (CDAPH, groupes de synthèse, RAPT...) dès lors qu'un enfant est confié et relève du champ du handicap ; les UTAS sont également associées à ce partenariat (rencontre tous les 2 mois UTAS / MDPH sur les cas particuliers).

Le partenariat avec les acteurs du judiciaire est à maintenir et l'interconnaissance est à développer avec le domaine de la psychiatrie.

Sur le terrain, des travailleurs sociaux des UTAS se sont par ailleurs insérés dans un dispositif de formation-action porté par le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations à destination des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI). Ce projet vise à permettre aux professionnels de terrain en charge de situations complexes de mieux se connaître et de rechercher des solutions plus transversales (mai à fin 2019 pour les UTAS de Laon et La Fère et de novembre 2020 à juillet 2021 pour l'UTAS de Saint-Quentin).

(→ action inscrite à l'Agenda 21 / Def02).

#### ➤ **Le statut des enfants délaissés**

La **commission départementale d'examen des Situations et des statuts des enfants confiés (CESSEC) a été mise en place en juillet 2019. Au cours de l'année 2020**, elle s'est réunie 4 fois afin d'examiner la situation des enfants de moins de 2 ans confiés depuis 6 mois, et de tous les enfants confiés depuis au moins un an pour lesquels existe un risque de délaissement. 33 situations ont été examinées donnant lieu pour certaines d'entre elles à des procédures de changement de statut.

### ➤ **Le protocole CRIP**

Conformément à l'article L.226-3 du code de l'action sociale et des familles, « le président du conseil départemental est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être. Le représentant de l'Etat et l'autorité judiciaire lui apportent leur concours.

Des protocoles sont établis à cette fin entre le président du conseil départemental, le représentant de l'Etat dans le département, les partenaires institutionnels concernés et l'autorité judiciaire en vue de centraliser le recueil des informations préoccupantes au sein d'une cellule de recueil, de traitement et d'évaluation de ces informations. [...] »

Dans le cadre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE), le Département a engagé une démarche de rédaction d'un protocole avec l'ensemble des partenaires de la CRIP. Au mois d'octobre 2021 ont débuté les premiers entretiens avec les différents partenaires repérés

L'objectif est une signature de ce protocole avant la fin du premier semestre 2022, puis la mise en place de sessions de sensibilisation au nouveau protocole.

A noter qu'un protocole spécifique à l'initiative de l'institution judiciaire a été signé en octobre 2021 pour venir en soutien des évaluations.

### ➤ **La commission enfance**

Depuis de nombreuses années, le Département réunit trimestriellement l'ensemble des magistrats en charge de la protection de l'enfance (parquets et juges des enfants) ainsi que la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse. (PJJ). Cette instance a pour objectif de :

- coordonner les politiques de protection de l'enfance,
- élaborer des stratégies départementales concertées.

### ➤ **Formations partagées**

Dans le cadre du CDPPE, le département a souhaité proposer des actions de formations innovantes et partagées (pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles) associant les équipes de la collectivité et des partenaires institutionnels. Cette formation pluri institutionnelle devrait permettre de définir un socle commun de connaissances et d'harmoniser la définition de notion de danger. Ainsi la formation s'adresse aux professionnels du Département (UTAS et Central), de l'ADSEA, et des PEAD. La liste des partenaires pourra évoluer en 2022 en associant notamment des assistants sociaux de gendarmerie et de l'éducation nationale.

## ② Dans le domaine de l'insertion

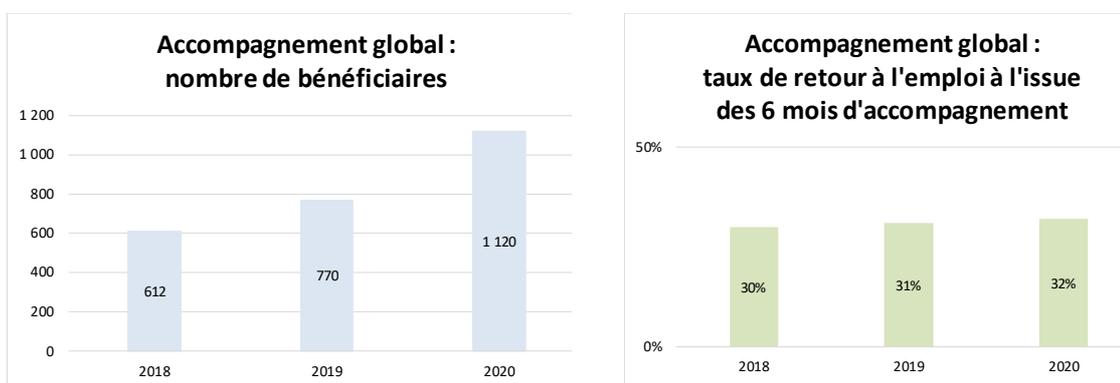
### ❖ **La coordination des interventions autour de l'allocataire du RSA**

#### ➤ **Un accompagnement global conjoint entre Pôle Emploi et le Conseil Départemental**

La lutte contre la pauvreté et pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus fragilisées constitue une priorité partagée de Pôle emploi et des Départements.

Le Département et Pôle Emploi ont décidé d'unir leurs efforts pour développer et accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel. Ainsi, le dispositif d'accompagnement global mis en place le 1er mai 2015, se poursuit et se développe répondant à une volonté partagée de mettre en œuvre des méthodes d'action et de coordination qui favorisent une articulation optimale du champ de l'emploi et champ social, garant de la réussite de l'insertion professionnelle durable des demandeurs d'emploi. Ces nouvelles relations partenariales ont permis un continuum d'actions coordonnées emploi/social qui, permet d'éviter les ruptures de parcours, les déperditions d'énergie, le gaspillage de ressources.

Des résultats probants associés à la plus-value de la mise en complémentarité des compétences des 2 institutions, tant pour les personnes accompagnées que pour les professionnels, ont abouti au renouvellement de la coopération. Ainsi, une nouvelle convention triennale a été signée pour la période 2021-2023.



En 2020, 1 120 personnes ont été suivies dans le cadre de l'accompagnement global dans l'Aisne. Le taux d'allocataires du RSA représentait 67,9%. Le délai moyen de démarrage était de 15,8 jours contre 16,2 en 2019. Parmi les bénéficiaires sortis de ce dispositif, 32 % ont accédé à un emploi au cours des 6 mois qui ont suivi la fin de l'accompagnement.

Depuis la dernière convention signée en 2021, il est précisé que, désormais, les allocataires du RSA doivent constituer une part majoritaire des bénéficiaires de l'Accompagnement Global, soit 80 % du public dans les portefeuilles. Il s'agit ici d'un des axes fort du Plan Pauvreté, ce taux constitue un des objectifs à atteindre et conditionne donc le versement de la participation de l'Etat.

En 2021, un des changements notables dans ce partenariat a été la mise en place, à titre expérimental, à partir du 01 avril 2021, d'un binôme dédié à ce dispositif sur le secteur de La Fère. Ainsi, ce binôme (TMS du Conseil Départemental / Conseiller dédié Pôle Emploi) effectue un accompagnement permanent et concerté de 70 demandeurs d'emploi allocataires du RSA, chacun s'employant à régler d'une part, la situation globale et les difficultés sociales, et d'autre part, les difficultés d'accès ou retour à l'emploi ou la formation.

Compte tenu, d'un bilan à 6 mois très positif, en 2022, il est prévu de mettre en place un binôme dédié à l'Accompagnement global au sein de chaque UTAS.

### ➤ **Accompagnement intensif pour certains publics**

La « garantie d'activité départementale » est une nouvelle offre d'accompagnement territorial renforcé, adaptée aux bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi. Cette offre d'accompagnement complémentaire sera portée directement par les équipes du Département, par la création de 7 postes de Référents de Parcours Professionnels.

## ➤ **Accompagnement spécifique aux problématiques de santé**

Partant du constat que la moitié des CER relevait d'une problématique de santé comme frein à l'emploi, et que le réseau actuel des référents uniques ne permettait pas une prise en charge optimale des situations, le recours à des intervenants spécialisés est apparu pertinent.

Cet accompagnement spécifique fait actuellement l'objet de travaux préparatoires pour être intégré au futur appel à projets Insertion Emploi 2022-2024 dont le lancement est prévu courant 2022.

## ❖ **La candidature du Département à l'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif au SPIE**

Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté, dont il fait partie des chantiers structurants. Il a pour ambition de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail.

Selon les termes de la stratégie, il s'agit de proposer un parcours personnalisé aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles grâce à un travail de coordination approfondi entre les acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi, favorisant la simplification des démarches et le maillage des professionnels.

Pour répondre à cette ambition, l'Etat a lancé une concertation nationale et soutenu d'abord des expérimentations : 14 territoires depuis mars 2020 et 35 nouveaux depuis avril 2021.

Un second appel à manifestation d'intérêt a été lancé en juillet 2021 pour retenir 35 territoires. C'est dans le cadre de ce deuxième appel à projet que le Département de l'Aisne a déposé en octobre 2021 une candidature bâtie en coordination avec la Direction territoriale de Pôle Emploi et avec l'appui de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), dans l'objectif de mobiliser largement l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi.

Cette coordination a pour double objectif de favoriser la connaissance et l'acculturation réciproque des professionnels et mettre en musique les moyens de chaque acteur pour assurer *in fine* une intervention coordonnée autour de la personne. L'implication systématique des personnes dans la construction de leur parcours et la capacité à construire une vision globale de ce même parcours nécessite également un accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles.

Un co-financement de l'Etat d'un montant maximum de 500 000 € pour la période de 2022-2023 est prévu pour les territoires lauréats, avec une clé de répartition à hauteur de 80 % pour l'Etat et 20 % pour le Département.

La sélection des projets doit intervenir en décembre 2021 pour une mise en œuvre progressive du service public de l'insertion et de l'emploi sur 2022 et 2023.

## ❖ L'expérimentation d'une commission d'Orientations et de Préconisations

**Expérimentée début 2019 sur le territoire de Saint-Quentin**, cette commission, créée à l'initiative du Département et à laquelle participent les partenaires locaux de l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales, Aisne Action Emploi, PLIE de l'agglomération du Saint-Quentinois et du Vermandois, et les services Action Sociale et Insertion du Département), a pour objectif de proposer collégialement l'offre de services la plus lisible possible permettant aux allocataires du RSA un accès simplifié aux différents services et évitant d'éventuels doublons d'interlocuteurs, voire des allers-retours entre les structures.

La COP a depuis évolué. En effet, les attendus du plan Pauvreté ont amené à réduire les délais d'orientation des publics sur les dispositifs d'accompagnement. Les entrées se font donc désormais au fil de l'eau, et la COP est désormais une instance pluridisciplinaire pour étudier les parcours d'insertion les plus complexes.

## ❖ Un rôle de coordination dans le déploiement du dispositif de la clause d'insertion dans les marchés publics axonais

Le Département a développé une **cellule d'appui (cellule clause) pour apporter son soutien technique et opérationnel** aux donneurs d'ordre qui le souhaitent, pour développer cet outil d'insertion en lien avec les partenaires présents. En 2020, la cellule s'est renforcée avec l'arrivée d'une chargée de mission clause insertion qui est devenue en juin 2020 facilitatrice de la clause insertion pour combler les zones non couvertes du département par le réseau. Ainsi, le département de l'Aisne affiche une couverture de facilitateurs à 100 % sur le territoire pour accompagner la clause auprès des donneurs d'ordres, des entreprises et des publics.

Les opérations suivies sont les suivantes :



➔ Restauration du château de Villers-Cotterêts en future Cité internationale de la langue française confiée par le Président de la République au Centre des Monuments Nationaux  
Ce chantier qui comprend 3 phases a démarré en février 2020 et devrait être achevé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Au 30 septembre 2021, 37 517 heures ont été réalisées sur les 45 480 heures prévues.

➔ Marchés lancés par l'OPH de l'Aisne à compter de 2020

Une opération a été clausée en 2020 (521 heures ont été réalisées sur 251 heures à réaliser, soit un taux de réalisation de 207 %).

Au 30 septembre 2021, 11 opérations sont en cours de réalisation (1075 heures ont été réalisées sur 2 183 heures prévues, soit un taux de réalisation de 49%.)

➔ Opération de restauration des fenêtres et toitures hautes du chœur et de la Nef et mise en sécurité incendie des grands combles de la Cathédrale Saint-Prottais de Soissons engagée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts de France. Cette opération est co-pilotée avec le Grand Soissons Agglomération. Le chantier devrait démarrer fin d'année 2021. 2 842 heures ont été calibrées par le Département.

Pour 2021, ces opérations devraient se développer. L'enjeu premier de cette dynamique est de faire de cet outil d'insertion un levier incontournable dans les marchés publics axonais, puisqu'il permet un lien direct avec l'entreprise, dernière passerelle après le parcours insertion.

A noter que le Département a acquis, fin 2019, un **logiciel dédié pour le suivi des parcours** en clause. Les 6 clés qui accompagnent l'outil permettent ainsi d'échanger avec tous les facilitateurs du Département.

Enfin, le Département poursuit son implication dans l'anticipation de la réalisation du chantier du Canal Seine-Nord Europe, au titre de l'insertion, afin d'en maximiser les retombées positives sur les publics axonais, en étant signataire **de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif « Canal Solidaire »** le 28 février 2019, qui vient consolider la réponse des Conseils départementaux aux enjeux identifiés en matière d'insertion en lien avec la société de projet. De manière opérationnelle, le groupe canal solidaire œuvre déjà sur l'analyse et le suivi des premiers marchés. Ce sont déjà 26 marchés clausés à ce jour par les 6 Départements pour 54 marchés analysés par le groupe canal solidaire, essentiellement sur des prestations intellectuelles. Les marchés de travaux devant commencer en 2021, le travail de clausabilité va être densifié, ainsi que l'accompagnement des entreprises.

### ③ Dans le domaine du handicap

#### ➤ Une coopération territoriale renforcée avec les acteurs médico-sociaux

Dans une logique d'harmonisation des pratiques et en concertation avec les acteurs de l'accompagnement, la MDPH s'est engagée dès octobre 2019 au côté du Conseil départemental de l'Aisne et de l'ARS Hauts-de-France dans le **déploiement du logiciel « suivi des décisions d'orientation » Via Trajectoire Handicap** et a impulsé des travaux relatifs à l'organisation des processus d'admission en établissements et en services médico-sociaux.

A cet effet, une charte déclinée en 7 engagements a été rédigée, envisageant *in fine*, **la mise en place d'un système de coordination visant à fluidifier les admissions en ESSMS**. Chacun de ces engagements a ensuite été décliné en fiches action rédigées par la MDPH :

- 1<sup>er</sup> engagement : répondre aux situations de rupture de parcours (Dispositif d'Orientation Permanent),
- 2<sup>ème</sup> engagement : fluidifier les admissions en ESSMS,
- 3<sup>ème</sup> engagement : développer la coordination entre la MDPH et les ESSMS,
- 4<sup>ème</sup> engagement : améliorer la coordination territoriale,
- 5<sup>ème</sup> engagement : favoriser les processus d'inclusion et la fluidité des parcours,
- 6<sup>ème</sup> engagement : développer le travail en réseau,
- 7<sup>ème</sup> engagement : assurer une gouvernance partenariale de la RAPT.

La MDPH a ensuite confié au CREAL Hauts-de-France l'animation de trois **groupes de travail visant à l'appropriation d'un cadre de référence commun autour du parcours d'admission en ESSMS** :

- groupe de travail n° 1 : vers un dossier unique de préadmission – co-construction du document et de la procédure de préadmission,
- groupe de travail n° 2 : coordination en faveur des parcours – procédure de désignation des ESMS et accompagnement des renouvellements et transitions,
- groupe de travail n° 3 : modalités de suivi des listes d'attente et de connaissance de l'offre.

Ces groupes de travail, constitués des acteurs du territoire et des partenaires (ESSMS, MDPH, ARS, CD, EPSMD, éducation nationale, PJJ, représentants d'associations et des familles de personnes en situation de handicap) ont permis de travailler à l'harmonisation des pratiques de suivi et de mise en œuvre des décisions d'orientation. Ils ont abouti à la **construction collective d'outils** et à l'élaboration de procédures partagées visant à fluidifier et à simplifier les parcours des personnes en situation de handicap.

La restitution des travaux et la signature de la charte des pratiques partagées s'est tenue en septembre 2021.

### ➤ **La communauté 360 COVID**

Le Département de l'Aisne est un des Départements pilotes dans la mise en place d'une Communauté « 360 COVID » au printemps 2020 du fait de la crise sanitaire. Son fonctionnement est le suivant :

- prise en charge des appels par une **équipe de proximité** composée de bénévoles, de professionnels de la MDPH, de l'Association de Parents et Enfants Inadaptés (APEI) des Deux Vallées, de l'Association pour l'Aide aux Enfants Inadaptés (AIE) et de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH).
  - recherche de solution d'accompagnement pour chacun, soit temporaire, soit définitive, en mobilisant les acteurs du territoire, notamment médico-sociaux.
- L'expérimentation de mise en place de solutions de répit durant les vacances scolaires

Un premier projet a été initié lors des vacances scolaires de la Toussaint 2020. Le bilan de ce premier projet « équipe répit 360 Vacances Toussaint » a renforcé le souhait de la C360C de l'Aisne de s'engager dans une dynamique d'expérimentation de projets. Ainsi, le même projet a été reconduit lors des vacances de Noël 2020, de février, d'avril 2021 et **déployé plus largement à l'été 2021**.

Ces projets visent à créer de nouvelles solutions répondant **au besoin de répit de familles et de renforcement d'accompagnement de jeunes**, besoins accentués pendant les périodes de vacances.

Ces différents projets successifs s'inscrivent dans le cadre des missions de la Communauté « 360 Covid », s'agissant de **susciter et coordonner des réponses aux personnes en situation de handicap sans ou avec peu de solutions et à leurs aidants**, qu'ils soient ou non déjà accompagnés par les établissements et services médico-sociaux.

Il s'agit d'une réponse territoriale coordonnée par la C360C dont la gestion et la mise en œuvre est assurée par les 2 PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées), en lien avec les chargées d'ingénierie, les coordinatrices du Cercle de la C360C.

Suite à la réunion du 16 juin 2021, actant l'élargissement de la C360C **aux acteurs médico-sociaux, de la psychiatrie, de la protection de l'enfance** et du droit commun, le projet équipe répit 360 vacances scolaires s'enrichit de la pluralité des porteurs du projet et d'une dynamique renouvelée pour co-construire des réponses modulaires et innovantes.

## ④ Pour le développement des territoires

### ➤ **Transversalité pour la définition des axes stratégiques à développer dans le cadre de la forte mobilisation des fonds européens**

Dans le cadre du Plan de relance européen, des fonds complémentaires ont été débloqués par la commission européenne : il s'agit des fonds REACT-EU faisant partie du FEDER ou du FSE.

Le Département s'est attaché à proposer des projets éligibles à ces fonds afin de lui permettre de faire un bond considérable dans ces actions. Le Département bénéficie du fonds React-Eu pour le déploiement d'actions portant sur les usages numériques et pour la réalisation d'actions au titre du FSE.

- React-EU Volet FSE : augmentation du nombre d'actions en articulation avec les actions du plan de lutte contre la pauvreté, le but est d'accentuer par un effet levier le nombre d'actions déployées
- React-EU Volet Numérique : déploiement des usages numériques dans les collèges :

Dans le cadre du développement des usages numériques dans les collèges, un Comité de pilotage associant le Rectorat, les Inspecteurs de Directions départementales de l'Education Nationale, la Région, Canopé, les services de l'action sociale, la Direction Informatique et la direction de l'Education se réunissent 2 à 3 fois par an, pour définir les actions à mener, partager les expériences, articuler les actions de médiation numérique engagés par les uns et les autres pour un maillage optimisé et suivre aussi le déploiement et les résultats du dispositif « Territoire Numériques Educatif » porté par l'Education Nationale. Pour mémoire, le département de l'Aisne a été choisi par le Ministère de l'Education nationale comme site pilote en 2019.

Sur ce volet React-EU numérique, le Département mobilise plus de 3 millions d'euros pour favoriser le télétravail, la visioconférence, les usages numériques dans les foyers accueillant les enfants placés, la médiation numérique dans les territoires et déployer une nouvelle offre de la bibliothèque départementale de l'Aisne.

### ➤ **Le Département, signataire d'un PACTE**

Fin 2018, le Département est devenu signataire du **PACTE pour la réussite du Territoire Sambre-Avesnois-Thiérache**. Ce PACTE, sur le territoire Sambre-Avesnois (Nord) et Thiérache (Aisne), constitue un outil de concertation entre différents acteurs (Conseils départementaux de l'Aisne et du Nord, Etat, Région, EPCI, ...) et de mobilisation de moyens financiers adaptés à la mise en œuvre d'actions de développement du Territoire dans tous les domaines de compétence des collectivités impliquées. L'objectif de ce Contrat est de toucher positivement un Territoire et sa population, aux indicateurs sociaux dégradés.

En novembre 2021, un **PACTE 2** a été signé en présence du Chef de l'Etat. Ce PACTE 2 s'inscrit dans la poursuite et l'amplification des actions développées dans le PACTE 1. Preuve de la transversalité d'un tel contrat, de nouveaux signataires ont été associés comme les Caisses d'Allocations Familiales, la Fédération des Centres Sociaux, les bailleurs sociaux, les entreprises du groupe SNCF, etc.

## ⑤ Dans le domaine de la culture

### ➤ Mise en œuvre d'une synergie en faveur de la lecture publique

Depuis l'adoption du schéma départemental de développement de la lecture publique fin 2017, on constate une montée en puissance des **partenariats visant à aboutir à une cohérence d'action accrue** :

- mise en réseau de bibliothèques,
- développement de réseau partenarial avec les acteurs socio-éducatifs. Ainsi, en 2021 : organisation d'actions culturelles à destination des publics des chantiers d'insertion, de l'Epide et de l'école de la 2<sup>ème</sup> chance,
- offre de formation des bibliothécaires ouverte aux personnels du champ social et socio-éducatif.

### ➤ La Mémoire comme force de cohésion des territoires

Le Département de l'Aisne fut l'un des départements les plus touchés par la Première Guerre mondiale. La mise en œuvre d'une politique de Mémoire de ce conflit, par le Département, autorise aujourd'hui la convergence de moyens et une transversalité entre services du Département et partenaires locaux.

Ainsi, la mise en œuvre d'une médiation historique et touristique sur le territoire du Chemin des Dames permet de fédérer un certain nombre de grands projets sur l'ensemble du territoire axonais, portés par différentes collectivités (Communes, EPCI, Offices de Tourisme), mais également de très nombreux acteurs associatifs.

De 2020 à 2025, le Département va porter plusieurs projets visant à promouvoir la mémoire de la Seconde Guerre mondiale dans l'Aisne. L'appel à projets pourra être renouvelé jusqu'en 2025, afin d'aborder diverses thématiques, dont notamment la Résistance à l'occupant, la vie sous l'occupation, la libération du département.

Le service du Chemin des Dames et de la Mémoire accompagne aussi, dans ce cadre, la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation de Picardie à Tergnier. Il s'agira de renouveler le parcours muséographique et d'améliorer la gestion des collections du musée, comme les dispositifs pédagogiques.

## 3.2.2 Transversalité dans les méthodes de travail en interne

### ➤ Le dossier social unique dématérialisé

Ce projet a pour objectif de **centraliser l'information concernant un usager**, afin de lui apporter la meilleure réponse dans le cadre d'un suivi qui peut concerner l'aide sociale, le logement, l'insertion, une allocation, ...

Il se concrétise par la numérisation en cours des dossiers gérés par les travailleurs sociaux de la collectivité. L'outil informatique Easy Folder est ainsi déployé sur l'ensemble des Unités Territoriales d'Action Sociales (UTAS).

Des opérations de numérisation ont été menées dans toutes les UTAS entre 2013 et 2018. Les unités Saint-Quentinoises devraient prochainement aboutir à une numérisation complète. Les services centraux de la DPAS sont en cours de numérisation, afin de compléter le passage en « full-demat » de l'ensemble des services sociaux.

Désormais, **la consultation du dossier des usagers peut se faire en ligne.**

### ➤ **Le développement d'outils collaboratifs**

Le développement de la transversalité se traduit par une demande de mise en place d'outils collaboratifs. Le Conseil départemental a offert ce service au personnel, en déployant une plateforme de gestion de l'information et de collaboration professionnelle. **Plusieurs portails ont ainsi été installés au sein de la collectivité** : Agenda 21, Certification des comptes, Décisionnel, Finances, Ressources Humaines, RGPD, API, ...

**De même, des extranets sont en place avec les partenaires de la collectivité :**

- avec les collègues : une plateforme intitulée « aismeplateforme collègues » est déployée depuis 2012/2013,
- pour les clients du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche : l'outil extranet permettant la consultation des résultats d'analyses est effectif depuis 2017,
- pour le social : portail de suivi d'effectivité et de pré-facturation de l'APA.

### ➤ **Création d'un espace partagé pour les projets collectifs**

Un nouvel espace a vu le jour en 2020 sur le Portail social de la collectivité : il recense et développe les projets collectifs menés dans les UTAS. C'est une **base de ressources pour les travailleurs sociaux des territoires** qui souhaiteraient s'inspirer de bonnes pratiques.

### ➤ **Coopérations entre le secteur de l'autonomie et celui de l'insertion**

Du fait de la crise sanitaire, les SSAD ont connu des difficultés accrues de recrutement tandis que le nombre de nouveaux allocataires du RSA augmentait. Aussi, les directions concernées (DDSLI et DPAS) se sont associées pour trouver des solutions à ce paradoxe.

En 2021, une action en **partenariat avec le Service Insertion** du Département a pu voir le jour. Le dispositif a permis le recrutement en 2021 de 22 bénéficiaires du RSA en contrat aidé (PEC-CAE) financé à hauteur de 100% pendant 6 mois par le Conseil Départemental. Ces personnes, repérées par les Référents de parcours du service insertion, bénéficient d'une formation entièrement financée, et travaillent en binôme, sous la forme d'un tutorat, sur la durée de leur contrat. Le dispositif est en cours d'évaluation avant d'envisager une reconduction en 2022.

### ➤ **Coopérations entre services pour développer et encourager la lecture et l'écriture**

Dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique, une mission dédiée à la médiation envers les publics éloignés, empêchés et spécifique a été créée (cf. 1.2.7 ©).

Ainsi, la Bibliothèque Départementale de l'Aisne (BDA) mène **avec les UTAS des projets pour susciter l'envie de lire** auprès du public accueilli :

#### • **Développement d'espaces lecture et accompagnement de projets**

- Saint-Quentin : accompagnement à la création d'un espace d'animations autour du livre et de la lecture dans le cadre des visites médiatisées, les mercredis, des enfants confiés aux assistants familiaux - Aménagement d'une salle d'attente en espace lecture et boîte à livres alimentés par les dons de livres désherbés de la BDA - Prêt

d'expositions par la BDA présentées dans le hall d'entrée et les salles d'attente de l'UTAS,

- Château-Thierry : organisation sur le territoire de visites des bibliothèques avec les enfants confiés - Aménagement d'un espace lecture petite enfance et création, pour cet espace, d'un fonds d'ouvrages en prêt par la BDA.
- Contribution à une action de l'Agenda 21 pour la mise en place de **permanences sociales dans les bibliothèques** du département : identification de potentiels lieux de permanences des travailleurs sociaux des UTAS au sein des bibliothèques et accompagnement à leur mise en place.
- Formation des assistants familiaux dans le cadre du dispositif national Premières pages :
  - formation initiale : module de présentation des bibliothèques
- Expérimentation à l'UTAS de Château-Thierry en 2021 de sensibilisation à l'utilisation des kamishibaïs. Perspective 2022, déployer cette sensibilisation à l'UTAS d'Hirson.

## 3.3 Organisation du pilotage

Les éléments fondamentaux à réunir pour assurer la fonction de pilotage sont notamment un **portage politique** fort, la prise en compte des **avis extérieurs**, la **formalisation du fonctionnement interne autour du projet**, la mise à disposition de **moyens humains et financiers** pour assurer le suivi et la mise en œuvre des orientations, l'identification des ressources nécessaires au plan d'actions, le **rendu-compte des décisions prises**...

### ① L'organisation générale du pilotage au sein de la collectivité

Le Conseil départemental est à la fois une institution politique et administrative.

Son fonctionnement politique s'organise autour de quatre entités :

- **le Président** du Conseil départemental qui est l'organe exécutif du Département,
- **l'Assemblée départementale** qui réunit les 42 Conseillers départementaux de l'Aisne,
- **la Commission permanente** composée de Conseillers départementaux, Vice-Présidents et membres, dont les décisions dans tous les domaines de compétences du Conseil départemental permettent d'assurer la continuité de l'action du Conseil départemental entre ses réunions plénières,
- **les Commissions d'études**, par grands domaines de compétences, chargées de donner un avis sur les affaires soumises au Conseil départemental ou à la Commission permanente.

Les décisions prises par les élus sont mises en œuvre par les services organisés autour de 3 pôles :

- Direction générale des services : Direction des affaires financières et de l'achat public (DAFAP), Direction des bâtiments (DB), Direction informatique (DI), Direction des ressources humaines (DRH), Direction de la voirie départementale (DVD – 5 unités départementales),
- Direction générale adjointe dédiée aux **affaires sociales** : Direction du développement social, du logement et de l'insertion (DDSLI), Direction de l'enfance et de la famille (DEF), Direction des politiques d'autonomie et de la solidarité (DPAS), Pilotage des territoires (6 unités territoriales d'action sociale),
- Direction générale adjointe dédiée à **l'aménagement et au développement des territoires** : Direction de l'aménagement du territoire et du développement durable (DATEDD), Direction de la Culture (DC), Directeur de l'Education, du Sport et de la Jeunesse (DESJ), Laboratoire départemental d'analyses et de recherche (LDAR).

## ② L'adaptation de l'organisation des moyens humains

### ❖ L'adaptation de l'organisation des moyens humains

La collectivité adapte son organisation afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de sa qualité de service.

- En 2011, la territorialisation mise en œuvre dans le domaine social a renforcé le travail en transversalité des équipes enfance-famille, de PMI, de l'insertion et de l'action sociale. Des CoTer, composés de l'ensemble des cadres adjoints des UTAS, se réunissent dans chaque UTAS 2 à 3 fois par mois.
- En 2014, les services de la Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité (DPAS) ont été réorganisés dans une logique de transversalité et de convergence entre les problématiques liées au handicap et celles liées à l'avancée en âge.
- En 2016 et 2017, la Direction des Affaires Juridiques, Administratives et Financières a revu son organigramme et décentralisé ses services au sein des directions.
- En 2017, la Direction des Politiques Sociales et Familiales a été réorganisée et scindée en deux directions : la Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion (DDSLI) et la Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF).
- En 2018, plusieurs directions ont revu leur organisation afin de répondre au mieux à leurs missions :
  - Direction des Affaires Juridiques, Administratives et Financières,
  - Direction de l'Enfance et de la Famille,
  - Direction de la Voirie Départementale,
  - Maison Départementale des Personnes Handicapées.

- En 2019
  - la Direction de l'Education, du Sport et de la Culture a été scindée en deux directions : la Direction de la Culture et de celle de l'Education, du Sport et de la Jeunesse,
  - fusion des UTAS de Saint-Quentin et du Saint-Quentinois.
- En 2021
  - Réorganisation de la direction des Bâtiments
  - Mutualisation des UTAS de Saint Quentin et Saint Quentinois
  - Création d'un DGA Ressources
  - Création d'un pôle audit et contrôle

## ❖ Réorganisations et accompagnement au changement

### ➤ BDA : un accompagnement pour mettre en œuvre le projet de service

Une formation d'accompagnement au changement a été dispensée à destination des bibliothécaires-conseils de la BDA dont l'objectif principal était la requalification des missions et activités de ces agents.

Par ailleurs, un séminaire managérial est en cours de réalisation à destination des coordinateur·rices de pôles pour accompagner la réorganisation du service.

### ➤ Service du Chemin des Dames et de la Mémoire

L'ouverture du Centre d'accueil du Visiteur du Chemin des Dames entraîne également des changements de pratiques dans l'accueil du public. Un accompagnement au changement a été défini et proposé aux équipes fin 2019, il se poursuit avec le soutien d'un prestataire, autour de groupes de travail destinés à faire remonter les réflexions des agents sur leur métier et repenser ce que devrait être le Service du Chemin des Dames et de la Mémoire en fonction de ce qui est demandé par le public accueilli, afin d'améliorer constamment la qualité du service pour le public.

### ➤ UTAS : Un accompagnement dans l'évolution des métiers de l'action sociale et de l'insertion

La nouvelle stratégie pour le RSA vise à coordonner davantage l'action du Département dans le cadre de sa politique d'insertion, en lien avec le plan Pauvreté, pour un **accompagnement plus réactif, adapté et tourné vers l'activité.**

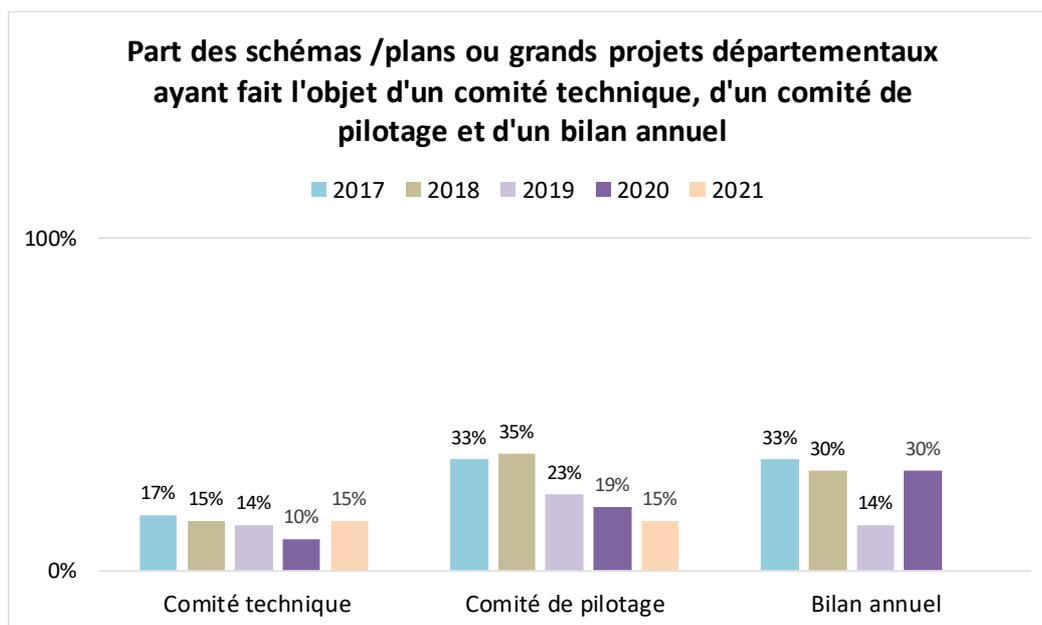
A cet effet, un **audit** a été lancé fin 2019 avec pour objet de procéder à un diagnostic précis des pratiques des équipes du Département en matière d'accompagnement des publics, et de définir des orientations afin d'adapter les pratiques professionnelles aux actions prévues dans le cadre du plan Pauvreté.

La restitution du diagnostic a eu lieu en janvier avec les travailleurs sociaux du Département.

Des **groupes de travail** se sont ensuite réunis durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Avec l'appui d'un consultant, une **réflexion sur les métiers du travail social** a été engagée au travers de 4 ateliers qui ont porté sur : les métiers de l'encadrement, les métiers de la gestion administrative, les métiers de l'accompagnement social et les métiers de la mobilisation vers l'emploi.

La crise sanitaire a suspendu un temps cette dynamique. Ces travaux doivent être complétés par les conclusions du cabinet KPMG qui a été missionné par la DGAAS pour questionner les organisations en vue d'optimiser l'accompagnement des ARSA. La finalisation de la démarche sera concrétisée par la mise en place de nouvelles organisations et procédures nécessaires à l'atteinte des objectifs inscrits au Plan de lutte contre la pauvreté.

### ③ Le pilotage des schémas / plans et grands projets départementaux



*Documents considérés : Accès des services au public – Agenda21 – Aménagement numérique – Archives (PSCE) – Autonomie – Contrat Départemental pour la Protection de l'Enfance - Certification des comptes - Enfance et famille – Espaces naturels sensibles – Habitat – Insertion – Lecture Publique - Logement et Hébergement des Personnes Défavorisées – Pacte Territorial d'Insertion – Randonnée – Santé – Stratégie Pauvreté et Emploi – Usages et services numériques – Tourisme – Véloroutes et voies vertes.*

#### ❖ **Le co-pilotage d'actions dans certains schémas**

Les schémas départementaux sont élaborés en concertation avec les partenaires concernés. Le portage des actions est en général confié aux agents du Département.

On note que certaines actions bénéficient cependant d'un co-pilotage Département / partenaires, comme pour le schéma de l'Autonomie, le schéma de l'Enfance et de la Famille, le Schéma du Tourisme et le Schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public.

## 3.4 Dispositif d'évaluation et Dynamique d'amélioration continue

L'évaluation **s'intéresse aux effets produits** par la politique publique.

La mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation présente un intérêt multiple :

- vérifier la progression des projets,
- contribuer au pilotage, puisque les résultats de l'évaluation constituent un outil d'aide à la décision qui peut se traduire par un ajustement de l'intervention de la collectivité au plus près des besoins.

La stratégie d'amélioration continue consiste à apporter une amélioration à la situation initiale au regard à la fois :

- des 5 engagements du développement durable,
- et des pratiques et comportements.

### ① L'Agenda 21

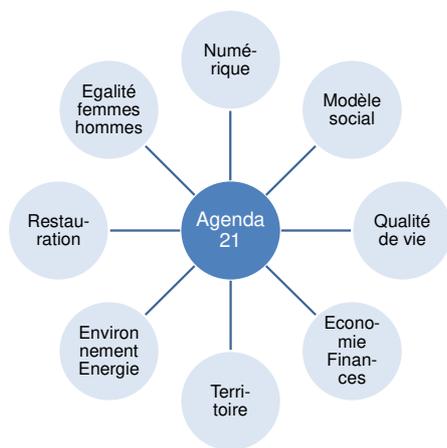
#### ❖ La philosophie de la feuille de route de la collectivité en matière de développement durable

Le Département de l'Aisne met en œuvre une stratégie « Agenda 21 » depuis 2011. En 2015, cet outil stratégique et de planification a été complété par un volet « Plan Climat ». Au terme de plus de 6 années de mise en application, il était nécessaire de définir une nouvelle feuille de route en matière de développement durable. C'est ainsi qu'un second Agenda 21 a été adopté en septembre 2017.

**La notion de transition a été au cœur de la réflexion menée.** En effet, notre société est engagée dans une transition plurielle qui concerne tous les domaines : numérique, social, sociétal, économique, financier, écologique, énergétique, égalitaire...

Le second Agenda 21 s'articule autour de **8 défis à relever pour une transition réussie** :

- Répondre à la réalité du numérique,
- Contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle social,
- Améliorer la qualité de vie et le bien-être par la prévention,
- Contribuer à la transformation des modèles économiques et financiers,
- Renforcer la cohésion territoriale,
- Poursuivre les actions en faveur de la transition environnementale et énergétique,
- Accompagner les collègues vers une restauration écoresponsable,
- Œuvrer en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.



**Cette nouvelle feuille de route départementale** intègre les enjeux émergents de notre société et propose, pour le Département, une vision à moyen terme avec des objectifs à échéance 2021.

Cette stratégie se décline de façon concrète et opérationnelle à travers de **69 engagements**. Ces actions portent à la fois sur les compétences et le fonctionnement de la collectivité.

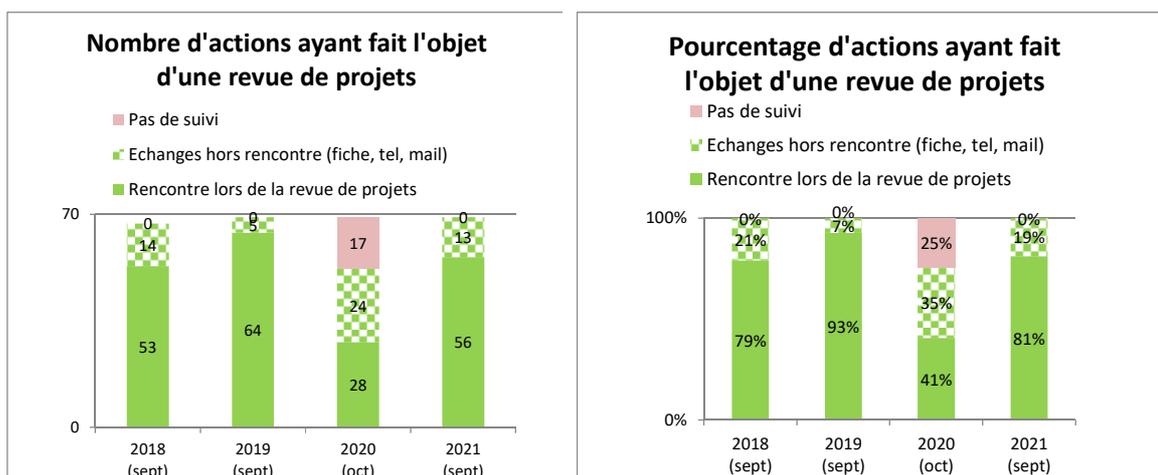
## ❖ Le management de la mise en œuvre de l'Agenda 21

L'adoption de l'Agenda 21 renouvelé du Conseil départemental n'a pas seulement constitué la fin d'une démarche d'élaboration de stratégie; elle a aussi marqué le début de sa mise en œuvre.

A cet effet, un **management de la mise en œuvre** de la politique de développement durable a été défini, afin de structurer un suivi avec les parties prenantes.

### ➤ La revue de projets : une opportunité de rencontre indispensable au suivi des actions

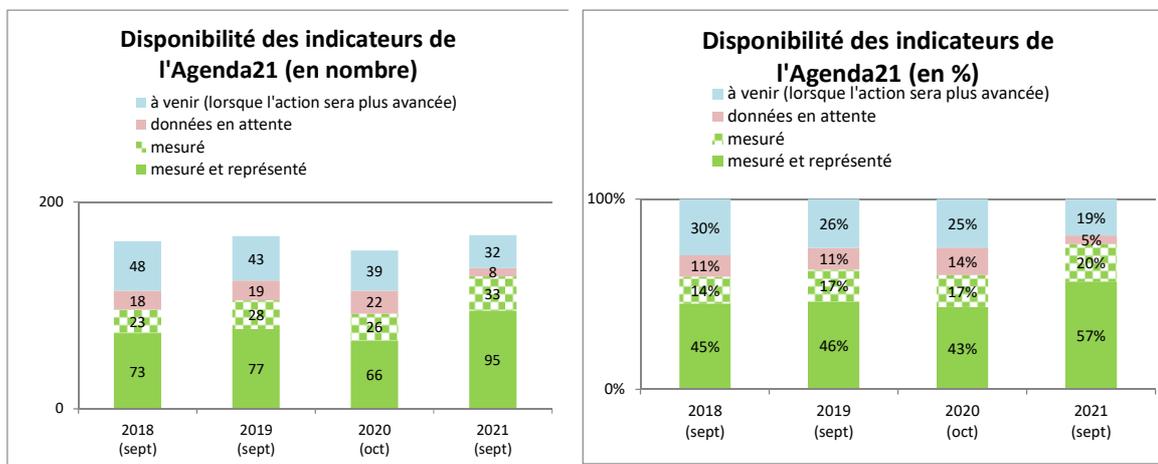
La revue de projets a pour objet d'évaluer l'état d'avancement des actions et de décider des réorientations utiles pour faciliter la réalisation des projets.



- La revue de projets a concerné 81% des actions en 2021 (contre 80% en 2018, 90% en 2019 et en 2020, du fait de la crise sanitaire seulement 40%),
- 68% des actions passées en revue de projets l'ont été avec la présence hiérarchique,
- **43% des actions passées en revue de projets l'ont été de manière transversale** (inter-services et inter-directions) en 2021 (contre 17% au début du programme).

## ➤ Les indicateurs, outils essentiels pour mesurer le résultat des actions

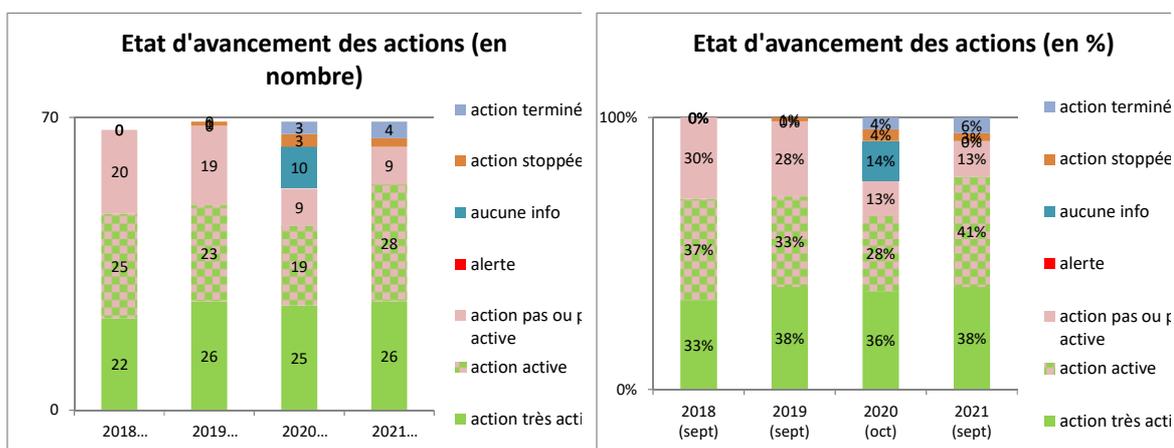
De plus, une exigence forte a été portée sur la mesure des résultats produits par chaque action, qui est ainsi pourvue d'indicateurs de résultats, et pas seulement d'indicateurs de suivi. L'Agenda 21 est ainsi doté de 160 **indicateurs dont près de 76% sont aujourd'hui mesurés** et dont l'évolution sera suivie chaque année au regard des objectifs définis.



## ❖ La boîte à outils de l'Agenda 21

- Un support de formalisation du dispositif de suivi et d'évaluation : la fiche Agenda 21.
- Une plate-forme collaborative interne : le portail Agenda 21  
Cette plate-forme collaborative interne, accessible aux porteurs d'actions, permet une mise en commun des productions.
- Des accompagnements spécifiques
- Une lettre numérique d'information de l'Agenda 21 (cf. 1.3.3 ④).
- Une « DDThèque » rassemblant environ 500 ressources documentaires numériques (cf. 1.3.3 ④).

## ❖ Etat d'avancement de l'Agenda 21 à 4 ans



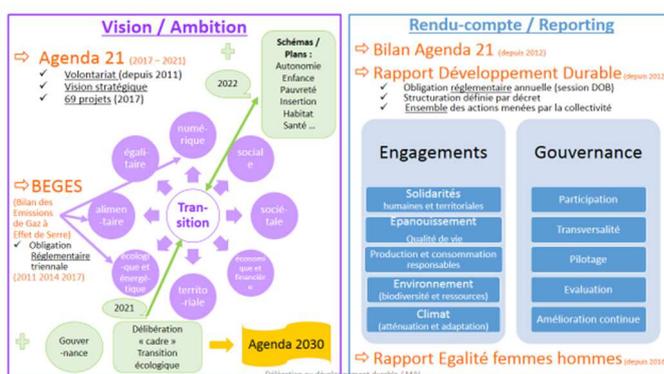
73% des actions sont actives, parmi lesquelles près de la moitié peuvent être qualifiées de très actives

## ❖ Délibération cadre en faveur de la transition écologique et solidaire

Le Conseil départemental a voté à l'unanimité un programme d'actions en faveur de la transition écologique et solidaire en décembre 2021. Issu d'un processus collaboratif des services, ce plan propose des actions pour aller plus loin dans chacun des 3 piliers du développement durable et 3 domaines de la collectivité (territoire, collègues, institution).

Parmi les nouvelles actions envisagées, on note les projets suivants :

- Budget « vert »,
- Conditionnalité des aides financières,
- Sobriété numérique,
- Projet numérique territorial,
- Compensation carbone,
- Schéma de préemption, plan agroforesterie, trame bois sauvages,
- Conseil des collégiens.



## ② Propos conclusifs

La situation de la collectivité en matière de développement durable s'inscrit dans le long processus d'amélioration continue dans lequel la Collectivité s'est délibérément engagée.

A titre d'exemples, peuvent être soulignées les actions suivantes déployées tout particulièrement fin 2020 et en 2021 :

### ➤ Dans le domaine des solidarités humaines

- Des politiques sociales soucieuses de proposer une **palette de plus en plus diversifiée des accompagnements**, tant dans le domaine de l'enfance, de l'insertion que de l'autonomie,

#### Enfance

- Le début de la mise en oeuvre d'une **politique renouvelée** en faveur de la protection de l'enfance renouvelée (schéma départemental et CDPPE),
- Le déploiement du **Placement Educatif A Domicile**,

### Insertion

- Une importante progression du taux de **contractualisation des engagements** des ARSA en orientation sociale (81% en juin 2021 contre 50 à 63% de 2016 à 2020)
- Une augmentation des **actions d'insertion à visée professionnelle** (en nombre et en %),

### Autonomie

- Un accompagnement de la nécessaire **évolution des services intervenant au domicile** des personnes âgées et handicapées (tant au niveau de la structuration de l'offre que de la modernisation des services),
- L'émergence de l'habitat inclusif,
- Un nombre important d'axonais ayant bénéficié des actions de prévention (près de 4 400 en 2020) malgré la crise sanitaire,

### Lutte contre l'illectronisme

- La mise en place d'une équipe de 16 **conseillers numériques** sur les territoires,

## ➤ Dans le domaine de la qualité de vie

### Education

- La poursuite de l'accompagnement des élèves et de la communauté éducative aux usages numériques,

### Emploi

- La montée en puissance des **leviers permettant l'accès à l'emploi** par :
  - la mise en relation avec des employeurs potentiels (plate-forme néojob, journée Aisne actifs +), voire l'intermédiation avec l'employeur (renforcement des objectifs avec Aisne Action Emploi),
  - la sécurisation financière (RSA saisonnier, APRA),
  - le soutien au secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE),

### Habitat

- La signature du Plan Départemental de l'Habitat,
- L'atteinte des objectifs de l'Agence Sociale Immobilière après 1 année de fonctionnement,
- L'augmentation significative du taux de rencontre des ménages menacés d'expulsion,

### Culture

- Une politique de la Lecture Publique renouvelée,
- Le développement des actions de médiation en archéologie au sein des établissements scolaires,

## ➤ En faveur de modes de production et de consommation responsable et de l'environnement

- L'accompagnement d'une association facilitant le lien entre les donateurs de filières agricole et alimentaire et les associations d'aide alimentaire,
- L'atteinte du chiffre symbolique des 100 Espaces Naturels Sensibles dont la préservation du patrimoine naturel est prise en compte,

## ➤ En termes d'exemplarité

### Ressources humaines

- L'adoption des Lignes Directrices de Gestion,
- Le déploiement du télétravail,

### Finances

- Une épargne brute revenue à son niveau de 2016 (40 millions d'euros)
- Des **aides financières optimisées** : renforcement du dispositif de bonification pour sortie dynamique à l'issue des ateliers et chantiers d'insertion – dispositif Cap'Jeunes,

### Achat

- Un cumul de 36 000 heures d'insertion depuis 2017 (2 fois plus que le nombre d'heures prévues) dans les marchés publics de la collectivité,

### Patrimoine

- Une optimisation des surfaces inoccupées,

## ➤ En matière de gouvernance

### Participation

- Le déploiement du Projet Pour l'Enfant,
- Les actions collectives menées dans le cadre des droits de visite parents/enfants,
- Le doublement des journées Aisne Actifs Plus,
- Un projet expérimental de pair-aidance dans le domaine du handicap

### Transversalité

- Des **partenariats renforcés** dans les domaines :
  - de l'enfance : création de dispositifs coordonnés ASE/handicap,
  - de l'insertion : coordination des accompagnements - cellule clause d'insertion dans les marchés publics – candidature au SPIE,
  - du handicap : coopération territoriale et communauté 360°,
- Une **transversalité accrue entre services**, avec notamment une innovation entre les secteurs de l'insertion et du grand âge,

### Pilotage

- Un pilotage renouvelé de l'adaptation de l'organisation des services par **l'accompagnement au changement** (travailleurs sociaux, Service du Chemin des Dames et de la mémoire, bibliothèque départementale),

### Evaluation

- Un bilan exhaustif des 4 années de mise en œuvre des 69 projets de l'Agenda 21,

### Amélioration continue

- L'adoption d'une délibération cadre en faveur de la transition écologique et solidaire.

# 4.

## Glossaire

ACI	Atelier Chantier d'Insertion
ACTP	Allocation Compensatrice Tierce Personne
ADEME	Agence de la transition écologique (ex Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
ADICA	Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
ADPA	Association Départementale des PLIE de l'Aisne
ADT	Agence Départementale du Tourisme
AED	Accompagnement Educatif à Domicile
AEMO	Actions Educatives en Milieu Ouvert
AEMO-R	Actions Educatives en Milieu Ouvert Renforcées
AFL	Agence France Locale
AIE	Aisne Initiative Emploi
AIS	Agence Sociale Immobilière
AMSAM	Association Médico-Sociale Anne Morgan
AMAP	Association de Maintien de la Vie Paysanne
ANAH	Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APEI	Association de Parents et Enfants Inadaptés
APF	Association des Paralysés de France
API	Aisne Partenariat Investissement
APS	Accompagnement Professionnel Spécialisé
APV	Aisne Partenariat Voirie
ARS	Agence Régionale de Santé
ARSA	Allocataire du Revenu de Solidarité Active
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASSLL	Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement
ATMO	Association de surveillance de la qualité de l'air
AVS	Aide à la Vie Sociale
BAC	Baccalauréat
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BDA	Bibliothèque Départementale de l'Aisne
BEGES	Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre
BP	Budget Primitif
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CA	Compte Administratif
CABA	Centre des Archives et de la Bibliothèque de l'Aisne
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAOM	Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CCP	Centre de Conservation du Patrimoine

CD	Conseil départemental
CDAPH	Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCA	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CDCC	Contrat Départemental Culture Collèges
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDDL	Contrat Départemental de Développement Local
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDPPE	Contrat Départemental pour la Prévention et la Protection de l'Enfance
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CER	Contrat d'Engagement Réciproque
CEREMA	Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CESSEC	Commission départementale d'Examen des Situations et des Statuts des enfants Co
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CFPPA	Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie
CFPPA-HI	Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie - Habitat Inclusif
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIE	Contrat Initiative Emploi (secteur marchand)
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CJM	Contrat Jeune Majeur
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CNAS	Centre National de l'Action Sociale
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPIE	Conseil Permanent d'Initiation à l'Environnement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de moyens
CREAI	Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (à destination des personnes en situation de vulnérabilités)
CRIP	Cellule de Recueillement des Informations Préoccupantes
CT	Comité Technique
CTAP	Conférence Territoriale de l'Action Publique
CTEC	Convention Territoriale d'Exercice Concerté
CUBES	Climat Usages Batiments Enseignement Scolaires
CUI	Contrat Unique d'Insertion
DAFAP	Direction des Affaires Financières et de l'Achat Public
DATEDD	Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Economie et du Développement Durable
DB	Direction des Bâtiments
DC	Direction de la Culture
DD	Développement durable
DDD	Dégélation au Développement Durable
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DDSLI	Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion
DEF	Direction de l'Enfance et de la Famille
DEMOS	Dispositif d'Education Musical et Orchestral à vocation Sociale
DESJ	Direction de l'Education, du Sport et de la Jeunesse

DGAAS	Direction Générale Adjointe aux Affaires Sociales
DGE	Diagnostic Global d'Entrée
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DGS	Direction Générale des Services
DI	Direction Informatique
DM	Décision Modificative
DMTO	Droit de Mutation à Titre Onéreux
DOB	Débat d'Orientations Budgétaires
DPAS	Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité
DPE	Diagnostic de Performance Energétique
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRH	Direction des Ressources Humaines
DVD	Direction de la Voirie Départementale
EAJE	Equipement d'Accueil du Jeune Enfant
E3D	Etablissement en Démarche de Développement Durable
EDEF	Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille
EHPAD	Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
ENS	Espace Naturel Sensible
ENT	Espace Numérique de Travail
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESG	(critères) Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance
ESMS	Etablissement ou Service Médico-Social
ETP	Equivalent Temps Plein
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FAL	Facile à Lire
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FAMAPP	Fédération des Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne de Picardie
FDASE	Fonds Départemental d'Aide Sociale Exceptionnelle
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FIPHFP	Fonds d'indemnisation des Personnes Handicapées de la Fonction Publique
FSC	Forest Stewardship Council (label)
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité Logement
FTTH	Fiber To The Home
GED	Gestion Electronique de Documents
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution de Climat
GNV	Gaz Naturel pour Véhicules
GPEEC	Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IE	Information Entrante
IFPEB	Institut Français pour la Performance du Bâtiment
IML	Inter Médiation Locative
IOD	Intervention sur l'Offre et la Demande
IP	Information Préoccupante
IRIAE	Inter-Réseau de l'Insertion par l'Activité Economique

LDAR	Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche
MAM	Maison d'Assistant Maternel
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MIE	Mineurs Etrangers Isolés
MNA	Mineur Non Accompagné
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSAP	Maison de Services Au Public
MSP	Maison de Santé Pluri-professionnelle
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectif de Développement Durable
ODPE	Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
ONDAM	Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie
ONPE	Observatoire National de la Protection de l'Enfance
ONU	Organisations des Nations Unies
OPH	Office Public de l'Habitat
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PDA	Plan de Déplacements des Agents
PDALHPD	Plan Départemental d'action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.
PDH	Plan Départemental de l'Habitat
PDI	Plan Départemental d'Insertion
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PEAD	Placement Educatif A Domicile
PEC	Parcours Emploi Compétences (secteur non marchand)
PEFC	Program for the Endorsement of Forest Certification schemes (label)
PIG	Programme d'Intérêt Général
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PNACC	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
PNNS	Programme National Nutrition Santé
PPE	Programmation Pluri-annuelle de l'Energie
PPE	Projet Pour l'Enfant
PPF	Programme Pluriannuel de Fonctionnement
PPI	Programme Pluriannuel d'Investissement
PSCE	Projet Scientifique, Culturel et Educatif
PTI	Pacte Territorial d'Insertion
PTZ	Prêt à Taux Zéro
QVT	Qualité de Vie au Travail
RAPT	Réponse Accompagnée Pour Tous
RDD	Rapport annuel sur la situation en matière de Développement durable
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RPS	Risques Psycho-Sociaux
RSA	Revenu de Solidarité Active
RUTAS	Responsable d'UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale)

SAAD	Services d'Aide A Domicile
SAAF	Services d'Accompagnement de l'Accueil Familial (personnes âgées et handicapées)
SAE	Système d'Archivage Electronique
SAFI	Service d'Accueil Familial et Institutionnel (enfance)
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SATESE	Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Epuration
SAVS	Services d'Aide à la Vie Sociale
SDAN	Schéma Directeur d'Aménagement Numérique
SDASH	Subvention Départementale à l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat
SDAASP	Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accès des Services au Public
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDUSN	Stratégie de Développement des Usages et Services Numériques
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SPASAD	Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile
SPIE	Service Public de l'Insertion et de l'Emploi
SPL	Société Publique Locale
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de développement Durable et d'Egalité des Territoires
STR	Service Tiers Régulateur
TAB	Temps d'Activité Bénévole
TISF	Technicien en Intervention Sociale et Familiale
TMS	Travailleur Médico-Social
ULIS	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
USEDA	Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne
UTAS	Unité Territoriale d'Action Sociale
UVPHA	Unité de Vie pour Personne Handicapée Agée
VAE	Vélo à Assistance Electrique